

YVES
LE CARRÉRÈS

LES SALÉSIENS DE DON BOSCO À DINAN 1891-1903

Yves LE CARRÈRES

LES SALÉSIENS
DE DON BOSCO
À DINAN 1891 - 1903

Une oeuvre naissante brisée par le Sénat

Préface de Gérard Cholvy

LAS - Roma

Depositaire en France:
Editions Don Bosco
4, Impasse Clair Soleil
1400 Caen
Tel. 31.44.49.76

© Février 1990 by LAS - Libreria Ateneo Salesiano
Piazza dell'Ateneo Salesiano, 1 - 00139 ROMA (Italia)
ISBN 88-213-0190-7

Tipografia Giammarioli - Via E. Fermi, 10 - Frascati

PRÉFACE

Il reste beaucoup à apprendre sur l'implantation et le rôle des congrégations masculines dans la France des 19^e et 20^e siècles. On n'ignore pas la méfiance des Lumières, dont Napoléon est le fils, pour les « moines ». Sans doute existe-t-il quelques religieux « utiles », tels ces Frères des Ecoles chrétiennes dont la reconstitution précoce est tolérée. Grâce à quelques travaux récents, comme ceux de Claude Langlois, on retrace bien maintenant l'essor des congrégations féminines. De même l'élan missionnaire de la France du 19^e siècle est-il redécouvert par les historiens, le religieux français étant présent dans les mondes qui s'ouvraient à la pénétration européenne et les persécutions dont il est la victime en métropole contribuant paradoxalement à accroître son influence dans les continents non européens comme aussi en Europe au début du 20^e siècle. Mais si l'on avance dans la connaissance des congrégations françaises, il y a presque tout à apprendre des rares congrégations qui, nées à l'étranger au 19^e siècle, ont réussi à s'implanter dans la France métropolitaine. Ainsi les fils de Don Bosco, à partir de leur maison de Nice en 1875, étudiée voici quelques années par le Père Francis Desramaut.

C'est à retracer l'histoire de l'une de ces maisons que s'attache le Père Yves Le Carrères. A partir d'une bibliographie générale qui lui permet de dominer la question, il utilise une méthode rigoureuse dans la collecte comme dans l'exploitation des sources disponibles.

L'appel aux salésiens s'imposait-il dans une France largement pourvue en congréganistes? C'est la première question qu'on peut se poser et que vont résoudre, de façon négative, les adversaires anticléricaux et nationalistes de l'Institut.

Ici, comme souvent ailleurs, un rôle important appartient à la Société Saint-Vincent-de-Paul, cette pépinière d'hommes d'oeuvres. Nombre de ceux-ci sont attentifs aux difficultés de l'adolescence populaire. Fondateurs de patronages, ils manquent de la continuité nécessaire à la durée. Le premier enthousiasme passé, les voilà qui font appel au clergé paroissial, qui se tourne vers les Frères, mais ceux-ci ne voient pas toujours avec faveur le prolongement de leurs écoles dans une oeuvre de jeunesse. Les congrégations spécialisées sont nées, Timon-David à Marseille, les Frères de Saint-Vincent-de-Paul, mais elles ne peuvent répondre à toutes les sollicitations... Il y a enfin cet Institut italien que Don Bosco a voulu rattacher aux traditions de l'Oratoire de Saint Philippe Néri.

« Che è difficile infrancesare una congregazione! » confiait Don Bosco, quelques années après les premières implantations en France. On mesure mal combien l'acculturation des Italiens en France a été difficile. S'y ajoute, pour

l'époque concernée, des relations diplomatiques conflictuelles entre Etats et, chez les gouvernants français, la méfiance vis à vis de toutes les influences ultramontaines, considérées a priori comme contraires aux idées de Progrès de la société moderne.

Or les atouts salésiens sont bien réels. D'une part, cet esprit qui règne dans les maisons et qui, par le relais de Saint Alphonse de Liguori, fait de « l'allégresse » l'un des vecteurs de l'action éducative, les fêtes étant un moyen particulièrement cultivé. Ceci va à la rencontre des sensibilités du milieu populaire au sein desquels se fait le recrutement. D'autre part, la qualité d'une formation professionnelle assez librement suggérée: cet apport vient combler une carence persistante de l'enseignement français, lequel dédaigne le « technique », la formation de bons ouvriers.

A ce double titre, les fils de Don Bosco étaient donc utiles. Ils avaient contre eux le fait d'être religieux et de venir en France au moment où culmina une présence congréganiste jugée encombrante et bientôt concurrente pour le recrutement de jeunes clercs. Ce fut là, le Père Le Carrères le montre bien, une source de difficultés pour la maison de Dinan. Mais dès lors que les catholiques s'interrogent et se divisent, les adversaires de leur influence dans la société élargissent leurs accusations: ces religieux, ce sont « les spéculateurs du temple » (sous-préfet de Dinan), ils exploitent les enfants, le travail de ces derniers fait concurrence au commerce. Le thème est ancien, il fut, en 1848, un facteur important d'anticléricalisme en certaines régions. Qu'en est-il dans la réalité? Pour la maison de Dinan, Y. Le Carrères montre qu'en 1900, sur un budget de 30.000 F, la vente des produits réalisés en atelier représente 1.000 F, ce qui est dérisoire. De plus, à la différence de maints couvents-ateliers du 19^e siècle, les salésiens forment de bons ouvriers. Mais pour Emile Combes, les écoles professionnelles sont complètement étrangères à la mission sacerdotale qui est de desservir les paroisses.

Les salésiens apparaissent donc ici comme des victimes et leur départ est à attribuer principalement à la conjoncture politique générale. Le Conseil municipal de Dinan leur est en majorité favorable. On retiendra avec intérêt la question de la « demande d'autorisation » et le rôle que jouent, en un sens opposé, le Cardinal Richard, Archevêque de Paris, favorable, et l'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, hostile.

On notera aussi le soutien que Marc Sangnier apporte aux exilés, plusieurs jeunes du Sillon sortant de maisons salésiennes. On saisit bien là l'erreur qui consisterait, pour les salésiens comme pour les Frères des Ecoles chrétiennes entre autres, à réduire à des schémas simplistes les relations entre l'Eglise et le monde ouvrier. Ce n'est pas l'un des moindres mérites de cette étude exemplaire que de le montrer.

GÉRARD CHOLVY
Université Paul Valéry
Montpellier

AVANT-PROPOS

Dans chaque famille se devinent des sons, des couleurs, en un mot, des harmonies qui ont franchi la barrière des ans et des siècles. Elles font si bien corps avec les personnes qu'elles passent généralement inaperçues. Vouloir les repérer, vouloir les analyser, ne serait-ce pas d'ailleurs prendre le risque de les faire disparaître?

Il en est de même dans toute famille religieuse. Grâce à ces harmonies que le temps continue de moduler, peut sourdre une densité de vie toujours fascinante. Au cours de mes quatre décennies, vécues dans la famille salésienne, j'ai cru percevoir, au fil des ans et au hasard des conversations, combien, parmi les premières fondations françaises, l'Oratoire de Jésus-Ouvrier à Dinan laissait affleurer certaines ondes que l'on peut qualifier de fondamentales. Intrigué par leur fréquence, j'ai tenté de remonter le cours du temps pour en saisir plus profondément les camposantes, au risque de voir s'effriter le vieil instrument.

Au cours de cette recherche, deux faits m'ont surpris; tout d'abord l'abondance des documents que, jour après jour, j'ai découverts dans les archives tant publiques que privées, et, en second lieu, l'extraordinaire disponibilité de tant de personnes, de milieux bien divers, que j'ai si souvent importunées et que je remercie, en regrettant de ne pouvoir les nommer. Grâce à cette disponibilité, j'ai pu relever les nombreuses traces écrites qui m'ont permis de reconstituer l'histoire de cette fondation « légendaire » de la rue Beaumanoir à Dinan. Evidemment, dans cette documentation retrouvée demeurent bien des lacunes. On n'a pas, par exemple, jugé utile de conserver, à son décès, l'abondant courrier que ce sympathique abbé Jean-Marie Martin avait reçu de Don Bosco et de Turin. Impossible également de retrouver les archives de son cousin, le Docteur Martin, et du Cercle catholique des ouvriers de Dinan, dont il était le Président. De plus, certaines archives de presbytère n'ont hélas pas résisté à l'incurie de leurs habitants successifs.

Dans cette étude, j'ai voulu laisser parler les acteurs eux-mêmes, avec leurs tempéraments bien divers. J'ai essayé de reconstituer, dans la mesure où les documents le permettaient, le cadre de vie et les gestes souvent banals de la vie quotidienne. J'ai cherché à renouer l'enchaînement des faits, même lorsqu'ils empruntaient le langage souvent abscons des hommes de loi! Lorsque le drame de la maison de Dinan se joua au niveau national, j'ai recherché les motivations profondes des acteurs, avec tous les risques que cela comporte.

A la fin de toute étude historique, l'auteur se pose la question: « Dans quelle mesure ai-je été objectif? ». Je suis bien conscient qu'à partir des mêmes

documents, il serait possible d'écrire une histoire de sensibilité différente. J'ai regardé avec sympathie les principaux acteurs de l'histoire de cette fondation. Une étude qui se voudrait parfaitement neutre risquerait d'être insipide. En décrivant leurs adversaires, j'ai essayé d'éviter toute caricature et tenté de découvrir ce qui avait motivé leurs réactions, en sachant que la plupart d'entre eux furent sincères et logiques avec eux-mêmes dans leur action. C'est ainsi que s'est vécu, au début de ce siècle, dans une charmante ville de Bretagne, un épisode de cette « guerre des deux France » (E. Poulat) qui a si douloureusement marqué notre histoire.

Rome, le 24 mai 1989

Y.L.C.

ABREVIATIONS

- ADSB Archives départementales à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
AESB Archives évêché de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
AN Archives nationales, Paris.
Annali... E. Ceria. *Annali della Società Salesiana* 4 vol., Torino, Sei - 1941, 1943, 1946, 1951.
AMPP Archives (salésiennes de la Province de Paris), maison provinciale à Paris.
ASC Archives salésiennes centrales (à Rome).
BMD Bibliothèque Municipale de Dinan.
BSF *Bulletin salésien*, français.
FDB Fondo Don Bosco, microfiches ASC Rome 1980.
MB *Memorie biografiche di Don* (del Beato... di San) *Giovanni Bosco*, 19 vol. (= de I à IX: Don Lemoyne; X: Don Amadei; XI à XIX: Don Ceria) + 1 vol. index alphabétique.
OE Giovanni Bosco, *Opere edite*. Première série: *Libri e opuscoli*, 37 volumes (réédition phototypique Rome, LAS, 1977 - 1978).
SATR Société Anonyme des terrains de la rue du Retrait, Paris.

SOURCES

A - Documents d'archives:

Archives salésiennes à Rome: en particulier dossier ASC 389 - Dinan - nombreuses lettres (Cotrel - Daniel - Mgr Fallières - J.M. Martin - L. Ricardi - Y.M. Pourvèer...). Documents divers.

Archives salésiennes de la province de Paris, maison provinciale à Paris: lettres et documents; archives des procès Boscher et Larère; contentieux Festou-Cordeliers de Dinan; (Moitel P.) Orphelinat de Jésus-Ouvrier, s.d., s.l., 22 pages dactylographiées.

Archives de l'Evêché de Saint-Brieuc, dossier « Salésiens »: lettres de 1887 et de 1896 à 1898; dossier « Les Cordeliers ».

Archives départementales des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc, sous-série V 4088: lettres et rapports de 1901 à 1903. Sous-série 1-T-1129: institutions privées à Dinan (1891-1901); Sous-série 1-Z-70: hygiène et santé publiques, (1831-1952).

Archives de la congrégation de la Présentation à Broons, (Côtes-du-Nord): quelques lettres de Y.M. Pourvèer.

Archives de la congrégation de la Divine Providence à Créhen, (Côtes-du-Nord): actes de vente des propriétés de la rue Beaumanoir (1908), appartenant à la Société anonyme des terrains de la rue du Retrait, Paris.

Archives du Sénat:

1) - Document n° 367 - Sénat, année 1902 - Session extraordinaire, annexe au procès verbal de la séance du 2 décembre 1902. *Projet de loi - relatif à la demande en autorisation formée par la congrégation des Salésiens de Dom Bosco* présenté au nom de M. Emile Loubet, Président de la République Française, par M. Combes, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

2) - Document n° 192 - Sénat, année 1903 - Session ordinaire, annexe au procès-verbal de la séance du 22 juin 1903. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la demande en autorisation formée par la congrégation des Salésiens de Dom Bosco* par M. Saint-Germain (Oran) Sénateur.

3) - Deux registres des procès-verbaux des séances de la commission sénatoriale, présidée par G. Clemenceau, chargée de l'examen des dossiers de six congrégations (janvier-juin 1903):

« Commission de dix-huit membres chargée de l'examen:

— 1° des projets de lois portant acceptation partielle des demandes en autorisation formées par les congrégations: 1° des missionnaires d'Afrique, dits Pères Blancs; 2° des missions africaines de Lyon;

— 2° des projets de lois portant acceptation partielle des demandes en autorisation formées par les congrégations: 1° des Cisterciens réformés, dits Trappistes, dont la maison-mère est à Citeaux (Côte-

d'Or); 2° des Cisterciens de l'Immaculée Conception de Lérins, île Saint-Honorat, commune de Cannes (Alpes-Maritimes);

— 3° du projet de loi portant acceptation de la demande en autorisation formée par la congrégation des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu;

— 4° du projet de loi relatif à la demande en autorisation formée par la congrégation des Salésiens, dits Dom Bosco (n° 364, 365, 366 et 367, année 1902).

Nommée le 29 janvier 1903.

B - Imprimés publiés:

Bibliothèque municipale de Dinan: collection des journaux locaux: *L'Union Libérale*, *L'Union Malouine et Dinannaise*, *L'Indépendant dinannais* et *Dinan-Républicain*.

Bulletin salésiens. Edition française, de 1891 à 1901, au total vingt-et-un-articles ou notes sur « l'Oratoire de Jésus-Ouvrier » à Dinan.

Erreurs et Inexactitudes de l'Exposé des Motifs pour le refus de l'Autorisation des Salésiens. - A. M. Combes., Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes. Supplément au *Petit Mémorial* de janvier 1903. — Réponse du P. Joseph Bologne, provincial de Paris, aux griefs du Président Combes, à l'égard des salésiens de Don Bosco. Onze pages, 23 décembre 1903. Un exemplaire en AMPP, dossier « *Petit Mémorial* ».

Mémoire spécial sur l'Orphelinat Salésien de Dinan, s.l., 1903, huit pages. Fascicule présenté par le P. Pourvèer - Recueil de témoignages d'amis et d'anciens de l'oeuvre, en réponse aux mêmes griefs du Président Combes. La référence à ce fascicule sera habituellement ainsi faite: « Mémoire ... orphelinat ... Dinan ».

Règlement des maisons salésiennes, trad. française, Turin, 1880.

Semaine Religieuse de Saint-Brieuc, articles divers parus entre 1891 et 1903.

BIBLIOGRAPHIE

- AUFFRAY A., *Un saint traversa la France*, Lyon, 1950.
- BESLAY J.M., *Histoire des fondations salésiennes de France, livre deuxième*, (1888-1903), s.l. 1959. Fascicule photocopié.
- BOSCO J., *Ecrits spirituels*, textes présentés par J. Aubry, Paris, 1979.
- BOURGIN G., *La troisième République*, Paris, 1956.
- BRAIDO P. (a cura di), *Esperienze di pedagogia cristiana nella storia*, vol. II: Sec. XVII-XIX, Rome, 1981.
- COMBES E., *Mon ministère. Mémoires 1902-1905*, Paris, 1957.
- CERIA E., *Annali della Società salesiana*, Torino 1941 et sv., 4 volumes: vol. II, p. 96-97; vol. III, p. 81, (fondation de la maison voisine de Mordreuc pour les « vocations tardives »); vol. III, p. 407-408, sur l'exil de Dinan à Guernesey.
- CHOLVY G., HILAIRE Y.M., *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. II, 1880-1930, Paris, 1986.
- ESPINEY Charles d', *Dom Bosco*, Nice, 1881; rééd.
- DESRAMAUT F., *Don Bosco à Nice*, Paris, 1980.
- DESRAMAUT F., *Don Bosco et la vie spirituelle*, Paris, 1967.
- DESRAMAUT F., *Emile Combes et les salésiens*, in *Cahiers Salésiens*, numéro 1, Lyon, 1979.
- DOBET F., *Le collège de Guingamp et l'Institution Notre-Dame 1516-1948*, Saint-Brieuc, 1950.
- DUROSELLE J.B., *Clemenceau*, Paris, 1988.
- GAUTIER E., *L'Ecole des Cordeliers de Dinan*, Dinan, 1986.
- LEMOYNE G.B., AMADEI A., CERIA E., *Memorie biografiche di Don Giovanni Bosco*, San Benigno et Torino 1898-1948, 20 vol. - vol. II, p. 48; vol. XVII, p. 589, extrait d'une lettre de Don Bosco du 30 octobre 1887.
- OZOUF M., *L'Ecole, l'Eglise et la République 1871-1914*, Paris 1963.
- MAYEUR J.M., *Les débuts de la III^{ème} République, 1871-1898*, Paris, 1986.
- POULAT E., *Liberté et laïcité*, Paris, 1987.
- PROST A., *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris 1968.
- REBÉRIOUX M., *La République radicale? 1898-1914*, Paris 1975.
- RÉMOND R., *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, 1976.
- STELLA P., *Don Bosco nella storia della religiosità cattolica*, Roma, vol. I, 1979; vol. II, 1981; vol. III, 1988.
- VALETTE J., WAHL J., *Les Français et la France, 1859-1899*, Paris, 1986, t. I et t. II.
- WIRTH M., *Don Bosco et les salésiens*, Turin, 1969.

INTRODUCTION

La fondation de la maison de Nice¹ en 1875 constitua une étape importante dans la vie et l'oeuvre de Don Bosco. Cette fondation, la première hors d'Italie, donnait à son oeuvre une dimension européenne². Il fit à cette occasion le premier de ses quinze voyages en France. Trois ans plus tard, en 1878, les maisons de Marseille et de La Navarre étaient fondées.³

Ces premières fondations à l'étranger soulevèrent de nombreuses difficultés à la fois d'ordre financier, de qualification du personnel, d'adaptation à une autre culture, difficultés dues également aux structures très centralisées de la congrégation, ainsi qu'à des modèles différents d'organisation pastorale.⁴ Ces difficultés, Don Bosco les ressentit vivement, au point de laisser échapper, à plusieurs reprises, cette plainte devant ses jeunes confrères: « Comme il est difficile de franciser une congrégation! »⁵.

Et pourtant sa personne et son oeuvre vont rapidement connaître la célébrité en France, grâce aux relations qu'il entretenait avec les Conférences de saint Vincent-de-Paul, grâce à la publication en français du *Bulletin salésien*, à partir de 1879, grâce aussi à la biographie que le docteur d'Espiney lui avait consacrée.⁶ Au cours de ses voyages en France en 1881, 1882 et surtout en 1883, l'opinion avait reconnu en lui le saint Vincent-de-Paul du XIX^{ème}

¹ F. Desramaut, *Don Bosco à Nice*, Paris, 1980.

² M. Wirth, *Don Bosco et les Salésiens*, Torino, 1969 pp. 151-156. Don Bosco était alors âgé de soixante ans; cette même année, par la fondation d'une mission en Argentine, la congrégation salésienne prenait une dimension mondiale.

³ Don Bosco arrivait en France au moment où le mot « anticlérical » allait faire son apparition dans le supplément du Littré, en 1877. C'est également l'année où paraissait le livre de G. Bruno, *Le Tour de la France par deux enfants*, qui dans les années suivantes, en devenant un classique de l'enseignement primaire, sensibilisa l'opinion publique aux problèmes de l'enfance abandonnée.

⁴ Voir le différend, en 1879, entre les salésiens de l'Oratoire S. Léon à Marseille et le chanoine Guiol, curé de la paroisse de Saint-Joseph, au sujet des services paroissiaux qui, selon la convention signée par Don Bosco lui-même, devaient être rendus par les salésiens à la paroisse (M.B. XIV p. 405-408).

⁵ Lettre Bologne-Rua, 6 août 1906, ASC dossier Francia-Nord: « J'entends encore notre bon père à Marseille s'exclamer: « Che è difficile infrancesare una congregazione! ».

⁶ Les premières publications de Don Bosco en français remontent à 1854. Les *Lectures catholiques* furent en effet publiées cette année-là en français à 3000 exemplaires. ASC facture Tipographia Paolo De Agostini - 1853-1854. La première édition de la biographie de Don Bosco par le docteur d'Espiney est de 1881.

siècle. Sa renommée ne tarda pas à gagner la Bretagne; c'est ainsi qu'à Dinan, ville de très modeste importance (10.000 h. en 1880) mais au riche passé historique, un vicaire de la paroisse Saint-Sauveur, l'abbé Jean-Marie Martin, était entré en contact avec Don Bosco vers 1880.⁷

⁷ La ville de Dinan est située à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Rennes sur l'estuaire de la Rance, à la limite de l'influence de la marée. En 1880, elle comportait deux paroisses: la première, la paroisse Saint-Sauveur, la seconde, la paroisse Saint-Malo. L'abbé Jean-Marie Martin était né le 22 novembre 1837, à Saint Carné. Ordonné prêtre le 21 décembre 1861, vicaire à la paroisse de Saint-Sauveur du 27 juillet 1874 au 2 août 1887, décédé à Lanrelas le 9 novembre 1906 (AESB).

UNE FONDATION QUI SE FIT ATTENDRE



Longtemps enfermée dans ses puissants remparts, la cité de Dinan avait connu un bel essor économique dans la première moitié du XIX^{ème} siècle,⁸ grâce au développement de l'industrie de la toile à voile. La disparition progressive de la marine à voile lui fit subir une sérieuse crise économique à partir de 1860. Cette crise avait plongé la ville dans un véritable désarroi dont se fit l'écho la presse locale: « Il ne faut pas se le dissimuler, l'industrie dinannaise, longtemps florissante, s'est à peu près éteinte... et quelle industrie nouvelle a pris la place de cette industrie tombée? Aucune ».⁹

Vers 1880, au moment où l'abbé Martin faisait appel à Don Bosco, Dinan apparaît donc comme une ville durement touchée dans son économie. Au presbytère de la paroisse Saint-Sauveur, l'abbé Martin et son curé, le chanoine Daniel, une grande figure du clergé dinannais,¹⁰ n'étaient pas restés indifférents aux conséquences morales de cette crise économique et sociale qui frappait bon nombre de leurs paroissiens et spécialement les jeunes. Pour permettre à la communauté chrétienne de Dinan de mieux saisir les divers aspects de cette situation, l'abbé Martin, avec l'accord de son curé, fonda, rue Beauma-

⁸ Deux manufactures royales de toile à voile, et deux autres n'ayant pas ce privilège royal, employaient, avant 1850, 1200 ouvriers dont une centaine d'enfants. Au cours de cette première moitié du XIX^{ème} siècle, la ville était devenue « par un concours de circonstances favorables, un véritable centre industriel, où le type d'entreprises manufacturières est l'élément prépondérant [...] Malheureusement une chute extrêmement brutale due aux remous économiques d'un monde en gestation viendra anéantir en quelques années l'aboutissement de plusieurs siècles d'effort. La fin du siècle se ressent du désarroi causé par un problème d'adaptation aux conditions nouvelles ». J. Stephant, *Dinan, étude de géographie urbaine*, mémoire de DES dactylographié, janvier 1947, BMD. D'autres activités industrielles purent se maintenir durant la seconde partie du siècle comme les tanneries (une quinzaine environ) et l'artisanat annexe. Il faut aussi y ajouter les trois raffineries de sel, une raffinerie de sucre de betterave et les activités portuaires.

⁹ Le *Dinannais* du 6 mars 1859. Article de J. Peigné « L'activité de Dinan en 1859 et il y a 20 ans » cité par J. Stephant o.c. p. 116.

¹⁰ L'abbé Jacques, Pierre DANIEL, né à Saint-Brieuc le 7 octobre 1838, ordonné prêtre le 20 octobre 1861, nommé par décret, curé de Saint-Sauveur le 16 février 1874 (AN Paris dossier F/19/2621), vicaire général honoraire de Mgr Fallières le 19 mai 1903. Décédé à Dinan, le 1er octobre 1909, après 32 années de ministère dans la paroisse Saint-Sauveur (AESB).

noir, un Cercle catholique des ouvriers.¹¹ Il en confia la présidence à son cousin, le docteur Martin. Ce Cercle catholique, fondé peu après son arrivée à Dinan, avait pris un rapide essor, puisqu'en décembre 1883, le Cercle était dirigé par un « comité actif de 15 messieurs de la ville et un comité de dames patronnesses au nombre de 110 ». ¹² Toutefois les activités du Cercle en faveur des jeunes ouvriers demeurèrent, semble-t-il, plutôt limitées et en tout cas sans proportion avec l'ampleur du bâtiment de deux étages et mansardes construit par l'abbé Martin, au 28 rue Beaumanoir, sur un terrain acheté par lui-même en 1876. ¹³ On y accueillait, le dimanche après-midi, les jeunes ouvriers catholiques de la ville. Ils disposaient de deux cours de récréation et de plusieurs salles de jeux. L'après-midi s'achevait par une brève instruction religieuse et la bénédiction du Saint-Sacrement. ¹⁴ La vie du Cercle reposait essentiellement sur l'abbé Martin. Bien vite, il dut se rendre compte que le Cercle était loin d'apporter une réponse satisfaisante aux problèmes des jeunes ouvriers de Dinan. Dès lors, ne valait-il pas mieux chercher une solution qui assurât plus efficacement la formation tant morale que professionnelle de ces jeunes livrés à eux-mêmes? Ne fallait-il pas envisager une utilisation plus rationnelle de ces vastes locaux à peine inaugurés? La fondation d'un orphelinat pour jeunes garçons, orphelins ou de familles pauvres, auxquels serait donnée une formation professionnelle (fondation peut-être envisagée dès l'origine de l'oeuvre du Cercle) parut sans doute à l'abbé Martin, à son curé, ainsi qu'aux responsables du Cercle catholique, comme l'initiative la mieux à même de répondre à leurs préoccupations. ¹⁵

¹¹ « L'oeuvre des Cercles catholiques d'ouvriers » fondée par La Tour du Pin et Albert de Mun, après 1870, avait pour but « le dévouement de la classe dirigeante à la classe ouvrière », ce qui déterminait évidemment son esprit et ses méthodes. A partir de 1880, l'oeuvre commença à végéter. P. Pierrard, *l'Eglise et les ouvriers en France*, Paris, 1984, p. 292s.

¹² Projet de convention avec les salésiens, établi par l'abbé Martin, en date du 22 décembre 1883, ASC 389 Dinan.

¹³ Archives de la congrégation de la Divine Providence à Créhen (Côtes-du-Nord), acte de vente de la propriété des salésiens à l'abbé Le Fer de la Motte (1908), origine de la propriété. La première pierre de ce bâtiment fut posée le 11 mars 1877.

¹⁴ Martin-Salésiens Turin, 10 février 1887: « Vous avez promis et accepté de vous occuper des jeunes gens du Cercle catholique qui ne viennent d'ailleurs que le dimanche, l'après-midi. On n'a qu'à surveiller leurs jeux qui se terminent par une petite réunion religieuse. On leur donne une retraite chaque année ».

Martin-Salésiens Turin, 2 septembre 1890: « Les jeunes ouvriers catholiques de la ville qui ont l'habitude de venir passer l'après-midi du dimanche au Cercle et recevoir la bénédiction du St-Sacrement après une toute petite instruction religieuse [...] Il y a deux cours séparées et plusieurs salles de jeux ».

¹⁵ L'abbé Martin et son cousin avaient-ils eu l'intention, dès l'origine de l'oeuvre, de fonder, par la suite, un orphelinat? L'abbé Gautier, dans la lettre en date du 10 juin 1887 (AESB) qu'il adresse à son évêque, le laisse entendre lorsqu'il relate son entretien avec le Dr Martin. Cette intention n'apparaît cependant pas dans les nombreuses lettres de l'abbé Martin adressées aux Salésiens de Turin.

Avant de se lancer dans cette nouvelle aventure, l'abbé Martin voulut s'en ouvrir à son évêque, Mgr David, ce qui était normal. Ce dernier encouragea le projet de fonder un orphelinat dans les locaux du Cercle catholique de la rue Beaumanoir.¹⁶ Restait à trouver une congrégation qui veuille bien en accepter la réalisation. L'œuvre de Don Bosco semblait répondre parfaitement à ce double souci: éducation chrétienne et formation professionnelle des jeunes en difficulté.

Ce projet d'orphelinat fut vraiment pour l'abbé Martin une longue aventure avec de nombreux rebondissements, malgré les garanties dont il s'était entouré dès le départ. Pendant dix ans à partir de 1881 (ou même de 1880), il lui va falloir revenir inlassablement à la charge auprès de Don Bosco, puis de Don Rua, avant de voir sa ténacité enfin récompensée par l'arrivée des salésiens à Dinan en 1890.¹⁷

¹⁶ ASC 389, Dinan. Martin-Rua.

¹⁷ Sans doute trouverait-on difficilement, dans l'histoire de la congrégation, une demande de fondation qui ait été présentée avec autant d'insistance et de persévérance. Les archives salésiennes à Rome conservent cinquante-deux lettres de l'abbé Martin écrites entre 1881 et 1905. Malheureusement, il n'est pas toujours possible d'établir avec précision si telle lettre a été écrite à Don Bosco lui-même, à Don Rua ou à d'autres supérieurs de Turin ou même à des secrétaires de Don Bosco, Jules Reimbeau ou de Barruel, tous deux de nationalité française. En cas d'incertitude, l'abréviation « Martin-Salésiens Turin » sera utilisée.

Presque toutes ces lettres sont classées dans le dossier ASC 389 Dinan F 685; seul un classement différent sera précisé. Des annotations marginales faites par le destinataire indiquent assez souvent le sens général de la réponse. Il n'a pas été possible de retrouver ces lettres de réponse.

L'abbé Martin ne datait généralement pas ses lettres. Parfois le destinataire a inscrit en marge la date de la réponse; on réussit cependant, grâce à la critique interne, à dater approximativement la plupart d'entre elles. La mise entre crochets indiquera destinataire ou date probables; le style de ces lettres, bien que très vivant, n'est cependant pas toujours très correct. Ces incorrections ne seront pas signalées sauf exception. La date complète la plus ancienne, portée sur ces lettres, est celle du 21 décembre 1881, date de la réponse faite par Don Bosco; c'est d'ailleurs la lettre la plus brève de l'abbé Martin à Don Bosco:

« Bien révérend Père,

Je vous serai très obligé, quand vous me ferez l'honneur de m'écrire, de ne pas m'envoyer de carte postale. Je désire que ce soit désormais le plus tôt possible. Daignez agréer, bien cher et révérend Père, l'expression de mon plus profond respect et de mon plus affectueux dévouement. J. Martin. Aumônier du Cercle catholique de Dinan, Côtes-du-Nord (France) ». Don Bosco l'a lui-même annotée: « Ce qualche da fare? ». L'abbé Martin souhaitait garder une certaine discrétion sur son projet, d'où sa demande de ne pas recevoir de réponses sur cartes postales. En disant: « Je désire que ce soit désormais le plus tôt possible », il faisait certainement allusion au projet de fondation.

Une des lettres Martin - [Don Bosco] porte l'annotation « R[isposta] 25-1 », mais sans indication d'année. On peut cependant, par la critique interne, la dater de 1881. L'abbé Martin y parle de trois lettres écrites précédemment « dont les deux premières sont restées sans réponse ». Il faudrait alors en déduire que les premières lettres de l'abbé Martin à Don Bosco auraient été écrites dans les derniers mois de 1880.

Une troisième lettre, en même temps qu'elle nous permet, par la critique interne,

Pour convaincre Don Bosco et les supérieurs de Turin et arriver ainsi à ses fins, il utilisa tout un ensemble d'arguments qui, à tour de rôle, revenaient constamment sous sa plume:

— La proposition était une occasion en or: « Je crois pouvoir vous dire que dans beaucoup de villes même très étendues de France, un orphelinat fondé par vous réussirait moins bien qu'à Dinan ».¹⁸

un autre repérage de date, nous présente un exemple typique de la correspondance de l'abbé Martin:

« Bien révérend Père Supérieur,

Monseigneur David, évêque de St-Brieuc, m'ayant chargé de fonder un orphelinat à Dinan, a appris avec le plus grand bonheur que j'avais eu la pensée de m'adresser à vous. C'est le père Ludovic, capucin, qui m'avait donné ce conseil. J'ai vu ce bon père il y a deux jours et il m'a dit qu'il ne doutait pas que vous eussiez accepté de prendre la direction de l'orphelinat dans les conditions où je voulais vous l'offrir. Il a vu le terrain, le local et dans quelles conditions vous pourriez venir à Dinan. Il m'a dit qu'il pensait que vous feriez bientôt le voyage à Paris et m'a conseillé de vous y aller voir pour m'entendre avec vous. Il est certain qu'il est difficile sinon impossible de traiter une affaire aussi importante par lettres. Je vous prie donc, mon bien révérend père, de me faire savoir au juste quand vous irez à Paris et où vous descendrez, pour que je puisse vous rencontrer. Jusqu'ici j'ai écrit à peu près inutilement à vos secrétaires: pas complètement, car je sais dans quelles conditions vous acceptez ordinairement les offres que j'ai l'honneur de vous faire.

Je puis vous affirmer que vous avez le plus grand intérêt à accepter la fondation de l'orphelinat que je vous propose, mais si vous voulez que je traite avec vous, mon révérend Père, je désire que mes lettres ne restent pas trop de temps sans réponse. Ce qui m'avait déterminé d'abord à adresser mes lettres à l'abbé Rimbeau [sic] qui a été toujours très aimable pour moi, c'est que j'avais été obligé d'attendre plusieurs mois une réponse à ma première lettre. Réponse donc, s'il vous plaît, mon révérend Père, à cette question: quand irez vous à Paris et quand et où pourrai-je vous voir? Je ne sais si on vous a, en mon nom, recommandé une de mes soeurs, gravement indisposée. Sinon permettez-moi de le faire à cause de la confiance que m'inspire votre vertu. J'ai donné pour le Sacré-Coeur, pour moi et pour ma soeur, comme on m'avait prié de le faire. Daignez agréer, mon révérend Père, l'expression de mes sentiments les plus respectueusement dévoués en Notre Seigneur Jésus-Christ.

J. Martin

Aumônier du Cercle catholique de Dinan (Côtes-du-Nord, France)». Annotation de Don Bosco: «D. Durando: fu risposto che potremo parlarci nel p. [rossimo] inverno a Marsiglia.» ASC 126, lettre J. Martin à Don Bosco.

La lettre est postérieure à mars 1881, en raison de l'allusion au don fait « pour le Sacré-Coeur » à Rome. C'est en mars 1881 qu'apparaît en effet, dans le *Bulletin salésien*, le premier appel à la générosité en faveur de la construction de l'église du Sacré-Coeur à Rome, que Don Bosco avait entreprise à la demande du Pape Léon XIII.

La lettre est antérieure au 27 juillet 1882, date du décès de Mgr David, évêque de Saint-Brieuc. Don Bosco propose à l'abbé Martin un rendez-vous « à Marseille pour l'hiver prochain ». La rencontre eut lieu, non pas à Marseille, mais à Lyon, comme nous le verrons par la suite, entre le 16 et le 26 janvier 1882. On peut donc dater cette lettre du second semestre de 1881.

¹⁸ Martin - Don Bosco [1881].

— L'évêque et les deux curés de la ville étaient on ne peut mieux disposés à l'égard des salésiens: « Monseigneur David a appris avec le plus grand plaisir que j'avais dans la pensée de m'adresser à vous ».¹⁹

— Nulle part ailleurs, Don Bosco ne pouvait espérer avoir autant de vocations: « Dinan est une des jolies villes de Bretagne. L'établissement où se tiendrait l'orphelinat est magnifique, tout neuf, et très bien aéré, avec cours; il y aurait, plus que bien ailleurs, moyen de faire des recrutements pour votre congrégation ».²⁰

— La congrégation salésienne lui apparaissait comme la seule qui puisse répondre à son attente et à celle des dinannais. Il ne cache d'ailleurs jamais son admiration pour Don Bosco: « Je ne connais pas de congrégation pouvant me donner les frères que je demande et, j'en connaîtrais, que j'aimerais mieux des frères de la congrégation dont vous êtes le si digne Supérieur ».²¹

Parfois même, il n'hésitait pas à recourir à un certain chantage: « Je regretterais beaucoup de m'adresser à une autre congrégation [...] mais vous m'auriez mis dans la nécessité de le faire ».²²

— Il était même prêt à se faire salésien, s'il le fallait, pour contribuer personnellement à cette fondation.²³

— Il ne comprenait vraiment pas qu'on puisse tant hésiter devant les solides arguments financiers qu'il présentait: « Je vous ferai observer que des sommes considérables relativement ont déjà été données pour l'orphelinat à fonder, que d'autres en ont promis et qui seraient perdues si vous tardiez trop de commencer l'oeuvre ».²⁴

— Il n'y aurait qu'un seul obstacle. C'était l'attitude du gouvernement, mais il y avait tout lieu de croire qu'il y aurait bientôt un changement.²⁵

¹⁹ Martin - Don Bosco [1881].

²⁰ Martin - Don Bosco [1881].

²¹ Martin - Don Bosco [1881].

²² Martin - Don Bosco [1881].

²³ Martin - Reimbeau [1881]. « Vous me dites que Don Rua n'est pas d'avis de m'exposer à passer à Turin un an de noviciat pour ne pas peut-être retourner à Dinan; car ce serait prendre l'engagement de fonder une maison à Dinan, ce qui pourrait être irréalisable, ajoutant "et alors?" ».

A ceci, je réponds encore que je veux bien renoncer à aller à Turin, recevoir trois religieux dont un prêtre, quitte à entrer plus tard dans votre congrégation, si je m'en sens la vocation ».

²⁴ Martin - Don Bosco [1881].

²⁵ Martin - Reimbeau [1881]: « Quant à la fondation d'un orphelinat à Dinan je puis vous affirmer que je n'y vois pour le moment qu'un seul obstacle: la mauvaise disposition du gouvernement actuel. Mais beaucoup espèrent qu'il ne durera pas longtemps. Je prépare tout pour une prochaine fondation tant j'ai confiance dans un changement prochain en France ».

— Il s'étonnait enfin qu'on réponde avec tant de retard à ses lettres: « J'ai eu l'honneur de vous écrire trois lettres dont les deux premières sont longtemps restées sans réponse ».²⁶

Nous retrouverons, à tour de rôle, ces différents arguments dans sa longue correspondance avec Turin. L'impatience qui perce dans certaines de ses lettres laisse deviner qu'il lui tarde de voir la maison du Cercle plus rationnellement utilisée.²⁷

Comment Don Bosco et le chapitre supérieur à Turin ont-ils accueilli cette proposition faite avec tant d'insistance? La première réaction des supérieurs salésiens est notée sur une lettre de l'abbé Martin (sans doute la seconde adressée à Turin): on attendra qu'il veuille bien préciser les conditions de son offre.²⁸ La seconde réaction apparaît en annotation sur une autre des premières lettres de l'abbé Martin à laquelle il est répondu le 25 janvier [1881]: « Don Bosco est prêt à négocier, mais il faut attendre des temps meilleurs ».²⁹

Enfin, sur sa demande explicite, l'abbé Martin fut reçu par Don Bosco, à Lyon, entre le 16 et le 26 janvier 1882.³⁰ Don Bosco semble avoir réservé un accueil favorable au projet d'orphelinat, sans cependant s'engager formellement. Le décès de Mgr David, en juillet 1882, suspendit évidemment la décision. Son successeur fut rapidement proposé par le gouvernement français: ancien Aumônier supérieur de la Marine nationale, Mgr Bouché fut préconisé par Rome dès le 25 septembre 1882. Aurait-il la même bienveillance à l'égard des salésiens?³¹

²⁶ Martin - Don Bosco [1881].

²⁷ Martin - Don Bosco [1883]: « Si vous tardiez désormais trop de venir vous installer j'en redouterais les conséquences de ce retard pour vous comme pour l'oeuvre elle-même et pour moi ».

²⁸ Martin - Don Bosco [1881]. Annotation de Don Bosco lui-même sur cette lettre: « Don Durando ha qualche lettera in cui siano espresse le condiz[ioni] proposte da questo Reverendo? Aspett[are] altra lett[era] prima di risp[ondere] ».

²⁹ « Le temps de Jules Ferry » ou des ministères opportunistes (1879-1885) fut une période de laïcisation progressive de la société française. La publication de deux décrets anti-congréganistes (décrets du 29 mars 1880) constituait comme une épée de Damoclès au dessus des quatre jeunes maisons salésiennes de Provence, et créait évidemment un climat peu propice à de nouvelles fondations en France. « De la fin de l'Empire aux environs de 1885 s'étend une ample vague d'anticléricalisme qui fut suivie, pour une quinzaine d'années, d'une phase d'accalmie ». J.M. Mayeur, *Les débuts de la IIIème République, 1871-1898*, Paris, 1986, coll. Point histoire, p. 111. On notera que les voyages de Don Bosco en France (1874-1886) se situent au moment de cette « vague d'anticléricalisme ».

³⁰ Martin - Salésiens Turin [1885]: « Depuis que je suis allé en 1881 proposer à Lyon cette fondation au révérend Père Don Bosco lui-même ». Annotation: R[isposta] 27/6. L'abbé Martin se trompe sur la date car Don Bosco n'est venu à Lyon qu'en janvier 1882. Une rencontre à Marseille, en février 1881, paraît peu vraisemblable même si sur une lettre non datée, mentionnée plus haut, Don Bosco avait lui-même proposé cette rencontre à Marseille. Une erreur de date étant plus facile à commettre qu'une erreur de lieu, on peut retenir comme date et lieu de rencontre entre Don Bosco et l'abbé, janvier 1882 à Lyon.

³¹ Mgr Bouché, né le 7 septembre 1828 à Rostrenen (Côtes-du-Nord), proposé par le

Fin décembre 1882, l'abbé Martin recevait une lettre de Don Albera qui venait d'être nommé « inspecteur » pour les quatre maisons de France;³² le nouvel inspecteur l'informait de la décision prise par la congrégation salésienne d'accepter la donation de l'abbé Martin avec les conditions imposées par le donateur, à savoir la fondation d'un orphelinat. En fait, cette lettre de Don Albera ne comportait qu'une acceptation de principe, car selon les précisions données par les supérieurs de Turin « il fallait attendre encore un peu que les choses se soient modifiées dans votre pays ».³³

L'abbé Martin, dans sa hâte de voir se réaliser le projet, interprète cette réponse de Don Albera comme une décision ferme qui allait prendre effet sans tarder; il voulait bien selon l'expression de Don Bosco « attendre un peu », mais pas trop cependant, et devant ces délais et ces reports qu'il ne comprend pas, on le voit manifester fréquemment son impatience et parfois même sa vive déception

En avril-mai 1883, Don Bosco fit un séjour de plusieurs semaines à Paris. L'abbé Martin s'y rendit dans la seconde quinzaine de mai pour le rencontrer, mais rappelé d'urgence en Bretagne, il dut renoncer à son rendez-vous.³⁴ Il lui fallait aussi l'accord explicite du nouvel évêque, Mgr Bouché; il l'obtint, sans trop de difficultés, semble-t-il, à la fin de mai; tout semblait donc se présenter sous les meilleurs auspices:

gouvernement français le 20 septembre 1882, préconisé par Rome le 25 septembre 1882, reçut la consécration épiscopale le 30 novembre 1882. Décédé le 4 juin 1888 à Tréguier (Côtes-du-Nord). - Le nouvel évêque était considéré comme étant favorable au régime républicain. Son ancien supérieur, Aumônier général de la Marine nationale, devenu évêque de Sées, le jugeait ainsi: « Il possède des qualités remarquables, instruit, prudent et d'un caractère admirablement équilibré, modéré dans ses opinions, conciliant » AN dossier F/19/25 75.

³² Martin - Don Bosco. Réponse donnée le 16/8/1883. Le terme « inspecteur », équivalent de « provincial », est la dénomination utilisée dans la congrégation salésienne. En France, peu à peu, on lui a préféré le terme plus courant de « provincial ».

³³ Martin - Salésiens Turin. Lettre à laquelle il est fait réponse le 16/8 [1883]; l'abbé Martin y cite le passage suivant d'une lettre que Don Albera lui a adressée:

« Il m'a été écrit, le 21 décembre 1882, au nom de votre congrégation, une lettre signée P. Albera, qui renfermait ces mots: Nos supérieurs m'ont chargé de vous manifester toute leur reconnaissance envers [comprendre "de la part de"] notre humble congrégation. Ils ont décidé d'accepter votre généreuse donation et pour cela on a pris note de votre testament dans les archives de la congrégation et pareillement on a accepté les conditions apposées [comprendre "imposées"]. Seulement, on a fait observer, ce que vous avez fait observer vous-même, qu'il fallait attendre encore un peu que les choses se soient modifiées dans votre pays. Quant à la fondation, vous voyez, ajoutait Don Albera, qu'elle est fixée sur [comprendre "qu'elle est inscrite dans"] les intentions réelles de la congrégation Salésienne et de tout le Chapitre qui la dirige ».

³⁴ Martin - Salésiens Turin,, vers le 21 mai 1883; en marge de sa lettre, l'abbé Martin note: « J'étais allé à Paris la semaine dernière pour parler à votre supérieur Don Bosco et une dépêche m'a rappelé à Dinan auparavant ». Don Bosco était revenu à Paris le 16 mai, il en repartit le 26 mai 1883 pour Turin.

«...Tout le monde est aujourd'hui parfaitement disposé à vous recevoir. Mgr Bouché, notre nouvel évêque, les deux curés de la ville, le comité du Cercle, sont non seulement d'avis que vous fondiez un orphelinat au local du Cercle catholique des ouvriers de Dinan, mais ils le désirent. J'ai remis à Mgr Bouché une brochure du Dr d'Espiney. Mgr est venu pour la première fois visiter les bâtiments du Cercle qu'il regarde comme le plus beau peut-être de France et ce n'est pas tout à fait sans raison, et quant au site et quant aux bâtiments; il y a un enthousiasme pour l'oeuvre que vous avez accepté de fonder à Dinan et pour votre personne, eu égard à la publication de la Brochure du docteur d'Espiney, dont j'ai distribué une quinzaine d'exemplaires.

Deux patrons sont tellement bien disposés pour l'oeuvre et pour votre congrégation (peu sont au courant de l'entreprise) que l'un d'eux propose de donner plusieurs métiers de tisserand et l'autre un excellent contre-maître et tous deux d'employer un assez grand nombre d'ouvriers [...] Ce métier et les métiers de serrurier, de menuisier et de cordonnier suffiraient bien amplement pour le commencement...

Dans le cas où le gouvernement français s'opposerait à ce que vous fondiez actuellement en France de nouvelles maisons, j'aimerais à le savoir...

J. Martin

Aumônier du Cercle catholique de Dinan.

Au très révérend Père Don Bosco ».³⁵

A cette lettre, Don Bosco fit répondre: « Quand les affaires politiques en France seront moins inquiétantes, on pourra combiner quelque fondation avec de meilleures probabilités de succès ». Cette réponse dilatoire déconcerta l'abbé Martin qui ne cacha pas à Don Bosco sa déception:

« Mon bien révérend Père,

C'est avec un profond chagrin et à ma très grande surprise que j'ai reçu votre lettre en date du 11 de ce mois;³⁶ parce que cette lettre me met dans un très grand embarras et dans une légitime inquiétude.

Vous me faites écrire le 11 de ce mois, d'une manière tout à fait générale il est vrai et un peu obscure, que vous ne pouvez accepter ma bienveillante et sympathique proposition d'une fondation salésienne dans ces endroits; que cependant vous avez l'espoir d'être à même après quelques années de satisfaire mon bon désir, que vous faites vôtre; puis à la suite se trouvent écrits à encre bleue (sic), comme la signature: « quand les affaires politiques en France seront moins inquiétantes, on

³⁵ Martin - Don Bosco. Réponse donnée le 8 juin [1883]. Annotation personnelle de Don Bosco: « Malgr.[ado] b.[uona] vol.[ontà] per ora non conv[iene]; abb.[ia] paz.[ienza]-quando aff.[ari] polit.[ici] non sar.[anno] più così burrasc.[osi] si potrà proced.[ere] con migl[iore] probab.[ilità] di riusc.[ire] a far gran bene ».

³⁶ On aura noté le décalage de trois jours entre la date de réponse portée sur la lettre précédente (8 juin) et celle portée sur la lettre reçue par l'abbé Martin (11 juin 1883).

pourra combiner quelque fondation avec une meilleure probabilité de succès ».

Cette dernière phrase, qui est de vous sans doute, est la seule que j'ai bien comprise. Mais elle ne répond pas suffisamment à ma lettre et elle ne me retire nullement du très grand embarras où m'a mis le reste du contenu de la lettre qui m'a été adressée... ».³⁷

Puis, après avoir fait longuement référence à la lettre de Don Albera du 21 décembre 1882, et analysé les engagements qu'y prenait la congrégation salésienne, il poursuit:

« ... J'en ai le coeur navré. C'est sur votre promesse, dont j'ai en main la preuve que j'ai demandé et accepté des aumônes, que j'ai pris des engagements, entrepris des constructions, fait moi-même des promesses; c'est après avoir promis d'accepter les deux cent mille francs que je me propose de vous donner pour fonder un orphelinat dans une situation magnifique, au milieu d'une population très disposée à vous recevoir, eu égard à la propagande que j'ai faite en faveur de la congrégation salésienne; c'est après avoir prévenu Monseigneur l'Evêque, Messieurs les curés et le comité des Messieurs et des Dames patronesses du Cercle catholique de votre acceptation, que vous semblez vouloir revenir sur cette acceptation. Mais avez-vous bien pesé toutes les conséquences d'une pareille mesure? Avez-vous réfléchi à la triste situation que vous me feriez en revenant sur votre promesse? Je trouve cela tellement extraordinaire qu'il m'est impossible d'y croire.

J'ai besoin de savoir définitivement par vous-même, mon Père, ce qu'il en est, non par un autre. Car la chose est assez grave et assez importante pour cela. Je la trouve pour moi excessivement grave.

Sur votre promesse écrite d'il y a plus de six mois, de fonder un orphelinat à Dinan, à la condition d'attendre un peu, j'ai pris des mesures en conséquence; je n'ai pu évidemment supposer que ces mots "un peu" voulaient dire plusieurs années. Si vous différez des années, vous faites échouer mes projets, vous m'enlevez toutes mes espérances et aux yeux de mon évêque, du clergé de Dinan, de donateurs si généreux et si bien disposés en faveur de l'orphelinat en question, vous me feriez considérer comme un faussaire et une espèce d'escroc. Mettez-vous un instant dans ma position. Pour me tirer de l'inquiétude mortelle où vous m'avez mis, je vous conjure de me répondre, non d'une manière équivoque, mais très claire, vous-même, aux questions suivantes:

1° Etes-vous aujourd'hui, comme vous l'avez fait écrire par le Père Albera, le mois de décembre de l'année dernière, décidé à fonder

³⁷ Martin - Don Bosco. Réponse donnée le 16 août [1883]; l'abbé Martin avait bien remarqué, dans la lettre de Turin à laquelle il fait réponse, la différence entre une partie de cette lettre, réponse type que l'on adressait à toutes les demandes de fondation, et le passage écrit de la main même de Don Bosco et qui le concernait personnellement.

un orphelinat à Dinan, conformément aux propositions que je vous ai faites?

2° Considérez-vous le changement de l'état actuel des affaires politiques en France comme une condition indispensable pour fonder un orphelinat en France?

3° Si, d'ici un an, il y a en France, comme beaucoup s'y attendent et comme il est plus probable, changement de régime, voulez-vous promettre de venir fonder, dans l'année 1884, l'orphelinat promis et m'autoriser à prévenir qui de droit?

Il me semble qu'il est impossible, après ce qui a été convenu, de vous demander moins. Répondez-moi, je vous prie, pour dissiper mes très graves et très légitimes inquiétudes.

J. Martin ».³⁸

La lecture de cette lettre dut toucher Don Bosco. Il fit en effet répondre par Don Rua qu'il enverrait quelqu'un à Dinan voir sur place ce qu'il serait possible de réaliser.³⁹

Cet engagement renouvelé par Don Bosco redonna confiance à l'abbé Martin; il l'écrivit à Don Rua:

« Je vous remercie de m'avoir écrit vous-même et surtout de m'avoir écrit comme vous l'avez fait [...] J'étais bien convaincu que la congrégation salésienne ne serait pas revenue sur des engagements formels, ni manqué à des promesses sur lesquelles je devais compter et qui m'ont fait agir en conséquence [...] Je vous remercie d'avoir promis d'envoyer quelqu'un visiter l'établissement, afin de commencer l'oeuvre en projet dans le courant de l'année 1884.

[...] J'ai répandu la brochure du docteur d'Espiney sur Don Bosco et elle a produit un excellent effet. J'ai communiqué aussi votre lettre à Monsieur le vicaire général qui s'est montré enchanté de votre promesse ».⁴⁰

En fin novembre, il insistait à nouveau pour qu'on ne tardât pas à venir voir sur place: « Je vous avoue que je ne comprendrais pas que vous vous montriez si indifférents lorsqu'on montre ici tant de préférences pour vous ».⁴¹

³⁸ Martin - Don Bosco. Réponse donnée le 16 août [1883]. En toute bonne foi sans doute, mais en tout cas de manière très habile, l'abbé Martin cherche à transformer une promesse plutôt vague de Don Bosco en un engagement à court terme: toute la communauté chrétienne locale s'est mise à l'oeuvre avec un dévouement extraordinaire pour la réalisation du projet. Don Bosco ne peut vraiment plus tromper leur attente, ni différer sa venue.

³⁹ Même référence que la précédente. Annotation (de Don Rua) sur cette lettre: « Serait notre plus grand désir etc... Malgré les diffic.[ultés] nous enverrons en 1884 quelqu'un voir et s'entendre et s'il n'y aura point d'obst.[acles] dans les aff.[aire] polit.[iques] nous ferons le poss.[ible] pour commencer quelque chose chez vous ».

⁴⁰ Martin - [Don Rua]. Réponse donnée le 10/09/1883.

⁴¹ Martin - [Don Rua]. Réponse donnée le 5/12/1883.

L'annotation portée par Don Rua sur cette lettre condense la réponse que reçut l'abbé Martin: « Il recevra une visite avant Noël [1883] ». Effectivement deux salésiens vinrent à Dinan avant la fin de cette année. L'un de ces religieux fut probablement Don Albera⁴² et l'autre, le P. de Barruel qui avait, comme secrétaire, accompagné Don Bosco en France,⁴⁵ durant son voyage de 1883. Leur visite fut très appréciée tant par l'abbé Martin que par tous ceux qu'il avait su intéresser au projet.⁴⁴ Le rapport fait à Turin par les deux visiteurs soulignait les conditions favorables qui permettaient la fondation: de vastes locaux solidement construits et bien situés, un comité de soutien très bienveillant à l'égard des salésiens, prêt à engager des maîtres artisans pour former les jeunes dans les métiers exercés dans la région. Le rapport faisait encore allusion aux possibilités de trouver aux alentours de nombreuses vocations. Une réserve apparaissait cependant. Il faudrait demander à l'évêque d'éloigner l'abbé Martin, car lui et son cousin, le docteur Martin, voudraient naturellement tout diriger. Cette réserve fit sans doute hésiter Don Bosco qui tenait absolument à avoir les coudées franches dans les oeuvres qu'il fondait. On peut toutefois s'étonner que dans ce rapport aucune allusion ne soit faite à la situation des jeunes dans la région.⁴⁵

En quittant l'abbé Martin, les deux visiteurs lui promirent, de la part de la congrégation, une réponse officielle qui préciserait les intentions des salésiens sur Dinan. L'abbé Martin s'attendait donc à recevoir une réponse rapide et positive en provenance de Turin. Elle ne lui parvint qu'au bout de six semaines, ce qui lui sembla bien long, mais surtout dans sa lettre, Don Rua se montrait à nouveau très évasif, et il engageait l'abbé Martin à s'adresser désormais à Don Durando (le conseiller scolaire au chapitre supérieur).⁴⁶ C'en était vraiment trop!

⁴² Don Albera, qui devint plus tard Recteur Majeur de la congrégation, c'est-à-dire Supérieur général, était alors inspecteur des maisons françaises. Il recevait de Turin mission d'enquêter sur les propositions de fondation. A cette date (25 décembre 1883), il rentre d'une mission à Lille où une maison devait être fondée en janvier 1884 (Don Albera - Don Rua). Il est probable qu'à cette occasion, il fut également invité par Don Bosco à se rendre à Dinan, accompagné de l'abbé de Barruel (identifié par une lettre Martin - Salésiens Turin).

⁴³ Camille de Barruel, né à Grignan (Drôme) le 20 janvier 1851. Lorsqu'il entre à l'Oratoire de Turin, le 15 mai 1881, il est déjà avocat. Il reçoit la même année, en 1882, ordres mineurs et majeurs. Ordonné prêtre, le 23 décembre 1882. Il accompagne Don Bosco en France comme secrétaire en 1882 et en 1883. Entre 1884 et 1889, il change chaque année de maison, Turin-Marseille-Valsalice-La Navarre-St-Cyr. Psychologiquement fragile, il se retire dans sa famille après 1890, et disparaît cette année-là de l'annuaire salésien.

⁴⁴ Martin - Don Rua [1884]. Carte de voeux de nouvel an à Don Rua et remerciements pour « avoir bien voulu déléguer au nom du si vénéré et saint fondateur de la congrégation, deux religieux qui ont su conquérir, en si peu de temps, les sympathies de ceux qui ont pu les voir et les entendre et qui s'intéressent à l'oeuvre ».

⁴⁵ Rapport sur Dinan, Asc 389, Dinan.

⁴⁶ Martin - Don Rua [1884].

« Je dois vous avouer, mon cher Père, qu'après tout ce que j'ai déjà fait et continue de faire tous les jours pour la fondation de l'oeuvre, il m'a été bien dur et bien pénible de recevoir une semblable réponse. J'en ai éprouvé un tel chagrin que j'en ai passé plusieurs nuits sans pouvoir dormir [...] Les choses sont à ce point que, quand je le voudrais, je ne pourrais même pas faire d'ouverture à d'autres congrégations. C'est la vôtre que l'on veut, sur laquelle on compte. On est disposé à donner pour vous et non pour la première congrégation venue. S'il est nécessaire que j'aille à Turin pour m'entendre avec vous, je veux bien y consentir. J'irai même plus loin s'il le faut ».⁴⁷

Le 10 mars 1884, Don Durando qui avait pris le relais de Don Rua, confirmait que la congrégation ne pourrait pas s'engager avant trois ans, et ne lui cachait pas que « si une autre congrégation pouvait plus vite satisfaire ses désirs, on en serait content ». Et l'abbé Martin de réagir vivement :

« Ce n'est pas pour une autre congrégation que nous avons préparé les esprits à contribuer à la fondation d'un orphelinat à Dinan, vous le savez. Tout a été fait en faveur de la vôtre, malgré tout ce qui a été fait, nous pourrions faire plus encore: mais vous nous liez les mains, je me demande comment annoncer votre désolante réponse qui va causer une si grande déception [...] Aucun des bienfaiteurs n'admettra qu'après plus de trois ans d'attente, la congrégation ne veuille pas promettre de venir au moins dans le courant de l'année prochaine ».⁴⁸

En désespoir de cause, l'abbé Martin invita les laïcs du Cercle catholique à intervenir eux-mêmes auprès de Don Bosco. Dans une lettre collective signée du président du Cercle, le docteur Martin et de tous les membres actifs du Cercle, ces laïcs pressaient Don Bosco de leur fixer la date de la venue des salésiens à Dinan, et s'étonnaient que, malgré l'absence de personnel invoquée par Don Bosco pour retarder la fondation de Dinan, il ait fondé cette même année, à Lille, un établissement salésien.⁴⁹

⁴⁷ Martin - Don Durando [1884]. Réponse de Don Durando le 10 mars 1884.

⁴⁸ Martin - Don Durando [1884].

⁴⁹ ASC 389, Dinan. Lettre collective des membres actifs du Cercle de Dinan du 15 juin 1884.

L'orphelinat Saint-Gabriel de Lille fut fondé en janvier 1884. De plus, en décembre de cette même année, Don Bosco fondait, à Paris, l'Oratoire Saint Pierre-Saint Paul. Don Bosco n'a pas eu une ligne de conduite systématique dans le choix des fondations en France. Sans doute sa préférence allait-elle aux grandes villes comme Nice (1875), Marseille (1878), Lille-Paris (1884), mais il ne refusait pas une implantation dans une ville très modeste comme Cannes (14 000h. en 1877) ou une fondation dans des bourgades comme Saint-Cyr (1878) ou Challonges (1879). Il accepta même la fondation de deux « colonies » agricoles, évidemment en pleine campagne: La Navarre (1878) et Gevigney-Hte Saône,

Les laïcs du Cercle catholique n'eurent guère plus de succès que leur aumônier dans leur démarche auprès de Don Bosco. La voix du peuple n'ayant pas réussi à le convaincre, il ne restait plus à leur pasteur, le chanoine Daniel, qu'à prendre lui-même son bâton de pèlerin et à se rendre en personne auprès de Don Bosco. Ce qu'il fit, sans doute dans le second semestre de 1884;⁵⁰ il revint de Turin avec de bonnes promesses, mais hélas en mars 1885, il fallait à nouveau déchanter et le chanoine ne put qu'écrire sa profonde déception:

« Dinan le 27 mars 1885

Mon très révérend Père,

Monsieur le docteur Martin m'a communiqué votre récente lettre: il en est déconcerté et découragé et je ne suis pas loin de partager son découragement. Le retard de trois ans apporté à la réalisation toujours hypothétique de nos chères espérances équivaut à leur ruine complète; car toutes les assurances de tant de concours précieux qui s'étaient offerts à notre oeuvre, vont se retirer immédiatement. Même depuis les bonnes nouvelles que j'avais apportées de ma double visite à Don Bosco et à vous, de nouveaux dévouements s'étaient manifestés. Jamais terrain ne fut mieux préparé pour la fondation d'une oeuvre; jamais une oeuvre nouvelle n'a été accueillie comme le serait la vôtre à Dinan: vraiment je ne pouvais m'empêcher de voir là comme le doigt de Dieu et la manifestation de sa volonté. D'ailleurs, laissez-moi vous redire ce que déjà nous avons eu l'honneur de vous exposer: la chère congrégation salésienne, en nous faisant le sacrifice d'un petit personnel pour débiter, eût été bientôt dédommée par des vocations très solides que sa présence et sa charité auraient fait naître sur cette terre bretonne, aux âmes fortement trempées. L'élément septentrional, en se mêlant aux ardeurs de votre sang méridional, compléterait et fortifierait l'organisation de vos missionnaires; soyez assuré qu'il y a là une voie féconde à suivre. C'est à ce point de vue supérieur et surnaturel que je me place pour envisager les résultats de votre fondation en Bretagne. Laissez-moi donc vous adresser, en mon nom personnel, une nouvelle et très instante prière: c'est de vous que dépend la solution définitive de cette grave affaire. A mon passage à Marseille, j'eus à peine le temps de saluer le P. Albera et le P. de Barruel, de les assurer de mon entier concours et de leur demander leur appui auprès de Don Bosco et de vous. Maintenant il ne me reste qu'à placer ma requête in extremis et mes espérances entre les mains de Notre-Dame Auxiliatrice, en la priant de venir à notre secours. Je n'ose espérer que Don Bosco venant à Paris, il pourrait venir jusqu'ici, la route n'est pas longue. Si pourtant...! Veuillez agréer...

J. Daniel - curé ».⁵¹

(arrivée des salésiens en février 1888, soit quelques jours après la mort de Don Bosco, mais également après plusieurs années de négociations).

⁵⁰ Voir sa lettre du 27 mars 1885.

⁵¹ Daniel - Don Rua, 27 mars 1885. ASC 389 Dinan.

La réponse faite par Don Rua à cet appel désespéré du curé de Saint-Sauveur, redonnait à nouveau quelque espoir malgré les délais qui ne variaient guère, puisqu'il était toujours question de 1888. Mais à Dinan, on retint de cette lettre surtout la petite phrase exprimant la volonté des supérieurs de Turin d'abrèger ce long délai de trois ans. Le 9 avril, le chanoine Daniel remerciait Don Rua de lui donner à espérer que tout serait fait pour avancer la date de la fondation:

« Dinan, le 9 avril 1885

Très révérend et Honoré Père,

Je vous remercie au nom de M.le Dr Martin et en mon nom surtout, de votre lettre bienveillante du 30 mars dernier. Nous gardons dans notre coeur votre engagement d'abrèger les délais de notre fondation dinannaise: que Notre-Dame Auxiliatrice les abrège elle-même et amène ici ses enfants plus tôt encore que vous ne pensez! Je vous en adresse de nouveau la prière instante et très instante, sinon nos plus précieuses espérances courraient le risque de crouler. Avec quelle joie et quelle confiance j'envisage la visite possible de Don Bosco à notre Bretagne! Il y trouvera un accueil digne de lui. Toutefois je ne veux rien annoncer ni promettre, pour éviter des désillusions. Dites-lui bien que je l'attends, que ce sera dans mon presbytère qu'il sera reçu et non ailleurs, et que je ferai mon possible pour qu'il y trouve ici repos, satisfaction, honneur: ce serait un puissant avocat que gagnerait notre cause, s'il constatait de visu les dispositions du pays. En me recommandant à vos prières, je vous prie de croire de nouveau à mes plus respectueux dévouements in Xto.

J. Daniel
curé ».⁵²

Il fallut donc se résigner et attendre patiemment l'année 1888, ou au mieux 1887, ce que devaient faire également bien d'autres personnes qui sollicitaient à cette époque une fondation salésienne.⁵³ Mais l'abbé Martin qui

⁵² Daniel - Don Bosco, 9 avril 1885. ASC 389 Dinan.

⁵³ Voici quelques unes parmi les nombreuses demandes de fondations reçues par Don Bosco entre 1883 et 1888 en France:

- Finistère - 1884: Saint Thudec, colonie agricole 514 hectares. FDB 178 D3...
- Loire Inférieure - 1885: Nantes, proposition de fondation d'une école professionnelle. FDB 166 A6...
- Loiret - 1883: Orléans. L'évêque veut confier son petit séminaire aux salésiens. FDB 168 D5...
- Haute Marne - 1883: Le Plongeron, orphelinat. FDB 154 E7...
- 1883: Malroy, école technique et agricole. FDB 1424 A1...
- 1885: Saint-Dizier, patronage et pensionnat. FDB 177 D1...
- Orne - 1887: Soligny la Trappe, colonie agricole pour jeunes orphelins, confiés au monastère. FDB 181 B1...
- Hautes Pyrénées 1883: Lourdes. FDB 159 A7...

ne peut accepter d'être nommé « recteur »⁵⁴ d'une paroisse avant d'avoir réglé sa succession au Cercle catholique, ne se résout pas à attendre encore trois ans. Il se fait de plus en plus pressant, au risque de tout compromettre. Sollicité de venir en aide financièrement à l'Oratoire Saint-Léon de Marseille, il fait évidemment comprendre que cela lui est impossible tant que les salésiens n'ont pas fondé l'orphelinat de Dinan. A cette occasion, il ne peut s'empêcher de manifester une certaine amertume:

« Je ne comprends absolument rien, je vous l'avoue en toute simplicité et franchise, mon révérend Père, aux délais, toujours renouvelés depuis trois ans, de l'ouverture de la maison de Dinan... MM. les curés de Dinan, sont plus disposés que jamais et votre Congrégation hésite à s'installer! Mon avis c'est que si elle était à même de se rendre compte de la situation, elle solliciterait au lieu de tant se faire prier et de tant hésiter. En tout cas il faut bien que cette hésitation finisse dans un sens ou dans l'autre [...] Je tiens définitivement à savoir, je n'ose vous dire si, mais au moins quand vous viendrez: si vous dites en 1888, c'est un refus; si vous dites en 1886, je veux bien attendre, eu égard aux difficultés que vous éprouvez; mais nous avons besoin d'être fixés dans votre intérêt si vous venez, dans notre intérêt si vous ne venez pas ».⁵⁵

A Turin, cette dernière phrase fut interprétée comme une mise en demeure qui laissait croire que l'abbé Martin avait trouvé une autre solution. La question fut portée par Don Rua devant le chapitre supérieur: Don Bosco et les membres du chapitre ne furent sans doute pas fâchés de pouvoir, sans se renier, se dégager ainsi d'une promesse de fondation qui devait leur paraître sans grand avenir.⁵⁶

⁵⁴ Le « recteur » est, en Bretagne, le pasteur d'une paroisse à l'intérieur d'un doyenné.

⁵⁵ Martin - Salésiens Turin. Réponse donnée le 6/6/1885.

⁵⁶ Verballi... Vol. I; F. 57. Séance du 29 mai 1885. C'est la première fois qu'apparaît le projet de Dinan dans les procès-verbaux des délibérations du chapitre supérieur. Le terme « refus » employé par l'abbé Martin était ambigu. Don Rua et le chapitre l'interprétèrent comme étant un refus d'attendre de la part de l'abbé Martin qui lui, au contraire, parlait d'un refus de la part de la congrégation: « Don Rua fa sapere che alla nostra offerta di aprir la casa nel 1888 a Dinan fu risposto che o si apra del [sic] 86 o si intenda rotta ogni pratica. D. Bosco suggerisce di rispondere con ogni gentilezza: I motivi per cui noi non siamo ancora andati essere conosciuti. Nell'86 non essere possibile. La loro lettera persuaderci che hanno un progetto e i mezzi di effettuarlo. Noi perciò accettare la cessazione delle pratiche e nello stesso tempo pregarli umilmente di compatirci ».

Ce même jour, le chapitre étudiait également la proposition de fondation d'une colonie agricole sur une propriété de 106 ha à Gevigney (Haute Saône) (dans le procès-verbal de cette séance lire « Gevigney » au lieu de « Sévigné »); Don Bosco s'y montrait favorable, malgré les fortes réticences de Don Durando.

Il n'est pas difficile d'imaginer la stupéfaction de l'abbé Martin en prenant connaissance de cette décision. Cette stupéfaction, se transformant en angoisse, lui fit trouver le ton et les mots qui ne pouvaient laisser Don Bosco indifférent :

« Mon bien révérend Père,

Je ne peux croire mon esprit ni mes yeux. Ce qui m'étonne surtout, c'est que vous dites avoir cru comprendre dans ma lettre ce que je n'y ai point mis et ce que je n'ai certainement point eu l'intention d'y mettre. Je vous ai bien prié, supplié, pressé d'avancer l'époque que vous avez fixée. Mais malgré mon insistance, je n'ai jamais eu un seul instant l'idée de vous donner une décharge des engagements que vous avez pris et des promesses que vous avez faites, bien des fois réitérées depuis trois ans.

[...] Je n'ai jamais entendu poser comme condition indispensable de votre arrivée parmi nous une date plus rapprochée [...] J'aime mieux attendre que conformément à la promesse écrite faite à Monsieur le curé de Saint-Sauveur vous commenciez la fondation dans le courant de 1887.

Je crois aussi que, consciencieusement de votre côté, vous ne pouvez pas, après avoir promis tant de fois de venir à Dinan [...] revenir sur toutes vos promesses, même quand vous regretteriez de les avoir faites, sous le prétexte que vous avez cru comprendre dans une de mes lettres ce que j'affirme n'avoir pas voulu y mettre.

[...] Aussi mon révérend Père, depuis la réception de votre lettre, je souffre horriblement. Ne me faites pas mourir de chagrin, je vous en supplie. J'ai bien assez de peine que vous ne veniez pas plus tôt. Malgré toutes les impatiences du dehors et malgré les miennes, j'ai toujours voulu quand même compter sur vous et mettre toute ma confiance en vous. Aussi je ne peux pas croire que par suite d'une lettre que j'affirme avoir été mal comprise et que je me hâte d'expliquer, tant d'efforts faits depuis trois ans soient détruits, que vous reveniez sur la parole donnée à Monsieur le curé de St Sauveur et que vous renonciez à vos promesses. Ce serait tellement étrange que je crois que cela ne peut pas être. En tout cas, j'ai passé une partie de la nuit à prier le Bon Dieu que cela ne soit pas. Tirez-moi donc, mon révérend Père, je vous en conjure de l'état de torture où vous m'avez mis par la réponse la plus prompte et en même temps la plus claire et la plus précise.

Tout à vous, mon révérend Père, en Notre Seigneur Jésus Christ.

J. Martin

Vic. et Aumônier du Cercle catholique de Dinan ».⁵⁷

Don Rua donna connaissance de cette lettre aux membres du chapitre supérieur dans la séance du 22 juin 1885: « Don Rua lit une très belle lettre

⁵⁷ Martin - [Don Rua]. Réponse donnée le 26-6-[1885].

de l'abbé Martin dans laquelle il rétracte quelques expressions de sa dernière lettre, il nous prie et supplie de tenir nos promesses... ». Mais Don Durando n'était pas d'accord parce que Lille et Paris avaient besoin de personnel, et que c'était vraiment une chance d'avoir pu se dégager de Dinan. Il ne fut sans doute pas le seul de cet avis, mais Don Bosco confirma que ce projet était tout à l'avantage de la Congrégation Salésienne: « 80.000 francs étaient immédiatement disponibles; il y avait des nombreuses vocations dans le pays, et nous y aurions de puissants bienfaiteurs ». En conséquence, le chapitre considéra comme non avenue la décision de se retirer et fixa l'ouverture de cette maison pour 1888.⁵⁸

Pour l'abbé Martin, l'alerte avait été chaude; il sut par la suite se montrer plus prudent dans ses réactions. Cette réponse positive et décisive du chapitre supérieur fut attentivement examinée à Dinan, en conseil restreint, par le curé de Saint-Sauveur, le Docteur Martin et l'abbé Martin, et dès la première quinzaine de juillet 1885, ce dernier écrivait à Turin:

« Nous considérons tous les trois votre lettre comme un engagement définitif de votre côté et naturellement nous en prenons acte. De notre côté, nous acceptons d'attendre comme délai extrême jusqu'à l'année 1888, la réalisation de vos promesses et de nos espérances: c'est donc chose parfaitement convenue et arrêtée. Toutefois nous prenons bonne note de l'espérance que vous voulez bien nous laisser de venir avant 1888.

[...] Du reste, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire plus d'une fois, mon révérend Père, plutôt [sic] vous nous viendrez et plus favorables seront les conditions de la fondation. Inutile de vous redire que les personnes dévouées à l'oeuvre qu'il s'agit de fonder ont de légitimes impatiences. Nous sommes et restons d'ailleurs bien convaincus que votre présence sur notre sol breton y fera germer de précieuses et solides vocations, destinées à fortifier votre congrégation et ses oeuvres... ».⁵⁹

Comme on a pu le constater, l'ensemble des pourparlers pour l'ouverture de la maison de Dinan avaient lieu directement entre les requérants, principalement l'abbé Martin, et les supérieurs de Turin; à l'époque, le rôle de l'inspec-

⁵⁸ Verballi... Vol. I; F. 61. Séance du 22 juin 1885:

« Don Rua legge una bellissima lettera dell'Abbé Martin colla quale ritratta qualche sua espressione dell'ultima sua lettera e prega e supplica che ci teniamo obbligati alla parola. Don Durando non vorrebbe perché Lilla e Parigi hanno bisogno di personale e non ne abbiamo. Era una fortuna che quei di Dinan ci avessero sciolto dall'impegno. D. Rua domanda che cosa si debba rispondere. D. Bosco conclude che il progetto era tutto a nostro vantaggio: che 80.000 sono già pronti in cassa; sono paesi di molte vocazioni; avremo potenti benefattori; già intervennero vere promesse. Il Capitolo tiene come non avvenuta la deliberazione di ritirarsi e stabilisce l'apertura di quella casa pel 1888 ».

⁵⁹ Martin - Salésiens Turin. Réponse donnée le 17/8/85.

teur, Don Albera, restait pratiquement celui d'un délégué, aux responsabilités plutôt limitées et souvent mal définies, ce dont il se plaignait d'ailleurs à cette même époque (juin 1885).⁶⁰

Il ne restait donc plus désormais à l'abbé Martin et à tous les dinannais qui soutenaient son action qu'à patienter, à accepter les délais imposés et à préparer du mieux possible l'arrivée des salésiens, en l'espérant pour la fin de 1887.⁶¹ Au début de 1887, rappelant une précédente lettre à laquelle il avait été répondu de façon très vague, l'abbé Martin s'inquiétait une nouvelle fois de la date précise de l'arrivée des salésiens:

« Je vous ai demandé, écrit-il, si, conformément à vos désirs et aux nôtres, vous pourriez, comme le désire si ardemment la population dinannaise elle-même, même des républicains peu religieux et du plus haut rang, nous venir dans le courant de cette année au lieu d'attendre au commencement de 1888 [...] A cette demande si claire, il m'a été laconiquement et indirectement répondu: "Notre bonne volonté est grande, mais le personnel nous manque"; je comprends bien ces mots, mais je n'en saisis pas bien la portée [...] car il n'y a tout au plus désormais qu'un an à attendre: nous aurons attendu pendant 6 ans au moins. J'attends donc une réponse plus explicite et plus réconfortante de Don Michel Rua lui-même ou du révérend Père Don Bosco que je respecte et vénère comme un saint. Puisse la lettre qui me sera adressée m'être plus agréable que celle que j'ai reçue!!! ».⁶²

⁶⁰ Don Albera - Don Rua. Lettre du 6 juin 1885. Don Albera se plaint du peu de pouvoirs dont il dispose pour faire avancer les négociations, en particulier concernant Gevigney, propriété de M. Willemot. Les premiers contacts avaient été pris par lui en octobre 1883 (lettre Don Albera - Don Rua):

« Qui unita troverà la lettera del P.[adre] Jobert riguardo all'Orphelinat di Monsieur Willemot. Noi facciamo ben brutta figura in questo affare e, mi permetta questo lamento, tutta la brutta figura la si getta sopra di me. Io non ho trattato col Sig. Willemot di mio capriccio, bensì a nome dei Superiori e nell'interesse della Congregazione. Il Capitolo approvò ciò che io aveva conchiuso, ma poi non se ne fece nulla. Già lo dissi una volta: se si affida un affare a qualche membro del Capitolo, il medesimo essendo presente può far prendere in considerazione quello che gli fu proposto e che trattò: un altro lontano tratta, fa meglio che può, e poi dal Capitolo non son tenute in conto né le promesse né gli avvantaggi. Ciò pare siami avvenuto riguardo al Sig. Willemot ».

Quelques années plus tard, Don J. Bologne, second inspecteur de France (en 1892), se plaindra de cette même situation, alors que Don Albera était devenu membre du chapitre supérieur. On se rend compte ici de l'inévitable tension entre la volonté de Don Bosco et de son successeur de maintenir une nécessaire centralisation dans une congrégation naissante et les aspirations des inspecteurs à une plus large régionalisation des pouvoirs, au fur et à mesure que la congrégation prenait de l'ampleur. De plus, Don Albera, directeur également de l'Oratoire Saint-Léon à Marseille, n'appréciait guère de devoir s'absenter trop souvent de sa maison et de devoir régler ses frais de déplacements sur le budget de l'Oratoire, toujours en déficit. (Don Albera - Don Rua, 27 décembre 1884).

⁶¹ De l'année 1886, il n'a pas été possible de trouver trace de correspondance en ASC de Rome.

⁶² Martin - Salésiens Turin, [1887], réponse donnée le 25 janvier [1887].

La réponse fut cette fois très agréable: c'était vraiment décidé, les salésiens iraient à Dinan en octobre de cette même année. L'abbé Martin ne sait comment exprimer sa joie dans une lettre datée du 10 février 1887:

« Bien cher et révérend Père,

Merci mille fois de votre excellente lettre par laquelle vous m'informez que vous êtes disposé à venir fonder l'orphelinat salésien à Dinan en octobre 1887, c'est-à-dire cette année.

Nous sommes tous au comble de nos vœux. Nous attendons, vous le savez, depuis si longtemps [...] Je suis tout à fait d'avis, et tous les membres du comité pensent comme moi, qu'il est essentiel et indispensable, pour réussir, de commencer et de continuer par un internat, l'air des ateliers est trop peu sain, le dévouement des patrons trop faible et l'influence des pères de famille trop peu sérieuse et sûre pour faire sans cela de bons ouvriers. Chez vous au contraire, en choisissant un peu vos sujets, vous ferez ce que vous voudrez ».⁶³

Dans cette même lettre, l'abbé Martin précisait son intention de léguer par testament à Don Albera l'immeuble du Cercle catholique dont il était le propriétaire légal. Il en estimait la valeur à quatre-vingt mille francs. Une somme de vingt-cinq mille francs était mise immédiatement à la disposition des salésiens. Il s'informait enfin de la réponse à donner aux personnes qui s'inquiéteraient de la concurrence que pourraient faire les ateliers de l'orphelinat au commerce local. Dans la lettre suivante, datée du 22 avril 1887, il est question de la visite d'un salésien pour préparer l'installation, ainsi que de la « tournée patsorale », à Dinan, de l'évêque de Saint-Brieuc, lequel « tient absolument à vous voir et à vous parler ». Sans doute l'abbé Martin n'envisageait-il pas cette rencontre avec l'évêque sans quelque appréhension, mais, au point où en était la négociation, cette entrevue ne pouvait qu'être positive.⁶⁴

⁶³ Martin - Salésiens Turin, 22 avril 1887. Voir sur ces conditions de l'apprentissage A. Prost, *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, 1968, p. 306s, spécialement les réflexions de A. Corbon, que rejoignent celles de l'abbé Martin.

⁶⁴ Martin - Salésiens Turin, 22 avril 1887.

FACE À DES OPTIONS PASTORALES DIFFÉRENTES

A Turin, Don Bosco se réjouit de la perspective de cette fondation, cependant une chose l'étonne, dit-il, c'est que tout semble évoluer sans difficultés, sans oppositions. Elles ne tardèrent pas à se manifester et du côté où on les attendait le moins. La seconde paroisse de Dinan, celle de Saint-Malo, venait d'accueillir un nouveau curé, l'abbé Gautier;¹ ce dernier se montra aussitôt très sceptique quant à l'utilité d'un orphelinat et surtout d'une nouvelle communauté religieuse d'hommes à Dinan. Probablement présenta-t-il à l'évêque les objections qu'il entrevoyait à cette fondation. L'évêque qui, dès le moment où il avait été informé du projet d'orphelinat, avait posé comme première condition l'accord des deux curés à ce sujet, se devait donc de solliciter par écrit l'avis de toutes les parties prenantes, à savoir: le curé de la paroisse Saint-Sauveur, celui de la paroisse Saint-Malo, puis l'abbé Martin et le Docteur Martin, président du Cercle catholique.

Le curé de Saint-Sauveur, l'abbé Daniel, adressa son rapport à Mgr Bouché dès le 21 avril 1887. Pour lui, il n'y avait pas à hésiter: cette fondation était d'une urgente nécessité sur Dinan; d'ailleurs l'ancien évêque, Mgr David, lui avait immédiatement donné un avis favorable. Il rappelait également à l'évêque que lors de sa première visite à Dinan, lui-même l'avait approuvée. Tout était désormais prêt, on n'attendait plus que son accord officiel.²

Avant de rédiger son rapport, l'abbé Gautier, quant à lui, voulut faire sa petite enquête personnelle; il prit ses renseignements auprès du Président du Cercle catholique; il demanda à l'abbé Martin de bien vouloir lui fournir quelques informations sur ce projet d'orphelinat. Ce dernier, afin de donner une réponse autorisée au nouveau curé, jugea utile d'en référer, début mai 1887, à Don Rua, pour obtenir quelques précisions sur les objectifs retenus par les salésiens, et sur les conditions de fonctionnement de ce futur orphelinat.

¹ L'abbé Pierre-Marie Gautier, né à Lamballe le 9 octobre 1832; ordonné prêtre le 3 avril 1858; vicaire à la paroisse Saint-Malo de Dinan 1864-1883; curé-doyen de la paroisse Saint-Malo de Dinan 3 mai 1886-1892; décédé le 25 mai 1900. Mgr Fallières le présentait ainsi dans la *Semaine Religieuse* de Saint-Brieuc (année 1900, p. 342): « Le vénérable Chapitre perd un de ses membres les plus distingués; je perds dans M. le chanoine Gautier, un prêtre éminent, un saint, un ami. » (AESB).

² Rapport du chanoine Daniel à Mgr Bouché; 21 avril 1887 AESB. (Voir documents annexes I).

Il précisait en même temps les ressources dont ils disposeraient dès le départ. Ces questions et surtout la réponse qu'y fit Don Rua, présentent de manière succincte l'esprit dans lequel une fondation était acceptée par Don Bosco, dans les dernières années de sa vie. Voici donc ces deux lettres, dans leur intégralité:

« Mon bien cher et révérend Père,

Avant l'entrevue que l'un de vos pères doit nécessairement avoir avec Monseigneur notre évêque, pour prévenir toute difficulté qui pourrait se présenter au dernier moment, et pour préparer la solution définitive depuis si longtemps attendue et si vivement désirée ici, je crois extrêmement utile de présenter à l'un de nos deux curés de la ville, récemment arrivé dans sa paroisse, les renseignements qu'il demande sur le but immédiat que vous vous proposez, sur les moyens que vous comptez employer pour vous procurer des ressources et enfin sur le fonctionnement lui-même de l'oeuvre

Je regarde cela comme d'autant plus nécessaire que Monseigneur Bouché avait déclaré dès le principe qu'il s'en rapporterait pour cette importante affaire aux deux curés de Dinan, que le curé dont je parle a toute sa confiance, et que j'ai d'ailleurs besoin moi-même d'être plus éclairé que je ne le suis sur les conditions de votre existence à Dinan et sur le fonctionnement de l'oeuvre, pour en rendre compte aux autres.

Je vous ai fait connaître mes conditions, mais en les acceptant vous ne m'avez pas suffisamment fait connaître les vôtres, de sorte que je me trouve quelquefois embarrassé pour répondre à certaines questions précises que l'on m'a déjà posées et que l'on pourra me poser encore.

Je vous ai dit que, de mon côté, je pouvais:

1° disposer à votre arrivée d'environ vingt-cinq mille francs;

2° me déposséder d'une donation d'environ vingt-cinq mille francs mais avec charge de payer la rente viagère de 1260 fr à une demoiselle âgée de 79 ans;

3° donner par testament à l'un de vos pères la propriété du Cercle qui vaut environ soixante-dix mille francs à la condition d'y entretenir, tant que faire se pourra, l'oeuvre du Cercle, en me recevant d'ici à ma mort comme locataire, si vous voulez, moyennant un bail de 10 ou 15 ans renouvelable pour nous couvrir légalement et occasionner moins de frais.

J'estime, en outre, à vingt-trois mille francs les sommes déjà promises et sur lesquelles vous pourrez compter d'une manière certaine, et à environ quarante mille francs les sommes très probables que j'ai tout lieu d'espérer obtenir pour votre oeuvre: ce qui fait, tout compris, un total de 183 à 195.000 fr, sans parler d'autres ressources qui ne sont guère moins favorables et sur lesquelles vous avez lieu de compter.

Vous ne serez donc point abandonnés ou oubliés. Mais il importe, je crois, beaucoup que vous ne disiez pas avant d'arriver, ni même dès en arrivant que vous ne comptez que sur les ressources locales, à cause surtout du curé dont je vous parle et à cause de l'évêque lui-même.

Je vous prie donc pour le moment de vouloir bien répondre d'une manière très explicite à la réception de cette lettre, aux trois questions suivantes:

1° Quel est l'objet immédiat et principal que vous vous proposez d'obtenir?

2° Par quels moyens comptez-vous vous entretenir et faire marcher votre oeuvre indépendamment des dons qui vous sont faits? (vous aurez intérêt à vous occuper du Cercle parce que les membres du comité d'hommes et de dames vous seront d'un grand secours au point de vue financier, ceci soit dit entre-nous).

3° En quoi consiste le fonctionnement de votre oeuvre? A quelles conditions accepterez-vous les jeunes orphelins? Combien de temps les gardez-vous? Comment les utilisez-vous et qu'en faites-vous?

Vous pouvez envoyer si vous le voulez un de vos programmes imprimés. Mais cela ne suffira pas. Je vous prie donc de répondre immédiatement aux questions posées par écrit, en bon français et le plus favorablement que vous pourrez. La chose importante, c'est que vous entriez et que vous montriez, par le bien que vous vous proposez de faire et par les conditions faciles et favorables que vous posez pour pouvoir le faire, que l'on trahirait les intérêts d'une ville et d'un diocèse en ne les acceptant pas.

Je pense que vous acceptez d'autres orphelins que ceux de la ville quand on vous fait des dons ou fondations de pensions en dehors de la ville. Ai-je raison de le penser?

Je compte sur une réponse immédiate et capable de dissiper toute crainte et d'encourager toute âme droite et sincère.

Daignez agréer, Bien cher révérend Père, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et le plus dévoués en N.S.J.C.

J. Martin

Aumônier du Cercle catholique de Dinan ».³

On attendit que Don Rua fût de retour à Turin afin qu'il puisse formuler lui-même la réponse. Il l'adressa à l'abbé Martin aussitôt après la fête de Notre-Dame Auxiliatrice:

Monsieur l'Abbé,

Soyez assez bon pour m'excuser d'avoir fait attendre si longtemps la réponse à votre honorée lettre. Vous le savez déjà, mon absence de Turin en a été la cause. Je tâcherai maintenant de répondre le plus catégoriquement possible, profitant de la présence parmi nous de l'abbé

³ Martin - Don Rua [avril-mai 1887], annotation sur la lettre: « Mr l'abbé M. Rua absent. Il sera à Turin pour la fête de N.D.A. Après la fête il pourra répondre, ce que nous ne saurions peut-être faire assez bien.

Albera. Je commencerai par la réponse aux trois questions que vous me posez :

1° L'objet principal et immédiat de notre oeuvre à Dinan sera de recueillir des orphelins ou des enfants qui ont besoin d'être retirés, leur apprendre tout ce qui sera nécessaire pour être de bons chrétiens et des ouvriers honnêtes. Si parmi eux il nous est donné d'en rencontrer qui aient la vocation de l'Etat sacerdotal ou Religieux, nous aurons bien garde de les laisser perdre. Ensuite nous nous occuperons, si cela est agréable à l'autorité Ecclésiastique, du Cercle catholique, au moins nous tâcherons de l'entretenir dans l'établissement, tant que faire se pourra, comme vous vous êtes exprimé dans votre honorée lettre.

2° Les moyens de faire marcher l'oeuvre sont comme dans toutes les maisons salésiennes, la charité publique, surtout des Coopérateurs Salésiens; quelque peu de pension pour les enfants, qui possèdent quelque chose parce qu'il n'est pas juste que celui qui possède vive de la charité; le travail des enfants selon l'état qu'ils choisissent; enfin le secours de nos vénérés supérieurs en cas de besoins très graves.

3° Pour ce qui regarde le fonctionnement de l'oeuvre, il faut permettre que les Salésiens, formant une société approuvée par Rome, ils ont besoin d'être tout à fait indépendants dans leur administration. C'est donc au Directeur de faire les acceptations des orphelins, qui ne seront pas admis avant l'âge de 12 ans, limite qui nous est imposée par la loi du gouvernement sur le travail des enfants. La limite supérieure n'est pas bien déterminée: les élèves peuvent rester avec nous autant qu'ils veulent soit à Dinan, soit dans d'autres maisons salésiennes, comme Sous-Maître; toujours on fera tout le possible pour qu'un enfant ne sorte pas avant d'être à même de gagner sa vie.

Chaque élève choisit l'état pour lequel il a plus de goût, et selon nos forces nous le pousserons dans son métier. Partout où Notre vénéré Don Bosco a ouvert des maisons, il a commencé en petit et ensuite il est arrivé à faire beaucoup de bien aux enfants que la Providence lui a confiés. J'aime à croire qu'à Dinan il n'en sera pas autrement. Nul doute que nous soyons abandonnés ou oubliés des personnes charitables qui volontiers viendront se rejoindre à nous pour préparer à la société de bons ouvriers.

Maintenant je vous ferai aussi quelques remarques à l'égard des conditions que vous nous proposez :

1° Nous accepterons avec reconnaissance les 25 mille francs que vous nous offrez à notre arrivée. C'est une providence pour les frais d'installation.

2° Nous accepterons aussi les 25 mille francs pour lesquels nous nous obligerons de payer la rente viagère, par vous convenue.

3° Pour ce qui regarde l'immeuble, il nous semble bien mieux que vous fassiez une donation entre vifs, avec la condition d'y entretenir le Cercle catholique et l'orphelinat. Vous comprenez que nous ne pourrions pas nous obliger à faire l'oeuvre en force d'une pièce, qui ne peut avoir

de valeur qu'à votre mort et qui pourrait même être changée, tel qu'il est un testament.

4° Vous permettrez encore de vous faire remarquer que nous ne pourrions compter d'une manière formelle sur les sommes que l'on vous a promises, malgré toute la bonne opinion que nous avons de ces charitables personnes.

Voilà ce qu'il me semblait nécessaire de vous écrire pour bien nous fixer sur les conditions de part et d'autre.

Veuillez, Monsieur l'Abbé, recommander l'oeuvre à Dieu, soyez assez bon pour présenter mes hommages à M.le Curé de St-Sauveur et à Mr le Docteur Martin.

Votre

A.[bbé] Michel Rua

P.S.: Je vous ai exposé nos intentions, sans engagements, désireux de connaître aussi les vôtres et de faire ce qui sera exigé et permis par les circonstances.⁴

A la même époque, l'abbé Martin répondait à la demande de rapport que lui avait adressée son évêque par l'intermédiaire du vicaire général. Il s'étonnait évidemment de voir pour ainsi dire remis en cause ce projet de fondation tant souhaité dans la ville, alors qu'on y travaillait depuis environ six ans et que, jusqu'à présent, tout le monde semblait d'accord sur ce projet.⁵

De son côté, ayant reçu les renseignements demandés, l'abbé Gautier adressa à son évêque un long rapport daté du 10 juin 1887. Il se plaignait tout d'abord du silence délibéré qui avait entouré ce projet d'orphelinat. Ni le curé de Saint-Sauveur, ni le Président du Cercle catholique ne lui en avaient fait part jusqu'alors. Il contestait le droit de propriété du Cercle catholique sur la maison de la rue Beaumanoir en raison des quêtes effectuées sur les deux paroisses. Il trouvait étrange la procédure des membres du Cercle, qui avait construit ce bâtiment en prévoyant par la suite la fondation d'une oeuvre sociale différente. Il s'étonnait que les salésiens prévus pour Dinan fussent déjà en attente à Paris.⁶ Il soulignait que l'ancien curé, l'abbé Marval, avait toujours été opposé à un établissement congréganiste à Dinan. Cette fondation ne ferait d'ailleurs qu'accentuer la division entre les deux paroisses du fait de leur inégalité en personnes actives et en ressources. De plus, cet orphe-

⁴ Réponse de Don Rua à l'abbé Martin. Copie en ASC 389 Dinan.

⁵ Lettre de l'abbé Martin au vicaire général de Saint-Brieuc - dossier « salésiens » AESB (voir documents annexes I).

⁶ Les supérieurs de Turin avaient fait un excellent choix en nommant comme premier directeur à Dinan le P. J.B. Fèvre alors préfet de l'oratoire Saint Pierre-Saint Paul à Paris. Né le 10 septembre 1839 à Quimex, Côte d'Or. Ordonné prêtre à Dijon, le 30 mai 1863, il était entré au noviciat en 1885, à l'âge de 46 ans; il fut, par la suite directeur à Gevigney (1888-1889), à Presles (1898-1899), à Rueil (1899-1901), à Hechtel (Belgique, 1905-1913). Décédé à Liège le 19 mai 1919.

linat ferait, par ses ateliers, un tort considérable aux artisans et commerçants de Dinan et enfin il drainerait vers lui toutes les générosités de la ville.⁷

Quelques jours plus tard, le président du comité du Cercle catholique écrivait à son tour à Mgr Bouché pour l'informer que tout était prêt et que l'on n'attendait plus que son accord pour fonder l'orphelinat tant désiré.⁸

L'évêque n'eut pas le temps de recevoir cette dernière lettre, puisque ce même jour, 14 juin 1887, il rendait son verdict, à partir de deux considérants:

1) Ce projet ne peut que nuire à l'esprit paroissial et à l'industrie locale.

2) Il porterait préjudice aux oeuvres diocésaines et particulièrement au collège diocésain des Cordeliers.

En conséquence, c'était de sa part « un rejet immédiat et définitif » et il invitait les responsables du Cercle catholique à faire don au collège des Cordeliers du fonds de cent-trente mille francs, prévu pour la fondation, afin qu'en ce collège on puisse réaliser une oeuvre identique.⁹

L'affaire était donc réglée, les salésiens ne devaient jamais venir à Dinan! Cette décision de l'évêque, irrévocable et vraiment inattendue, réduisait à néant six années de délicates et patientes négociations.

A la paroisse Saint-Sauveur et au Cercle catholique, c'était évidemment la consternation. Mais on ne voulut pas pour autant baisser les bras. Dès le 21 juin, l'abbé Martin d'une part et « les membres du comité actif » du Cercle catholique d'autre part, écrivaient à Don Bosco pour l'informer que non seulement ils n'acceptaient pas d'affecter à un autre établissement les sommes reçues pour l'orphelinat mais que, sans tarder, ils allaient faire acte de donation de l'établissement du Cercle catholique aux salésiens en la personne de Don Albera. L'abbé Martin confiait en ces termes à Don Bosco sa douloureuse déception:

« Bien cher et révérend Père,

Nous avons été profondément déçus dans nos espérances mais non découragés. Quant à moi, je ne peux vous dire ce que j'ai souffert.

Monsieur l'abbé Paul Albera, que je suis allé voir à Paris, vous racontera lui-même ce qui s'est passé, car il a l'intention, m'a-t-il dit, de vous voir cette semaine pour vous rendre compte des faits.

Comme le Bon Dieu se plaît quelquefois à éprouver les oeuvres avant de les bénir!... ».

⁷ Rapport de l'abbé Gautier à Mgr Bouché, 10 juin 1887. AESB (voir documents annexes I).

⁸ Lettre du Président du Cercle catholique de Dinan, 14 juin 1887. AESB (voir documents annexes I).

⁹ Lettre de Mgr Bouché aux deux curés de Dinan. AESB (voir documents annexes I). En cette même année 1887, Mgr Bouché était également sur le point de « liquider » l'Institution Notre-Dame à Guingamp! (François Dobet, *Le Collège de Guingamp et l'Institution Notre-Dame*, Saint-Brieuc, 1950, p. 156).

Il exprimait ensuite son intention de faire, en tant que propriétaire légal, acte de donation du Cercle à Don Albera, dès le premier octobre suivant, et terminait sa lettre en invitant les salésiens à venir malgré tout à Dinan en demandant dans cette affaire l'appui de leur cardinal protecteur à Rome :

« Pour moi, j'ai l'intime conviction que si le très révérend Père Don Bosco veut user de son droit de propriété et s'aider au besoin de l'autorité de son Eminence le Cardinal protecteur Parocchi, les négociations qui désormais ne pourront plus se continuer qu'entre le révérend Père Don Bosco et Monseigneur Bouché, aboutiront, malgré nos épreuves, à un excellent résultat.

Daignez agréer.....

J. Martin.

P.S. Vous pourriez d'abord habiter le local pour diriger l'oeuvre du Cercle et du patronage déjà établis; puis, peu à peu, vous installeriez l'orphelinat. Le révérend Père Don Bosco saura mieux ce qu'il y a à faire que moi. En tout cas, j'espère que Monseigneur Bouché qui s'est incliné devant la lettre du cardinal Simeoni, à la demande du Supérieur général des Franciscains pour l'installation des Pères Franciscains à St-Brieuc, s'inclinerait au besoin devant une lettre du cardinal Parocchi, à la demande de votre supérieur général ».¹⁰

Puisque les négociations, pensait l'abbé Martin, avaient buté sur un veto hiérarchique, dans lequel il n'était pas loin de voir un abus de pouvoir, il ne fallait pas hésiter à tenter le passage en force, en recourant à l'autorité hiérarchique supérieure.

Don Bosco, qui savait par expérience les souffrances morales qu'engendre chez un prêtre le désaccord avec son évêque,¹¹ ne voulut pas s'engager dans cette épreuve de force et, par Don Rua, il fit à l'abbé Martin la réponse suivante :

« Monsieur l'Abbé,

Nous avons lu avec la plus grande attention votre bonne lettre du 21 courant dans laquelle vous nous exposez les difficultés qui viennent de s'élever à l'improviste contre l'installation de notre société dans votre belle oeuvre du Cercle catholique, et aussi la déclaration signée par les membres du comité, et faite dans des termes qui témoignent de votre sympathie et de leur confiance pour la personne de notre vénéré Père Don Bosco. Je ne saurais vous dire combien notre bien-aimé Père en a été touché et combien il vous remercie, vous et ces messieurs de tant de bienveillance à son égard.

Veillez croire, Monsieur l'Abbé, et veuillez assurer ces Messieurs que Don Bosco, de son côté, a le désir sincère et très arrêté de ré-

¹⁰ Martin - Salésiens Turin, 21 juin 1887.

¹¹ Il suffit de rappeler ici le désaccord entre Don Bosco et son évêque, Mgr Gastaldi, durant dix années (1873-1883).

pondre dans la mesure que la divine Providence le lui permettra, aux vœux que vous lui présentez, et, avec vous, il aime à espérer que Notre-Dame Auxiliatrice ne tardera pas à aplanir des obstacles qui n'auront eu d'autre conséquence que de marquer du sceau de l'épreuve, ce cachet des oeuvres de Dieu, votre fondation de Dinan en faveur de la jeunesse pauvre.

Permettez-moi maintenant de vous donner l'avis de Don Bosco au sujet des difficultés présentes et aussi touchant la manière de procéder lorsque ces difficultés seront aplanies.

Pour ce qui est de l'opposition manifestée par sa Grandeur Monseigneur de St-Brieuc contre l'installation des Salésiens dans son diocèse, Don Bosco ne croit pas devoir passer outre, et il attendra de votre sagesse et de votre zèle que vous ayez trouvé le moyen de faire cesser cette opposition. Quant à Don Bosco, il priera lui et ses pauvres enfants afin que le Divin Esprit qui dirige les cœurs incline selon vos désirs celui de votre vénéré Prélat, si telle est la volonté de Dieu.

Dans l'espoir toutefois que cet heureux résultat sera prochainement obtenu, je me permets d'aborder dès maintenant la manière de procéder pour réaliser vos intentions charitables.

Nous avons sur ce point consulté M. Olivier, chargé à Paris des affaires de notre société. Or ce Monsieur, très compétent en ces matières, nous a répondu que le moyen à la fois le plus sûr et le moins onéreux consisterait à faire apport des biens immeubles de Dinan à la société établie à Paris sous ce titre: Société anonyme des terrains de la rue Retrait.

Dans ce but, vous, Monsieur l'abbé, et plusieurs des membres du comité catholique, pourriez être élus, si vous désirez, à faire partie du conseil.

Il serait créé un nombre d'actions correspondant à la valeur de l'apport, et il va sans dire que ces actions au porteur seraient immédiatement laissées par ces Messieurs au siège de la société.

Du reste, si la chose vous agréée, vous pourrez vous procurer auprès de M. Olivier, 10, rue Saint-Augustin, tous les éclaircissements désirables.

En second lieu, on nous a fait observer qu'il serait peut-être plus prudent de ne pas faire figurer dans un acte officiel et public les conditions que vous ferez, telles par exemple que: la continuation du Cercle catholique, la fondation d'un orphelinat. Connaissant le caractère de la Société salésienne, il semble que vous ayez sur ce point toute sécurité et mieux vaudrait, en tout cas, un engagement par acte privé, indépendant de l'acte public.

Enfin on nous a demandé et nous vous serions reconnaissants de nous le faire savoir:

1° Quelle est la valeur approximative des immeubles que vous vous proposez de donner à notre Congrégation?

2° Quel est le chiffre des impôts de toute nature dont sont frappés ces immeubles?

3° Quels sont les baux et locations qui existent et quelles en sont la durée et les conditions?

Du reste, ce sont là des questions secondaires sur lesquelles, grâce à Dieu, l'entente s'établira facilement entre nous lorsqu'il aura plu à la divine Providence de lever les obstacles qui tiennent en suspens vos désirs et les nôtres.

Don Bosco présente à vous, Monsieur l'Abbé, à M. le Docteur Martin et à ces Messieurs du comité et spécialement à M. le Curé de St-Sauveur ses humbles respects et il se recommande à vos prières ainsi que votre dévoué serviteur ».¹²

Le 2 août 1887, l'abbé Martin était nommé « recteur » de La Landec, une petite paroisse non loin de Dinan et la signature de l'acte de donation fut remise à plus tard. A la fin d'octobre, tous les membres du Cercle catholique signèrent une lettre à Don Bosco de trois grandes pages calligraphiées en ronde et ornées de lettres gothiques.¹³ Le 31 octobre, soit exactement trois mois avant sa mort, Don Bosco les remerciait longuement de leur délicate attention et les encourageait à persévérer dans leur projet:

« Quand l'heure de Dieu aura sonné, mes fils mettront au service de vos chers abandonnés leur coeur et leurs bras avec tout l'amour dont ils sont capables et je les enverrai avec un bonheur dont la pensée fait déjà ma consolation.

Poser le pied sur le sol breton d'où ont pris leur essor vers le ciel tant et de si grands saints; parcourir votre bien-aimé pays qui deviendra le mien, voilà l'espoir de mes dernières années; demandez et obtenez que le poids de l'âge et des infirmités ne me prive pas de voir par moi-même comment on sait chez vous aimer notre Jésus et sa divine Mère...

Abbé Jean Bosco ».¹⁴

Ce rêve, évidemment, Don Bosco ne le réalisera pas! Le docteur Martin se rendit à Turin en fin décembre 1887. Il y rencontra Don Rua et lui confirma les intentions du Cercle catholique et de l'abbé Martin concernant la mise à la disposition des salésiens des sommes reçues pour la fondation et le projet

¹² Lettre de Don Rua à l'abbé Martin. Copie non datée et non signée en ASC 389 Dinan mais un résumé de cette même lettre, conservé en ASC, même référence, précise: « Par lettre en date du 26 juin [1887] et signée par Don Rua, il a été répondu à l'abbé Martin de Dinan... ».

¹³ Lettre du Cercle catholique de Dinan à Don Bosco, ASC 389 Dinan - 22 octobre 1887.

¹⁴ Lettre de Don Bosco aux membres du Cercle catholique de Dinan, datée du 31 octobre 1887, et publiée dans le journal local, *L'Union Malouine et Dinannaise*, du 11 janvier 1891. L'original est malheureusement introuvable. Il est d'ailleurs bien évident que Don Bosco n'a pas écrit lui-même cette lettre, le style n'est absolument pas le sien; tout au plus a-t-il dû donner quelques brèves indications, et la signer.

de donation de la maison du Cercle à Don Albera. Don Rua en fit part au chapitre supérieur dans la séance du 30 décembre 1887. Il fut alors décidé d'accepter les sommes reçues; quant à la donation, on attendra, pour ne pas choquer l'évêque.¹⁵

L'abbé Martin resta plusieurs mois sans donner de ses nouvelles à Turin. En [mai] 1888, il écrivit à Don Rua:

« Bien cher et révérend Père,

Il y a bien longtemps que je remets à vous écrire. J'ai attendu jusqu'ici, malgré le très vif désir de vous exprimer tout le chagrin que j'ai éprouvé en apprenant la mort de votre Saint fondateur, et toute la joie que m'a causée votre nomination ... ».

Il ajoutait que la distinction faite par Don Rua entre les sommes reçues et l'acceptation de la donation de l'immeuble ne lui convenait pas; il insistait à nouveau pour que l'on acceptât les deux ensemble et que, si nécessaire, on fasse intervenir le cardinal protecteur des salésiens à Rome. Il réaffirmait sa confiance dans la réalisation du projet: « Je compte plus que jamais, disait-il, sur l'exécution de la fondation, parce que je compte plus sur Don Bosco mort que sur Don Bosco vivant ». Il assurait enfin Don Rua sur la droiture de ses intentions: « Mon intention ni mon but n'est point de m'opposer, pas plus que votre Sainte Congrégation, aux désirs ni à la volonté de mon évêque. La question est toute (sic) autre... ». Il s'agissait pour lui de demeurer fidèle aux engagements pris à l'époque avec l'accord de ses supérieurs.¹⁶ Don Rua répondit qu'il se sentait toujours lié par les promesses faites, cependant la situation présente ne permettait pas de s'engager; il fallait donc prendre patience! Tant que durerait l'opposition de l'évêque, il ne pouvait en effet être question de fondation.

Au moment où Turin préparait cette réponse, l'évêque de Saint-Brieuc, frappé de paralysie quelques jours plus tôt, succombait à une seconde attaque, le 4 juin 1888. L'abbé Martin informait sans tarder Don Rua de ce décès. Sans manifester une satisfaction qui évidemment eût été indécente, il faisait toutefois bien comprendre que ce décès avait comme heureuse conséquence de laisser désormais le champ libre à la réalisation du projet. Il souhaitait surtout que l'on saisisse cette occasion providentielle pour intervenir directement auprès du Pape!

« ... C'est le bon Don Bosco (me disait aujourd'hui même un vénérable et pieux curé du canton, âgé de 84 ans [...] qui aura dénoncé là-

¹⁵ Verballi... Vol. I; F. 109. Séance du 30 décembre 1887: « Don Rua parla del progetto di quei di Dinan. Essendo contrario il Vescovo che voleva pel Seminario le somme raccolte, essi vogliono consegnarle a noi e fare con noi cessione della Casa. Il Dottor Martin venne apposta per combinar la cosa. Il Capitolo decida. Si mettano i denari come in deposito; in quanto al contratto si aspetti per non urtare col Vescovo ».

¹⁶ Martin - Don Rua. Réponse donnée le 5 juin [1888].

haut l'évêque de St-Brieuc [...] Vous regardiez dans la dernière décision de Monseigneur un obstacle presque invincible à la fondation de l'oeuvre de Dinan. Aujourd'hui, vous ne pouvez plus avoir la même crainte, puisque le seul véritable opposant, Mgr Bouché, n'est plus; Sa Grandeur a été atteinte d'une double attaque de paralysie et d'apoplexie la semaine même de la fête de Notre-Dame Auxiliatrice, peu de jours après avoir déclaré à nouveau que les Salésiens ne viendraient pas dans son diocèse.

[...] La situation n'est donc plus la même. Il n'y a plus d'opposant, si encore on peut l'appeler de ce nom, que le curé de Saint-Malo de Dinan, lequel, contrairement à son prédécesseur, avait fait un rapport défavorable à l'évêque décédé, rapport qu'il a regretté depuis, m'a-t-on dit, parce que cela lui avait enlevé les sympathies de beaucoup de monde à Dinan.

En tout cas ce bon curé, peut-être beaucoup trop entaché d'idées libérales, n'a plus aucun droit de s'opposer à la fondation de l'orphelinat, puisque le Cercle catholique où doit être établi l'orphelinat n'est pas sur sa paroisse.

[...] Comme il peut se faire et comme il est même probable que le gouvernement français ne présentera pas de candidat à l'évêché de Saint-Brieuc avant cinq ou six mois d'ici, il me semble que jamais moment plus favorable ne pouvait se présenter pour soumettre la question au Pape Léon XIII et pour lui demander, par l'entremise de votre puissant protecteur, le cardinal Parrocchi, le mot qui trancherait toute difficulté.

[...] Vous éviterez par là les démarches qui pourraient être faites par certaines gens qui ne pensent jamais comme les autres, auprès du nouvel évêque qui pourrait se laisser influencer par des républicains ennemis de toute bonne oeuvre, comme cela n'est pas si rare aujourd'hui ou encore par quelques membres plus ou moins influents du clergé qui ne connaissent pas votre congrégation et qui s'imaginent que les religieux n'ont plus de raison d'être.

[...] Aussi serai-je (sic) fort déçu dans mes espérances si vous ne faisiez pas une démarche dans ce sens... ».¹⁷

La réponse de Turin, après délibération au chapitre supérieur,¹⁸ fut catégorique, du moins telle qu'elle apparaît dans les brèves annotations portées sur cette dernière lettre:

¹⁷ Martin - Don Rua. Réponse donnée le 19 juin 1888.

¹⁸ Verballi... Vol. I; F. 111. Séance du 15 juin 1888: « Don Rua ci legge lettera di M. Martin che annuncia la morte del Vescovo di Dinan nostro oppositore. Il Parroco sembra abbia modificato sua opinione contraria ai Salesiani [il y a confusion sur les deux curés]. Il Vicario generale non osa prendere responsabilità di nostra introduzione. Ci invita che noi chiediamo al Papa licenza d'andare: il Capitolo delibera che si risponda il nostro personale averlo disposto altrimenti: che siano però essi stessi che scrivano al Papa chiedendo che ci inviti ad andare; è cosa più conveniente ».

« 1° Il nous est impossible à nous-mêmes d'intervenir auprès du Pape: cela ne convient pas.

2° Si vous le faites vous-même, nous nous en réjouissons.

3° Mais le personnel que nous avons prévu, aujourd'hui nous ne l'avons plus.

4° Voyez si vous pouvez nous envoyer l'argent ».¹⁹

Don Durando, dans sa réponse à l'abbé Martin, ajoutait que, peu avant sa mort, Don Bosco avait souhaité que l'on marque une pause dans l'ouverture de nouvelles maisons et que le Souverain Pontife avait également exprimé ce même désir. A cela l'abbé Martin répliquait: « soit: mais ni votre Saint Fondateur, ni le Souverain Pontife n'ont pu avoir en vue la fondation de Dinan [...] une fondation bien et dûment acceptée depuis longtemps et seulement ajournée.

[...] M. l'abbé Durando m'écrit qu'il ne peut que m'encourager à faire moi-même une demande au Souverain Pontife. Mais comment voulez-vous que le Souverain Pontife s'en rapporte à la parole d'un pauvre petit recteur de campagne, inconnu de Sa Sainteté, quoiqu'il ait été admis au grand honneur de lui baiser la main, et qui ne pourrait que faire échouer une entreprise que vous pouvez, si vous le voulez, si facilement faire réussir.

Quant aux ressources dont je dispose, vous devez comprendre, mon très révérend Père supérieur, que je ne suis pas libre d'en disposer à mon gré. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le comité est absolument opposé à ce qu'il soit versé un centime avant que vous ayez pris possession de la propriété qui vous est offerte et ouvert l'orphelinat en question ».²⁰

L'abbé Martin, dans cette même année 1888, renouvelle à plusieurs reprises sa demande à Don Rua d'intervenir d'une manière ou d'une autre auprès du Souverain Pontife. Finalement Don Rua accepta la procédure suivante: une demande de fondation d'un orphelinat à Dinan, signée par le Curé de Saint-Sauveur, des membres du comité du Cercle catholique et ayant reçu l'autorisation du vicaire général sera adressée au Souverain Pontife par l'intermé-

¹⁹ Annotation portée sur la lettre de l'abbé Martin:

1° Noi non possiamo fare quelle pratiche presso il Papa: non ci conviene.

2° Abbiamo piacere che si facciano.

3° Ma il personale già destinato, non l'abbiamo più.

4° Vedete se potreste mandarci il denaro ».

Une délibération précédente du chapitre supérieur avait précisé l'emploi de cet argent:

« Don Rua annuncia che l'Abbé Martin a Dinan ci propone di accettare la proprietà di quella Casa nuova e mandare anche un solo chierico e allora ci darà le 30.000 destinate per noi. Si risponderà che questa proprietà per ora sarebbe imbroglio e spese tanto essendo a noi contrario quel parroco. Ci mandi la somma in deposito e appianate le difficoltà l'impiegheremo secondo il volere dei donatori ». Verbalì... Vol. I; F. 111. Séance du 25 mai 1888.

²⁰ Martin - Don Rua; réponse donnée le 10 juillet 1888.

diaire de Don Rua.²¹ Mais il ne semble pas qu'à Turin il ait été donné suite à cette demande de recours.

A la fin de 1888, le diocèse n'avait pas encore de nouvel évêque. L'abbé Daniel, le curé de Saint-Sauveur, était parmi les candidats bien placés.²² Sa nomination aurait fait évidemment l'affaire de l'abbé Martin, mais il n'y croyait guère.²³ Le gouvernement attendit le 28 août 1889 pour présenter à Rome la candidature de l'abbé Fallières, vicaire général à Amiens.²⁴ Au début de décembre, son nom commença à circuler dans le diocèse; l'abbé Martin écrivit aussitôt à Don Rua pour l'informer de la nouvelle.

« Très cher et révérend Père.

Au prochain Consistoire, le nouvel évêque de St-Brieuc, Monseigneur Fallières, doit être préconisé. On en dit le plus grand bien. On a assuré que, sans avoir de fortune personnelle, il trouvait le moyen de dépenser cent mille francs chaque année en bonnes oeuvres à Amiens et à Bordeaux, où il était grand vicaire. J'espère donc qu'il ne s'opposera

²¹ Martin - Don Rua [fin 1888]. Aucune date n'apparaît sur cette lettre.

« Très Révérend Père supérieur,

Dans le cas où vous jugeriez bon et utile de présenter au Souverain Pontife la supplique que vous m'avez fait engager à lui adresser, je vous la confie, en vous priant d'en faire ce qu'il vous **plaira**.

... Si vous êtes aussi bien dans l'intention de fonder l'orphelinat de Dinan que vous avez paru l'être jusqu'ici, vous interviendrez personnellement vous-même, et la question sera réglée. Sinon, je crains bien que nous ne fassions échouer l'entreprise, faute de n'avoir pas profité de l'occasion que nous offre la Divine Providence et de n'avoir pas apporté toute la bonne volonté nécessaire... ». Ce recours au Pape adressé par l'abbé Martin à Don Rua fut-il transmis au cardinal protecteur des salésiens à Rome? Les archives centrales salésiennes à Rome ne paraissent pas en avoir gardé trace.

²² AN Paris. Dossier F/19/3024. *Daniel* Jacques Pierre. Les avis adressés au Ministre des Cultes concernant sa candidature à l'épiscopat sont généralement favorables. On reconnaît en particulier son intelligence et son sens de l'accueil. Il paraît politiquement ouvert, et bénéficie en conséquence de l'appui de personnalités « républicaines ». Mais cette ouverture est également interprétée comme une attitude par trop opportuniste!

²³ Martin - Don Rua, 30 juillet 1888.

²⁴ Pierre-Marie-Frédéric Fallières, né le 9 avril 1834 à Mézin (Lot-et-Garonne), présenté par le gouvernement français comme nouvel évêque de St-Brieuc et Tréguier le 28 août 1889, préconisé à Rome le 30 décembre 1889, Consécration épiscopale à Pons (Charente Maritime), le 23 février 1890; décédé à St-Brieuc le 11 mai 1906.

Le nouvel évêque avait rencontré Don Bosco à Amiens en mai 1883. Il n'est pas impossible que l'influence de son cousin (à cette date ministre et par la suite Président de la République - 1906-1913) ait pesé dans ce choix. Il fut en effet nommé par le gouvernement français malgré l'avis peu favorable du Préfet de la Somme. « Cet ecclésiastique, doué d'une intelligence supérieure est connu pour son caractère autoritaire et son hostilité à toute idée libérale. Très craint de ses subordonnés pour la raideur de ses rapports, il ne trouve dans le clergé de la Somme que peu de sympathie. Adversaire déclaré de la République, il met toute son ardeur et son habileté à seconder les détracteurs de nos institutions ». AN Paris. Dossier F/19/2575. Fallières. Rapport du préfet de la Somme au Ministre des Cultes, 7 juillet 1879.

pas à la fondation d'un orphelinat à Dinan. La principale objection qu'avait fini par apporter Mgr Bouché à votre entrée dans le diocèse de St-Brieuc, c'était que vous étiez des étrangers. Je crois que la vraie raison de son opposition, c'est qu'il ne voulait pas de religieux, ayant renvoyé les Pères Maristes de son grand séminaire.

[...] Si Mgr Fallières accepte que vous veniez enfin fonder l'oeuvre ajournée, je crois qu'il sera très prudent et très sage de ne pas attendre. Une fois que vous aurez pris pied, la chose sera assurée.

Mais il importe que dès le début, si notre démarche auprès de Mgr Fallières réussit, vous envoyiez un homme capable et sympathique [...] J'espère bien que votre saint fondateur nous donnera un coup de main et que l'orphelinat de Dinan réussira d'autant mieux qu'il aura été plus combattu...

J. Martin ».²⁵

Dès l'arrivée de Mgr Fallières à Saint-Brieuc, le 9 mars 1890, le docteur Martin, en tant que Président du Cercle catholique de Dinan, demandait à être reçu à l'évêché. Le nouvel évêque se montra immédiatement favorable à la venue des salésiens à Dinan; à la demande du Docteur Martin,²⁶ il adressait à Don Rua, le 14 avril, son accord pour la fondation de l'orphelinat:

²⁵ Martin - Salésiens Turin, 24 décembre 1889.

²⁶ Lettre Docteur Martin - Don Rua, ASC 389 Dinan; lettre non datée [1890]:

« Mon Cher révérend Père,

Il y a quelques années, Don Bosco de vénérée mémoire, m'écrivait. Devant le bien immense que je vois à faire en Bretagne, une petite chose m'étonne, c'est l'absence d'épreuves. Vous savez, mon cher révérend Père, que l'épreuve ne tarda pas, et elle fut d'autant plus douloureuse qu'elle venait de là où on devait le moins l'attendre. Sans nous laisser abattre, nous étions bien attristés, d'autant plus que D. Bosco m'avait dit par écrit qu'il avait le désir de venir lui-même bénir l'oeuvre de Dinan, si sa santé le permettait. A mon dernier voyage à Turin, D. Bosco me dit: ayez confiance dans la fondation de l'oeuvre de Dinan, car mon successeur vous aime beaucoup. Ainsi tout en m'annonçant sa fin prochaine, il me donnait confiance, je dis plus, la certitude que les difficultés disparaîtraient. C'est déjà fait. Oh! que Dieu est bon! Il a donné à notre diocèse un Evêque qui connaissait D. Bosco, un évêque qui dépense sa grande fortune en oeuvres, et qui aime tout particulièrement les oeuvres ouvrières. Dimanche il faisait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale et hier je suis allé lui présenter mes hommages. Monseigneur Fallières, évêque de St-Brieuc et Tréguier, m'a reçu avec la plus grande cordialité et m'a immédiatement parlé de l'orphelinat de Dinan. Il connaît l'oeuvre Salésienne et sera très heureux de la voir s'établir à Dinan. Il m'a dit de vous écrire pour vous prier de lui demander l'autorisation d'établir une maison Salésienne à Dinan. Saisi officiellement par vous, il vous répondra immédiatement. Et sans nul doute, il vous donnera l'autorisation tant désirée et je suis certain que vous aurez dans Mgr Fallières un protecteur zélé. Je crois qu'il est bon, comme dit le proverbe, de battre le fer tant qu'il est encore chaud, et qu'il ne faut pas tarder à venir. Il faut surprendre le public. Monseigneur m'a instamment prié, dans l'intérêt de l'oeuvre, de garder le silence sur sa décision. Envoyez-nous un Directeur bien pénétré de l'esprit Salésien, car je suis certain, comme je l'ai dit au vénéré D. Bosco, que la maison de Dinan vous fournira beaucoup d'excellents collaborateurs.

« Saint-Brieuc le 14 avril 1890

Mon révérend Père,

Je serais très heureux d'avoir dans mon diocèse les prêtres du vénéré Don Bosco pour une oeuvre d'orphelins à Dinan. Il va sans dire que leur ministère s'appliquerait uniquement aux enfants recueillis dans l'établissement.

Agrérez, mon révérend Père...

Pierre Marie ».²⁷

Tout obstacle semblait donc désormais écarté pour la réalisation du projet et pourtant en cette année 1890, l'abbé Martin dut écrire à Turin pas moins de seize lettres, entre avril et décembre, avant de voir se concrétiser le plus tenace de ses souhaits. Il suppliait sans cesse Don Rua de bien vouloir tenir ses promesses, de ne pas tarder:²⁸ l'abbé Daniel pourrait bien encore être nommé évêque et tout risquerait à nouveau d'être remis en cause:²⁹

« Venez vite, venez le plus tôt possible, répète-t-il à chaque lettre, Mgr Fallières n'est pas un homme à se laisser détourner, influencer comme Mgr Bouché, et il sera le premier à appuyer votre oeuvre.³⁰ Aujourd'hui, vous le savez, tous les évêques ne sont pas favorables aux oeuvres, même les meilleures ».³¹

A Turin, le projet de la fondation de Dinan retint longuement l'attention des membres du chapitre supérieur dans leur séance du 30 juin 1890. On était prêt à la réaliser, mais l'abbé Martin ne chercherait-il pas trop à vouloir diriger la maison? Il fallait donc préciser, dans le futur contrat, que les salésiens seraient totalement indépendants. On demanderait conseil au curé de la paroisse Saint-Sauveur.³²

Enfin, vénéré Père, je suis très heureux, je m'inscris dès aujourd'hui pour la pension d'un orphelin, mais je désire et j'espère faire plus.

Veillez agréer, très Révérend Père, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et reconnaissants.

Votre très humble et très dévoué serviteur

F. Martin.

²⁷ Lettre Mgr Fallières - Don Rua, 14 avril 1890, ASC 389 Dinan.

²⁸ Verbal... Vol. I; F. 125. Séance du 5 juin 1890:

« A Dinan si tratta di bel nuovo dell'apertura della Casa. L'Abbé Martin ha di nuovo scritto in proposito: il Vescovo di questa città si è dichiarato contento che noi andiamo purché il ministero sacro sia esercitato solamente fra gli interni. Il capitolo richiede dall'Abbé Martin ulteriori schiarimenti ».

²⁹ Martin - Rua, 29 mai 1890.

³⁰ Martin - Salésiens Turin [1890].

³¹ Martin - Salésiens Turin [1890].

³² Verbal... Vol. I; F. 126. Séance du 30 juin 1890:

Début août, l'abbé Martin était informé de la décision prise à Turin, prévoyant la fondation pour octobre-novembre; le 6 août 1890, il accusait réception à Don Rua de cette bonne nouvelle:

« Très révérend Père supérieur général,

J'ai reçu la lettre de M. l'abbé Célestin Durando par laquelle il m'annonce que la congrégation salésienne accepte définitivement de venir fonder un orphelinat salésien à Dinan ... ». L'abbé Martin croit cependant nécessaire d'ajouter une clause que lui a suggérée son évêque: « Dans le cas où vous renonceriez à faire à Dinan l'oeuvre pour laquelle vous avez été appelés, l'immeuble reviendrait de droit à l'évêque de St-Brieuc ainsi que le capital qui va être donné ».

Cette dernière condition fut catégoriquement rejetée par Don Rua qui, de ce fait, décidait purement et simplement de renoncer à la fondation, et il le signifiait à l'abbé Martin par lettre en date du 18 août 1890.³³ Le 22 août suivant, il faisait enregistrer sa décision par le chapitre supérieur.³⁴ Tout s'écroulait donc à nouveau. Pour l'abbé Martin, c'était vraiment désespérant. Il l'écrivit aussitôt à Turin:

« Mon cher révérend Père,

Votre lettre du 18 août m'a jeté dans la plus profonde affliction. Au moment où je croyais tout arrangé, vous me dites que rien n'est

« Don Rua parla della progettata casa di Dinan. E' un luogo che dà molte vocazioni. Il noviziato delle piccole suore dei poveri annualmente ha 700 figlie. La casa destinata a noi può ora contenere soli 60 giovani ed ora alloggia il circolo operai cattolico. L'Abbé Martin che ne è il proprietario fiduciario: noi accetteremo purché ne faccia donazione inter vivos ad una società civile rimettendo a noi le azioni che riceverà. E' però un uomo minuzioso e che vuole intromettersi nella direzione. Noi accetteremo ma con patto di essere perfettamente indipendenti. L'Abbé Martin deve ancor avere 25 o 30.000 lire da darci ma sul reddito di queste deve passare un vitalizio di 1.000 lire ad una vecchia di 80 anni. L'intero capitale compresa la casa è di circa 80.000 lire. D. Rua rifà un po' di storia delle pratiche per questa casa. Il Vescovo defunto era contrario a noi. Visto il ritratto di D. Bosco in una casa protestò che lui vivente non sarebbero venuti i Salesiani a Dinan. Ed egli morì poco dopo. Il Capitolo delibera di chiedere consiglio al parroco di S. Salvatore a Dinan, prima contrario a noi ed ora amicissimo e accettare la casa andando ad occuparla purché l'Abbé Martin accondiscenda alle nostre condizioni poste ». [Don Rua dans ces dernières lignes faisait évidemment à nouveau une confusion entre les deux curés de Dinan].

³³ Martin - Don Rua, 6 août 1890.

Note manuscrite pour la réponse: « Risp. Tutto essere sciolto non potendo noi accettare simili condizioni. Si rivolga ad altra Congr[egazio]ne. Lettera molto pulita e testimoniando riconoscenza ed affezione ma decisiva 18/8/90 ». Cette clause eût pourtant permis de préserver la propriété en 1903.

³⁴ Verbali... Vol. I; F. 127. Séance du 22 août 1890:

« Il Capitolo si svincola da ogni promessa con Dinan per condizioni inaccettabili aggiunte dal Vescovo ».

fait et que vous renoncez à l'oeuvre. J'ai beau me creuser la tête, je n'y comprends rien.

Vous me dites que vous ne pouvez accepter les nouvelles conditions. Lesquelles? si c'est de faire célébrer des messes pour le repos de mon âme après ma mort, j'y renonce aussi bien que d'être reçu chez vous en cas d'infirmité.

J'avais cependant fait ces propositions dans une de mes lettres et dans le projet de donation que je vous ai soumis. Mais s'il n'y a que cela à vous arrêter, j'y renonce absolument car je tiens à l'oeuvre avant tout et à ce qu'elle soit fondée par vous.

[...] Est-ce le désir que Mgr Fallières a exprimé qu'en cas d'abandon de l'orphelinat de Dinan, la propriété immobilière retournât au diocèse? Ça doit être cela; car autrement je ne comprendrais pas ce changement d'avis si subit. Eh bien, si c'est cela, dites-le-moi: dites dans quelles conditions vous entendez venir: dans quelles conditions vous êtes allés à Marseille, à Paris et ailleurs; Monseigneur Fallières ne se montrera pas plus difficile que les autres évêques.

[...] Tout ce qui a été promis, attendu depuis huit ans serait anéanti, défait, annulé, cela ne me semble ni croyable, ni possible.

Dites-moi franchement ce que vous voulez comme conditions... Hâtez-vous de me répondre... ».³⁵

Le 2 septembre 1890, l'abbé Martin écrit à nouveau à Don Rua pour l'informer que l'évêque acceptait la donation sans conditions. « J'ai donc maintenant le droit d'attendre une réponse tout à fait favorable et décisive cette fois [...] Il est temps tout de même d'en finir avec une affaire dont la conclusion est depuis si longtemps attendue et si vivement désirée. Tout le monde s'attend à Dinan que vous veniez au mois d'octobre ou novembre prochain au plus tard... ».³⁶ Et dans la lettre suivante, il suppliait encore: « Venez enfin, et que ce soit comme partout ailleurs pour la plus grande gloire de Dieu!! Nota: Pour moi, personnellement, vous ferez ce que vous voudrez, je ne demande rien. J'accepterai cependant avec reconnaissance la prière que vous voudriez bien dire ou faire dire après ma mort... ».³⁷

Don Rua répondit personnellement à l'abbé Martin, en lui précisant les conditions dans lesquelles pouvait encore se faire la fondation.³⁸ Le chapitre

³⁵ Lettre Martin - Durando, [fin août 1890].

³⁶ Martin - Don Rua, 2 septembre 1890.

³⁷ Martin - Salésiens Turin, [septembre 1980].

³⁸ Lettre Rua - Martin, 2 septembre 1890, ASC 389 Dinan:

Monsieur l'abbé

Nous avons reçu votre dernière lettre et nous vous remercions de la bienveillance que, comme toujours, vous nous témoignez [...]

Nous voilà donc prêts à accepter la fondation de Dinan encore une fois; mais aujourd'hui nous y mettons deux conditions sine qua non: 1° Cession pure et simple sans aucune condition, celle exceptée de nous obliger à la célébration de 500 Messes pour le repos de

supérieur se saisit à nouveau du problème dans ses séances du 10 septembre, du 13 septembre et du 1er octobre 1890, en confirmant implicitement la décision de fondation.³⁹ Il ne restait désormais plus qu'à régler les formalités de transfert du titre de propriété, ce qui nécessita encore l'échange de quelques lettres, cette fois avec le P. Joseph Ronchail, directeur de l'Oratoire Saint Pierre-Saint Paul à Paris:

« Je viens de recevoir, lui écrit l'abbé Martin, une lettre de Mr l'abbé Célestin Durando [qui] m'annonce que je peux considérer la maison de Dinan comme déjà fondée; que tout votre personnel est prêt et que, sitôt les formalités nécessaires pour la transmission de propriété remplies, vos pères se mettront immédiatement en route pour Dinan.

Il me dit que l'apport doit être fait à la société de Paris et la propriété convertie en actions nominales que je pourrai faire changer au porteur afin de vous remettre titre et argent.

[...] Mais ne faut-il pas auparavant que j'aie les noms des membres de votre société civile [...], que la congrégation ou la société en son nom s'engage à fonder et à entretenir un orphelinat de Salésiens dans le Cercle catholique de Dinan. Je veux bien donner tout ce que je possède en titres de propriété, argent etc... mais je ne peux le faire sans que la communauté prenne des engagements vis à vis de moi ».⁴⁰

Le P. Joseph Ronchail l'invita à régler l'apport entre son notaire à Dinan et Monsieur Olivier, fondé de pouvoir de la Société anonyme des terrains de la rue du Retrait à Paris,⁴¹ société à laquelle l'apport devait être fait. Quant

votre âme. 2° Une confiance entière sans bornes, non seulement de votre part, (tout prouve que nous l'avons déjà) mais de la part de [2 mots illisibles] et des autres et surtout de Sa Grandeur, l'évêque de St-Brieuc; vous ne pouvez pas vous étonner si après tant d'années que cette affaire traîne, nous venons à une conclusion qui doit trancher tout et faire disparaître tout germe de malentendus possible, très possible même dans un avenir plus ou moins éloigné et alors ce serait à tout recommencer. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée comme dit un proverbe français fort expressif... ».

³⁹ Verballi... Vol. I; F. 127, 10 septembre 1890: « Da Dinan, l'abbate Martin scrive che andiamo e accetterà ogni condizione da noi imposta ».

F. 129, 13 septembre 1890: « Si formarono il personale delle case di Navarre, St Cyr e Marsiglia... Parigi... Dinan ».

F. 130, 1er octobre 1890: « Don Rua: annunciò che quei di Dinan accettano tutti i patti che vogliamo imporre ».

⁴⁰ Lettre Martin - [Ronchail], [oct.-nov. 1890] ASC 389, Dinan.

⁴¹ « La Société anonyme des terrains de la rue du Retrait », à Paris, était issue de la transformation de « la Société civile » de même nom, fondée le 31 mai 1877, par l'abbé Pisani. Celui-ci, lorsqu'il confia aux salésiens, en décembre 1884, l'oeuvre du Patronage Saint Pierre-Saint Paul à Paris, accepta en même temps cette transformation effectuée le 13 mars 1885. Cette société anonyme était présidée par le Comte de Franqueville. Elle reçut, par la suite, en apport le patronage St Pierre de Nice en 1888, la ferme du Rossignol

à la désignation du personnel et à la date de son arrivée à Dinan, il fallait qu'il écrive à Don Rua à Turin, qui seul pouvait lui donner une réponse précise à ce sujet.⁴²

L'abbé Martin réclama encore, à plusieurs reprises, un engagement écrit de fondation d'un orphelinat de la part de Don Rua, avant de signer l'apport de la propriété de la rue Beaumanoir à la Société des terrains de la rue du Retrait. Il dut se contenter des promesses explicites contenues dans les lettres en provenance de Turin et fit cet apport au début de décembre, lequel fut accepté par la Société anonyme dans sa réunion du 15 décembre 1890.⁴³ Don Rua ne signa l'engagement de fondation que fin décembre, sans doute après avoir reçu confirmation de l'apport.⁴⁴

Dans ses lettres de novembre et décembre, l'abbé Martin recommandait à Don Rua la prudence, en raison d'une opposition toujours possible de l'administration civile: « A moins que la chose soit absolument impossible, il vaut mieux, dès le principe, que vous n'envoyiez que des religieux français, quitte à changer plus tard, si vous le jugez à propos, pour ne pas donner prise à l'administration, hostile aux bonnes oeuvres et aux congrégations. Il faudra beaucoup de prudence au commencement surtout ».⁴⁵

Le 26 décembre, l'abbé Martin se demandait encore si les salésiens viendraient vraiment comme promis avant la fin de l'année. Il était d'autant plus

(Somme) en 1889, l'Oratoire de Dinan en 1890, Mordreuc (près de Dinan) en 1895, le Château de Bel Air à Rueil en 1896 et la maison de Saint-Denis en 1898.

⁴² Lettre G. Ronchail - Don Durando, du 22 octobre 1890. ASC 389, Dinan:

« L'abbé Martin insiste perché gli fissi il giorno in cui andremo a prendere possesso della casa di Dinan.

Gli risposi che perciò che riguarda l'apporto della casa aveva rimesso tutto in mano del Sign.[ore] Olivier che s'intende col suo Notaio [...]

Per il personale e l'epoca in cui si dovrà prendere possesso gli risposi che ne sapeva nulla e che solo il nostro Superiore generale poteva dargli una risposta precisa, che perciò scrivesse a Torino ». Comme on l'a déjà vu, l'inspecteur des maisons de France, Don Albera, n'intervenait toujours pas; toutes les décisions étaient prises à Turin.

⁴³ ASC 389, Dinan. « Société anonyme des terrains de la rue du Retrait ». Rapport de M. le Commissaire E. des Vallières. L'Oratoire de Dinan fut loué au P. Ricardi par bail de 3, 6, 9 ans, signé le 1er avril 1891, (AMPP Dinan).

⁴⁴ ASC 389, Dinan. Copie de l'engagement, signé par Don Rua, de fonder un orphelinat à Dinan:

« Moi, Michel Rua, Supérieur général de la Congrégation Salésienne, résidant à Turin, via Cottolengo, 32, je prends l'engagement formel de fonder un orphelinat de garçons à Dinan, Monsieur l'abbé Martin ayant rempli les conditions que j'ai exigées pour cet effet. Ce jour, vingt-neuf décembre 1890,

Signé: Michel Rua. Supérieur général de la société de Saint François de Sales ».

Cette prudence s'explique sans doute par les difficultés qu'à la même époque les salésiens avaient rencontrées à Gevigney (Haute-Saône). Aucun contrat n'avait été signé avant l'arrivée des salésiens en février 1888; par suite de mésentente avec le propriétaire, M. Willemot, on dut abandonner cette fondation en août 1889 et supporter les frais d'un procès.

⁴⁵ Martin - Don Rua, 25 novembre 1890.

inquiet qu'un journal local venait de faire paraître un article contre le nouvel évêque de Saint-Brieuc qui avait autorisé cette fondation de l'orphelinat:⁴⁶

« J'espère bien que les Pères seront venus avant la fin de l'année, comme vous voulez bien me l'annoncer. Mais s'ils étaient venus pour dimanche dernier, comme l'avait annoncé le Père qui m'a écrit en votre nom, l'article perfide du journaliste trop influent de Dinan n'aurait pas paru contre l'évêque de St. Brieuc ... ».

Il terminait sa lettre par une dernière supplique: « Comme je serai heureux quand vos pères seront venus, après les avoir tant attendus! Vous m'engagez à prier, mon révérend Père, c'est ce que je ne cesse de faire depuis que je les attends. Qu'ils viennent donc enfin et le plus vite possible!!...

J. Martin
Recteur de Plouasne ».⁴⁷

Le 31 décembre 1890, trois jeunes salésiens arrivèrent à Dinan!

⁴⁶ *L'Union Libérale*, Dinan, 21 décembre 1890, « *Les Salésiens à Dinan?* Le bruit court que, revenant sur un refus formel et motivé de son prédécesseur, Mgr Fallières aurait autorisé la création d'un couvent de Salésiens à Dinan, dans l'immeuble occupé jusqu'à présent par le Cercle Catholique.

Plusieurs de ces religieux seraient même venus, il y quelques jours, visiter leur future maison, où ils se proposent, dit-on, d'ouvrir un orphelinat de garçons, avec des ateliers d'apprentissage et de charité.

Cete nouvelle paraîtra peut-être invraisemblable; des personnes qui se prétendent bien renseignées affirment qu'elle est vraie. L'émotion qu'elle cause est facile à comprendre, car, si ce qu'on raconte est exact, l'industrie locale, déjà peu prospère, aurait certainement à souffrir de cette concurrence inattendue.

Nous doutons que Mgr Fallières ait à se féliciter d'avoir, en cette affaire si mystérieusement menée, agi autrement que Mgr Bouché, qui, comme il le répétait souvent, tenait avant tout à la paix religieuse de son diocèse ».

⁴⁷ Martin - Don Rua, 26 décembre 1890; c'est la cinquantième lettre de l'abbé Martin classée dans les archives salésiennes de Rome!

L'ORATOIRE DE JÉSUS-OUVRIER: DE LA COHABITATION À L'ÉDUCATION EN MILIEU PROTÉGÉ

1. L'installation

Ces trois salésiens qui venaient de Marseille se connaissaient très bien. Le directeur, Louis Ricardi, un niçois qui avait à peine trente ans, s'était imprégné de l'esprit salésien, tout d'abord à Nice comme élève au Patronage Saint-Pierre, puis à Turin où il avait complété ses études avant d'entrer au noviciat à San-Benigno, à l'âge de 19 ans. Il avait acquis une bonne expérience de la vie salésienne à Marseille et à Lille, spécialement dans la responsabilité de « préfet » qui lui fut confiée dans chacune de ces deux maisons; formé à l'école de Don Bosco, il allait pendant neuf ans démontrer à Dinan ses capacités de direction et d'animation, malgré une santé toujours très fragile.¹

Luigi Nasi, de nationalité italienne, était à peine plus âgé que son directeur; il était jardinier dans son pays avant de suivre à Marseille, en 1878, Don Joseph Bologne, auquel il était apparenté. Devenu coadjuteur, il exerça ses divers talents de jardinier, de cuisinier, de coiffeur etc... à l'Oratoire Saint-Léon à Marseille, puis au noviciat salésien tout proche, de Sainte-Marguerite. C'était, on le voit, un homme de confiance, qui avait bien connu Don Bosco à l'occasion

¹ Louis Ricardi, né à Nice le 12 août 1860, soit quelques mois après la cession, par le Piémont, de la ville à la France (24 mars 1860). Il fut l'un des premiers élèves du Patronage Saint-Pierre à Nice, où il était entré, le 29 janvier 1876, comme « étudiant » (= collégien). Le P. Joseph Ronchail, directeur du Patronage, le fit entrer à l'Oratoire de Turin, le 24 septembre 1878. Il y figure comme orphelin de père et de mère (registre de l'économat), en « Terza ginnasiale ». Le 15 août 1879, il adressa un compliment à Don Bosco à l'occasion de son entrée dans sa 65^{ème} année. En septembre 1879, il est admis au noviciat de San Benigno. Profession perpétuelle, le 13 août 1880, en présence de Don Bosco.

1880 - 1883. Oratoire Saint-Léon à Marseille. En 1881, avec Jules Reimbeau, il canalise le flot des visiteurs dans l'antichambre de Don Bosco. (Lettre J. Reimbeau - Barberis ASC dossier J. Reimbeau). 1883 - 1885, Oratoire Saint-Gabriel à Lille. Le 20 septembre 1884, il est ordonné prêtre. 1885 - 1890, retour à Saint-Léon Marseille, comme préfet. Octobre 1890, catéchiste à la Navarre. 1891 - 1899, directeur à Dinan. 1899 - 1900, directeur à Mordreuc. 1900 - 1903, directeur à Saint-Genis de Saintonge. Ensuite, diverses obédiences à la Manouba (Tunisie), à Liège, Guernesey, Lille, Montpellier et Lyon. 1925, Paris, Patronage Sainte-Anne où il meurt le 11 février 1930. Profil en J.M. Beslay, *Histoire des Fondations...* t. II, p. 15.

de ses nombreux séjours à Marseille, et qui gardait d'ailleurs de ces rencontres le souvenir de quelques bonnes anecdotes.² Le troisième, Louis Mialhe, était un jeune clerc fraîchement sorti du noviciat de Sainte Marguerite. Ancien élève de l'Oratoire Saint-Léon à Marseille, il allait fêter ses 18 ans, cinq jours après son arrivée. Lui aussi avait pu connaître Don Bosco, au moins à l'occasion du bref séjour qu'il fit à Marseille en 1886, lors de son voyage vers Barcelone³.

Cette jeune communauté avait déjà, comme on le voit, un riche passé commun, et c'est en toute connaissance de cause que Don Albera, alors inspecteur de France, avait proposé leurs candidatures pour la nouvelle fondation. Ce jeune trio (les trois Louis, comme les appelait Don Rua) donnait aussi un visage typique de la communauté salésienne dans sa triple composante: le religieux prêtre, le religieux laïc, et le jeune clerc. Durant les trois premiers jours, la famille Chupin hébergea ces trois salésiens, au fort accent méridional, qui venaient de quitter les quais ensoleillés du Vieux-Port pour s'implanter, en cet humide hiver breton, sur les rives sauvages de la Rance. La chaleur de l'accueil dut sans doute leur faire oublier rapidement la nostalgie du départ et les fatigues du voyage, car, dès les premiers contacts, ils gagnèrent la sympathie des dinannais qui les avaient si longtemps attendus. Le chanoine Daniel se faisait d'ailleurs sans tarder l'interprète de ses paroissiens en écrivant à Don Rua, le 8 janvier 1891:

« Mon révérend et cher père,

Enfin depuis le dernier jour de la défunte année 1890, nous possédons des Salésiens, c'est un beau cadeau que nous a fait l'enfant Jésus. Depuis tant d'années, je les attendais! Et de si graves obstacles s'étaient mis en travers de nos espérances! La patience, le silence, la confiante prière ont eu raison des difficultés. Que Dieu soit béni et Notre-Dame Auxiliatrice. Soyez béni aussi, mon cher Père, à qui, après Dieu, nous devons ce bienfait. Je n'oublie pas que les prières de Dom Bosco, plus puissantes que jamais, nous ont beaucoup aidés; d'ailleurs je me reposais sur la formelle assurance qu'il m'avait donnée personnellement que cette oeuvre se ferait à Dinan; quand tout semblait perdu, j'espérais plus que jamais. Nous devons aussi de grandes actions de grâces à Monseigneur, notre nouvel évêque, véritable homme de Dieu; il a très bien reçu les Pères et, dans une lettre, il déclarait que, n'aurait-il fait

² Luigi Nasi, né à Pamparato (Cuneo - Italie) le 6 mars 1860.

1878, arrivée à Marseille pour la fondation de l'Oratoire Saint-Léon; il y reste jusqu'en 1885. La date de sa profession religieuse est incertaine; il apparaît dans l'annuaire salésien en 1879 comme coadjuteur à vœux perpétuels. 1885 - 1890, noviciat de Sainte-Marguerite, près de Marseille. 1890 - 1900, Dinan et Mordreuc. 1900 - 1907, Saint-Genis de Saintonge. Le 25 septembre 1907, décès à Saint-Genis.

³ Louis Mialhe, né à Valence le 4 janvier 1873; entré à l'Oratoire Saint-Léon, à Marseille, le 1er octobre 1884. 1888 - 1890 à Sainte-Marguerite, noviciat et une année d'études. 1890 - 1892, Dinan. 1892 - 1894, Oran où il revient après une année de service militaire. A quitté la congrégation en 1896.

pendant tout son épiscopat que d'amener des Salésiens dans son diocèse, il croirait avoir beaucoup fait pour la gloire de Dieu. Et voici Don Ricardi qui s'installe peu à peu. Inutile de vous dire que je suis tout à lui, comme je suis tout à vous...

J. Daniel, archiprêtre ».⁴

De son côté Don Rua, dans sa lettre annuelle aux coopérateurs salésiens, annonçait la nouvelle fondation: « En France, nous avons eu la satisfaction d'ouvrir dans l'Ouest, à Dinan, une maison où les enfants plus dignes d'intérêt au double point de vue spirituel et temporel pourront, grâce à l'apprentissage d'un métier ou à l'étude, se mettre en état de gagner honorablement leur vie. Cette fondation, qui a dû être suspendue durant plusieurs années, a rencontré plus d'un obstacle; le zèle persévérant de quelques ecclésiastiques distingués et la charité de nos coopérateurs et coopératrices de la ville ont enfin réussi à lever toutes les difficultés ».⁵ La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc de janvier 1891 se réjouissait également de l'arrivée des salésiens à Dinan. « Nous saluons avec bonheur l'arrivée des Religieux Salésiens à Dinan. Ils viennent établir un Orphelinat dans les bâtiments du Cercle Catholique qui leur ont été cédés; ils vont installer des ateliers d'apprentissage ».⁶ L'accueil fut donc généralement chaleureux. On fut même étonné de constater, après quelques mois de présence, une certaine sympathie provenant de milieux peu favorables à l'oeuvre salésienne. Louis Ricardi écrivait en octobre à Don Rua: « La bienveillance que l'on nous a témoigné (sic) au début se maintient, il se produit même une certaine réaction en notre faveur dans le camp ennemi ».⁷

On sait combien sont délicats et difficiles les débuts d'une oeuvre; dans chaque décision, on engage souvent l'avenir. Aussi n'est-il pas étonnant de voir Don Rua suivre de très près et avec une sensibilité toute paternelle les premiers pas de la nouvelle fondation. Louis Ricardi lui avait écrit dès l'arrivée à Dinan; par retour du courrier, Don Rua le remerciait des bonnes nouvelles reçues, et lui adressait quelques recommandations:

« Prends bien soin de travailler toujours avec une intention droite de servir le Seigneur, de lui gagner des âmes et Lui, ensuite, ne vous abandonnera pas. J'attends maintenant des nouvelles de l'ouverture de l'Oratoire du dimanche et des jours de fête. Quant au Cercle catholique des ouvriers, surtout ne l'éloigne pas immédiatement, mais au contraire soutiens-le tant que ce sera possible [...] Quant aux constructions, laisse cela de côté jusqu'à la visite de Don Albera, qui m'enverra ensuite

⁴ Daniel - Don Rua, ASC, Dinan, 8 janvier 1891.

⁵ BSF - janvier 1891, p. 4.

⁶ *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc du 8 janvier 1891, n° 2 p. 22. Article cité en BSF de janvier 1891, p. 20, 21. Cette double présentation de la maison dans ce même bulletin salésien laisse déjà percer des points de vue différents dans les objectifs de la fondation.

⁷ Ricardi - Rua, 12 octobre 1891, ASC 389, Dinan, et BSF avril 1891 p. 67.

son avis. Bien, très bien le nom de l'Institut, espérons qu'on pourra le garder.

Mes respects à nos bons coopérateurs. Salue chaleureusement les deux Louis, tes confrères et collaborateurs et dis-leur qu'ils s'efforcent de compenser le froid extérieur par l'ardente chaleur de leur amour de Dieu. Tous les supérieurs vous saluent bien. Compte toujours sur mon affection en J.C.

Michel Rua, prêtre.

P.S. - « Ce serait bien, pour ne pas oublier l'italien, de nous écrire dans cette langue ».⁸

Le 17 janvier 1891, Don Rua écrit à nouveau au P. Ricardi pour l'informer qu'il a expédié un diplôme de coopérateur salésien à M. Chupin et qu'aussitôt la vie de Don Bosco rééditée, il lui expédiera quelques exemplaires. Il lui conseille aussi de ne conserver en caisse et en banque que le minimum nécessaire, soit 5000 francs, car « c'était le mode d'agir de notre Vénéré Supérieur de ne jamais garder plus que le nécessaire de chaque jour ». Le surplus, il fallait le mettre en dépôt soit auprès de l'inspecteur à Marseille, soit à Turin. Il devait aussi « s'empresse d'accueillir des enfants aux jours fériés, de célébrer pour eux la messe, de leur donner la facilité de s'approcher des sacrements ». Don Rua terminait sa lettre en recommandant l'unité dans la communauté et en s'inquiétant à nouveau de la vie du Cercle.⁹

Trois semaines plus tard, 12 février 1891, nouvelle lettre de Don Rua au jeune directeur: il lui accusait réception de ses deux lettres, de fin janvier et de début février, et des informations qu'elles contenaient. Don Rua insistait

⁸ Rua - Ricardi - AMPP, dossier Dinan:

« Oratorio di S. Francesco di Sales
Torino, via Cottolengo N. 32
5-[1]-91

Car[issi]mo D. Riccardi [sic]

Molto gradite ci riuscirono le notizie mandateci del vostro ingresso nella città di Dinan. Deo gratias! Speriamo che anche costì il Signore benedirà le povere fatiche dei Salesiani come le benedice altrove. Procurate solo di lavorare sempre colla retta intenzione di servire a Lui e guadagnargli delle anime e poi Egli non vi abbandonerà. Ora aspettiamo le notizie del cominciamento dell'Oratorio festivo. Quanto al Circolo degli operai, lungi dall'allontanarlo subito, desidero che lo coltivate finché vi è possibile. Questo sarà anche per noi una buona ragione per non aumentar così presto il personale Salesiano che ci manca. Quanto al fabbricare, prescindi finché sia arrivato D. Albera che visiterà, poi ci scriverà il da farsi - Bello, anzi bellissimo è il nome dell'istituto. Speriamo si potrà conservare. Fa tanti rispetti per parte mia ai buoni nostri Cooperatori; saluta caramente i due buoni Luigi tuoi Confratelli e aiutanti e dì loro che procurino di compensare il freddo esterno con ardenti vampe interne di amor di Dio. Tanti saluti anche da tutti i Superiori. Credimi sempre

Sac. Michele Rua

Tuo aff° in G.C.

P.S. Sarà bene, per non dimenticar l'italiano, che tu ci scriva in questa lingua.

⁹ AMPP, Rua - Ricardi, 17/1/1891.

à nouveau sur la pastorale sacramentaire. « Sans ces moyens, comment sanctifier les fêtes et devenir bons chrétiens? ». Au cours des travaux d'aménagements, le P. Ricardi s'était blessé à l'épaule, il compatit à son mal et saisit cette occasion pour lui exprimer la grande estime qu'il lui portait: « Je regrette que tu te sois fait mal à l'épaule. Conserve-les toutes deux saines et robustes parce qu'elles auront encore à porter des poids très lourds ». ¹⁰ Enfin, le lancement d'une fanfare lui faisait évidemment bien plaisir et, en post-scriptum, il lui annonçait l'envoi d'un exemplaire des souvenirs confidentiels de Don Bosco aux directeurs. Ces échanges épistolaires allaient se maintenir au même rythme jusqu'en fin juillet 1891. Ils s'espacèrent sans doute ensuite, mais ils gardèrent toujours une extraordinaire et touchante simplicité, à travers laquelle se manifestait une totale confiance réciproque.

2. Les premières activités: le patronage et le Cercle

a) *Le patronage*

Sans attendre, dans la pure ligne de la tradition salésienne, un patronage des jours fériés fut ouvert. Il regroupait, les dimanches et jours de fêtes, des enfants de milieux ouvriers. Accueillis en matinée et dans l'après-midi, les enfants trouvaient dans la maison les activités coutumières de l'oratoire salésien; on les admettait dès l'âge de 8-9 ans. ¹¹ En septembre 1891, l'arrivée d'Emile Cosson, ¹² originaire de la région, tout en facilitant l'insertion locale,

¹⁰ AMPP, Rua - Ricardi, 12/2/1891:

« Mi rincresco che ti s'è fatto male alla spalla; conservale entrambe sane e robuste perché avranno ancora a portar dei pesi assai gravi ».

¹¹ Registre des procès-verbaux des réunions des dames patronnesses, 1er juin 1892, AMPP - Dinan.

¹² Emile Cosson fut l'un des premiers salésiens bretons; né à Ploubalay (Côtes-du-Nord), le 10 décembre 1865, d'une famille de fonctionnaires. Très jeune, il perdit son père; toute la famille vint alors à Rennes où le jeune Emile fit ses études secondaires au collège Saint-Martin, dirigé par les Eudistes. Durant ses années de grand séminaire, à Rennes, il se rendait chaque jeudi et dimanche au patronage Notre-Dame de toutes Grâces. Ordonné prêtre, à Rennes, le 31 mai 1890, par le Cardinal Place, l'évêque qui avait accueilli Don Bosco à Marseille en 1878, il obtint sans difficulté son accord pour entrer, aussitôt après son ordination, dans la congrégation salésienne. Le 29 septembre 1890, il était admis au noviciat à Valsalice. Nommé dès la fin du noviciat comme préfet à l'Oratoire de Dinan, il y émettait ses vœux perpétuels, le 8 décembre 1891. Dans l'année 1896, à peine âgé de 30 ans, il fut nommé directeur à Ruitz (Pas de Calais), puis en 1900, à Verviers (Belgique). Il succéda au P. Pourvèer comme directeur à Guernesey, en avril 1911, pour y demeurer jusqu'en 1925. Malgré ses ennuis de santé, il accepta la responsabilité de directeur à Paris - Planchat. « Il n'avait alors que 60 ans, dit le P. Genyès dans sa notice nécrologique, mais il avait l'aspect d'un vieillard de 70 ans ». Deux ans plus tard, en 1927, il offrait sa démission au provincial. Après avoir rendu plusieurs services, compatibles avec son état de santé, il se retira en 1932 au Prieuré de Binson (Marne) où il mourut le 28 octobre 1938.

permet de mieux assurer l'encadrement de ce patronage. Nous en trouvons d'ailleurs un écho dans le *Bulletin salésien*: « le Patronage du dimanche commence à reflourir; entre les mains d'un jeune religieux du cru, cette oeuvre ne manquera pas d'attirer de nombreux enfants et d'exercer ainsi sur bien des âmes une action que Don Bosco estimait à sa juste valeur ».¹³

Le comité des dames patronnesses était associé de près à cette activité. Lors de sa réunion du 30 mars 1892, en présence du chanoine Daniel et du P. Ricardi, le comité présidé par Madame Pollock-Gore, consacra une bonne partie de sa réunion à une réflexion sur le patronage: « Une question urgente à résoudre, c'est d'établir une action de surveillance sur les enfans (sic) du patronage: leur assistance aux offices du dimanche est douteuse et irrégulière. Don Ricardi conseille aux dames patronnesses de s'entendre entre elles et avec les dames de Charité de l'oeuvre de St-Vincent-de-Paul, afin d'obtenir des parents de ces enfans qu'ils les engagent à remplir leurs devoirs religieux. Il est nécessaire qu'ils aient la certitude d'être obéis sur ce point, grave, de même que pour l'assistance régulière aux réunions du patronage ».¹⁴ Dans la réunion suivante du Comité, le 4 mai, on revint sur le même sujet: « Le Révérend Don Ricardi rappelle le point essentiel traité à la séance du 30 mai au sujet des enfans du patronage; l'oeuvre est entravée par des circonstances diverses, il est désirable de l'étendre aux enfans qui fréquentent l'école laïque. Pourrait-on obtenir, en parlant au directeur de l'école primaire, que les enfans ne fussent pas inquiétés s'ils assistaient aux offices et aux réunions du patronage? En s'adressant à un membre influent du Conseil municipal, Mme Gervaise espère obtenir qu'on les laisse libres ».¹⁵

Le mois suivant, à la réunion du 1er juin, on allait à nouveau se préoccuper des enfants de l'école laïque: « Le révérend père directeur apprend au Comité que Mme Gervaise a porté auprès du conseiller municipal et d'un député la motion dont elle s'était chargée. Sa démarche a rencontré un accueil favorable: l'abandon des enfans de l'école laïque au point de vue religieux est reconnu, c'est surtout vers ces petits que doit tendre l'attention du patronage, puisqu'il est impossible de s'occuper de tous les enfans des écoles ».¹⁶ Il est regrettable que le comité, dans les réunions suivantes, ne soit pas revenu sur le sujet. De son côté, le directeur se plaint du manque de locaux pour

Figure attachante parmi les premiers salésiens français, le P. Emile Cosson, sans être doué d'une intelligence supérieure, sut toujours se faire apprécier par la qualité de son accueil et par sa bonté souriante.

¹³ BSF, nov. 1891, p. 176; également Ricardi - Rua du 12 octobre 1891, ASC 389 Dinan: « Mr Cosson s'occupe activement du patronage ».

¹⁴ Registre des procès-verbaux des réunions des dames patronnesses, séance du 30 mars 1892. AMPP, dossier Dinan.

¹⁵ Ibidem, séance du 4 Mai 1892. AMPP, dossier Dinan.

¹⁶ Ibidem, séance du 1 juin 1892. AMPP, dossier Dinan.

accueillir ces enfants, les jours de pluie.¹⁷ Sans doute le développement rapide de l'internat et en conséquence l'insuffisance de locaux adaptés obligèrent-ils, par la suite, à renoncer à cette activité typiquement salésienne, car on n'en trouve plus trace, par la suite, dans les documents d'archives.

b) *Le Cercle catholique des ouvriers*

Nous avons déjà vu l'importance que Don Rua attachait à l'activité du Cercle catholique des ouvriers. Il est cependant étonnant de constater qu'après l'arrivée des salésiens, on n'entend guère parler du Comité actif des hommes responsables du Cercle. Faut-il l'attribuer à une disparition des documents s'y référant? Voyons plutôt comment le manque de préparation à ce type d'action, et le souci de préserver leurs jeunes internes de tout ce qui aurait pu moralement les ternir,¹⁸ ont amené peu à peu le P. Ricardi et sa petite communauté à laisser tomber cette activité qui leur semblait difficile à gérer dans le cadre d'un internat. Le jeune directeur s'en entretint à plusieurs reprises avec Don Albera, au cours de cette première année, sans d'ailleurs en recevoir de réponse. En désespoir de cause, il écrivit à Don Rua, le 16 décembre 1891:

« Vénéré Père,

Après un silence de plusieurs mois de la part de Don Albera auquel j'ai transmis les lettres que Don Durando m'a adressées de votre part, je m'adresse directement à vous, pour aplanir les difficultés signalées dans mes précédentes lettres [...] L'objet de mes lettres à Don Albera, c'est le Cercle: nous sommes dans une impasse actuellement, et de laquelle il faut sortir.

Mr Martin [le docteur] voyant dans quel état est le cercle, en sa qualité de président du Comité, me prie de m'en occuper non seulement comme Aumônier, mais comme directeur; aussi c'est ce que je compte faire, mais il y a bien des difficultés: la première et l'unique, c'est le local qui manque; nous ne pouvons pas le laisser à l'intérieur de la maison, ces jeunes gens sont en contact avec [un] tout autre monde et les jours de pluie, ils sont tous ensemble, c'est un véritable café, il y a eu un déplorable laisser-aller de la part de ces messieurs et contre lequel je me suis élevé, mais sans résultat ».¹⁹

Le P. Ricardi n'avait pas manqué de confier ces difficultés à l'abbé Martin. Celui-ci, nommé en juin 1890 recteur de Plouasne, (paroisse plus importante que celle de La Landec, mais aussi plus éloignée de Dinan), fit bon accueil aux doléances du jeune directeur salésien. Dans une lettre (écrite probablement à Don Rua en 1891), il exposait longuement ses perplexités:

¹⁷ Ricardi - Rua, 16 décembre 1891. ASC 389, Dinan.

¹⁸ Cf. *Esperienze di pedagogia cristiana nella storia*, vol. II: Sec XVII-XIX a cura di Pietro Braido, Roma, 1981, p. 389-394. Traduction française en cours.

¹⁹ Ricardi - Rua, 18 octobre 1891, ASC 389, Dinan.

« Mon très révérend Père,

Vous avez bien raison de dire que l'orphelinat salésien ne s'est pas établi à Dinan sans contradictions; cela prouve qu'il est appelé à faire du bien et même, j'aime à l'espérer, beaucoup de bien. Il a fallu attendre longtemps, parce que l'heure de Dieu n'était pas arrivée. Cette heure a heureusement sonné: l'oeuvre est établie et elle marche. Je sais que le Cercle nuit à son développement, et que le local est trop petit pour deux oeuvres. Toute la difficulté est de procurer un autre local. Si j'étais encore à Dinan, j'essaierais d'en trouver un; mais il faudrait aussi de l'argent, un Aumônier disposé à s'occuper du Cercle et des laïcs également disposés à seconder ses efforts ».²⁰

L'abbé Martin faisait ensuite l'historique des difficultés que lui-même avait déjà connues pour maintenir ce Cercle en vie: « Je n'étais parvenu à relever ce cercle déjà tombé une première fois que grâce au concours de certaines personnes qui ont disparu ». Depuis son départ de Dinan, en 1887, le Cercle n'avait survécu que grâce à la présence active du chanoine Daniel. Devant ces nouvelles difficultés, l'abbé Martin se résolut, bien qu'à contrecoeur, à l'abandonner, sous réserve de l'avis favorable du Comité responsable:

« S'il est impossible de faire autrement, il faudra bien le laisser s'éteindre pour réussir à développer une oeuvre appelée à faire beaucoup plus de bien, je crois, quoiqu'elle ne puisse atteindre le but pour lequel le Cercle avait été créé [...] Que les bons pères fassent donc de leur mieux; je m'en rapporte à leur sagesse, à leur bonne volonté de bien faire et à leur savoir faire [...] je sais fort bien qu'à l'impossible nul n'est tenu; et voilà pourquoi je consens, pour mon compte, à ce que les Pères renoncent à s'occuper du Cercle s'ils ne peuvent faire autrement; quoique la Congrégation se fût expressément engagée, sur ma demande, à s'en occuper et à continuer. Je ne puis vous dire plus. Que le Bon Dieu soit consulté en cette affaire, comme il le doit être en toute chose et que sa Sainte volonté soit faite!!! ».²¹

Le Cercle catholique des ouvriers dut sans doute disparaître en 1892, car à partir de cette année, il n'en n'est plus question dans les diverses correspondances.

3. L'internat

Le P. Ricardi n'oubliait évidemment pas que le but principal de la venue des salésiens à Dinan était la fondation d'un orphelinat à caractère professionnel. Aussi ne tarda-t-il pas à accueillir les premiers internes. On peut supposer

²⁰ Martin - Salésiens Turin, sans date, ASC 389, Dinan.

²¹ *Ibidem*.

qu'ils entrèrent à l'Oratoire de Jésus-Ouvrier en mars ou avril 1891. Le *Bulletin salésien* d'août, en présentant l'oeuvre pour la quatrième fois à ses lecteurs, leur disait: « La Maison commence à se meubler de petits Bretons » et déjà l'on pouvait le 24 juin, jour de la saint-Louis-de-Gonzague, célébrer la fête du directeur par quelques chants polyphoniques.

En novembre 1891, l'école fut officiellement ouverte,²² et vingt-six enfants y étaient accueillis,²³ six d'entre eux furent orientés vers les études classiques, nombre qui fut doublé quelques mois plus tard.²⁴ En décembre, il fallut demander du renfort à Don Rua: « Je profite de cette lettre pour vous renouveler la demande déjà faite à Don Durando de nous envoyer un abbé pour nous aider. Nous sommes tous surchargés de besogne avec nos trois ateliers et nos deux classes. S'il y avait parmi (sic) nos confrères de Valsalice quelqu'un de disponible et dont le nom ne soit pas trop italien, je vous serai[s] très reconnaissant de nous l'envoyer ».²⁵ Le nombre des garçons accueillis augmenta rapidement. A la rentrée suivante (1892), il avait doublé, ce qui, selon le *Bulletin salésien*, posait de sérieux problèmes de logement: « L'Oratoire de Jésus-Ouvrier possède un assortiment de petits Bretons. Ils figurent, pour le quart d'heure, les 52 semaines de l'année, en attendant qu'ils puissent représenter les 365 jours. La nichée tient actuellement dans un local trop étroit pour 40. Et pour loger la douzaine supplémentaire, il a fallu occuper tous les coins; de sorte que le directeur est seul à ne point coucher dans les dortoirs ».²⁶ En 1898, on atteignait le chiffre de quatre-vingt quinze garçons, chiffre qui ne fut guère dépassé.²⁷

L'enseignement professionnel

On vient de le voir, dès la rentrée d'octobre 1891, trois ateliers furent créés; il s'agissait des ateliers de tailleurs, de cordonniers et de menuisiers; à ces trois formations, il faut ajouter celle de jardiniers. L'âge requis par la loi pour entrer en apprentissage était alors de treize ans.²⁸ Quelle fut dans la

²² Ricardi - Rua, 12 octobre 1891, ASC 389, Dinan. ADSB - 1 - T - 1129: déclaration d'ouverture faite, le 19 novembre 1891, par Auguste Liziard, bachelier ès lettres, professeur laïc qui fut officiellement le directeur de l'Oratoire.

²³ BSF, novembre 1891, p. 176.

²⁴ Ricardi - Rua, 16 décembre 1891, ASC 389, Dinan.

Rua - Ricardi, 19/5/1892, AMPP: « Mi consola la notizia che i nostri giovani vanno avanti bene e che 12 sono già applicati al latino ». Nous connaissons les noms de quatre de ces six « latinistes »: Charles Pencolet, Léon Corvaisier, Eugène Santier et René Pastol que nous retrouverons par la suite.

²⁵ Ricardi - Rua, 16 décembre 1891, ASC 389, Dinan.

²⁶ BSF, février 1893, p. 31.

²⁷ Compte-rendu d'activités du 13 mai 1898, ASC 389, Dinan.

²⁸ Lois françaises réglementant le travail des enfants: loi du 24 mars 1841; loi du 19 mai 1874; loi du 2 novembre 1892.

maison la proportion de ces jeunes apprentis par rapport aux « latinistes »? Il semble que les deux groupes aient été généralement à égalité.²⁹ On peut donc en déduire que dans chaque corps de métiers, le nombre des apprentis variait de dix à quinze. Cette souplesse dans l'effectif des groupes d'ateliers permettait une certaine orientation. La structure se voulait au service du jeune, ce qui à cette époque paraissait déjà étonnant: « L'orientation salésienne mérite une mention spéciale. Ce n'est pas l'école professionnelle qui oblige l'enfant à choisir entre quelques métiers pour lesquels il ne peut avoir aucune aptitude; ce n'est pas la colonie agricole, où tous les orphelins doivent être laboureurs; ce n'est pas l'internat charitable où, comme au petit séminaire, tout le monde doit étudier: c'est un peu tout cela et c'est mieux que cela. L'enfant, dès son entrée à l'Oratoire, subit un examen de plusieurs jours, pendant lesquels il peut se consulter; puis sous la direction intelligente des maîtres, il choisit librement et en toute compétence entre l'atelier, la culture et les études ».³⁰

On aimerait bien connaître en détail l'horaire de la journée d'un apprenti à l'Oratoire. Malheureusement sur ce point nous ne possédons que peu de documents. Il est cependant fort probable que le P. Ricardi ait repris à Dinan les principales dispositions qu'il avait connues à Nice, à Turin, à Marseille et à Lille.³¹ Le nouveau directeur devait toutefois avoir ses idées bien personnelles sur la résistance physique des jeunes apprentis débutants et sur la nécessité en éducation de respecter une certaine progressivité dans l'effort; alors que l'horaire habituel d'atelier était de quatre heures le matin et quatre heures l'après midi, le P. Ricardi opta pour un horaire fortement allégé: deux heures le matin et deux heures l'après midi, ce qui permettait d'introduire un horaire de musique renforcé (deux séances par jour). Don Rua ne fut guère d'accord avec cet assouplissement de l'horaire, il lui en fit la remarque dans une lettre de juillet 1891:

« Lisant votre horaire de la journée, il me semble qu'il y a trop peu de temps consacré au travail manuel. Par exemple le matin, les jeunes ne vont dans les ateliers qu'à neuf heures pour en sortir à 11 h $\frac{1}{4}$; l'après midi, de 2 h à 4 h seulement; ils ont ensuite une heure

²⁹ Y. Pourvèer, *Mémoire spécial sur l'Orphelinat salésien de Dinan*, 1903, s.l.: « Le nombre d'apprentis a toujours été restreint, il n'a jamais dépassé la cinquantaine ». Sans doute, en raison des circonstances, fut-il réduit en 1902 et 1903 car devant la commission du Sénat chargée d'examiner le dossier salésien, le P. Pourvèer déclarait le 26 mai 1903: « Le nombre moyen des enfants à Dinan est de 100. Or sur ce nombre 70 étudient et 30 travaillent aux ateliers de tailleurs, cordonniers, menuisiers ». (Archives du Sénat. Registre n° 2 des Procès-verbaux de la commission sénatoriale présidée par Clemenceau).

³⁰ *L'Union Malouine et Dinannaise*, 23 décembre 1894, cité par BSF, février 1895, p. 27.

³¹ Voir sur la vie d'un apprenti dans une maison salésienne de France, l'ouvrage fort documenté de F. Desramaut, *Don Bosco à Nice*, Paris, 1980, spécialement le chapitre « La vie quotidienne de 1875 à 1919 », p. 155 à 206.

de récréation etc... et deux classes de musique par jour. Quand ils seront adultes et devront gagner leur pain, pourront-ils agir ainsi? Et devant au contraire travailler toute la journée, sauf l'heure du repas, que ne souffriront-ils pas, ayant été habitués dans leur enfance à bien des facilités »? ³²

On peut penser que le jeune directeur prit en compte cette remarque dans la mesure évidemment où le permettaient les conditions locales. Selon la tradition salésienne, l'atelier comportait toujours un double encadrement: l'ouvrier qualifié qui enseigne le métier et le salésien qui surveille l'application et le comportement des élèves. Le journaliste de l'*Union Malouine et Dinannaise*, qui, en décembre 1894, visitait l'Oratoire, ne manqua pas de relever cette qualité de l'encadrement: « Rien de plus intéressant que l'Oratoire salésien. Outre le patron, qui est toujours un ouvrier d'élite, absolument recommandable à tous égards, un surveillant spécial préside constamment au travail. Tout se fait sous ses yeux et, grâce à lui, aucun moment ne se perd, rien ne s'égaré [...] Ici, comme en classe, on a pour principe de témoigner une sollicitude toute paternelle à ceux d'entre les orphelins qui paraîtraient plus bornés que les autres; et l'on a souvent constaté que ces intelligences plus lentes finissent peu à peu par se développer et donner les résultats les plus satisfaisants ». ³³

Quel était le genre de travaux d'atelier réalisés à cette époque dans les écoles professionnelles salésiennes en France? Le P. Joseph Bologne soutiendra, en décembre 1902, dans son adresse à M. Combes, Président du Conseil, que « la majeure partie du temps, les enfants ne font que des exercices d'apprentissage sur de la matière perdue ». Ils pratiquaient donc le genre « exercice poubelle ». Il faudrait évidemment nuancer cette affirmation suivant le niveau d'apprentissage atteint par les élèves; de plus, dira-t-on, il s'agissait à cette date pour le P. Bologne de répondre à l'accusation qui était faite aux écoles salésiennes de concurrencer l'artisanat local. Il semble cependant que, sur ce point, il y ait eu, dans les écoles salésiennes de France, une certaine évolution. Car dans une réunion de directeurs tenue à Marseille, les 23 et 24 août 1894, ³⁴ le même P. Bologne, à cette époque unique inspecteur des maisons salésiennes de France, recommandait à ses directeurs de « faire travailler nos maisons et nos ateliers ». La publicité sur ces travaux, faite dans le *Bulletin salésien* et dans le *Petit Mémorial*, supplément au *Bulletin salésien*, devait en faciliter l'écoulement.

³² Rua - Ricardi, 18 juillet 1891, AMPP, dossier Dinan.

³³ *L'Union Malouine et Dinannaise*, 23 décembre 1894.

³⁴ ASC 38 Francia Sud. Assemblée des directeurs des maisons salésiennes de France, tenue à Marseille, les 23 et 24 août 1894. Procès verbal de la deuxième réunion. Le P. Ricardi ne participa pas à cette assemblée, en raison sans doute de l'éloignement, mais le compte-rendu lithographié de la réunion devait être adressé aux directeurs absents, (quatre absents sur quatorze directeurs).

Il serait également intéressant de savoir si un enseignement technologique était donné en lien avec l'enseignement professionnel, mais sur ce point encore nos documents sont muets. Toutefois dans cette même réunion de directeurs, on s'était sérieusement penché sur la formation des jeunes coadjuteurs regroupés alors à l'Oratoire Saint-Léon à Marseille. Voici les orientations qui avaient été retenues: « La question du noviciat des apprentis attire toute notre attention. Trois points sont à envisager: la formation religieuse, l'instruction professionnelle et l'instruction intellectuelle. Les deux premiers points paraissent avoir reçu une solution satisfaisante [...] Mais au point de vue de l'instruction intellectuelle, des progrès restent à réaliser. Les hommes ont manqué pour donner l'enseignement primaire supérieur; il faudrait aussi que le dessin fût mis en honneur et développé suivant l'importance des services qu'il peut rendre dans les métiers. A défaut d'un confrère, on pourrait trouver en ville un architecte qui pourrait venir donner des leçons le soir, la journée une fois finie. La comptabilité devrait être aussi enseignée avec soin ».³⁵

L'assemblée souhaitait surtout que le P. Paul Virion, qui était à cette date préfet de l'Orphelinat Saint-Jean Berchmans à Liège, revienne en France pour prendre la direction de la formation des coadjuteurs.³⁶ On voit, à partir de ces orientations retenues à Marseille, dans quelle direction l'Oratoire de Dinan cherchait à évoluer, même si le poids des réalités quotidiennes ne permettait pas toujours d'atteindre les objectifs fixés, aussi rapidement qu'on l'eût souhaité. Chaque semaine, dans une séance de notes, les élèves étaient informés des résultats de leur application. L'apprenti, selon la pratique en vigueur dans les maisons salésiennes, recevait, suivant la qualité du travail effectué, une gratification sans doute hebdomadaire et un pécule de l'ordre de cent cinquante francs au moment de son départ, ce qui représentait alors approximativement un mois de salaire pour un ouvrier qualifié.³⁷

³⁵ ASC 38 Francia Sud. Assemblée des directeurs... 23 et 24 août 1894. Procès verbal de la 3^{ème} réunion. On retrouve, dans cette présentation des trois aspects de la formation du coadjuteur, les normes définies dans le quatrième chapitre général, tenu en 1886, concernant l'enseignement professionnel (OE 36, p. 270-274); cf. également Ceria - Annali I, p. 653; P. Braido, o.c. p. 396-397; F. Desramaut. o.c. p. 292-293.

³⁶ Paul Virion, une grande figure de salésien français; né le 22-12-1859 à Strasbourg, admis au noviciat le 24 mai 1887. Profession perpétuelle 31 mai 1888. Ordonné prêtre à Turin, le 9 août 1891. Était architecte avant son entrée au noviciat. Inspecteur de la province méridionale, octobre 1904 à octobre 1906. Inspecteur pour les deux provinces françaises, octobre 1906 à 1919. Inspecteur de Belgique (1919-1925). Directeur P.S.P., Nice (1925-1930). Décédé à Lausanne (Suisse), le 11 mars 1931. Il découvrit sa vocation salésienne au Patronage Saint Pierre-Saint Paul à Paris.

³⁷ F. Desramaut, o.c., p. 172. Devant la commission du Sénat, le P. Bologne déclarait le 26 mai 1903: « Sur le produit du travail d'un enfant, dix pour cent (10%) est gardé à l'enfant et mis sur son livre [...] Une gratification de 25 à 40 ce[ntime]s par jour est aussi portée au compte de l'enfant [...] A sa sortie de l'établissement, l'enfant reçoit son petit pécule qui s'élève en moyenne à 150 fr[an]cs ». Archives du Sénat, procès verbal

Les études classiques

En parallèle à la section professionnelle, une section de « latinistes » fut créée dès la première année. Cette coexistence d'une école professionnelle avec ses « apprentis » et d'une école secondaire avec ses « étudiants »³⁸ était, on le sait, traditionnelle dans la maison salésienne. Les exigences de Don Bosco à l'égard de chacun de ces deux groupes n'étaient pas les mêmes, aussi existait-il entre eux, à l'intérieur même de la maison, un certain cloisonnement qui variait d'ailleurs d'une maison à l'autre.³⁹ Qu'en était-il sur ce point à Dinan? Les documents ne laissent filtrer aucune allusion à ce sujet. L'effectif total des jeunes qui demeura toujours modeste, permit sans doute de maintenir un climat très familial, même si un certain cloisonnement a pu exister.

L'admission dans la section des « étudiants » ou « latinistes » supposait évidemment des aptitudes intellectuelles suffisantes et une espérance de vocation sacerdotale. C'était, on l'a déjà vu, la raison principale qui avait conduit Don Bosco à accepter la proposition de l'abbé Martin: la Bretagne était à cette époque une terre de vocations. L'âge minimum d'admission semble avoir été de onze-douze ans. L'enseignement qui commençait en classe de septième⁴⁰ se terminait par la classe de troisième. Au delà, ceux dont le choix vers la vie sacerdotale était confirmé, se rendaient soit au noviciat (à Saint-Pierre-des-Canons près de Salon-de-Provence, et à partir de 1898 à Rueil dans la banlieue parisienne) soit dans un petit séminaire diocésain, afin d'y poursuivre leurs études en classe de seconde.⁴¹

Que faut-il penser du niveau des études à l'Oratoire? Il ne devait guère différer de celui des autres maisons salésiennes françaises, c'est-à-dire un niveau qui, semble-t-il, laissait à désirer. Les directeurs réunis à Marseille en étaient bien conscients: « Une commission dite scolastique [traduire: scolaire] a été instituée pour s'occuper de la réforme des études et des auteurs à choisir. A titre d'indications à lui soumettre, on émet le vœu qu'au plus tôt, elle prenne

des séances de la commission. Le montant de la « gratification » par jour paraît cependant peu vraisemblable, il faut sans doute comprendre par semaine.

³⁸ Les termes « apprentis » et « étudiants » étaient calqués sur les dénominations italiennes de chacun de ces deux groupes dans la maison salésienne: « Artigiani » - « Studenti ».

³⁹ Desramaut, *Don Bosco à Nice*, Paris, 1980, p. 170-171.

⁴⁰ Ricardi - Bologne, s.d. ASC 389, Dinan.

⁴¹ L'Assemblée des directeurs... à Marseille, en 1894, exprima le vœu qu'une classe de seconde, indépendante du noviciat soit ouverte en territoire « neutre », ASC 38, Francia - Sud: « Tous les efforts doivent converger à relever les études. Pour cela, l'entrée au noviciat ne devra plus s'effectuer la 3ème une fois finie, mais après la 2ème qui devra se faire dans une maison spéciale neutre ou au noviciat dans une catégorie spéciale qui n'aura que des aspirants et pas de novices et qui devra être complètement séparée de ces derniers. En quelque lieu que se trouve cette classe de 2ème pour les aspirants, les directeurs devront s'efforcer d'en inspirer par avance une haute estime aux enfants afin que leur désirs se portent de ce côté-là ».

une décision sur les grammaires, afin que les premiers principes soient les mêmes [...] De même, pour la question de programme, tout en désirant se conformer à celui de Turin, on ne peut pas faire abstraction de celui de l'Université qui seul sera capable de mettre nos études en rapport avec celle des autres Maisons d'enseignement, de permettre à nos enfants d'entrer avec succès dans les classes supérieures quand ils nous quittent et d'assurer enfin à notre enseignement la réputation qu'il n'a pas eue jusqu'ici ».⁴² Sans doute faut-il prendre en compte, dans ce genre d'appréciations, le pessimisme habituel des enseignants lorsqu'il s'agit de juger leurs élèves, et ne pas oublier non plus le faible niveau culturel du milieu d'où provenaient les élèves. Il serait également intéressant de connaître les manuels utilisés à l'Oratoire de Dinan. Dans l'ensemble, différaient-ils tellement de ceux utilisés dans les autres collèges catholiques de France? On peut en douter. Mais sur ce point, nous ne sommes guère renseignés. Cependant Jean Peigné, le rédacteur en chef de *L'Union Libérale* de Dinan, auteur en 1900 d'une campagne de dénigrement contre les salésiens de l'Oratoire, nous apporte quelques indications, assez contestables toutefois.

Nous avons vu précédemment que les directeurs salésiens avaient souhaité l'unification des grammaires (française, latine et grecque). C'est donc, qu'à cette date, chaque établissement avait fait sur la question son propre choix. Il est probable que devant le coût d'un changement de livres, on en soit encore resté à la même situation en 1900. Entre les instructions venues de Turin ou le consensus des directeurs, et la réalité vécue à la base, il n'y avait pas nécessairement un parfait alignement. Le journaliste de *L'Union Libérale* ne retenait dans son analyse que les directives en provenance de Turin: « L'instruction fournie par les maisons salésiennes [...] est donnée suivant une méthode particulière et uniforme: la méthode italienne précisée et réglementée par les grands chefs de l'Oratoire de Turin. La preuve? Rien de plus facile. Dans toutes les maisons salésiennes, les livres employés sont les mêmes, ainsi que les matières enseignées. Ces livres et ces matières sont désignées chaque année par le Chapitre supérieur de l'Oratoire de Turin. Et quels sont ces livres, des livres catholiques français? Non, des livres catholiques italiens. Il y a trois ans, les Salésiens n'avaient pas encore les classiques français en langue française. On les a sans doute composés depuis. Quelle grammaire est mise à la disposition des élèves français confiés à leurs soins? La grammaire française? Non pas, une grammaire Salésienne, c'est à dire une grammaire italienne. Il y a trois ans également, on procédait à une traduction en français de ce dernier ouvrage ».⁴³

⁴² Assemblée des directeurs... à Marseille. 1ère réunion ASC 38 Francia - Sud. Voir également F. Desramaut o.c. p. 293-294.

⁴³ BMD, *L'Union Libérale* du 25 novembre 1900.

On saisit sur ce point, (il en sera d'ailleurs de même sur d'autres questions) les conséquences néfastes que pouvaient avoir à la base la centralisation systématique qui prévalait alors dans la jeune congrégation, soucieuse de maintenir un même esprit dans l'ensemble de ses maisons, légiférant dans ce but en des domaines où il eût fallu plutôt prendre en considération la diversité des cultures. Cependant l'argumentation de Jean Peigné eût été plus convaincante si au lieu de s'en tenir aux directives émanant de Turin, il nous avait donné les références précises concernant les manuels en usage à l'Oratoire de Dinan. De même, lorsqu'il s'agit des livres d'auteurs, il se contentait d'énumérer des titres d'ouvrages puisés dans la documentation salésienne que lui avait remise l'un des professeurs de l'Oratoire :

« A la librairie salésienne de Turin, on fournit *les fables de Phèdre, la vie des hommes illustres* (Cornelius Nepos) *l'Historia Ecclesiastica* (Don Bosco) et un ouvrage intitulé "*Acta Martyrum*". On y trouve encore *la Guerre des Gaules* (César) *les Elégies* (Ovide) des ouvrages de Saint Jérôme [sic] de Saint Cyprien, de Salluste, de Cicéron, de Virgile, de Saint Jean Chrysostôme [sic] etc... A Nice, la "Casa Salesiana"... édite une *Histoire Sainte* de Don Bosco et une grammaire latine. A Paris, à "l'Oratorio dei SS. Pietro e Paolo", on donne le jour à un bouquin de vers sacrés ».⁴⁴

La lecture de cette liste nous permet du moins de rappeler les conceptions pédagogiques de Don Bosco, quand il s'agit du choix des auteurs classiques. 1° Les auteurs profanes devaient être étudiés en édition expurgée; aussi Don Bosco se chargea-t-il lui-même de faire éditer ces auteurs en extirpant tout ce qui aurait pu troubler de jeunes sensibilités. 2° Une place de choix devait être attribuée aux auteurs chrétiens: l'étude du latin ou du grec n'était pas conçue essentiellement comme l'apprentissage d'une langue morte mais comme l'assimilation par de jeunes intelligences d'un code de vie spirituelle.⁴⁵ Toutefois, c'est surtout à l'enseignement de l'histoire, assuré à la manière salésienne, que Jean Peigné décocha ses critiques les plus acerbes: « Il est deux grands faits que l'histoire Salésienne met en lumière: la Révolution française pour en combattre l'esprit, l'Inquisition pour en justifier les horreurs. Ayant

⁴⁴ BMD, *L'Union Libérale*, 2 décembre 1900. La grammaire latine en question était certainement celle que le P. Cartier avait publiée à Nice en 1898, cf. F. Desramaut, o.c., p. 294.

⁴⁵ Sur cette querelle, classiques profanes, classiques chrétiens, (concrétisée en France par la polémique Gaume-Dupanloup, en 1852), voir la position de Don Bosco en P. Braido, o.c., p. 394-395, citant MB 17, p. 442: « J'ai entrepris, disait Don Bosco à l'avocat Michel à Marseille, en avril 1885, la publication expurgée des classiques latins profanes les plus utilisés dans les écoles; dans le même but, j'ai commencé la publication des écrivains latins chrétiens. J'ai tenu à le faire en l'accompagnant de nombreuses observations données aux directeurs, aux maîtres et aux assistants ». Cf. F. Desramaut, o.c., p. 246-247.

écrit les droits de l'homme, la Révolution française ne saurait trouver grâce devant ces pères italiens plus préoccupés de leur propre bien-être que du bien-être des autres. Et sur l'ordre des Chefs de Turin, les professeurs montrent à leurs jeunes élèves « le venin des principes de 89 ».

L'Inquisition, avec la série sanglante des crimes qu'elle organisa, réjouit ces charitables religieux [...] J'ai là, sous les yeux, un document singulièrement intéressant sur ce point. Ce document est un manuel à l'usage des institutions Salésiennes. Je lis cette phrase « Bien expliquer la croisade des Albigeois et en montrer la légitimité ». La légitimité de la Croisade des Albigeois, c'est la légitimité du crime. De Simon de Montfort le massacreur, les Salésiens font un héros.

[...] Montrer la légitimité de la croisade des Albigeois, ne suffit pas. Corsons le menu et le manuel ajoute: « Justifier l'Inquisition, et faire aussi un petit cours d'apologétique historique ». Justifier l'Inquisition, glorifier Torquemada le monstre, faire l'apologie des cruautés qui ensanglantèrent l'Espagne [...] voilà la vilaine besogne enseignée par les moines italiens à Turin ».⁴⁶

Il eût été facile de faire remarquer au journaliste dinannais que les hommes de la Révolution française, comme ceux de l'Inquisition, n'avaient pas toujours eu les mains pures! Cela dit, il faut bien reconnaître que dans le monde salésien, marqué par les courants de pensée prédominants dans le catholicisme italien du XIXe siècle, la Révolution française fut toujours considérée, à tort ou à raison, comme responsable de la destruction des valeurs chrétiennes traditionnelles qui devaient régir toute société. En conséquence, elle ne pouvait qu'être condamnée. Mais les manuels d'histoire utilisés généralement dans l'enseignement catholique en France à la fin du siècle dernier portaient-ils sur la Révolution française des jugements tellement différents? De même, étaient-ils tellement différents dans leur présentation de la croisade contre les Albigeois ou de l'Inquisition?⁴⁷

⁴⁶ *L'Union Libérale*, 25 novembre 1900 - voir documents annexes II.

⁴⁷ A titre d'exemple, cf le manuel suivant: Abbé Lucien Bailleux - Abbé Victor Martin, *L'histoire de la France*, Paris, 1891. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen y est ainsi présentée: « Les révolutionnaires auraient eu besoin qu'on leur parlât moins de leurs droits et un peu plus de leurs devoirs ». Les auteurs, Guy et Jean Testas d'un récent « Que sais-je » (n° 1237) sur *l'Inquisition*, Paris, 1983, ne risqueraient-ils pas d'encourir les mêmes foudres en raison du portrait plutôt nuancé qu'ils font de Torquemada (p. 73-75) et de la conclusion générale de leur étude sur l'Inquisition (p. 125)? « On se doit de constater, écrivent-ils, que ses excès ne furent pas aussi grands que l'on a coutume de le croire, les auteurs les plus hostiles se voient obligés de nuancer leur jugement et ce, même au sujet de l'Inquisition espagnole. Nous avons nous-mêmes souligné, à propos de la sorcellerie, l'attitude respectable de certains inquisiteurs ». Un tel jugement ne justifie évidemment pas les procédés condamnables de l'institution même si depuis, hélas, on a, à notre époque, battu tous les records en matière de génocide! Cf. également sur la Révolution française, le récent livre de Pierre Chaunu, *Le grand déclassement*, Paris, 1989.

Le monde catholique occidental, dans son ensemble traumatisé par la Révolution française, a vécu durant tout le XIXe siècle sur la défensive. En conséquence, il fallait rejeter sans ménagements tout ce qui pouvait ternir l'Eglise, il fallait chercher à restaurer la Royauté, seule capable de rétablir les traditions séculaires, et défendre à tout prix l'honneur de l'armée. Dans les dernières années du siècle, l'Affaire Dreyfus fut à ce sujet un révélateur de la profonde cassure existant alors dans la société française.⁴⁸ Aujourd'hui les protestations de Jean Peigné nous apparaissent comme une expression de cette cassure. Le rédacteur en chef, qui était aussi imprimeur, se scandalisait enfin des normes de choix des manuels fixées impérativement par les supérieurs de Turin :

« Règle 1. - Préférer toujours les auteurs et éditeurs catholiques à ceux qui ne le sont pas, et n'aller à ces derniers qu'en cas de nécessité absolue ». Le journaliste commentait ainsi cette décision : « Les Salésiens partagent cette opinion très libérale avec pas mal de congrégations françaises ».

« Règle 2. - Parmi les ouvrages catholiques, choisir d'abord ceux qui sont édités par nous et vendus dans nos librairies ».⁴⁹ Cette règle, qui était de simple bon sens à l'intérieur d'une famille spirituelle, ne pouvait pas manquer de heurter les idées « libérales » du journaliste, imprimeur. Mais là encore, comme il n'a fait aucune enquête précise sur les ouvrages réellement utilisés à l'Oratoire de Dinan, on peut au moins supposer qu'il en devait être diversement dans la maison. Dans le cas contraire, il n'eût certainement pas manqué d'en faire état.

⁴⁸ C'est en ces années de fin de siècle, au moment où les salésiens venaient de fonder leur maison de Dinan, qu'éclata en France l'affaire Dreyfus, officier d'origine juive, condamné, sur de faux documents, à la déportation en Guyane, en décembre 1894 et gracié par le Président de la République, en septembre 1899. Si les salésiens de Dinan s'abstinrent de prendre parti, du moins publiquement, dans cette affaire, il n'en fut pas de même, comme nous le verrons par la suite, des salésiens de Marseille.

⁴⁹ *L'Union Libérale* 2 décembre 1900 - BMD - voir documents annexes II.

AMBIANCE ET ESPÉRANCES

L'ambiance à l'Oratoire était, on s'en doute, toute salésienne: ce qui veut dire que la note dominante était la joie familiale, facilitée par le petit nombre et par l'importance de l'encadrement salésien, mais aussi conditionnée par certaines dominantes du tempérament du jeune breton dont la grande sensibilité intérieure ne se dévoile généralement qu'avec beaucoup de réticences.

Le journaliste de *L'Union Malouine et Dinannaise*, dans un article déjà cité, n'avait pas manqué de constater cette ambiance sereine: « Quand on entre dans la maison où les portes sont toujours ouvertes, on ne sent nullement l'ennui et la contrainte de la captivité, mais on peut voir se refléter sur les visages la joie, la paix et le bonheur qui accompagnent les consciences honnêtes ».¹ Ceci n'excluait pas évidemment, surtout dans les premiers jours, les moments de nostalgie qui pouvaient même provoquer une fugue!²

Pour entretenir cette ambiance, cette vie pleine de mouvement, on a vu que le P. Ricardi avait introduit dans l'horaire journalier un moment de récréation prolongée (une heure). Ainsi pouvait se pratiquer ce qui, dans la tradition des maisons salésiennes de France, sera appelé « le grand jeu », jeu de drapeau ou jeu de thèque réunissant une cinquantaine de garçons, et parfois davantage; ce grand jeu obligatoire, maintenu jusqu'en 1960 environ, créait sur la cour de récréation une activité d'une extraordinaire intensité, avec ses temps de silence anxieux où tous les regards étaient braqués sur les quelques adversaires cherchant à défendre le drapeau ou à s'en emparer, et ses instants d'explosion de joie qui célébraient la victoire d'un camp.³ Les promenades hebdomadaires le

¹ *L'Union Malouine et Dinannaise*, 23 décembre 1894, cité en BSF, février 1895, p. 27.

² Le P. René Pastol, entré à l'Oratoire le 29 septembre 1891, se plaisait à raconter la fugue qu'il fit quelques jours plus tard avec un camarade pour rejoindre Guingamp, distant de 90 Km!

³ F. Desramaut, *Don Bosco à Nice*, Paris, 1980, p. 178: « On aurait étonné beaucoup de Niçois du PSP au début du siècle en leur disant que le « grand jeu » unique et obligatoire n'était pas une coutume salésienne, que Don Bosco respectait trop la liberté de ses garçons pour le leur imposer, qu'il leur laissait l'initiative sur la cour de récréation et que les cours de son oratoire du Valdocco de Turin étaient aussi désordonnées qu'elles étaient vivantes, au moins les années où l'esprit était bon, avec leurs parties entremêlées et leurs groupes en conversation autour de prêtres grisonnants. Mais les salésiens français à Nice et ailleurs, suivaient d'autres voies et [...] obligeaient tous leurs élèves, petits et grands, à participer aux « grands jeux »

long de la Rance, les grandes sorties, et les vacances à Mordreuc, les invitations à Léhon dans la famille Chupin ou chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu⁴ venaient rompre ce que le quotidien aurait pu avoir de monotone.

Mais cette joie intériorisée ou exprimée trouvait sa véritable source dans la vie de prière qui rythmait les moments importants de l'année, du mois ou de la journée.⁵ Dans les maisons salésiennes, chaque rentrée scolaire était, à cette époque, préparée par une récollection de trois jours: le « triduum ». A l'Oratoire de Dinan, le premier triduum eut lieu les 5, 6 et 7 octobre 1891. Quelques jours après, le P. Ricardi écrivait à Don Rua sa grande satisfaction: « Nos chers enfants continuent à être bien pieux et laborieux. On dirait que la Ste Vierge les a choisis. Notre triduum d'ouverture a été consolant. Ah! si nous avions de la place et des ressources mais... espérons que la Providence nous enverra de quoi faire des merveilles. Je vous avoue que j'y compte ».⁶

Le *Bulletin salésien*, dans son numéro de novembre 1891, présentait ainsi à ses lecteurs ce triduum: « Le triduum qui ouvre l'année dans les maisons salésiennes s'est clôturé à Dinan le jour du S. Rosaire [7 octobre]. M. L'abbé Cotrel,⁷ deuxième vicaire de St-Sauveur, a porté tous les soirs la parole devant son jeune auditoire attentif et recueilli. Il s'est prêté de grand coeur au ministère de la confession. Le Directeur donnait la méditation du matin. Résultats excellents, qui imprimeront à l'année entière un caractère d'entraînement généreux et solide [...] Le jour de la clôture, grand'messe, avec bonne exécution de plain chant [...] L'infatigable M. Cotrel donne le sermon du Rosaire ».

Chaque mois, l'Exercice de la Bonne Mort venait rafraîchir les résolutions prises à l'occasion du triduum. Cette brève récollection mensuelle, à laquelle on donnait un certain air de fête, (menu amélioré, récréation prolongée), loin de faire de la mort un sujet tabou, la présentait sous l'éclairage de la responsabilité personnelle, et voulait situer le jeune face à sa destinée éternelle. Sans doute, les faciles déviations d'orateurs, plus soucieux d'effets immédiats que

des récréations du milieu de la journée ». Cependant ce grand jeu devint aussi obligatoire, du moins, dans l'entre-deux guerres, en d'autres pays comme l'Italie et l'Espagne, (témoignages recueillis). - « Thèque » ou jeu de balle au camp (dictionnaire encyclopédique Quillet).

⁴ BSF, avril 1901, p. 104: « Nous avons le bonheur d'avoir près de nous, une communauté des frères de Saint Jean de Dieu. La plus grande union existe entre les deux familles, c'est un échange de mutuels services. Les enfants aiment à aller faire entendre leur voix dans la magnifique chapelle des frères, vrai bijou d'art gothique, et ils y sont si bien reçus, si bien choyés que pour eux aller chez les frères est une fête, jamais assez renouvelée... ».

⁵ F. Desramaut, o.c., p. 176, 185, 287. On lira avec intérêt ces quelques pages consacrées aux différents moments clés de la vie de prière dans les maisons salésiennes, tels qu'ils ont été vécus jusqu'aux années qui suivirent la seconde guerre mondiale.

⁶ Ricardi - Rua, 12 décembre 1891, ASC 389, Dinan.

⁷ Louis-Marie Cotrel, autre vicaire de Dinan, qui témoigna toujours aux salésiens une amitié ou mieux une affection très fraternelle; vicaire à Saint-Sauveur de Dinan, 1887-1894; aumônier de la communauté des religieuses de la Présentation à Broons, 1894-1909. Curé de Saint-Sauveur de Dinan, 1909-1926. Décédé à Dinan, le 1er avril 1926.

d'approfondissements spirituels, ne manquèrent-elles pas dans ces exercices!⁸ Mais loin d'en avoir été traumatisé, un P. Louis Festou, futur provincial de Paris, lorsqu'il parlait avec chaleur de ses années passées à Dinan, aimait rappeler cette récollection: « l'exercice de la bonne mort était le triomphe du directeur, le P. Louis Ricardi. Dans ce milieu d'enfants pieux, le sermon du soir, dans la chapelle à peine éclairée, prenait un relief intense. Le confessionnal était assiégé et le lendemain matin personne ne manquait à la Sainte Table ».⁹

Chaque jour enfin, les différents moments de la journée, du lever au coucher étaient, conformément à la tradition salésienne, ponctués par un temps de prière. Le manuel « La Jeunesse instruite » venait alimenter cette prière. L'âme profondément religieuse du jeune breton puisait ordinairement dans l'Eucharistie une vitalité chaque jour renouvelée. Il n'en fut pas cependant toujours ainsi; le cru de l'année 1900, en particulier, ne fut guère excellent; aussi le P. Yves Pourvèr, devenu directeur l'année précédente, en était-il profondément désolé. Il l'écrivait à son inspecteur, le P. Bologne: « Don Ricardi m'a dit que vous avez été peiné de ne voir aucun aspirant de Dinan cette année à Rueil. La raison est celle que je vous ai donnée à Paris: notre classe de 3e de cette année est composée d'enfants d'une moralité plus que douteuse. Les faits l'ont prouvé. Moi-même,, j'en ai été peiné et ai souffert plus que je ne puis vous le dire ».¹⁰ A Dinan aussi, les années se suivaient mais ne se ressemblaient pas!

1. La fête

Les événements qui cependant punctuaient le plus fortement chaque année, c'étaient les fêtes salésiennes: saint François-de-Sales, le 29 janvier; Marie-Auxiliatrice le 24 mai; saint Louis-de-Gonzague, le 21 juin, jour où l'on célébrait la fête du directeur; l'Immaculée Conception, le 8 décembre. A ces fêtes étaient venus s'ajouter, du moins la première année, le 15 juillet, la saint Jacques, patron du chanoine Daniel, curé de Saint-Sauveur, et le 25 août,

⁸ Les « préparations à la mort » ont été l'un des thèmes permanents de la spiritualité catholique avec un apogée dans le dernier quart du XVII^e siècle; voir sur ce sujet J. Delumeau, *Le péché et la peur*, Paris, 1983, spécialement le chapitre 12: « Pensez-y-bien », p. 389 s. Voir également le témoignage personnel de l'auteur, dans un autre de ses ouvrages: *La Peur en Occident (XIV-XVIII^e s.). Une cité assiégée*, Paris, 1978, p. 25-27. Chez Don Bosco, « peu ou point de descriptions réalistes qui eussent choqué ses auditeurs. Don Bosco diffusait la paix même quand il parlait de la mort... L'insertion, dans son manuel de piété pour les jeunes, de la *Prière pour la bonne mort* [...] près d'autres morceaux de la littérature dévote du dix-huitième siècle, paraît, somme toute, bien anodine », F. Desramaut, *Don Bosco et la vie spirituelle*, Paris, 1967, p. 65.

⁹ ASC 275, L. Festou - Notice nécrologique rédigée par le P. Moitel, 31 janvier 1942.

¹⁰ Y. Pourvèr - [J. Bologne], s.d. ASC 389 Dinan.

la saint Louis, roi de France, patron de Messieurs Chupin et Julienne, grands bienfaiteurs de la maison. Le *Bulletin salésien*, six mois après l'ouverture de la maison, informait abondamment ses lecteurs sur le déroulement de la première fête à l'Oratoire: celle du directeur. « Les petits Bretons s'essayent à célébrer les fêtes comme on les célèbre dans les Maisons Salésiennes ». Et le rédacteur de décrire la séance de la veille: la décoration de l'Oratoire, la cantate qui accueille le directeur, les compliments en français et en breton, l'allocution du directeur puis les célébrations et réjouissances du 24 juin. « Messe avec communion et chants [...] le soir, Complies avec choeurs harmonisés... » et vers huit heures, séance récréative à laquelle participaient les amis de l'oeuvre, présentant eux-mêmes saynètes, guignol, morceaux de violon et de piano, poésies, et la surprise de la soirée: une séance de lanterne magique! Enfin, comme apothéose, un beau feu d'artifice. « On nous affirme, concluait le rédacteur du *Bulletin*, que du premier coup nos chers petits Bretons ont été heureux comme le sont partout les enfants de Don Bosco ».¹¹

Le sommet de la première année fut, à n'en pas douter, la journée du 8 décembre. On célébrait ce jour là un double événement: le cinquantenaire de la fondation de l'oeuvre salésienne, née à Turin le 8 décembre 1841, lors de la rencontre de Don Bosco et de Barthélémy Garelli, et la profession perpétuelle de l'abbé Cosson; à cette occasion, les salésiens bénéficièrent d'un long article dans le journal local, *L'Union Malouine et Dinannaise*.

« De nombreux amis de l'oeuvre se pressaient dans la petite chapelle de l'Oratoire pour y entendre les offices solennels chantés avec âme et recueillement par les jeunes enfants de la Maison.

Aux vêpres et avant la cérémonie des voeux, l'abbé Daniel, curé-archiprêtre de Dinan, a prononcé un remarquable discours [...] il a vanté les vertus de Don Bosco, de ce Saint Prêtre qui a doté l'Eglise d'une de ses oeuvres les plus belles et plus fécondes.

[...] Très touchante et très simple a été la cérémonie des voeux. L'émotion communicative qui tremblait dans la voix du jeune prêtre en prononçant les formules et en répondant aux questions posées, a gagné bien des coeurs [...] La vieille mère du nouveau prêtre de Don Bosco et Monsieur l'abbé Plenel, son ancien professeur, ont assisté à la cérémonie.

[...] Le soir, une petite soirée récréative donnée par les enfants réunissait quelques amis de l'oeuvre ».¹²

Louis Ricardi écrivait de son côté à Don Rua: « Mardi dernier, nous avons aussi célébré notre fête de l'Immaculée et, grâce à Dieu, elle a été très bien réussie. Nous avons eu beaucoup de monde. Mr le Curé nous a fait un véritable panégyrique de notre bon Père, Don Bosco. La cérémonie des voeux qui a été un appoint du sermon, a fait couler bien des larmes et plu-

¹¹ BSF, août 1891, p. 132.

¹² *L'Union Malouine et Dinannaise* - décembre 1891.

sieurs de nos chers enfants qui vous aiment beaucoup me disaient: Mais quand Don Rua nous permettra, à nous aussi, de faire les vœux? ».¹³

L'année suivante, le 24 mai 1892, la fête de Marie-Auxiliatrice, eut l'honneur d'un long article dans la *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc. En termes très bucoliques, le rédacteur décrivait la veillée du 23 mai: « La nuit se faisait complète tout alentour; les oiseaux qui se blottissent en foule dans les arbres et les coteaux environnants, achevaient à peine leur dernière chanson, leur prière harmonieuse du soir au Créateur, que la jeune fanfare de l'Oratoire affirmait pour la première fois son existence! ». Le lendemain, le clergé diocésain vint en nombre et surtout en qualité, participer à cette fête: le chanoine Daniel et l'abbé Cotrel évidemment, mais aussi l'abbé de la Villerabel, secrétaire général de l'évêché et l'abbé Leroy, aumônier des Petites Soeurs des Pauvres.

« Le soir, poursuit la *Semaine Religieuse*, une petite séance récréative [...] a clos dignement cette journée. Un drame en trois actes de M. l'abbé Le Bardin, *Les jeunes captifs*; une légende du P. Delaporte, *le Liseron*; une chansonnette comique, *Je ne puis pas dormir*; et quelques morceaux exécutés par la fanfare composaient le programme de la soirée », qui s'acheva par le cantique populaire: « Garde au coeur des Bretons la foi des anciens jours », accompagné par la fanfare.¹⁴

En soi, la fête dans la maison salésienne n'avait rien d'original. Bien d'autres collèges et petits séminaires dans le diocèse avaient à l'époque de remarquables « harmonies » pour orchestrer leurs solennités; mais ce qui caractérisait la fête salésienne, c'était la participation de toute la maison, sans doute le petit nombre le permettait-il; c'était aussi la fréquence des fêtes dans l'année; à peine la fête terminée, il fallait commencer à préparer la suivante! On avait l'impression de vivre dans une ambiance centrée en permanence sur la fête.

Tout cela supposait évidemment de nombreuses répétitions de théâtre, de chant, de musique. Pour leurs voisins de la rue Beaumanoir, la proximité des salésiens ne fut pas toujours de tout repos; certains se réjouissaient de la vie que mettaient ces jeunes dans le quartier, d'autres, d'un caractère probablement plus grincheux, s'en plaignaient. L'un deux, Alain Boscher des Ardilletts, leur intenta même un procès, en 1895, sous le prétexte que « le voisinage de cette communauté était devenu absolument intolérable! ».¹⁵

Ce prétexte cachait en fait la véritable raison: locataire à bail d'une maison voisine, que les salésiens avaient acquise précédemment, il souhaitait pouvoir

¹³ Ricardi - Rua, 16 décembre 1891, ASC 389, Dinan.

¹⁴ *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, jeudi 2 juin 1892, p. 356.

¹⁵ Procès A. Boscher des Ardilletts contre la Société anonyme des terrains de la rue du Retrait - AMPP, dossier Dinan - Lettre à Me Bedel, 21 janvier 1895. Dans les notes suivantes, ce procès sera ainsi mentionné: « Procès Boscher - AMPP ».

rompre ce bail de six ans sans avoir à supporter les dommages - intérêts de la dénonciation. Il exprimait en ces termes ses doléances à son notaire, Me Bedel, également notaire des salésiens: « Je ne puis supporter d'avoir quotidiennement sous mes fenêtres leur école de tambours, clairons et autres musiciens en herbe qui, pendant une ou deux heures par jour, font un tapage assourdissant. En conséquence, je vous donne avis que j'entends être autorisé à résilier mon bail et ce, par lettre du ou des propriétaires de la maison que j'occupe ou de leur mandataire autorisé. J'offre à qui de droit de traiter à l'amiable cette question ».¹⁶

Sans doute Louis Ricardi ne tenait-il pas à perdre un locataire en raison du revenu que lui rapportait le loyer de la maison; aussi fit-il déplacer dans le bâtiment central, à 50 mètres plus loin, les répétitions de musique, en les retirant de la maison de Ker Lizzy, acquise peu auparavant. On comprend bien que Boscher des Ardillets ait refusé cette demi-solution, et porté plainte devant le tribunal civil de Dinan. Par son avoué, Me Gauvin, et son avocat, Me Larère, il demandait au tribunal de l'autoriser à prouver par témoins « que chaque jour, il est troublé dans sa jouissance notamment par la musique des salésiens, les cris des enfants; par les tambours et clairons qui font vacarme sous ses fenêtres, quelquefois dès cinq heures du matin; que, malgré leur promesse formelle, on joue encore de la musique dans Ker Lizzy; qu'en tout cas, on y chante en chœur, ce qui trouble autant que le bruit des instruments...»¹⁷

Le 10 juin 1895, ce fut l'audition des témoins de la défense. Le premier témoin était Lafontaine Pierre, commandant de cavalerie en retraite, âgé de 70 ans. Bien sûr, disait-il, « quand il se faisait de la musique à Ker Lizzy, cela devait fortement incommoder Monsieur Boscher. Je sais qu'à la première réquisition de Monsieur Boscher, les salésiens ont cessé leur musique. J'y passe plusieurs fois par jour et je n'entends aucun bruit de Ker Lizzy. Mais dans leur grande maison, où est le siège de l'établissement, on fait des répétitions, ce qui est agréable pour moi. Ce qui est agréable pour les uns est désagréable pour les autres; il y a toujours des caractères grincheux. Je n'entends que peu de bruits venant des enfants. D'ailleurs, je suis en contre-bas et on construit un mur qui n'est pas encore achevé [...] Je suis parfois souffrant et je n'ai pas à me plaindre du bruit des salésiens. Pendant mon état maladif, ma vue et mon ouïe ont diminué. De tout temps, les salésiens dans toutes les circonstances ont été très corrects avec moi... »¹⁸ Ce brave com-

¹⁶ Procès Boscher AMPP. Lettre à Me Bedel 21 janvier 1895. « En réalité, précisent les notes du P. Moitel, la musique s'exerce de 11 h 1/4 à midi et de 4 h 1/2 à 5 h », P. Moitel, notes Dinan, p. 13.

¹⁷ Procès Boscher - AMPP, Conclusions rédigées par Me Gauvin, en date du 4 mai 1895.

¹⁸ Procès Boscher AMPP. Minutes du Greffe du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Dinan. Séance du 10 juin 1895. Contre-enquête, audition des témoins. L'enquête relatant l'audition des témoins en faveur du demandeur n'a pas été retrouvée dans les AMPP.

mandant de cavalerie, à moitié sourd, revivait certainement, ses gloires passées, au son du clairon et du tambour!

Le second témoin, Prince Constance, 37 ans, cuisinière, avait entendu une musique passer devant chez elle, à cinq heures du matin, deux mois auparavant: « J'ai su depuis que c'était la musique des salésiens. Je crois que ce bruit ne m'aurait pas réveillée si j'avais dormi. J'ai été agréablement surprise à mon réveil. Pendant mon travail j'entends bien cette musique, mais elle ne me gêne pas ».¹⁹ Le troisième témoin, Tournevache Ange, 42 ans, débitant, avait vu lui aussi, deux ou trois mois auparavant, les salésiens passer devant chez lui, « porte Saint Louis, vers cinq heures du matin; ils étaient porteurs de leurs instruments de musique, mais ils ne jouaient pas ».²⁰

Par jugement en date du 28 juin 1895, le Tribunal civil de Dinan déclarait « le bail résilié pour trouble à la jouissance » et condamnait « ladite Société [Société anonyme des terrains de la rue du Retrait] aux dépens qui tiendront lieu au demandeur de tous dommages-intérêts ».²¹ Après le départ de ce voisin que gênaient la musique, le chant et les cris des enfants, les salésiens purent continuer leurs répétitions en toute tranquillité, en évitant sans doute de multiplier les réveils en fanfare à cinq heures du matin!

2. Les visiteurs de marque

La visite d'un personnage de marque était encore l'occasion d'une fête. Il revenait évidemment à l'évêque du lieu, Mgr Fallières, d'être, en 1892, le premier de ces visiteurs. *L'Union Malouine et Dinannaise*, relatait ainsi l'événement: « Le 23 juin à 6 heures, Mgr Fallières visitait l'Oratoire de Jésus-ouvrier [...] Après quelques paroles de bienvenue du R.P. Ricardi, directeur de l'Oratoire, les jeunes enfants ont fort bien exécuté un petit chœur de circonstance: l'*Echo*; puis Mgr Fallières, dans une charmante causerie, a manifesté le plaisir qu'il prenait à cette visite. Il a rappelé divers entretiens qu'il avait eus à Amiens avec Don Bosco, alors qu'il ne se doutait pas qu'un jour il aurait les pères Salésiens dans son diocèse [...] Sa Grandeur, disposant de peu de temps, n'a pu entendre un compliment en langue bretonne qui devait lui être lu par un des enfants ».²²

¹⁹ Ibidem.

²⁰ Ibidem.

²¹ Jugement du Tribunal civil de Dinan, 28 juin 1895 - AMPP Dinan.

²² BSF, sept 1892, p. 140. Mgr Fallières n'aura sans doute pas manqué de raconter aux élèves de l'Oratoire, l'anecdote de la montée de Don Bosco en chaire à Amiens. « Comme le vicaire général Renouard essayait de soutenir Don Bosco tandis qu'il s'engageait dans l'escalier de la chaire: « Ne vous tourmentez pas, dit notre vénéré fondateur, je monterai bien tout seul: J'ai eu autrefois le prix de gymnastique ». BSF, mai 1896, p. 105.

Une autre visite que l'on trouva également trop brève, ce fut celle de Don Rua; au retour de son voyage à Londres en octobre 1893, à l'occasion de la consécration de l'église de Battersea, dédiée au Sacré-Coeur, Don Rua s'arrêta quelques heures à Paris, le dimanche 5 novembre. Le lendemain à 8 heures et demie, accompagné par Don Barberis qui notait sur un carnet de bord tous les détails du voyage, il quittait Paris, direction Granville. A Folligny, tous deux prirent le train qui les conduisit à Dol, où le P. Ricardi était venu à leur rencontre, puis à Dinan où ils arrivèrent en fin de soirée. A l'Oratoire, l'accueil fut évidemment très chaleureux de la part des garçons, de la communauté salésienne ainsi que des bienfaiteurs et bienfaitrices de l'oeuvre. Le lendemain 7 novembre, Don Rua alla saluer les curés des deux paroisses ainsi que les Frères de saint Jean-de-Dieu. Au repas de midi à l'Oratoire, tout le clergé de Dinan était invité. La journée se termina par une veillée très familiale.

Le troisième jour (8 novembre), au petit matin, Don Rua présidait l'Exercice de la bonne mort pour toute la maison; puis séance de travail avec le P. Ricardi durant laquelle il approuva les plans d'agrandissement de la maison, excepté le projet de la chapelle dont l'emplacement restait encore à déterminer. La matinée s'acheva par une conférence au comité des dames patronnesses, tandis que Don Barberis s'adressait aux élèves. L'après-midi de ce même jour, il se rendait avec Don Barberis à Guingamp afin d'y manifester sa reconnaissance à la famille Julienne. « Le soir, note Don Barberis, nous fûmes invités à un repas, auquel participa toute la crème de la ville ». Le lendemain 9 novembre, après avoir célébré la messe dans la basilique Notre-Dame de Bon Secours, il fit une conférence aux Coopératrices; et aussitôt après le déjeuner, reprit le train pour Saint-Brieuc. Là encore, il n'eut guère le temps de faire du tourisme! car l'après-midi, commencée par une visite à l'évêque, Mgr Fallières, et aux vicaires généraux, se termina par un bref passage au grand séminaire, et une halte à Notre-Dame de la Fontaine. Après quoi, il reprit son voyage vers Rennes où il fit un nouvel arrêt afin d'y étudier une proposition de fondation. Et pour ne pas perdre de temps, voyage de nuit Rennes - Paris en train! Le moins que l'on puisse dire, c'est que le programme du séjour de Don Rua en Bretagne fut bien chargé.²³

Cette visite, malgré sa brièveté, fit à Dinan une forte impression. Il venait accomplir la promesse que Don Bosco n'avait pu tenir. Les dames patronnesses retinrent de Don Rua « son visage doux et énergique à la fois et qui respire la sainteté ».²⁴ Quelques jours plus tard, l'abbé Cotrel, au coeur très sensible, écrivait à Louis Roussin, rédacteur du *Bulletin salésien*, pour le remercier de l'avoir si bien accueilli lors de la journée qu'il venait de passer à Turin:

²³ ASC 9 - 116 - 124, Rua Viaggi (carnet de voyage de Don Barberis), viaggio Parigi - Londra - Belgio - Bretagna 1893.

²⁴ J.M. Beslay, *Histoire des fondations salésiennes de France*, t. II. s.l., 1959, p. 19. Cette partie du registre contenant les procès verbaux de leurs réunions n'a pas été retrouvée.

« Deux journées seraient comparables à celle-là, les deux jours où nous avons joui à Dinan de la présence du vénéré Père Don Rua. Pour moi, j'ai pleuré à son arrivée, pleuré à son départ, pleuré de joie et de regrets. Que voulez-vous? Je n'ai qu'à remercier le Bon Dieu de m'avoir donné un coeur aussi salésien. Que ne puis-je donner à la Congrégation autre chose que mon coeur!

Aucun de ceux qui ont vu Don Rua n'oubliera ce vénéré Père. Sa venue a été une fête, non seulement pour l'Oratoire, mais pour Dinan. Mais qu'il est resté peu de temps avec nous! Ce n'a été qu'une apparition [...] Une chose a particulièrement frappé Don Rua, c'est le petit discours qu'un des enfants lui a adressé en langue Bretonne. Nous avons dit à Don Rua au revoir! et avec vous si c'est possible. Que je serais heureux [...] de vous servir de pilote dans notre petite ville et ses délicieux vallons environnants! Demandez à Don Barberis ce que sont les bords de la Rance vus de l'Oratoire! ».²³

3. Les vocations

Dans une telle ambiance de joie et de fête, il n'était pas étonnant de voir les vocations naître et s'épanouir. Le premier à prendre le chemin du noviciat fut Eugène Santier qui partit en septembre 1893 à Saint-Pierre-des-Canons en Provence: il avait quatorze ans! L'année suivante, six autres dinannais l'imitaient, comme nous l'apprend le *Bulletin salésien* de janvier 1895: « L'Oratoire de Jésus-Ouvrier à Dinan vient d'offrir au noviciat salésien de France une demi-douzaine de petits Bretons. Ce n'est là qu'un acompte, paraît-il: Saint Pierre de Canons se promet pour l'avenir des « arrivages » autrement considérables; c'est dire qu'à Dinan, on rêve des envois de plus en plus généreux ». Le style un peu trop « routier », voire triomphaliste du chroniqueur, laisse transparaître l'enthousiasme devant les premières réussites d'une jeune fondation. En lisant cette notice, René Pastol et ses compagnons dinannais du noviciat, dont l'âge variait de 16 à 19 ans, durent certainement se sentir investis d'une grande responsabilité!

Par la suite, presque chaque année quelques élèves ou postulants en provenance de Dinan entrèrent au noviciat. Au total, une trentaine de jeunes quittèrent ainsi l'Oratoire Jésus-Ouvrier pour devenir salésiens. Ils demeurèrent en grande partie fidèles à leur profession religieuse, certains assumèrent des responsabilités importantes, plusieurs partirent en mission. Il n'est pas sans intérêt de découvrir le profil de chacun d'eux, retracé par année d'entrée au noviciat:²⁶

²⁵ ASC 275, dossier L. Roussin. Lettre de l'abbé Cotrel, Dinan, 23 nov. [1893].

²⁶ A partir des notes du P. Moitel (pas toujours fiables) et après recherches et vérifications dans les archives salésiennes de Rome, j'ai pu établir la liste des salésiens issus de l'Ora-

1893

1 - *Eugène Santier*, né le 2 juillet 1879 à Broons (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 17 septembre 1891; admis au noviciat le 10 septembre 1893, à l'âge de 14 ans. Profession perpétuelle le 6 octobre 1895. Inscrit aussitôt après à l'Université Grégorienne, à Rome, où il conquiert ses grades universitaires en philosophie. Ordonné prêtre, le 21 juin 1903, à Paris. Exilé en Italie après 1903. (Application de la loi de 1901 sur le droit d'association, excluant les congrégations religieuses). En 1906, il fut secoué par la crise moderniste. En 1914, il se déclara objecteur de conscience. Arrêté par la police italienne en septembre 1917, condamné en 1918, par le Tribunal militaire de Rennes, à un an de prison avec sursis, il fut envoyé sur le front. A la première approche des lignes allemandes, il fut tué par un éclat d'obus à la tête.²⁷

1894²⁸

2 - *Léon Corvaisier*, né le 2 avril 1878 à Caulnes (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 7 décembre 1891; admis au noviciat le 4 octobre 1894. Profession perpétuelle le 7 octobre 1896. Décédé de la tuberculose à 21 ans, à l'hôpital militaire Saint Martin à Paris, le 11 février 1900.

3 - *René Pastol*, né le 24 mai 1878 à Lannion (Côtes-du-Nord). « Vint de bonne heure habiter Guingamp, où la famille Julienne s'intéressa à lui et le fit entrer à Dinan comme menuisier (le 29 septembre 1891), mais le directeur, découvrant en cet enfant des signes de vocation, ne tarda pas à le mettre à l'étude du latin » (Notice nécrologique — 21 août 1949 — rédigée par le P. Amielh); admis au noviciat le 4 octobre 1894. Profession perpétuelle le 7 octobre 1896. Stage pratique à Montpellier où il est ordonné prêtre le 28 mars 1903. Exilé en Belgique après 1903, il y remplit les fonctions de directeur, puis d'inspecteur (1925-1931). Il revint en France, en octobre 1935,

toire de Dinan. Toutefois cette liste n'est sans doute pas complète. Des anciens élèves ont pu également entrer dans un séminaire diocésain ou une autre congrégation religieuse. J'ai considéré comme « postulants » les candidats à la vie salésienne entrés à l'Oratoire après dix-huit ans, sans pouvoir repérer les anciens élèves de la maison de vocations tardives Saint-Charles, à Mordreuc. Le noviciat se fit à Saint-Pierre-des-Canons en Provence jusqu'en 1897, puis à Rueil, dans la région parisienne de 1898 à 1901 et en 1902-1903 (seules les exceptions seront précisées). La première année au noviciat était une année d'études, du niveau de la classe de seconde (première année de lycée); la seconde année constituait l'année du noviciat proprement dit. En notes, sont présentés ceux qui ont vécu la vie salésienne durant quelques années, et qui par la suite, pour diverses raisons, ont quitté la congrégation.

²⁷ Voir en *Don Bosco France*, n° 121, avril 1988, Y. Le Carrères: *Un Salésien objecteur de conscience: Eugène Santier*.

²⁸ Année 1894: Charles Pencolet, né le 25 mai 1877 à Paris, entré à Dinan le 5 août 1891. Profession perpétuelle le 4 septembre 1897; disparaît de l'annuaire salésien après 1904.

Joseph Edouard Sevin, né le 16 août 1877 à Plouër (Côtes-du-Nord), entré à Dinan le 15 mars 1892. Selon le fichier ASC n'a pas terminé son noviciat.

pour y fonder l'Institut missionnaire Saint Jean Bosco à Coat-an-doc'h, Lanrodec (Côtes-du-Nord). Il en fut directeur jusqu'à sa mort, le 16 août 1949. Le P. René Pastol reste certainement l'une des figures les plus marquantes de la province de Paris, dans la première moitié de ce siècle.

4 - *Eugène Petit*, né le 8 janvier 1878 à La Jarrie (?) (Charente Maritime), entré à Dinan le 12 avril 1894; admis au noviciat le 4 octobre 1894. Profession perpétuelle le 7 octobre 1896. Décédé de la tuberculose dans sa famille, le 13 mai 1897.

5 - *Emmanuel Régnier*, né le 1er avril 1875 à Jugon (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 31 mai 1893; admis au noviciat 4 octobre 1894. Profession perpétuelle le 7 octobre 1896. Ordonné prêtre le 24 mai 1902 à Paris. Après 1903, partit en Belgique, à Liège, puis comme missionnaire au Mexique pendant quatre ans. Atteint de paludisme, il dut rentrer en Belgique. Revint au P.S.P. à Paris en 1921, où il mourut en 1924. Une ténacité toute bretonne, mais aussi une grande bonté. (Notice nécrologique ASC Régnier).

1895²⁹

En cette année, trois postulants furent inscrits au noviciat:

6 - *Jean-Marie Féty*, né le 8 février 1873 à Augan (Morbihan), entré à l'Oratoire en octobre 1894; admis au noviciat le 27 novembre 1895. Ordonné prêtre en 1899, à Saint-Pierre-des-Canons. Décédé à Melles-lès-Tournai, le 10 février 1921.

7 - *Yves Pourvèer*, né le 2 janvier 1871 à Lanvollon (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 7 octobre 1894, après avoir achevé ses études de philosophie au séminaire de Saint-Brieuc; inscrit comme novice à Dinan, en octobre 1895. Profession perpétuelle à Valsalice, le 12 septembre 1896. Ordonné prêtre à Saint-Brieuc le 11 juillet 1897. Directeur de l'Oratoire de Dinan puis de « La Chaumière » à Guernesey, de 1899 à sa mort, le 17 mars 1911; il fut l'une des chevilles ouvrières de l'Oratoire.

1896³⁰

8 - *Henri Cron*, né le 22 février 1880 à Bonnemain (Ille-et-Vilaine), entré à l'Oratoire le 2 octobre 1894; admis au noviciat le 29 septembre 1896. Profession temporaire le 29 septembre 1898. Revint comme professeur à l'Oratoire.

²⁹ Année 1895: Joseph Louis, né le 12 juillet 1872 à Vannes (Morbihan), entré à l'Oratoire le 19 mars 1893, admis au noviciat le 27 septembre 1895, salésien de 1897 à juin 1900.

³⁰ Année 1896: Joseph Blandel, né le 25 septembre 1873 à Plumieux (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 27 mai 1891 comme cuisinier. Postulant puis inscrit comme novice à Dinan le 4 décembre 1896. Profession temporaire le 4 septembre 1897. En octobre 1900, le P. Pourvèer l'invite à se retirer.

toire de 1898 à 1903. Ordonné prêtre le 28 octobre 1906 à Guernesey; directeur à Guernesey de 1933 jusqu'à sa mort, le 10 février 1935.

9 - *Louis Festou*, né le 6 juillet 1879 à Guingamp (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 8 mars 1893; admis au noviciat le 29 septembre 1896. Profession perpétuelle le 29 septembre 1898. Ordonné prêtre le 8 avril 1905 à Coutances. Directeur de Melles-lès-Tournai (1913-1914). Directeur fondateur du Château d'Aix, école secondaire et noviciat (1917-1925). Directeur de Guernesey puis de l'Institut Lemonnier à Caen (1926-1931). Inspecteur de la France-Nord (1931-1938); chaque année, il fonda une nouvelle maison. A la fin de son mandat, il dut régler les factures de l'église Saint Jean Bosco à Paris, tâche qui l'épuisa. Décédé le 25 décembre 1941, après avoir réglé la dernière facture de l'église. Par sa pastorale des vocations, par son enthousiasme, il sut redonner à la province de Paris un nouveau dynamisme. Il fut la référence de toute une génération de salésiens français.

10 - *Arsène Gicquel*, né le 12 janvier 1873 à Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), entré comme postulant à l'Oratoire le 24 septembre 1895; inscrit comme novice le 5 octobre 1896. Profession perpétuelle le 15 octobre 1897. Ordonné prêtre le 28 mai 1904 à Portsmouth (Angleterre). - Parti en exil en 1903, à Londres puis à Farnborough, il y resta 21 ans; en 1926, il fut nommé à Guernesey, pour un service paroissial dans l'île. Revint en France en 1946 au noviciat de la Guerche, puis de Dormans, où il acheva sa vie le 13 janvier 1963, le lendemain de ses 90 ans. Salésien d'une exquise délicatesse.

11 - *Julien Piriou*, né le 30 août 1877 à Rennes (Ille-et-Vilaine), entré à l'Oratoire le 15 mars 1894; admis au noviciat le 29 septembre 1896. Profession perpétuelle le 29 septembre 1898 à Oran. Ordonné prêtre le 19 mars 1904 à Santander (Espagne). Décédé à Casablanca (Maroc) le 5 décembre 1950.

12 - *Jean Tanguy*, né le 24 septembre 1879 à Cesson (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 4 octobre 1892; admis au noviciat le 29 septembre 1896. Profession perpétuelle le 29 septembre 1898; exilé à Séville (Espagne) en 1903, il y est ordonné prêtre le 17 décembre 1904. Directeur à Montilla (1908-1915), à Cordoue (1919-1922), à Cadix (1922-1925). Missionnaire au Japon (1925-1938), maître des novices. Revenu en Italie comme délégué au chapitre général de 1938, il ne put, pour raisons de santé, retourner au Japon. Nommé directeur de la maison de vocations tardives à Marez, de graves ennuis de santé l'obligèrent vers 1946 à laisser cette fonction; il acheva sa vie à Melles-lès-Tournai où il mourut le 20 mars 1952. «Intelligence rapide, sens de la mesure, du possible, volonté tenace, dynamisme du chef qui doucement mais fermement accroche, entraîne: il a cette jovialité de bon aloi qui relance timorés et inquiets... confiance

Jean Langouet, né le 7 octobre 1879 à Teillay (Ille-et-Vilaine), entré à l'Oratoire le 2 janvier 1894; admis au noviciat le 29 septembre 1896. Salésien de septembre 1898 à 8 mars 1920.

absolue en la Vierge Auxiliatrice, en Saint Jean Bosco », (L. Pansard, notice nécrologique).

1898 ³¹

13 - *Auguste Gautier*, né le 12 février 1871 à Saulgé-l'Hôpital (Maine-et-Loire), entré comme postulant à l'Oratoire le 26 octobre 1895; admis au noviciat le 8 décembre 1898. Profession triennale le 8 avril 1900. Ordonné prêtre le 2 septembre 1906 à Gand (Belgique). - Exilé en Belgique après 1903. (Verriers, Liège, Gand, Grand Bigard, Tournai). Retour en France en 1924, directeur à Paris, Sainte Anne, à Roanne, à Paris P.S.P., puis à Pouillé (Les Pont-de-Cé) où il meurt le 15 août 1954. « Il fut exemplaire dans l'obéissance, très attentif à ses confrères, sachant parfaitement organiser son travail » (P. Darblay, notice nécrologique).

1899 ³²

14 - *Victor Dauvier*, né le 26 juillet 1880 à Cornillé (Ille-et-Vilaine); entré à l'Oratoire en mai 1895; admis au noviciat le 15 septembre 1899. Profession perpétuelle le 22 septembre 1900. Ordonné prêtre le 21 octobre 1907 à Rennes. - Exilé en Angleterre en 1903, puis à Guernesey où il fut professeur pendant vingt ans. Directeur au Prieuré de Binson (1930-1937). Vécut ses dix dernières années à Marez, où il acheva sa vie le 28 décembre 1960. « Sa sérénité nous semblait permanente » (M. de Boissoudy, notice nécrologique).

1900

15 - *Pierre Gimbert*, né le 2 octobre 1881 à Chateaubourg (Ille-et-Vilaine); entré à l'Oratoire le 5 avril 1895; admis au noviciat le 4 décembre 1900. Profession perpétuelle le 8 octobre 1904. Ordonné prêtre le 31 juillet 1910 à Tournai (Belgique). Directeur en Suisse (Gland sur Nyon et Morges. 1911 à 1924). Inspecteur France-Sud (1925-1931). Directeur à Nazareth (1932-1936).

³¹ Année 1898: *Auguste Lucas*, né le 24 février 1876 à Tréguier (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire comme postulant le 7 mai 1898; admis au noviciat le 13 octobre 1898. Profession perpétuelle le 26 septembre 1903. Ordonné prêtre à Malines le 22 novembre 1906. Incardiné dans le diocèse de Versailles le 25 septembre 1922.

³² Année 1899: *Joseph Jouan*, né le 18 août 1874 à Lanvollon (Côtes-du-Nord); entré à l'Oratoire en décembre 1897; admis au noviciat le 15 septembre 1899; salésien de septembre 1900 à 1903.

Jean Menou, né le 9 juillet 1880 au Vieux-Marché (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 28 octobre 1893; admis au noviciat (à Saint-Pierre-des-Canons) le 11 octobre 1899; salésien de septembre 1900 à 1903.

Jean Renault, né le 19 février 1874 à Plédran (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire comme postulant, le 9 octobre 1897; admis au noviciat le 22 mai 1899. Profession perpétuelle le 7 juin 1900 à Mordreuc. Ordonné prêtre le 22 juillet 1900 à Saint-Brieuc; incardiné dans le diocèse de Nice en 1928.

Va fonder la première oeuvre salésienne en Haïti en 1936, à Port-au-Prince. A l'exception d'un seul séjour en France et en Italie en 1955, il y resta jusqu'à sa mort, le 21 février 1980, à Petion-Ville (Haïti). Une foi et une générosité exemplaires, une bonté exigeante.

16 - *Ange Rochard*, né le 5 juin 1882 à Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 7 septembre 1894; admis au noviciat le 4 septembre 1900. Profession perpétuelle le 19 septembre 1907 à Grand Bigard (Belgique). Ordonné prêtre le 8 août 1909, au même lieu. Directeur à Oran, puis en Tunisie. Directeur à Montpellier (1958-1960). Décédé à Gradignan (Gironde), le 21 août 1968.

17 - *Julien Pincepoche*, né le 23 décembre 1882 à Bains (Ille-et-Vilaine), entré à l'Oratoire le 19 septembre 1895; admis au noviciat le 4 décembre 1900. Profession perpétuelle le 30 septembre 1905 à Hechtel. Ordonné prêtre le 8 août 1909 à Grand-Bigard. Décédé le 10 décembre 1967 à Marans (Charente-Maritime).

1903

18 - *Pierre-Marie Gauthier*, né à Bourg Saint-Vincent (Morbihan), entré à l'Oratoire le 28 septembre 1899; admis au noviciat à Avigliana (Italie), le 4 janvier 1904. Profession perpétuelle à La Navarre le 17 septembre 1910. Ordonné prêtre le 28 mars 1914 à Fribourg (Suisse). Vécut en Suisse la quasi totalité de sa vie salésienne. Tout d'abord professeur, puis directeur à Morges (1925-1946); il fut nommé en 1946 directeur à Sion où il resta jusqu'à sa mort, le 16 décembre 1948. « Le Père Gauthier eut une très grande influence dans la région, une influence qui ne cessa jamais de s'étendre » (notice nécrologique).

19 - *Louis-Marie Roche*, né le 4 avril 1882 à Plounévez-Moëdec (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 15 novembre 1896; admis au noviciat le 29 septembre 1904, à Ivrea (Italie). Profession perpétuelle le 17 septembre 1910 à La Navarre. Ordonné prêtre le 21 décembre 1912 à Marseille; décédé de tuberculose dans sa famille en 1920.

1904³³

20 - *Pierre Le Hénaff*, né le 15 novembre 1887 à Plourivo (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 20 avril 1899; admis au noviciat le 14 novembre 1904 à Lombriasco (Italie). Profession perpétuelle le 24 septembre 1910 à Guernesey. Meurt du typhus, en décembre 1914, à l'Hôpital militaire de Neufchâteau (ASC Le Hénaff).

³³ Année 1904: François Levay, né le 23 novembre 1886 à Le Quiou (Côtes-du-Nord), entré à l'Oratoire le 23 mars 1899; admis au noviciat le 14 novembre 1904 à Lombriasco (Italie); grand blessé de guerre en 1914; salésien de 1906 à 1916.

1905³⁴

21 - *Eugène Dumas*, né le 31 juillet 1886 à Plerguer (Ille-et-Vilaine), entré à l'Oratoire le 1er octobre 1899; admis au noviciat le 20 septembre 1905 à Hechtel (Belgique). Profession perpétuelle le 14 octobre 1909 à la Navarre; Ordonné prêtre le 23 décembre 1916 à Nice. Directeur à Caluire (1936), décédé 24 décembre 1943 à Nice.

1907

22 - *Ferdinand Thébault*, né le 6 avril 1888 à Rennes (Ille-et-Vilaine), entré à l'Oratoire en octobre 1898; admis au noviciat en septembre 1907, à Hechtel (Belgique). Profession perpétuelle le 31 janvier 1915 à Montpellier. Ordonné prêtre le 6 juillet 1922, à Lille. Directeur à Paris, Ste-Anne (1938-1945) et à Marez, (1945-1948). Décédé à Giel (Orne), le 29 avril 1974.

Cette liste justifie a posteriori l'argumentation et l'insistance de l'abbé Martin: « Si votre congrégation était bien à même de se rendre compte de la situation, elle solliciterait au lieu de tant se faire prier! ».³⁵ Sur les vingt-deux salésiens issus de l'Oratoire de Dinan, onze se virent confier une responsabilité de directeur; trois furent nommés inspecteurs: Pierre Gimbert, René Pastol et Louis Festou. A tous ces « dinannais », il faut ajouter les dix autres qui pendant plusieurs années ont travaillé généreusement dans le champ salésien, et qui l'ont ensuite quitté. Il est cependant étonnant que parmi les élèves apprentis, il n'y ait pas eu, semble-t-il, une seule vocation de religieux coadjuteur. Le faible encadrement professionnel en salésiens coadjuteurs en est-il la seule raison?

4. Le personnel de l'Oratoire

Une telle réussite dans la pastorale des vocations est sans doute loin d'être unique à cette époque et dans la région. Mais il ne faudrait cependant pas minimiser l'action et l'influence de la communauté salésienne et des collaborateurs laïcs, malgré les limites et faiblesses des uns et des autres. Cette communauté apparaît tout d'abord bien peu stable. Sur les annuaires salésiens de ces douze années, trente-quatre salésiens figurent à tour de rôle: quatorze prêtres, trois coadjuteurs et dix-sept clercs. Parmi les quatorze prêtres, quatre seulement ont passé à l'Oratoire un minimum de cinq années. On peut les considérer comme les piliers de la maison. Le directeur Louis Ricardi, bien que

³⁴ Année 1905: Joseph Gallais, né le 1er août 1888 à Rennes (Ille-et-Vilaine), entré à l'Oratoire le 18 août 1900; admis au noviciat le 20 septembre 1905 à Hechtel (Belgique), salésien d'octobre 1906 à juillet 1914.

³⁵ Voir note 55, p. 31.

d'un caractère pas toujours facile, sut dès le départ donner à cette maison un excellent tonus salésien. En 1899, il dut pour raison de santé passer le relais à Yves Pourvèer; ce dernier, entré à l'Oratoire de Dinan en octobre 1894, ne devait le quitter qu'en 1903, pour transférer l'oeuvre sur l'île de Guernesey. Il avait l'avantage de bien connaître la mentalité régionale; à l'école de Louis Ricardi, il assimila parfaitement l'esprit salésien. L'Oratoire lui dut sa survie en 1903.

Le troisième « pilier », Victor André, était un bon vendéen, né à Noirmoutiers. Après quelques mois de postulat à Saint-Léon à Marseille, il était entré au noviciat de Saint-Pierre-des-Canons, le 21 septembre 1883, soit peu de temps après le célèbre voyage de Don Bosco en France. Il est fort probable qu'il ait vu Don Bosco à l'occasion de l'un de ses voyages en France. Etant de trop bonne composition, son influence comme catéchiste sur les élèves fut plutôt limitée, au jugement du moins du P. Ricardi.³⁶ Le quatrième « pilier » de la maison fut Jules Delpont, un marseillais, de faible santé, à l'âme d'artiste et à l'intelligence clairvoyante. Elève de l'Oratoire Saint-Léon à Marseille, où il était entré en août 1885, à l'âge de 9 ans, lui aussi avait pu connaître Don Bosco, du moins lors de son dernier passage à Marseille. Entré au noviciat de Sainte Marguerite, à l'âge de 14 ans, il y fit profession perpétuelle, le 22 novembre 1892, à seize ans accomplis. S'il connut peu Don Bosco, il eut de lui une vivante réplique en la personne de Don Albera. A son arrivée à Dinan en octobre 1896, il venait d'avoir vingt ans. Musique et chant lui furent confiés en collaboration avec un laïc, M. Arscott.³⁷ Son extrême sensibilité ne facilita pas toujours la tâche de ses directeurs successifs. On peut y ajouter le P. Emile Cosson, jeune prêtre originaire de la région, qui, ainsi qu'on l'a déjà vu, fut, dans les premières années, un très précieux collaborateur pour le P. Ricardi. Les neuf autres prêtres ne furent que de passage dans la maison.³⁸

Trois coadjuteurs assurèrent à l'Oratoire divers services et fonction. Luigi Nasi fut l'homme de confiance de son directeur qu'il suivit, en 1900, à Saint-Genis de Saintonge. Joseph Blandel, un jeune breton engagé à 18 ans comme cuisinier, dès le mois de mai 1891, fit par la suite son noviciat sur place en 1896 et 1897, mais en 1900 il fallut le remercier. Le jeune menuisier italien, Giuseppe Resta, aurait dû être une référence du point de vue religieux et professionnel pour ces jeunes apprentis. Son caractère très capricieux le rendait

³⁶ Compte rendu mensuel rédigé par L. Ricardi, 13 mai 1898, ASC Dinan: « N'a aucune influence sur les élèves et ne s'en doute pas ».

³⁷ J.M. Beslay, o.c., t. II, p. 21.

³⁸ Années où ces prêtres figurent à Dinan sur l'annuaire salésien:

Victor André (1895-1899), Michel Blain (1893), Louis Collomb, salésien italien (1899-1901), Emile Cosson (1892-1895), Raphaël Coye (1901-1902), Jules Delpont (1897-1902), René Raffin (1901), Charles Reboul (1894-1896), Jean Renault (à Mordreuc en 1901), Henri Ronchail (1897), Jean-Baptiste Rosso (1902), Antoine Warny (1900). Les annuaires des maisons françaises pour les années 1903 et 1904 n'existent pas en archives.

insupportable, aussi son départ, en février 1895, fut-il un soulagement pour tous!³⁹

Sur les dix-sept abbés⁴⁰ qui firent un stage à Dinan, deux seulement y restèrent plus de trois années: le premier, Henri Cron, était un ancien élève de l'Oratoire, ainsi qu'on l'a déjà vu plus haut; le second, Joseph Laugier, un ancien de Nice, était un salésien « ardent, vif, plein d'action, de bonne humeur, de confiance et d'endurance, mais surtout vivant de la foi, de l'amour de Dieu et des âmes ».⁴¹ Henri Crespel, qui devint par la suite inspecteur de la France-Nord (1925-1931), y fit deux séjours d'un an. Cinq anciens élèves revinrent dans la maison comme jeunes abbés.⁴² Si, parmi ces abbés, plusieurs devinrent de mémorables figures salésiennes, tous ne furent cependant pas à la hauteur de leurs responsabilités; le directeur dut même pour diverses raisons (inaptitude ou moralité) demander le rappel de l'un ou l'autre. Comme le scolasticat n'existait pas à cette époque dans la congrégation, les études de théologie se faisaient dans chaque maison. Cette formule avait évidemment l'avantage de ne pas couper le jeune salésien du milieu éducatif, mais elle laissait beaucoup à désirer quant à la valeur intellectuelle de la formation. Louis Ricardi s'en plaignait à son provincial: « C'est de la théologie à la va-vite et pas digérée du tout. Enfin, puisqu'il la faut absolument ».⁴³

Outre le personnel salésien, il fallut aussi avoir recours à du personnel laïc: un chef menuisier, Eugène Amonique, un chef tailleur, Eugène Larché (et certainement un chef cordonnier), sans oublier le professeur de lettres, M. Liziard. Ce dernier, bien que très apprécié de ses élèves,⁴⁴ causa bien des ennuis

³⁹ Ricardi - Rua, 11 février 1896, ASC 389, Dinan.

⁴⁰ Jeunes salésiens en formation.

⁴¹ Joseph Laugier, mort à l'Hôpital de Domfront (Orne), le 11 octobre 1918, après avoir subi sur le front une intoxication par les gaz. Aloïs: « M. l'abbé Joseph Laugier », *l'Adoption*, novembre-décembre 1918. Voir F. Desramaut, *Don Bosco à Nice*, p. 270 et index.

⁴² Années où ces abbés figurent à Dinan sur l'annuaire salésien: Martin Arnaud (1901-1902), Eugène Balzano (1894-1895), Ferdinand Breuil (1896-1897), Jean Baptiste Carrera (1900), Henri Crespel (1893), Henri Cron* (1899-1902), Victor Dauvier* (1902), Nestor Genicot (salésien belge 1901), Joseph Jouan *(1901-1902), Auguste Jourdan (1901-1902), Joseph Laugier (1900-1902), Jean Le Boursicot (1895-1896), Joseph Louis *(1898-1899), Louis Mialhe (1891-1892), Emmanuel Régnier *(1898), Hippolyte Roche (1896-1897), Antonin Vigiuer (1898). Les anciens élèves de Dinan sont marqués d'un astérisque.

⁴³ Ricardi - J. Bologne, 20 mai 1900, ASC 389, Dinan.

⁴⁴ Le P. Festou en avait gardé un excellent souvenir: « il évoquait avec une affectueuse reconnaissance le bon M. Liziard qui avait su éveiller en lui le goût des chefs-d'oeuvre classiques, grecs, latins et français ». (Notice nécrologique du P. Festou, rédigée par P. Moitel). Les noms de ces trois laïcs sont données en notes Moitel, p. 7. Dans une lettre à l'Inspecteur d'Académie, en date du 10 mai 1901, Auguste Liziard, présentait le P. Pourvèr comme « un fruit absolument sec du Grand Séminaire de St-Brieuc ». « Je le subis, poursuivait le directeur académique, et il est obligé de me supporter ». Faisant allusion à l'ensemble des éducateurs de l'Oratoire, il soulignait les limites de ses pouvoirs: « ... *Tout mon personnel* actuel, qui, bien que français, dépend du Supérieur général de Turin ». Il rappelait

au P. Pourvèer. Aussi chercha-t-il à s'en séparer, comme il l'annonçait dans une de ses lettres au P. Bologne: « Je n'ai pas achevé les négociations pour le remplacement de M. Liziard. Je crains d'un autre côté que, mis à pied, il devienne pour nous un ennemi d'autant plus dangereux qu'il n'a pas de conscience et qu'il est intelligent ». ⁴⁵ Dans une autre lettre, écrite peu après, au moment où un journal local commençait à faire paraître une série d'articles contre l'Oratoire, le P. Pourvèer soupçonnait ce professeur d'en être complice: « Les documents qui fournissent matière à ces articles ne peuvent être fournis au journaliste que par quelqu'un ayant eu des relations avec les maisons Salésiennes. Tout me porte à croire que M. Liziard serait ce quelqu'un ». ⁴⁶

5. Les relations de la communauté

Cette communauté vivait-elle enfermée entre ses quatre murs? La présence permanente au milieu de leurs jeunes et les activités intenses et multiples, (classes, ateliers, études, chapelle, dortoir, musique, chant, promenades) ne permettaient pas évidemment de longs et fréquents contacts avec l'extérieur. Il existait cependant une relation privilégiée avec certaines familles, la famille Chupin par exemple, ou encore avec les Frères de Saint-Jean de Dieu. Avec le clergé de la paroisse Saint-Sauveur, il y eut toujours des relations très amicales et fraternelles: les prêtres de la paroisse venaient fréquemment participer aux fêtes de la maison, et l'Oratoire avec sa fanfare et sa chorale ne manquait pas de se rendre à l'église paroissiale à l'occasion de certaines grandes fêtes liturgiques. Les relations avec la paroisse Saint-Malo et avec le collège des Cordeliers semblent, au contraire, avoir été plutôt distantes. Malgré l'éloignement, les relations avec la congrégation étaient privilégiées, spécialement à travers les visites de l'inspecteur. Elles étaient également entretenues grâce aux circulaires en provenance de Turin ⁴⁷ et aux échanges épistolaires. Tous les trois ans se tenait à Turin, le chapitre général, avec participation de tous les directeurs. Le P. Ricardi se rendit à trois de ces chapitres, en 1892 (où il fit partie de la commission sur « *Rerum novarum* » ⁴⁸), en 1895 et en 1898. Le P. Pourvèer participa à celui de 1901, durant lequel les directeurs des maisons de France adoptèrent une attitude commune devant la loi sur les asso-

également à l'Inspecteur d'Académie « la lettre à peu près confidentielle » qu'il lui avait adressée en mai 1899, sur « les machinations » du P. Pourvèer, ADSB 1-T-1129. Cette lettre confirme évidemment les soupçons du P. Pourvèer à son égard.

⁴⁵ ASC 389, Dinan, lettre Pourvèer - Bologne, 3 novembre [1900].

⁴⁶ ASC 389, Dinan, lettre Pourvèer - Bologne, fin novembre 1900.

⁴⁷ Don Rua, *Lettere circolari di Don Michele Rua ai Salesiani*, Torino, 1965.

⁴⁸ La réflexion faite par la commission sur la toute récente encyclique apparaît aujourd'hui plutôt limitée et même bien décevante.

ciations.⁴⁹ Ces chapitres, bien que de très courte durée, furent pour ces deux jeunes directeurs l'occasion de prendre conscience de la dimension internationale de la congrégation et d'avoir aussi, entre salésiens, des échanges certainement très fructueux.

6. Coopérateurs et coopératrices

Dans son abondante correspondance avec Turin, l'abbé Martin avait insisté sur les nombreux et actifs collaborateurs laïcs que l'oeuvre salésienne trouverait sur place, à Dinan. Après la disparition du Cercle catholique des ouvriers, le comité actif des hommes, qui en était responsable, ne semble pas avoir été associé à la vie de l'Oratoire. Ces laïcs, faisant partie des notables « bien-pensants » de Dinan,⁵⁰ auraient pu cependant être, à certains moments, d'utiles conseillers pour les deux directeurs; en particulier à partir de 1895, quand surgiront les premières difficultés et surtout dans les années 1901-1903.⁵¹ Il est probable que le P. Ricardi préféra, dans les années heureuses, préserver son indépendance dans la direction de l'Oratoire. Il conserva toutefois le Comité des dames patronnesses qui ne risquait pas d'empiéter sur ses responsabilités et dont l'aide surtout lui parut plus efficace dans le domaine pratique.⁵² On voit en effet ce comité jouer, par moment, le rôle d'un conseil d'administration lorsqu'il s'agit de prendre la décision d'acquérir des maisons voisines;⁵³

⁴⁹ Loi du 1er juillet 1901, concernant le droit d'association. Le titre III de cette loi, durcissait la traditionnelle législation française sur les congrégations et surtout son application. Elle permettait de supprimer toutes les congrégations non autorisées.

⁵⁰ Les trois suppliques adressées à Don Bosco, par ce comité, en 1884 et en 1887, nous révèlent leurs noms et qualités: F. Martin, docteur en médecine, président du Cercle; Paul Bazouge, avocat; J. Bazouge, rédacteur de *L'Union Malouine et Dinannaise*; François Bazouge imprimeur; Ch. Brindejone, avocat; J. Dusseron avocat; Louis Chupin, fabricant de tissus, maire de Léhon; Louis Chupin fils, négociant; René Chupin, fabricant; A. de Ferron; Ch. Larère, négociant; J. Larère; ... Larère, député; L. Larère, avocat; Lecoche, trésorier; Viconte A. de la Mettrie (?); comte Le Mintier de la Motte (?); Comte de Lorgeril; J. M. Orny (?) secrétaire; H. Pollock-Gore, lieutenant-colonel en retraite; A. Le Sage; Scordia, négociant; Thouault, épicier; V. Jarnouën de Villartay.

⁵¹ Les oeuvres salésiennes de la province France-Sud (en particulier celles de Nice, Marseille et Romans) durent leur survie en ce début du siècle sans doute à la ténacité d'un P. Cartier mais aussi à l'action énergique de quelques laïcs, ce qui ne fut pas sans poser problème comme nous le verrons plus loin.

⁵² Voir la liste de ces dames patronnesses dans le « *Mémoire spécial sur l'Orphelinat de Dinan* », p. 4. Documents annexes V, p. 198.

⁵³ AMPP, registre des procès-verbaux des réunions du comité des dames patronnesses. Quelques extraits de ces procès-verbaux feront mieux comprendre l'action de ce comité:

— Réunion du 6 juillet 1892: « A Guingamp, un comité se forme, il compte 16 dames; la famille Julienne fait partie active de l'oeuvre, elle s'en occupe avec un zèle parfait ».

— Réunion du 21 décembre 1892: « A la séance du 21 décembre, il fut mentionné que le comité de Guingamp, récemment organisé fonctionnait sur les mêmes bases. Il est question de fonder un comité à Saint-Brieuc. Les noms de plusieurs personnes sont donnés ».

on voit ces dames rechercher des fonds pour l'achat de ces propriétés, entreprendre des démarches auprès des autorités locales, on les voit encore se préoccuper de la fondation d'autres comités de soutien, à Guingamp, à Saint-Briec et même à Morlaix (Finistère). Peu à peu se formait ainsi, autour de l'oeuvre, un réseau de coopératrices salésiennes.⁵⁴ La maison eut également en Madame Chupin, sa « maman Marguerite ».

Devant l'augmentation des effectifs, elles n'hésitèrent pas à assurer elles-mêmes une partie du service de lingerie, en y consacrant leur mercredi. Cette aide bénévole fut, malgré tout, loin de résoudre les problèmes; en 1900, le P. Pourvèer, dont les exigences sur ce point ne devaient guère être supérieures aux normes coutumières de l'époque,⁵⁵ se lamentait de l'état de la lingerie. Aussi quel soulagement lorsque le 8 décembre 1900, les religieuses de la Présentation de Broons arrivèrent pour prendre en charge d'abord la lingerie puis,

— Réunion du 20 janvier 1893: « Le révérend Père lit une partie du diplôme de coopérateur où le but de l'oeuvre est si parfaitement indiqué... ».

— Réunion du 15 mars 1893: « Il y a au vestiaire une quantité de linge à réparer, toutes les dames acceptent d'y concourir au plus vite et le mercredi de chaque semaine est choisi à cet effet. A Guingamp, le comité vient de fournir 475 francs plus une montre; Morlaix semble bien disposé en faveur de l'oeuvre ».

— Réunion du 21 juin 1893: « ... Il est besoin d'un séchoir pour l'hiver prochain; malgré quelques difficultés, il est nécessaire d'en établir un. Le lavage laisse à désirer. On fera un lavoir dès que l'eau sera suffisante. La question des trousseaux pour les enfans [sic] au moment de leur entrée n'a pas été résolue. Jusqu'ici impossible d'obtenir ce trousseau complet ou de bonne qualité [...] Pour les ateliers de tailleurs et de cordonniers, on accepterait de l'ouvrage [...] Le R.P. termine en remerciant le comité des chappes offertes à l'occasion de la Saint-Louis de Gonzague ».

⁵⁴ A cette date (1893) s'achève malheureusement ce que les archives provinciales à Paris ont conservé de ce registre. En 1903, ces coopératrices élevèrent une protestation énergique contre les accusations formulées à l'égard de l'Oratoire. (cf. *Mémoire spécial sur l'Orphelinat Salésien de Dinan*, documents annexes V, p. 198.

⁵⁵ En cette fin de siècle, l'usage du linge de corps n'était pas encore généralisé dans les campagnes françaises. C'était donc une sorte de luxe qui ne pouvait qu'être communautaire! Le médecin de l'Oratoire du Valdocco à Turin était à l'avant-garde, lorsque dans un rapport adressé, en 1898, aux membres du chapitre général sur les conditions d'hygiène à respecter dans une maison salésienne, il soulignait l'urgente nécessité de donner à chaque salésien du linge personnel, en raison des risques de contagion, spécialement de tuberculose.

A Dinan, tout le linge devait être également communautaire, ce qui, à l'époque, n'avait, semble-t-il, rien de choquant. (cf. J. Valette - A. Walk. *Les français et la France 1859-1889*, Paris, 1986, p. 93-94, où il est question de « l'ancien régime de l'hygiène »). Aujourd'hui évidemment le rapport d'Annibale Nota, docteur du Valdocco, ne peut manquer d'étonner:

« Qui mi torna acconcio di parlare di una cosa che ha la massima importanza, vale a dire della comunanza della biancheria tra i componenti d'una casa. E cosa ormai fuori dubbio che il bucato ordinario anche fatto colla massima diligenza non può sterilizzare quel potente veicolo di microbi che è la lingerie [...] quindi si impone assolutamente la necessità che ogni confratello abbia rigorosamente biancheria personale ». Mais ce rapport n'entraîne pas dans les thèmes prévus pour le chapitre général! Sur ce problème de la lingerie en maison salésienne, voir également F. Desramaut, *Don Bosco à Nice*, p. 222-223.

peu après, la cuisine. L'intendance était enfin convenablement assurée.⁵⁶ Toutefois, le P. Pourvèer demanda une troisième religieuse en renfort, en raison du problème que posait la vaisselle et la préparation des légumes: « Depuis le commencement de l'année scolaire nous avons essayé toutes sortes de combinaisons pour assurer le lavage de la vaisselle et la préparation des légumes par deux hommes. Rien n'a réussi; ce sont des tiraillements perpétuels; ces employés font mal le travail ou ne le font pas du tout; Soeur Modeste gronde, souvent avec raison, et nous en sommes à ce moment au point de devoir faire la vaisselle par les enfants et l'épluchage des légumes toujours par les enfants de 9 à 10 heures du soir, car ils ne sont libres qu'après la prière du soir ».⁵⁷

⁵⁶ Archives de la Congrégation de la Présentation à Broons (Côtes-du-Nord). P. Pourvèer à la Mère Supérieure:

« Dinan le 7 juillet [1901]

Ma très révérende Mère,

Je viens avec confiance solliciter de votre bonté une faveur. Ce serait celle de nous accorder deux soeurs pour notre cuisine. Il m'est superflu de vous dire tout l'avantage qu'aurait notre maison de cette innovation. Le zèle de vos bonnes religieuses a opéré une vraie transformation dans notre lingerie; notre R.P. Provincial l'a constaté avec plaisir; le même avantage nous est réservé pour la cuisine, si vous pouvez répondre à mon désir.

Veillez, ma très révérende Mère, croire à ma respectueuse gratitude.

Y.M. Pourvèer, sup. ».

Annotation en marge d'une religieuse de la Présentation: « Promis les soeurs en août ». C'est ainsi que Soeur Modeste et Soeur Ermance arrivèrent à l'Oratoire. Elles logèrent dans la maison voisine de Ker-Lizy.

⁵⁷ Archives (octobre 1901) de la congrégation de la Présentation à Broons (Côtes-du-Nord). Lettre adressée à l'abbé Cotrel, l'ancien vicaire de Dinan devenu aumônier des religieuses de la Présentation.

UNE CROISSANCE RAPIDE, SOURCE DE DIFFICULTÉS

1. Acquisitions et constructions

Le bel immeuble parallèle à la rue Beaumanoir dont l'abbé Martin avait, en 1890, fait l'apport à la Société anonyme des terrains de la rue du Retrait, était, ainsi qu'on l'a vu, assez spacieux. Mais dès que le nombre d'élèves atteignit la cinquantaine, on se trouva aussitôt à l'étroit. Il fallut donc chercher sans tarder de nouveaux espaces. Deux solutions se présentaient: ou bien acquérir les trois maisons voisines qui, par chance, allaient se trouver disponibles, ou bien construire, en arrière du grand bâtiment. Le 1er juin 1892, le P. Ricardi confia ce projet au comité des dames patronnesses. Mais comment engager une si lourde dépense alors que les principales ressources dépendaient de modestes générosités et restaient par conséquent toujours aléatoires? Avec une confiance aveugle dans la Providence, il fut décidé d'acheter, dans un premier temps, la maison voisine appelée Ker Lizzy ou maison Corbe, du nom de son ancien propriétaire. (N° 40 et 41 du plan cadastral de 1843).¹ Les héritières, les quatre demoiselles Bourgeaut, avaient établi leur proposition à

¹ Registre des procès-verbaux des dames patronnesses, AMPP, Dinan.

— « Réunion du 1er juin 1892. Le P. Ricardi demande ensuite au Comité son avis sur l'acquisition d'une maison et d'un terrain qui touche le jardin de l'Oratoire [...] Il y a en caisse 7.000 francs destinés à la construction de la chapelle, le comité consulté sur ce qui est préférable, de la construction de la chapelle ou l'achat de la maison, répond à l'unanimité que l'acquisition est préférable.

Mais par quels moyens se procurer de l'argent? Il faut chercher un courant de ressources. Il est convenu qu'à la réunion du 6 juillet, chaque membre du comité apportera une liste de personnes présumées à même de secourir l'oeuvre par des dons considérables... ».

— « Réunion du 20 octobre 1892. ... M. le directeur apprend au comité qu'il a soumis au P. Général un projet de construction à l'Est si l'on ne faisait pas l'acquisition de la maison Corbe. L'avis du P. Général est qu'on achète [...] Le comité consulté décide l'achat [...] mais comment paiera-t-on? Un moyen ingénieux est présenté, on l'accepte à l'unanimité. On va demander des prêts — sans intérêts — sortes d'action de 1000 francs remboursables au moment d'un tirage ayant lieu chaque année. Les noms des prêteurs seront réunis, le sort désignera deux de ces noms et deux actions de 1000 francs chacune seront remboursées. C'est un emprunt de 30.000 francs amortissable en 15 ans qu'il s'agit de contracter [...] A défaut de la maison de Dinan, la maison-mère paierait les 2000 francs que l'on s'engage à rembourser tous les ans ».

— « Réunion du 16 novembre 1892. ... 14000 francs sont trouvés en dehors de Dinan, aux conditions du prêt décidées précédemment. A Dinan, une personne prête 2000 francs... ».

trente mille francs. L'Oratoire proposa vingt mille francs. Après avoir obtenu l'accord de Don Rua pour cette acquisition, on transigea à vingt-huit-mille francs. Dans sa réunion du 6 décembre 1892, l'Assemblée Générale de la SATR, décidait l'achat de « la propriété appelée Ker Lizzy moyennant le prix de vingt-huit-mille francs dont quatorze mille francs seront versés comptant et le surplus payable à terme avec intérêt à 5% ». L'achat fut couvert par un emprunt (sous forme d'« actions » de cinq cents ou mille francs) contracté auprès d'amis de l'oeuvre. Chaque année, par tirage au sort, deux prêts de mille francs seraient remboursés. Le 21 juin 1893, le P. Ricardi annonçait aux dames patronnesses que la maison de Ker Lizzy était payée.

Dans sa réunion de décembre, le conseil d'administration de la SATR, avait également décidé l'achat de deux autres maisons, jouxtant Ker Lizzy, proposées par Mademoiselle Victoria de Gaudemont à des conditions intéressantes, à savoir pour une somme de trois mille francs et une rente viagère annuelle de dix-huit cents francs. Mais en raison sans doute du caractère plutôt versatile de cette demoiselle, l'affaire ne fut conclue que le 10 novembre 1894, sous forme de vente à la SATR, aux conditions fixées par la propriétaire.²

Enfin, le 9 juin 1893, L. Ricardi avait acheté, pour la somme de deux mille cinq cents francs, une parcelle de terre d'environ onze ares, située à l'ouest des trois propriétés précédentes (parcelle n° 46 du plan cadastral de 1843³). Ainsi en moins de quatre années, l'Oratoire de Dinan avait presque doublé en superficie! Il était désormais possible d'envisager un agrandissement des locaux par la construction de nouveaux bâtiments, selon les plans approuvés par Don Rua lors de sa visite à Dinan. Le directeur alla plutôt vite en besogne; le 8 décembre 1894 fut, selon le *Bulletin salésien*,⁴ la date choisie pour « jeter les fondations des futures constructions », ce qui signifiait probablement la bénédiction de la première pierre. La construction de la chapelle ayant été reportée à plus tard, on pouvait utiliser les matériaux déjà mis en réserve dans ce but,⁵ mais la majeure partie de l'édifice fut certainement financée par de généreux donateurs de Dinan et de la région, dont beaucoup furent sollicités par les dames patronnesses.⁶

² AMPP Dinan. Assemblée générale de la SATR du 6 décembre 1892. Archives Me Guyader; archives Me Besnard et Me Gautreau, notaires à Dinan: actes de vente Vadet-Carfantan, 16 septembre 1943, origine de la propriété.

³ Archives de la congrégation de la Divine Providence à Créhen (Côtes-du-Nord): extrait des minutes du greffe du Tribunal civil de première instance de Dinan, 11 mars 1908. Adjudication Savy contre salésiens au profit de Briand. Origine de la propriété. Le P. Ricardi en fit l'apport à la SATR, le 15 juin 1895.

⁴ BSF, Février, 1895, p. 27.

⁵ AMPP Dinan, registre des procès-verbaux du Comité des dames patronnesses, séance du 20 octobre 1892. Dans le BSF de juillet 1900, p. 137, il sera à nouveau question de la construction de la chapelle.

⁶ L'ensemble de cette construction serait revenu à 30.000 francs, selon P. Moitel, notes Dinan, p. 15. Ce chiffre semble bien en dessous de la réalité. Il faut probablement lui ajouter

Le nouveau bâtiment fut construit, comme prévu, en forme d'équerre en arrière de l'édifice existant (Bâtiment B et C, rapporté sur le plan cadastral). D'une longueur totale de quatre-vingt mètres environ sur sept mètres de largeur, il comportait trois niveaux, dont l'un partiellement en sous-sol en raison de la déclivité du terrain. On ne lésina pas sur les matériaux. Les fondations, en pierres granitiques extraites en partie dans la propriété, étaient larges de quatre-vingt dix centimètres. Comme à Turin, à Nice ou à Marseille, la nouvelle construction eut aussi ses arcades. Ainsi les pierres elles-mêmes parleraient de Don Bosco. Ces nouveaux bâtiments furent terminés vers la fin de l'année 1896.⁷ On y logea classes, ateliers et dortoirs, en réservant le bâtiment construit par l'abbé Martin au logement des salésiens ainsi qu'à deux dortoirs.⁸ En six années, la superficie des locaux de l'Oratoire avait également doublé. La maison avait désormais une capacité d'accueil de cent-dix élèves. Ajoutons encore à cette rapide extension, l'acquisition d'une propriété de plus d'un hectare, à Mordreuc, en bordure de la Rance et non loin de Dinan.⁹ La propriétaire, Madame Bazin de Jessé, en fit l'apport à la SATR en 1895. Utilisée tout d'abord comme lieu de promenade, elle abrita à partir de 1899 « les fils de Marie », c'est-à-dire les vocations d'ânés.

Un tel développement, en si peu de temps, ne fut pas certainement sans susciter bien des questions dans les divers milieux de la cité: comment ces nouveaux venus, ces « horsains », avaient-ils pu en si peu de temps trouver à la fois les fonds nécessaires pour faire face aux lourdes charges de fonctionnement d'un orphelinat, et dans le même temps, donner à leur oeuvre une telle ampleur? Il faudra cependant attendre le début du nouveau siècle, pour voir un journaliste dinannais s'emparer de ces questions latentes et leur donner une certaine résonance au niveau de la politique nationale.

2. **Les difficultés:** Un second procès perdu

Nous avons déjà vu comment l'un des voisins n'avait pu tolérer les perturbations que créaient dans le quartier ces étranges soutanes et leurs ouailles et comment ce voisin gagna son procès contre les salésiens. Cette même année, ce fut le P. Ricardi lui-même qui intenta un procès à Emile Larère, son voisin côté nord, un procès dont les conclusions allèrent bien au delà des prévisions.¹⁰

le prix des matériaux déjà disponibles, certains travaux réalisés par la menuiserie et d'autres dons en nature.

⁷ AMPP, P. Moitel, notes Dinan, p. 15.

⁸ ADSB, Série V 4088, Salésiens: rapport du sous-préfet de Dinan du 23 novembre 1901.

⁹ ASC 389 Dinan, lettre Ricardi - Rua, 12 janvier 1894.

¹⁰ L'ensemble des minutes de ce procès est conservé en AMPP dossier Dinan. Je n'ai trouvé en ASC ni documents, ni référence concernant ce procès. La famille Larère figurait parmi les membres du Comité du Cercle catholique, ce qui rendait évidemment la situation bien délicate.

Construisant le nouveau bâtiment le long du mur d'Emile Larère, le P. Ricardi souhaitait obtenir la mitoyenneté de ce mur sur sa longueur totale, à savoir soixante-dix-huit mètres vingt-six centimètres. Normalement cela n'aurait pas dû poser problème, puisque la SATR se trouvait dans toutes les conditions exigées par la loi pour l'acquérir. Emile Larère refusa de céder la mitoyenneté. Le 12 février, le P. Ricardi tenta en vain une conciliation devant le juge de paix. Il fallut donc recourir à une procédure judiciaire. L'affaire fut présentée devant le tribunal civil de première instance de Dinan, le 5 juillet 1895. Le litige paraissait simple et même banal, tant le bon droit de la société propriétaire, la SATR et par conséquent les salésiens, semblait évident. Juridiquement, le refus de concéder la mitoyenneté ne pouvait guère se plaider, aussi la défense n'attaqua pas la demande elle-même mais elle chercha à disqualifier le propriétaire, en démontrant son incapacité à partir d'une double argumentation :

« 1° La Société de la rue du Retrait n'est pas une société faite dans le but de réaliser des bénéfices à partager entre des associés.

2° Elle est, au surplus, une personne interposée derrière laquelle se cache une congrégation religieuse non autorisée et comme telle incapable de plaider, acquérir, vendre, etc..., laquelle sous le couvert de la Société anonyme construit, abat, achète comme si elle était régulièrement autorisée conformément aux dispositions de la loi de 1825 ».

A cette double fin de non-recevoir, l'avocat de la SATR répliquait :

« 1° que la société était régulièrement constituée et que notamment ses statuts indiquaient qu'elle avait en vue un partage de bénéfices.

2° Que Larère n'avait pas qualité pour discuter de la valeur de son acte de constitution.

3° Que la Société, étant en détention matérielle [de la propriété en question] appuyée sur l'acte qui la constitue, ce serait une sorte de mesure inquisitoriale que de rechercher ce qu'elle était et ce qu'elle pourrait représenter en réalité ».

Le Tribunal de première instance examina séparément chacun des arguments des deux plaideurs. Les considérants retenus pour arrêter son jugement ne manquent pas d'intérêt. Au premier argument de Larère et de son avocat prétendant que la SATR, ne distribuant pas de bénéfices, n'était pas une société dans le sens de l'article 1832 du code civil, le Tribunal apporta la réponse suivante :

« 1° Considérant que cette allégation est en apparence inexacte (voir les statuts de la Société) et qu'il semble établi que la Société a eu la possibilité de bénéfices à répartir entre ses membres, condition indispensable pour constituer, aux termes de la loi, une société civile ».

2° Mais considérant que si la SATR « a pour objet très louable la fondation d'établissements d'éducation et de patronage, il est manifeste, à en juger par l'expérience, que l'acquisition, l'appropriation et l'entretien des immeubles à ce destiné ne donnent aucun bénéfice mais se solderaient le plus

fréquemment en pertes s'ils n'étaient pas subventionnés ou secourus,, qu'il en est principalement ainsi quand les immeubles sont affectés à l'éducation et au patronage gratuits de jeunes enfants pauvres et abandonnés, que telle devrait être, par suite, la situation de tous les biens qui appartiennent en France à la Société du Retrait, affermés si l'on en croit le défendeur, exclusivement à l'oeuvre de Don Bosco, spécialement de celui de Dinan dont le prix de location, deux mille francs, est peu en rapport avec l'importance des terrains et des bâtiments,

[...] Considérant qu'il eût été intéressant de connaître, en vue de la question que le Tribunal est appelé à résoudre, la situation active et passive de la société demanderesse par la production de ses inventaires et de ses comptes annuels, qu'elle ne fournit aucun document de ce genre.

Considérant en outre que la situation faite aux actionnaires paraît étrange; qu'en effet loin d'être assurés de toucher un dividende, ils laissent à l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, le soin de décider dans quelle mesure ils se partageront l'excédent des sommes prélevées pour constituer un fond de réserve, que c'est là un alea grave, de nature à faire suspecter que la société ait sérieusement en vue le partage de dividendes puisqu'il dépend des actionnaires qu'il n'en soit distribué aucun [...] Que dans les circonstances déjà apprises, il est pertinent et admissible et serait de nature, s'il était établi, à démontrer que la Société anonyme des terrains de la rue du Retrait ne s'est pas constituée pour partager des bénéfices pouvant résulter de son objet, que par suite elle serait nulle... »

Sur ce premier point, le Tribunal accordait donc une présomption favorable aux arguments d'Emile Larère: la SATR n'était pas une véritable société anonyme. Mais ne serait-il pas plus difficile de justifier le second argument prétendant que la SATR n'était qu'une société interposée, couvrant juridiquement l'activité des salésiens? Examinons également sur ce point les considérants retenus par le Tribunal:

« ... Considérant qu'il est de droit public en France qu'aucune communauté ou association religieuse ne peut exister qu'en vertu de la loi, [...] qu'en un mot, à défaut d'autorisation, une communauté religieuse a l'existence de fait, tant que l'autorité publique la tolère, mais que cette tolérance ne saurait lui donner l'existence légale, la personnalité juridique qui sont indispensables pour l'exercice des droits civils et parmi ceux-là, le plus précieux de tous, le droit d'ester en justice.

Considérant que les congrégations non autorisées qui sont ainsi incapables de recevoir, d'acquérir, de traiter et d'agir en justice ne sauraient utilement pour elles employer des subterfuges, des apparences contractuelles quelconques et des interpositions de personnes pour protéger les actes que les lois d'ordre public frappent d'une nullité radicale et absolue... »

Après avoir rappelé ainsi dans ces premiers considérants les principes de la législation française sur les congrégations non autorisées, le Tribunal

examinait ensuite l'origine de la propriété de la rue Beaumanoir, la construction du bâtiment principal par l'abbé Martin, « prêtre sans fortune », l'apport fait par lui-même à la SATR. Il procédait de plus à un examen minutieux du bail concédé par la SATR à Louis Ricardi, prêtre :

« Considérant qu'examiné en lui-même et dans son texte ce contrat de bail révèle certaines particularités qu'il importe de mettre en lumière.

Considérant qu'il est bien certain tout d'abord que si Louis Ricardi prenait à bail un immeuble de l'importance de celui dont est causé, ce n'était pas pour son compte personnel, mais pour le compte de la congrégation non autorisée des salésiens dont il est le Supérieur à Dinan.

Que la preuve en résulte non seulement de ce fait que personnellement, il n'avait nul besoin de locaux aussi vastes mais encore de l'aveu de la Société des terrains de la rue du Retrait qui, dans sa conclusion, parle non pas de son locataire mais de ses locataires.

Qu'il est donc reconnu que Louis Ricardi n'est qu'un prête-nom destiné à régulariser un acte que la congrégation non autorisée des Salésiens ne pouvait passer en son nom personnel... »

Le Tribunal examinait encore d'autres clauses du bail, le prix de la location, les charges mises au compte du locataire, la durée du bail à 3, 6, 9 ans qui rendait par conséquent surprenantes les constructions entreprises par lui sur un terrain ne lui appartenant pas :

« Considérant en fait que la communauté des Salésiens a élevé des bâtiments importants, qu'elle se propose d'en élever d'autres, ce qui est le but du procès actuel, qu'elle a opéré dans les jardins des transformations nombreuses et coûteuses, qu'on peut dès lors se demander quelle sera sa situation si la Société des terrains de la rue du Retrait, usant de son droit, résilie le bail [...] pour le premier avril mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-sept, alors qu'aucune clause de l'acte ne prend la peine de prévoir cette hypothèse, qu'il est extraordinaire que les parties n'aient pas stipulé sur ce point ou alors qu'il faut supposer, ainsi que le soutient le défendeur [Larère], que le véritable propriétaire ne serait pas la Société de la rue du Retrait mais la congrégation des Salésiens qui, en fait, paraîtrait agir en maîtresse absolue des lieux qui lui seraient seulement afferlés.

Considérant par ailleurs qu'il peut sembler singulier, si la Société demanderesse n'est pas uniquement le prête-nom de la communauté des Salésiens, qu'elle loue exclusivement à cette congrégation les nombreux immeubles qu'elle possède en France; que ce soit chez elle qu'elle fasse imprimer ses statuts, que ce soit toujours un prêtre qui la représente dans ses contrats... »

On saisit combien chacun des ces considérants mettait en porte à faux et la Société des terrains de la rue du Retrait, et les salésiens. Les considérants suivants légitimaient les arguments avancés par Emile Larère pour disqualifier la SATR :

« Considérant que, dans ces circonstances, il existe en faveur des prétentions du défendeur, présomption que la Société anonyme de la rue du Retrait est une personne interposée chargée de couvrir les agissements interdits à la congrégation non autorisée des Salésiens.

Considérant que si en l'état, ces présomptions ne paraissent pas au Tribunal suffisamment graves, précises et concordantes, il est de son devoir d'autoriser Larère à démontrer tout fait qui serait de nature à compléter ces présomptions et à faire entièrement la lumière.

Considérant que les faits, par lui articulés, sont suffisamment pertinents, admissibles puisqu'ils auraient pour but d'établir que la congrégation des Salésiens, simple locataire de l'immeuble de la Rue Beaumanoir, se conduit cependant comme si elle en était propriétaire en construisant, abattant et achetant des immeubles et ce, sous le couvert d'une Société anonyme, personne interposée... »

Enfin, les derniers considérants établissaient la qualité d'Emile Larère à contester les droits du demandeur et surtout son intérêt à le faire:

« Considérant que Larère est évidemment recevable à se prévaloir d'une nullité d'ordre public qui vicierait dans son essence l'acte d'acquisition sur lequel son adversaire s'appuie et qui lui enlèverait la qualité de propriétaire voisin.

[...] Considérant qu'à un autre point de vue, Larère est exposé par l'achat de la mitoyenneté du mur de son jardin sur une longueur de soixante-dix-huit mètres vingt-six centimètres, à se voir non seulement privé de la jouissance exclusive de sa clôture mais encore extrêmement gêné, par suite du projet annoncé de la construction d'un bâtiment très élevé ou d'une chapelle, que son jardin serait privé d'air et de lumière et que sa propriété serait fort dépréciée, que cet état de choses compromet suffisamment son intérêt et fait naître encore à son profit le droit de contestation... »

S'appuyant sur ces différents considérants, le Tribunal de Dinan rendit, en ces termes, un jugement favorable à Emile Larère:

« Statuant en matière ordinaire et premier ressort [...] (Le Tribunal) autorise Larère à prouver par témoins:

1° Que la Société anonyme des terrain de la rue du Retrait n'est pas une société fondée dans le but de réaliser des bénéfices à partager entre associés.

2° Qu'elle est au surplus une personne interposée derrière laquelle se dissimule la congrégation non-autorisée des Salésiens [...]

Réserve la preuve contraire à la Société demanderesse ».

Il est regrettable que l'absence de documents ne permette pas de connaître la suite donnée à cette affaire. On peut toutefois supposer que, devant les risques très graves apparus au cours de ce procès, concernant les droits de la Société des terrains de la rue du Retrait, le P. Ricardi préféra renoncer à requérir la mitoyenneté.

Ce procès à propos d'un mur, où il fut si peu question du mur lui-même, avait révélé aux salésiens la fragilité des structures juridiques auxquelles ils avaient confié la propriété de leur patrimoine.¹¹ Il ne semble pas qu'ils en aient alors tiré les conséquences. Le pouvaient-ils d'ailleurs, compte-tenu de l'étroite marge de manoeuvre que leur laissait la législation française alors en vigueur? Les actes de ce procès ne demeurèrent cependant pas enfouis dans les archives du Palais de Justice. En effet, le Tribunal de Marseille évoqua ce procès de Dinan dans le jugement qu'il rendit à la date du 15 mars 1905, dans l'affaire opposant M. de Courson, délégué par la SATR comme liquidateur à l'amiable des biens de la Société, à Me Savy, liquidateur au nom du gouvernement des biens considérés comme ayant appartenu à la congrégation dissoute des salésiens en France.¹² Dans les différents procès que les salésiens durent soutenir à l'époque, on verra fréquemment apparaître cette double argumentation, présentée au procès de Dinan par Larère et son avocat.

3. Litige avec l'évêque

Si l'année 1895 fut l'année des procès civils, l'année suivante fut marqué par un sérieux différend avec l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Fallières, au sujet des élèves accueillis dans la section d'études classiques. Ce différend coïncida d'ailleurs avec un changement de direction au vieux collège dinannais des Cordeliers. Ce collège traversait alors une crise difficile, et le nombre des élèves diminuait de façon inquiétante. La nomination, en juillet 1896, d'un jeune Supérieur, l'abbé Le Fer de la Motte,¹³ allait lui donner un nouveau souffle. Ce dernier relançait, dès le mois d'août, une campagne de recrutement et se plaignait auprès de son évêque de la concurrence que lui faisait la section, pourtant bien modeste, des latinistes de l'Oratoire salésien. Mgr Fallières écrivit, le 19 septembre 1896, au Supérieur général des salésiens:

¹¹ Cette fragilité juridique était propre aux congrégations masculines et féminines, c'est-à-dire la grande majorité, qui à cette époque, n'étaient pas légalement autorisées ou reconnues, mais simplement tolérées.

¹² Archives de la congrégation de la Divine Providence de Créhen: extrait des minutes du greffe du Tribunal civil de première instance de Dinan, 11 mars 1908. Adjudication [...] Savy contre salésiens au profit de Briand, cahier des charges.

¹³ Eugène Le Fer de La Motte, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 25 novembre 1867, études secondaires au collège des Cordeliers à Dinan. Etudes théologiques commencées au grand séminaire de Saint-Brieuc, achevées à Rome où il fut ordonné prêtre en 1891. Docteur en philosophie de Saint-Thomas, docteur en théologie, bachelier en Droit canonique. Directeur au grand Séminaire de Saint-Brieuc en 1892. Chanoine honoraire en juin 1896. Supérieur du collège des Cordeliers, le 22 juillet 1896. Evêque de Nantes, le 15 mai 1914, démissionnaire pour raison de santé en 1935. Décédé le 21 juillet 1936. Son action intelligente et tenace permit au collège des Cordeliers de survivre, contre vents et marées. (cf. Elie Gautier, *L'Ecole des Cordeliers de Dinan*, Dinan, 1986).

« Si l'on m'avait dit que les Salésiens ouvriraient une école et des cours de latin et qu'ils feraient concurrence à mes petits séminaires, je ne les aurais ni appelés, ni admis. Or, en fait, ils prennent des enfants de mon diocèse pour les préparer au grand séminaire et à l'état ecclésiastique. Tout mon clergé s'en plaint... Un mot de vous au père Ricardi suffira pour ramener l'oeuvre à la seule destination que j'ai connue et autorisée: la formation d'ouvriers chrétiens ».¹⁴

Le Supérieur général Don Rua répondait, le 7 octobre, que dans toutes les maisons salésiennes il existait à côté des sections de formation professionnelle, une section d'études littéraires dans laquelle les élèves pouvaient se préparer à des métiers comme compositeurs d'imprimerie, secrétaires et dans laquelle on formait également les futurs cadres laïcs ou religieux pour les écoles professionnelles. Cette section, qui regroupait les meilleurs élèves contribuait par ailleurs à maintenir dans la maison une bonne ambiance. Toutefois, Don Rua se déclarait prêt à considérer les torts que l'Oratoire salésien pourrait ainsi faire aux petits séminaires du diocèse.¹⁵ Ces arguments ne durent guère convaincre l'évêque, car, jusqu'en 1900, les relations demeurèrent plutôt froides entre lui et les salésiens de Dinan, au point qu'en 1898, à la requête de Don Rua, le nonce à Paris écrivait à Mgr Fallières pour lui demander les raisons de son opposition à la section d'études littéraires. L'évêque, qui n'apprécia certainement pas cette démarche, reprit dans sa réponse la même argumentation qu'il avait donnée à Don Rua: il avait appelé les salésiens dans son diocèse uniquement pour former des ouvriers chrétiens.¹⁶

Sans doute un *modus vivendi* put-il être trouvé après 1900 puisque, en 1902, l'évêque, au cours de l'une de ses visites à Dinan, vint à l'improviste, et de manière sympathique, passer quelques moments à l'Oratoire de Jésus-Ouvrier;¹⁷ mais ces dissensions durent laisser quelques traces dans les esprits et le sous-préfet de Dinan ne manqua pas d'y faire référence en 1901, comme nous le verrons plus loin.

¹⁴ AESB, salésiens, lettre de Mgr Fallières à Don Rua.

¹⁵ AESB, salésiens, lettre de Don Rua à Mgr Fallières. Le 30 octobre 1896, le P. Ricardi écrivait à Mgr Fallières, pour se plaindre de la présentation inexacte de la situation: « Aussi ignore-t-on, en faisant le compte de nos écoliers, qu'au moins les deux tiers de ceux-ci ne sont à l'étude que provisoirement, attendant l'âge exigé par la loi pour s'adonner au travail manuel ». Il se plaignait également de la parution d'un article à ce sujet, sous la plume de Jean Peigné, dans *L'Union libérale*: « Salésiens. - Nous apprenons que Mgr Fallières vient d'interdire aux salésiens l'ouverture de cours pour la préparation à certains examens, entre autres le baccalauréat. Cette décision a été amenée dans le but de faire cesser une concurrence qui menaçait d'être dangereuse pour le collège des Cordeliers ».

¹⁶ AESB, salésiens, lettre du nonce apostolique à Paris à Mgr Fallières et minute de la réponse de Mgr Fallières.

¹⁷ ASC 389, Dinan: Pourvèer - Bologne, s.d.: « A la paroisse, où j'ai prêché la retraite

4. De graves ennuis de santé

En 1897, l'Oratoire connut une sérieuse alerte! Des cas de fièvre typhoïde se déclarèrent en juin ou juillet de cette année et il fallut évacuer provisoirement la maison; les uns rentrèrent dans leurs familles,¹⁸ les autres se réfugièrent sans doute à Mordreuc. Il y eut, dans la maison, neuf cas de fièvre typhoïde; l'enquête menée par le comité d'hygiène de la ville révéla que l'épidémie était due à la contamination d'un puits par des infiltrations en provenance d'une fosse d'aisance en mauvais état. On y remédia en fermant le puits.¹⁹ Cet épisode malheureux devait être exploité, par la suite, pour accuser la maison de Dinan de manquer aux plus élémentaires règles de l'hygiène, et de la salubrité! En effet dans la discussion au Sénat, les 3 et 4 juillet 1903, il en fut question à trois reprises:

Tout d'abord, dans son discours, René Bérenger précisait qu'il s'agissait d'un incident datant de 1897 dû à la contamination du puits. Ce puits avait été fermé et depuis lors la commission d'hygiène n'avait pas eu à intervenir dans la maison. Le lendemain Gustave de Lamarzelle, autre défenseur des salésiens, fit une nouvelle allusion à cet incident, en soulignant à nouveau que le dossier ne contenait aucune enquête récente sur la tenue de l'établissement à Dinan. Cela n'empêcha pas le rapporteur de la commission du Sénat, Saint-Germain, de déclarer: « qu'à cette époque [en 1897], l'établissement de Dinan était très mal tenu; il était si peu propre que le conseil d'hygiène de la ville dut se réunir pour déclarer que l'établissement des Salésiens devait être considéré comme défectueux sous plusieurs rapports et qu'il y avait en effet des choses à reprendre en vue de sauvegarder la santé des habitants de cet immeuble. En 1897, l'établissement battait son plein, il avait déjà beaucoup d'élèves et nous devons à la vérité qu'il avait pour le moins été créé contrairement aux règles les plus essentielles et les plus élémentaires de l'hygiène publique ».²⁰ Ainsi

de communion, il [l'évêque] m'a choisi lui-même pour l'assister pendant la cérémonie de confirmation. Son secrétaire général nous a prêché Notre-Dame Auxiliatrice. Tout ceci indique une détente ».

Mgr Fallières est venu en visite pastorale à Dinan les 23 et 24 mai 1902. (*Semaine religieuse* Saint-Brieuc, 18 mai 1902).

¹⁸ ASC 275, dossier Y. Menou, lettre, du 21 juin 1900, de demande d'admission à la profession religieuse: « Le 11 juillet 1897, à l'occasion d'une maladie épidémique, je quittais l'Oratoire [de Dinan] et je rentrais dans ma famille ».

¹⁹ AMPP P. Moitel, notes p. 15: « En novembre [1897], Don Ricardi parle au comité des dames des 9 malades de l'Institut, trois ont été sérieusement en danger. La fièvre typhoïde était due à des infiltrations d'un puits d'eau [sic] contaminée provenant d'une fosse d'aisance en mauvais état. Le nécessaire a été fait pour y remédier ».

²⁰ Ces trois déclarations figurent au Journal Officiel dans les compte-rendus des séances du Sénat des 3 et 4 juillet 1903, p. 1232, 1244, 1252. Concernant cette prétendue absence d'hygiène et de salubrité dans les établissements salésiens, M. de Lamarzelle avait déclaré à

à partir d'un fait isolé, le sénateur Saint-Germain n'hésitait pas à dresser en termes bien vagues (« sous plusieurs rapports », « des choses à reprendre »), une image caricaturale de la situation dans la maison du point de vue de l'hygiène et de la santé. Cette caricature ne s'appuyait évidemment sur aucun document officiel, alors que dans le dossier des salésiens se trouvait au contraire le rapport du docteur Haquin, médecin de la maison depuis sa fondation, qui soulignait « les conditions d'hygiène et de salubrité exceptionnellement favorables » de l'établissement, en particulier « ses ateliers vastes, les constructions entièrement neuves percées de nombreuses et larges fenêtres... » (cf. documents annexes n° V. p. 199). Ces diverses difficultés s'accumulant et venant s'ajouter aux soucis de la gestion et de l'animation quotidienne de la maison, ébranlèrent la santé du P. Ricardi. En cette année 1897, alors qu'il allait avoir trente-sept ans, il ressentit les premiers malaises qui allaient le contraindre à réduire son activité;²¹ plus tard, en février 1899, il devait se mettre au repos complet pendant quelques mois à Saint-Genis de Saintonge, en Charente Maritime, et finalement passer le relais au P. Yves Pourvèer en septembre de cette même année.

5. Les difficultés financières

En huit années, la gestion de la maison était en effet devenue de plus en plus lourde, du fait des agrandissements et de l'accroissement des effectifs. Les premiers mois, le P. Ricardi avait pu équilibrer son budget, grâce au soutien du comité des dames patronnesses ainsi qu'aux fonds laissés par l'abbé Martin, sans doute une trentaine de mille francs. A la demande de Don Rua, il en avait déposé une partie, soit sept mille francs, à Turin,²² en octobre 1891.

Les premières années, cet équilibre fut maintenu sans trop de difficultés; il écrivait en effet à Don Rua, le 17 octobre 1892: « Notre petite famille pousse à merveille et est bien pieuse, aussi suis-je assuré que la Providence ne nous laissera manquer de rien. Jusqu'à présent, sans avoir quoi que ce

la Tribune du Sénat: « En parlant des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables dans les établissements salésiens, vous n'avez pas pensé sans doute, à l'accusation grave que vous portiez non plus contre les salésiens, mais contre vos propres fonctionnaires! Il y a plus de vingt-cinq ans que ces établissements existent; ils sont soumis, les uns au contrôle des inspecteurs d'académie, les autres à celui des inspecteurs du travail. Où sont donc les rapports des inspecteurs du travail, où sont donc les rapports des inspecteurs d'académie qui viennent signaler que ces établissements se trouvent dans de mauvaises conditions d'hygiène, dans de déplorables conditions de salubrité? Vous ne les montrerez pas, parce qu'ils disent tous le contraire ». J.O. p. 1244. (cf. également Documents annexes IV, note 2 p. 189).

²¹ AMPP dossier Dinan, lettre Rua - Ricardi du 13 juillet 1897.

²² AMPP, lettre Rua - Ricardi du 13 juillet 1897 et relevé de compte en feuille annexe.

soit pour le lendemain, rien ne nous a manqué et la note du boulanger à été régulièrement payée; et nous pourrions à la rigueur être à jour avec tous nos fournisseurs ».²³

Au cours des années d'extension et de construction, il fallut faire appel aux fonds déposés à Turin et le 13 juillet 1897, Don Rua faisait adresser au directeur de Dinan un chèque du Crédit Lyonnais d'un montant de deux mille deux-cent-soixante-neuf francs et dix centimes, pour solde de tout compte.²⁴ En novembre, il fallut demander à Turin l'autorisation d'emprunter vingt-mille francs pour faire face aux dettes importantes, certainement dues aux nouvelles constructions. Don Rua refusa cette autorisation en raison, disait-il, des lourdes dettes que la congrégation supportait à cette date.²⁵

Vers 1900, le compte dépenses annuelles de fonctionnement de la maison devait être de l'ordre de trente mille francs.²⁶ Ces charges étaient établies, sur la base d'un franc par élève et par jour.²⁷ Or à Dinan, dira le P. Pourvèer en 1903, la moitié des garçons était accueillie à titre entièrement gratuit. Pour l'autre moitié, soit environ cinquante garçons, la pension variait de cent à deux cents francs par an.²⁸ En établissant un prix moyen de cent cinquante francs par pensionnaire payant, on arrive donc à une rentrée totale de l'ordre de sept mille francs par an. Le montant des travaux réalisés par les ateliers pour

²³ ASC 389, Dinan: Lettre Ricardi - Rua du 17 octobre 1892.

²⁴ AMPP dossier, Dinan: Lettre Rua - Ricardi, 13 juillet 1897.

²⁵ AMPP dossier Dinan: Lettre Rua-Ricardi du 18 décembre 1897: « Carissimo don Riccardi (Dinan). Rispondendo alla tua del 27 novembre, mi rincresco doverti dire che io non oso autorizzare il prestito di 20 m. fr. che desideri, in vista dei tanti debiti che già tiene il capitolo ed anche per quello che successe in Chile dove causa dei debiti, si dovette chiudere la casa di Concepcion ».

²⁶ ASC S. 31 Francia Nord.

« Dossiers des maisons salésiennes de France, envoyés à M. Le Président du Conseil des Ministres, avec la demande d'autorisation: [...] Oratoire de Jésus-Ouvrier à Dinan [...] Dépenses. La dépense annuelle est de 25 à 30 mille francs ». On ne peut que déplorer le manque de précision de cette évaluation. On aurait souhaité un bilan bien établi pour chacune des trois dernières années (bien que cela ne fût sans doute pas requis); à cette époque les maisons salésiennes n'établissaient pas de bilan, on se contentait d'un livre d'entrées et de sorties. Le montant des dépenses ne devait pas toutefois être inférieur à trente-mille francs. Voir également, sur cette question financière, F. Desramaut, *Don Bosco à Nice*, p. 214-217. Le total des dépenses annuelles du P.S.P. à Nice, pour un nombre d'élèves (225, le 15 mars 1901) environ le double de celui de Dinan, y est estimé à 55.000 francs à cette même période, ce qui proportionnellement est donc du même ordre.

²⁷ « Il paraît acceptable, selon F. Desramaut, o.c., p. 215, de proposer la moyenne d'un franc par jour et par élève, pour la période 1875-1919 ». Cf. également *Les Salésiens de Don Bosco au Sénat...* par un ami des Salésiens, p. 14 et P. Perrot, *Les salésiens de Don Bosco et M. Combes*, p. 13.

²⁸ J.O. compte-rendu de la séance du Sénat du 3 juillet 1903, p. 1233. Discours de M. Bérenger qui malheureusement commet quelques erreurs dans sa démonstration, parlant « d'internes et d'externes », au lieu d'étudiants et d'apprentis, et de « moyenne de soixante-dix enfants payants » au lieu des vingt-deux.

l'extérieur ne dépassait pas les mille francs;²⁹ on peut encore ajouter le rapport d'un hectare de terre à Mordreuc, les quelques produits du jardin ainsi que le revenu de titres dont une partie fut sans doute acquise par l'intermédiaire de l'abbé Martin, revenu estimé à six mille francs par le sous-préfet de Dinan.³⁰ L'addition de l'ensemble de ces ressources financières ne dépassait donc guère les quinze mille francs, c'est-à-dire qu'elles ne couvraient probablement pas la moitié du budget. L'équilibre financier de ce budget dépendait ainsi chaque année de la charité publique dans une proportion de 50%. Autrement dit, pour combler le déficit, le directeur devait chaque année trouver approximativement quinze mille francs, grâce à ces moyens que le sous-préfet de Dinan appelait « les petits profits », à savoir: « les quêtes, les concerts, les spectacles auxquels se presse la société "bien pensante" et le tronc de Saint-Antoine ».³¹

6. Une campagne de presse agressive

De tout temps en effet, ces « petits profits » ont permis aux oeuvres dites charitables d'assurer le service pour lequel elles avaient été fondées. Don Bosco fut un quêteur permanent, et nous savons combien cela lui coûta. Y. Pourvèer, lui aussi, n'avait pas d'autre solution que celle de tendre la main pour nourrir, abriter et former ces jeunes garçons qui lui étaient confiés. La générosité des Dinannais ayant évidemment ses limites, il s'adressa à un journal de Saint-Malo, *Le Salut*, lequel voulut bien accueillir son appel à l'aide, en publiant une brève notice sur l'orphelinat de Dinan dans son édition du vendredi 2 novembre 1900. Cet article apparemment anodin mit le feu aux poudres, et déclencha sur Dinan une violente campagne de presse, menée contre les salésiens par Jean Peigné, dans son journal *L'Union Libérale*. Le jeudi 8 novembre, cette feuille dinannaise publiait une brève notice, non signée, qui lança la polémique et en donna immédiatement le ton:

« Appel à la bourse — Le R.P. Poussier [sic] — c'est le nom du supérieur des Salésiens — a demandé à notre confrère du *Salut* de Saint-Malo de conter l'état de gêne dans lequel l'oeuvre italienne des Salésiens se trouve depuis quelque temps [...] Notre confrère a très aimablement consenti et, vendredi dernier, *Le Salut* faisait appel aux bourses malouines en faveur de l'oeuvre de Dom Bosco administrée par le R.P. Poussier. Les capitaux désormais ne suffisent donc plus, eux qui ont permis l'acquisition d'une des plus belles propriétés de notre région? Si non, que le R.P. Poussier ne s'adresse-t-il pas à ses chefs à Turin? La galette manque sans doute sous le beau ciel bleu d'Italie ».

²⁹ ASC 389, Dinan. Mémoire ... Orphelinat ... Dinan, p. 1. (Documents annexes V).

³⁰ ADSB, série V 4088, Salésiens: rapport du sous-préfet de Dinan du 23 novembre 1901. La fourniture de pain à elle seule représentait plus de 7000 francs par an, selon le témoignage de la boulangère: *Mémoire ... orphelinat ... Dinan*, p. 4. (Documents annexes V).

³¹ Ibidem.

Réplique immédiate du journal catholique *L'Union malouine et dinannaise* - « Notre excellent confrère de *L'Union Libérale* s'étonne très fort que l'oeuvre italienne (dit-il avec horreur) des Salésiens fasse appel à la charité publique [...] Ce qu'il faut rappeler, c'est que les dévoués religieux recueillent en France des enfants abandonnés, sans appui moral, sans ressources. Ils leur apprennent à gagner honorablement leur vie et, d'individus qui seraient peut-être devenus des ennemis de la société, ils font d'honnêtes ouvriers et de bons citoyens. A ce titre, l'oeuvre peut faire de légitimes appels aux bourses françaises, appels qui seront entendus, car les coeurs sont généreux sous le beau ciel de France ».³²

Réponse de *L'Union Libérale*, le 15 novembre: « ... Nous n'attaquerons jamais, nous soutiendrons même au besoin les congrégations qui accomplissent une oeuvre vraiment utile. Nous avons pour certaines autres congrégations, beaucoup moins utiles, des sympathies plutôt modestes, si tant est même que nous en ayons. De ce nombre est l'oeuvre des Salésiens, *oeuvre italienne par la naissance et par l'esprit*. L'association Don Bosco, en effet, est éclose à Turin et reçoit ses instructions de Turin, siège de la maison mère. Notre excellent confrère trouve « le détail infime » et veut se rappeler seulement la bonté d'âme de ces « dévoués religieux qui recueillent en France les enfants abandonnés ». Nous répondrons que les oeuvres *françaises* similaires sont assez nombreuses pour qu'il soit besoin de faire appel au « dévouement » des disciples de Dom Bosco. En Italie, où la misère ne manque pas, ce dévouement trouvera facilement son emploi. Si une oeuvre laïque, ayant sa maison principale à Berlin et recevant ses directions [sic] de Berlin, venait s'installer en France, *L'Union malouine* ne manquerait pas — et elle aurait raison — de faire entendre ses protestations. La logique voudrait qu'elle proteste également contre la présence en France, d'oeuvres religieuses italiennes. Voilà très sincèrement notre opinion sur l'oeuvre de Dom Bosco, dirigée aujourd'hui par le R.P. Pousier. Cette opinion ne diffère pas tant que cela de celle que professait certain évêque de Saint-Brieuc aujourd'hui décédé.³³

Ces premières escarmouches vont rapidement se transformer, à partir du 25 novembre 1900, en une attaque systématique de l'oeuvre salésienne de la rue Beaumanoir dans une série de longs articles parus sous le titre « Les cases salésiennes »,³⁴ articles désormais signés Jean Peigné, le rédacteur en chef de *L'Union Libérale*. Le journaliste, pour justifier sa diatribe, s'appuyait

³² *L'Union Malouine et Dinannaise*, 10 novembre 1900.

³³ J. Peigné, dans sa xénophobie, oubliait que son argumentation pouvait aussi se retourner contre les nombreuses congrégations françaises d'hommes et de femmes qui, à cette époque, oeuvraient en tant de pays étrangers, y compris en Italie!

³⁴ Parodie du terme italien « case » signifiant « maisons », articles de *L'Union Libérale* des 18 et 25 novembre, des 2, 9, 16 décembre 1900 et du 3 janvier 1901. Voir documents annexes II.

sur des documents puisés, disait-il, à de bonnes sources. Il s'agissait surtout de l'annuaire des maisons et des religieux (Elenco), publié régulièrement à Turin, et de documents divers (imprimés publicitaires, almanachs, *Bulletin salésien* que lui fournissait, comme on l'a vu plus haut, l'un des éducateurs de l'Oratoire). L'ensemble de ces documents n'avait rien de confidentiel.

Ses arguments furent les suivants:

1) L'argument majeur: les Salésiens sont italiens. Dans un article du 7 novembre 1901, où le journal repartait en campagne, le rédacteur en chef de *L'Union Libérale* le prouve en publiant la liste des salésiens, parue dans l'annuaire de 1896 (annuaire édité à Turin et en italien évidemment, avec prénoms italianisés pour des facilités de lecture internationale). Le journaliste peut, dès lors, ironiser: « Des Français, ces moines? Peut-être, si vous vous en tenez à leur origine; non, si vous considérez avec quelle docilité ils acceptent qu'on italianise les noms que portaient leurs pères. Ces bons Français-là sont aujourd'hui soumis à la tutelle des sujets de la triplice,³⁵ à la discipline des chefs de Turin. Qu'ils aillent vers leur nouvelle patrie et débarrassent donc, une fois pour toutes, le sol français de leurs cases et de leurs personnes »!

2) Ce sont des industriels, des commerçants déguisés qui n'ont qu'un seul objectif: les profits financiers. Ils sont imprimeurs, relieurs, menuisiers, ébénistes, artistes peintres, tailleurs, cordonniers, fabricants de liqueurs, (« l'Angelus, liqueur Salésienne, hygiénique, digestive et reconstituante », dit leur publicité)³⁶ et tout cela sans patente.

3) Ils font tort au commerce local: « le commerce local, déjà peu florissant et soumis à des charges de plus en plus lourdes, lutte avec peine contre les énormes capitaux des grands magasins; il est incapable de résister à la... "pauvreté" des cases de Dom Bosco ».³⁷

4) Ils exploitent les enfants qui leur sont confiés; la gratuité de l'accueil n'est qu'un leurre. « Ainsi, Messieurs les Salésiens pauvres et charitables, non seulement vous ne recevez pas gratuitement les enfants pauvres, mais vous

³⁵ La Triple Alliance signée entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, en 1882, explique, en partie, le climat d'hostilité en France à cette époque contre tout ce qui avait résonance et consonance italiennes.

³⁶ Cette publicité trop tapageuse pour les vins et liqueurs produits dans les « colonies agricoles salésiennes » prêtait évidemment le flan à la critique! *Le Bulletin salésien*, et le *Petit Mémorial*, supplément au BSF, (qui parut pendant une dizaine d'années, jusqu'en décembre 1906, sous la responsabilité du P. Joseph Bologne) faisaient régulièrement cette publicité pour le muscat de Carthage, vignoble de la Marsa, (Tunisie), qui « défie par sa bonté tous les vins tunisiens » (un vin que l'Archevêque de Carthage et Don Rua recommandaient!), pour les vins de Nizas (Hérault) « garantis purs et naturels » et surtout pour « la liqueur salésienne l'Angelus » de Saint-Genis de Saintonge (Charente inférieure). Cette liqueur attira d'ailleurs, jusqu'en 1907, bien plus d'ennuis que de profits! (ASC dossier Saint-Genis de Saintonge).

³⁷ *L'Union Libérale*, 16 décembre 1900 (Documents annexes II).

tirez encore des travaux que vous leur imposez un bénéfice personnel. Voilà ce que vous faites. Un auteur écrivit un jour sur les moyens de faire dix mille livres de rentes en élevant des lapins; plus ingénieux encore, les pères italiens font une fortune considérable en recueillant, nourrissant, habillant et instruisant des enfants qui n'ont pas le sou! Compliments, Messieurs! ».³⁸

Pour ce journaliste, les salésiens n'étaient donc que d'abominables truands italiens qu'il fallait chasser le plus rapidement possible. Comment réagirent-ils devant cette campagne de presse diffamatoire et quelle était, en fait, la réalité? En décembre 1900 et janvier 1901, le directeur, le P. Pourvèer, écrit à ses supérieurs: « L'attaque contre nous continue, comme vous pouvez le constater par la découpage de journal que je vous adresse. Nous sommes bien peinés de cela mais nous gardons un silence absolu ». - « La tempête souffle toujours. J'ai défendu au journal adversaire d'entretenir la polémique, espérant voir le méchant se taire et malheureusement il n'en est rien. Je souffre beaucoup de tout cela et avec les autres soucis pécuniaires et de tout genre, la tête me fait bien mal » (10 décembre 1900). - « La mauvaise presse de Dinan continue à nous attaquer sans ménagement. Dans un petit pays comme ici, cela fait du bruit ». (Début janvier 1901).

Derrière la façade d'une belle maison bourgeoise, la réalité était vraiment tout autre: « Ici, nous ne sommes pas riches. Jamais les offrandes que j'obtiens ne dépassent cent francs. Quand nous avons une petite somme, immédiatement je la fais verser aux fournisseurs. Nous dépensons peu, le strict nécessaire, et malgré cela, je crois que nous finirons l'année avec un arriéré de 7 à 8000 F ».³⁹ « Nos ateliers végètent un peu, faute de débouchés pour le travail »⁴⁰ En fait, la véritable réponse ne fut rédigée par les salésiens de Dinan qu'en février 1903, ainsi que nous le verrons plus loin, alors que commençait à peser sur eux la menace d'expulsion.

Le P. Pourvèer et les amis de l'Oratoire ne purent jamais savoir quelles motivations profondes avaient poussé J. Peigné à s'en prendre ainsi à leur maison et aux salésiens en général. Le *Mémoire spécial sur l'Orphelinat Salésien de Dinan*, publié en 1903, le déplorait. « Ni les Salésiens, ni les nombreux amis et bienfaiteurs de la maison, n'ont jamais pu savoir à quels motifs a pu obéir cette feuille [*L'Union Libérale*], pour attaquer d'une manière si déloyale et injuste, une Oeuvre qui a joui en tout temps de la sympathie universelle des honnêtes gens de la ville ».

Peut-on aujourd'hui connaître les véritables motivations de ce journaliste? Certaines d'entre-elles peuvent mieux se deviner. Jean Peigné était un bon « républicain », favorable à la ligne Waldeck-Rousseau (alors que le rédacteur

³⁸ Ibidem.

³⁹ Soit approximativement le quart des dépenses annuelles.

⁴⁰ ASC 389, Dinan, lettres du P. Pourvèer, adressées sans doute au P. Bologne, provincial de Paris.

de *L'Union Malouine et Dinannaise* était de tendance royaliste). Ce n'était pas cependant un anticléric. Son attitude à l'égard du clergé local est même bienveillante. Son hostilité envers les salésiens s'explique, me semble-t-il, par trois raisons:

1^o Son nationalisme étroit, xénophobe, et en particulier son mépris, pour ne pas dire sa haine pour tout ce qui est italien. L'ensemble de son premier article est inspiré par cette aversion contre « ces religieux étrangers ».⁴¹

2^o La défense des intérêts corporatistes constituait la seconde de ces motivations. Dès le premier article, il annonçait la couleur: Les salésiens sont des imprimeurs! Or J. Peigné avait lui-même son imprimerie à Dinan. Comme les salésiens éditaient eux-mêmes leur livres scolaires et autres ouvrages, et qu'en tant qu'oeuvre charitable ils ne payaient pas la patente, cela lui paraissait évidemment inadmissible. Ne craignait-il pas aussi de les voir, un jour, installer une formation d'imprimeurs à Dinan? Une bonne partie du second article (2 décembre 1900), sera encore consacré à l'imprimerie salésienne, en second lieu viendront les attaques contre leurs vins et liqueurs. Le cinquième article s'en prendra à nouveau à l'imprimerie des salésiens, puis secondairement à leurs activités de menuisiers-ébénistes, de tailleurs et de cordonniers. En réalité, ce n'était sans doute pas tant leur concurrence commerciale que l'on craignait, elle n'existait guère à Dinan, mais plutôt l'arrivée chaque année, sur le marché du travail, de jeunes ouvriers bien formés et qui pouvaient très vite s'installer eux-mêmes comme artisans. C'étaient là, toutefois, des raisons inavouables, aussi préférerait-on accuser les salésiens de concurrence commerciale déloyale et lier à cette accusation une autre encore plus grave, celle d'exploiter l'enfance.⁴² C'est en ce sens que l'on peut parler de défense des intérêts corporatistes.

3^o Les salésiens furent victimes d'une querelle de clochers. On a déjà vu cette rivalité entre les deux paroisses de Saint-Malo, lorsqu'en 1887, Mgr Bouché s'opposa à la venue des salésiens à Dinan. Les articles de J. Peigné apparaissent comme une sorte de résurgence de cette rivalité. A deux reprises, le rédacteur en chef de *L'Union Libérale* rappela ce veto de Mgr Bouché⁴³ qui, en 1887, s'était rallié à l'avis du curé de Saint-Malo. Or il était lui-même domicilié sur cette paroisse Saint-Malo, à proximité du presbytère où l'on continuait sans doute à déplorer la fondation d'une oeuvre salésienne à Dinan.⁴⁴ A l'ombre de l'église Saint-Malo se trouvait également le collège diocésain des Cordeliers,

⁴¹ « Les Cases Salésiennes », 1er article, du 25 novembre 1900. Documents annexes II.

⁴² J. Peigné présentait sa campagne de presse comme « une oeuvre défensive, et non pas offensive ». *L'Union Libérale*, 2 décembre 1900. Documents annexes II.

⁴³ Articles déjà cités précédemment, *L'Union Libérale* du 21 décembre 1890 (ch. II, note 46) et article du 15 novembre 1900.

⁴⁴ En 1903, le *Mémoire ... orphelinat ... Dinan*, ne citera pas de témoignage du curé de la paroisse Saint-Malo.

dont le supérieur, Le Fer de la Motte, se plaignait, comme on l'a vu plus haut, de la concurrence des salésiens. Il n'est donc pas étonnant de voir Jean Peigné se faire le porte-parole de cette opposition larvée à la présence des salésiens sur la paroisse voisine de Saint-Sauveur. On croit entendre un ancien élève des Cordeliers lorsqu'il s'exclame: « Quand vous êtes arrivés à Dinan, Messieurs les disciples de Don Bosco, vous avez rêvé d'établir ici un établissement analogue au collège libre des Cordeliers, et pour réaliser ce rêve, vous avez construit des bâtiments nouveaux, aménagé les anciens ». ⁴⁵ Petites causes, grands effets: comme nous le verrons plus loin, ces articles de *l'Union Libérale* entrèrent, en effet, en 1901, dans le dossier transmis au gouvernement par le préfet de Saint-Brieuc et nous verrons comment le Président Combes s'en inspira.

⁴⁵ « Les Cases Salésiennes », 4ème article, du 16 décembre 1900. Documents annexes II.

LA LOI DE 1901 SUR LES ASSOCIATIONS ET LA DEMANDE EN AUTORISATION

Sur cette maison dont les assises juridiques avaient été ébranlées en 1895, lors du procès Larère et qui avait à sa tête, en la personne du P. Pourvèer, un jeune salésien de peu d'expérience, planait désormais, après la campagne de presse de *L'Union Libérale*, comme une sorte de doute moral sur la bonne foi de ses éducateurs et le bien-fondé de leur action. Bien plus, alors qu'ils ne demandaient qu'à se consacrer discrètement à l'éducation de leurs jeunes pensionnaires, ils vont se trouver, malgré eux, propulsés en orbite de la politique nationale au moment où elle venait de prendre une nouvelle orientation. Accédant au pouvoir le 22 juin 1899, après une période marquée par l'accumulation « d'Affaires »¹ qui avaient mis en danger la jeune République, Waldeck-Rousseau² voulut mettre son ministère hétérogène sous le signe de « la défense républicaine ». Parmi les ennemis de la République figuraient certaines congrégations, en particulier les Assomptionnistes dont les organes de presse, « La Croix », « Le Pèlerin », avaient violemment attaqué la gauche républicaine pendant l'« affaire Dreyfus ». La revue salésienne, « Les Lectures catholiques », publiée à Marseille par la province méridionale, avait cru opportun de s'associer à cette campagne, spécialement dans son numéro de septembre 1899.³ Attira-t-elle ainsi l'attention des pouvoirs publics, et de Waldeck-Rousseau en particulier, sur les salésiens français? Ce n'est pas impossible, si du moins l'on s'en réfère à cette lettre confidentielle, adressée le 14 septembre 1899, au directeur général du ministère des cultes:

¹ Scandale Wilson (1887 - trafic de décorations), épisode du général Boulanger (1886-1891), scandale de Panama (1892-1893) et surtout l'Affaire Dreyfus (1894-1899) s'étaient succédés, sur un arrière-plan d'attentats anarchistes.

² Waldeck-Rousseau (1846-1904), né à Nantes dans une famille bourgeoise, devint un très grand avocat d'affaires. En 1879, il est élu député de Rennes comme républicain modéré. A deux reprises, ministre de l'Intérieur entre 1881 et 1885, il fait voter la loi de 1884, sur la liberté syndicale. Elu sénateur de la Loire en octobre 1894, il fut appelé en juin 1899, à former un gouvernement de « défense républicaine » dans lequel il se réserva le ministère de l'Intérieur et des Cultes. Il déposa devant le Parlement en 1901, le projet de loi sur la liberté d'association.

³ Le rédacteur de cette revue était le P. Fortuné Jauffray.

« Présidence du Conseil
Ministère de l'Intérieur
et des Cultes
Cabinet du Ministre

Paris le 14 septembre 1899

Confidentiel

Monsieur le Directeur Général,

Comme suite à notre conversation d'hier soir, M. le Président du Conseil désirerait que vous lui envoyiez les dossiers des congrégations illégalement établies en France qui vous paraîtraient pouvoir être frappées de préférence, à titre d'exemple (la c[ongrégati]on d'Issoudun et celle de Don Basco [sic] notamment).

Vous auriez la bonté d'accompagner chaque dossier d'une note faisant — connaître la situation de la congrégation — ».⁴

Ainsi donc, dès septembre 1899, Waldeck-Rousseau s'intéressait personnellement à la congrégation salésienne. Dans le même temps, il préparait un projet de loi sur les associations: « Depuis longtemps souhaitée par la bourgeoisie républicaine, explicitement présentée par les radicaux comme « un préliminaire indispensable de la séparation » [Eglise-Etat] la loi sur les associations comporte en effet un chapitre dirigé contre les congrégations religieuses dont la mise en oeuvre ouvre la porte, au lendemain des élections (avril-mai 1902), à la rigoureuse pratique combiste ».⁵

L'intention première de Waldeck-Rousseau fut, semble-t-il, de faire voter une loi qui, en établissant un contrôle de l'Etat sur les congrégations, leurs personnels et leurs activités, intégrerait dans le droit français celles qui seraient autorisées.⁶ Cette optique fut toutefois modifiée par les amendements introduits durant les discussions au Parlement.

⁴ AN dossier F/19/6268. Cette lettre malheureusement non signée, émane très certainement du chef de cabinet de Waldeck-Rousseau. La seconde partie de la lettre où devait figurer la signature de l'auteur, ne se trouve pas dans ce dossier des Archives Nationales. Les derniers mots, placés entre tirets, ont été ajoutés par une autre main, ce qui permet de supposer que la seconde partie de la lettre a été, soit classée dans un autre dossier, soit détruite.

⁵ Madeleine Rebérioux, *La République radicale? 1898-1914*, Paris, 1975, p. 65; La citation entre guillemets provient de la déclaration du groupe radical et radical-socialiste de la Chambre des députés, 30 mars 1898.

⁶ Le discours de Waldeck-Rousseau à Toulouse, le 29 octobre 1900, traçant le programme de son gouvernement, faisait une large place à la loi sur les associations en distinguant déjà les deux volets de la loi, celui grâce auquel le droit d'association serait reconnu, et celui qui consacrerait l'exception concernant les congrégations religieuses, dans le plus grand intérêt de « l'Eglise de plus en plus menacée par la chapelle » c'est-à-dire les congrégations. Dans ce même discours, Waldeck-Rousseau abordait également la question de la liberté de l'enseignement, la liant à la loi sur les associations: « Si nous attachons tant d'importance à la loi sur les associations, c'est encore parce qu'elle entraîne avec elle la solution d'une partie, tout au moins du problème de l'enseignement ». *L'Union Libérale*, 1er novembre 1900.

« Le texte initial [...] fut modifié par les Commissions de la Chambre et du Sénat dans un sens anticlérical, la liberté totale des associations étant la règle, les congrégations ne pouvant exister qu'en vertu d'une loi, les établissements nouveaux des congrégations existantes qu'en vertu d'un décret. L'archevêque de Paris protesta contre les tendances du projet qu'on commença de discuter le 15 janvier 1901. Il y eut lutte sur le titre III,⁷ consacré aux congrégations et à la liquidation des biens des ordres dissous. Le texte complet fut voté à la Chambre par 303 voix contre 224. Dans une allocution aux cardinaux, le 15 avril, le pape éleva une protestation dont le résultat fut que la commission sénatoriale, présidée par le radical Emile Combes, accentua le caractère anticlérical de la loi qui fut votée par 169 voix contre 95. La loi du 1er juillet 1901 « relative au contrat d'association » se présenta donc à la fois comme un texte général de droit public et une mesure d'offensive contre l'Église ».⁸

Devant ces dispositions nouvelles et draconiennes, les religieux français réagirent très différemment et en ordre dispersé,⁹ ne disposant d'ailleurs que de trois mois de réflexion. « Sur 147 congrégations masculines non autorisées, 63 seulement se soumirent à la loi, et sur 606 de femmes, environ les deux tiers. Il fut intimé aux évêques de n'employer aucun membre d'une congrégation dissoute qu'à condition d'être rentré dans son diocèse et jamais dans le lieu où avait fonctionné la congrégation ».¹⁰

⁷ Loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association:

« Titre Ier, article 2. Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5 ».

« Titre III, article 13. Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en conseil d'Etat.

La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres ». (Journal Officiel de la République Française, 2 juillet - 16 et 17 août 1901).

La fragilité des garanties offertes aux congrégations, même autorisées par une loi, apparaît dans ce texte, puisqu'un simple décret rendu en Conseil des ministres peut les dissoudre.

⁸ G. Bourgin, *La troisième République 1870-1914*, Paris, 1956, p. 160. La réflexion de Burke, citée par Clemenceau au sujet de la liberté d'enseignement, pouvait être appliquée à cette loi: « Demander la liberté pour soi et la refuser aux autres, c'est la définition du despotisme » in J.B. Duroselle, *Clemenceau, Paris*, 1988, p. 167.

⁹ Il faut cependant rappeler la note du comité de jurisconsultes des congrégations, domicilié à l'adresse du Baron de Mackau, 22, avenue d'Antin à Paris, note n° 4, 2ème Série, en date du 17 juillet 1901, qui encourageait très fortement les congrégations à déposer une demande d'autorisation.

¹⁰ G. Bourgin, o.c., p. 161.

Que firent alors les salésiens français? ¹¹ Dans un premier temps, un groupe de travail se réunit à Turin, le 31 juillet 1901.¹² Il était constitué des deux inspecteurs de France, les P. Joseph Bologne et Pierre Perrot, du directeur de Nice, le P. Cartier, de celui de Montpellier, le P. Babled et d'un conseiller juridique, M. Gaston Fabre, de Nice. La situation de la congrégation en France, face à la nouvelle loi fut longuement étudiée au cours de quatre séances du chapitre supérieur. Dans la première séance, le 31 juillet 1901, on examina de près le texte de la loi sur les associations ainsi que le résultat

¹¹ Il n'existe jusqu'à présent sur cette période de l'histoire des salésiens en France qu'une seule étude critique, celle de F. Desramaut, *Emile Combes et les salésiens*, in *Cahiers salésiens* n° 1, Lyon, 1979. Il s'agit d'une conférence présentée à Lyon, le 24 avril 1975, lors d'une réunion du groupe des professeurs d'histoire de l'Eglise de la région lyonnaise. L'auteur y reconnaît les limites de son étude en précisant « qu'il ne s'agit que d'une étape dans une recherche qu'il conviendrait de poursuivre... ».

¹² Séance du 31 juillet 1901: première séance, le matin, deux heures de réunion; seconde séance, l'après-midi, toutes deux entièrement consacrées à l'étude de la situation créée par la nouvelle loi; séance du 1er et du 2 août, (F. 193) partiellement consacrées à l'étude de cette situation. Le groupe venu de France participa à toutes ces séances du chapitre général réuni au complet.

ASC Verbal... Vol. I; F. 192-193: « Seduta del 31 Luglio 1901: Presiede Don Rua. Sono presenti oltre l'intero capitolo, D. Perrot, Ispettore del Sud della Francia, D. Bologna, Ispettore del Nord della Francia. D. Babled [Babled] Direttore di Montpellier, D. Chartier [Cartier], Direttore di Nizza Marittima e l'avvocato Fabbre. Si apre la seduta alle 10 e 1/4 antimeridiane. Don Perrot è incaricato di redigere il verbale. Si tratta come regolarci in faccia alla famosa legge del governo francese contro le Congregazioni religiose. Si legge il testo della legge. Si legge il risultato di una conferenza tenuta dai capi degli ordini a Parigi e la permissione data dal Papa per chiedere l'approvazione. Si esamina la formula per presentare al governo lo statuto della nostra pia società, ristretto in un mezzo foglio. Si leva la seduta alle 12 1/4-Valsalice.

— Seduta pomeridiana del 31 luglio 1901. Presiede Don Rua. Presenti tutti quelli della seduta ant[imeridiana] si decide di chiedere l'approvazione allo spirare dei tre mesi fissati dalla legge se si vede conveniente. Uno dei due Ispettori faccia la domanda a nome di tutte le case salesiane di Francia. Una suora Francese Direttrice domandi similmente per le suore. Si prepari lo Statuto. Si faccia la domanda ai vescovi nella cui diocesi abbiamo casa. Insomma si prepari ogni cosa per ogni circostanza. Ma la legge è così astuta e orribilmente vessatoria che non si sa come potran sussistere le congregazioni anche ottenuta l'approvazione etc... Si chiude la seduta alle 6 pom [eridiane]-Valsalice 31 luglio 1901.

— Seduta del 1° agosto 1901. Presiede Don Rua, presenti tutti quelli della seduta precedente. Si incomincia alle 3 e 1/4 pom[eridiane]. Si esamina e discute lo statuto legale da presentarsi al Governo francese per chiedere l'autorizzazione. Si passa quindi allo statuto legale delle suore. Quindi si rimanda a domani un altro esame generale [...].

— Seduta del 2 agosto 1901. Presenti tutti quelli che assisterono alla seduta precedente, meno D. Bertello. Presiede Don Rua, la seduta incomincia alle 3 1/2 pom[eridiane]. Si esaminano nuovamente, gli statuti civili per le case di Francia e la domanda al governo per l'autorizzazione. Nella dichiarazione [?] civile dei Salesiani avendo aggiunto che l'Amministratore generale assistito da due Ispettori etc... approvato dalla santa Sede, si faccia vedere dall'Arcivescovo di Parigi per sentire il suo parere. Se l'approva, allora si domandi anche alla s.[anta] Sede ».

de la réunion tenue à Paris par les supérieurs majeurs des ordres religieux. Puisque le Pape laissait la possibilité de déposer une demande d'autorisation, une brève formule de statuts, à présenter au gouvernement, fut rédigée. Dans la deuxième séance, tenue le même jour, on décida de déposer une demande en autorisation, si à l'expiration du délai de trois mois, cela paraissait opportun. « L'un des deux inspecteurs fera la demande au nom de toutes les maisons salésiennes de France. Une soeur française, directrice, fera de même pour les soeurs [salésiennes] ». Mais en raison des dispositions vexatoires de la loi, on ne savait pas trop comment l'on pourrait survivre, même après avoir obtenu l'autorisation.

Dans la troisième séance, le 1er août, l'étude des statuts à déposer fut poursuivie et le 2 août, on procéda à la dernière étude des statuts et de la demande à déposer, en s'interrogeant sur l'opportunité de faire ou non, dans les statuts, référence au Saint-Siège. Il fallait pour cela consulter d'abord l'archevêque de Paris, puis le Saint-Siège.

Ainsi après trois jours de réflexion avec Don Rua et les membres du chapitre supérieur, les salésiens avaient décidé de déposer, auprès du gouvernement français, une demande en autorisation pour une congrégation salésienne française, « indépendante de Turin », un rescrit de la congrégation des Évêques et Réguliers en date du 10 juillet 1901 permettait en effet aux Instituts non reconnus de requérir cette autorisation. A son retour à Paris, le P. Bologne fut reçu, le 8 août, par l'archevêque, le cardinal Richard, qui ratifia pleinement cette décision.¹³ Dans le début de septembre 1901, le neuvième chapitre général de la congrégation se tint à Turin, avec la participation de tous les directeurs. La France y avait vingt-deux représentants dont le P. Pourvèr. Or, au cours du mois d'août, le P. Babled, le directeur de Montpellier, avait reçu de son évêque, Mgr de Cabrières, le conseil de choisir la sécularisation plutôt que de solliciter l'autorisation. Cet avis, laissant apparaître des divergences au sein de l'épiscopat français sur la solution à retenir, méritait toutefois réflexion. En marge du chapitre général, les salésiens français se réunirent sous la présidence de Don Rua pour examiner l'avis formulé par l'évêque de Montpellier. Louis Cartier et Paul Babled furent les deux intervenants les plus incisifs dans cette réunion, souhaitant l'un et l'autre faire le choix de la sécularisation. Tous les directeurs se laissèrent convaincre: par un vote unanime, ils optèrent pour la sécularisation et décidèrent de déléguer sans tarder le P. Cartier à Rome afin d'obtenir les rescrits individuels qui, devant l'Etat, feraient, de tous les salésiens français, des séculiers.

Pouvait-on dire que la solution retenue était meilleure que la précédente? En fait, il n'y avait pas, dans cette situation et à cette date, de bonne solution.

¹³ ASC S. 31 Francia - Sud. Lettre P. Bologne - Don Rua, 9 août 1901.

Les directeurs salésiens français en étaient bien conscients. L'un ou l'autre choix comportait des risques dont la nature était différente. Toutefois, en 1901, Waldeck-Rousseau étant Président du Conseil, il n'était pas insensé de solliciter l'autorisation. Mais la clandestinité avait aussi son charme, et ce fut elle qui l'emporta, peut-être un peu trop facilement. Car on ne voit guère sérieusement étudiés, du moins dans les notes d'archives sur ces délibérations,¹⁴ les graves problèmes que la sécularisation ne manquerait pas de créer par la suite. La question de la propriété des biens fut en particulier traitée avec une certaine inconscience et une naïve assurance. Les « considérants » du procès Larère à Dinan, auraient pourtant dû les éclairer! On affirmait tout de go: « Pour les immeubles, ils continuent de rester entre les mains des sociétés civiles ». Nous verrons par la suite, comment les tribunaux réagirent à ce sujet. De plus, sans même en peser les graves conséquences, on ne se faisait, semble-t-il, aucun scrupule de prendre la décision suivante: « Meubles: la congrégation fera au directeur de chaque maison la cession de tous les meubles et créances à charge de ce dernier de couvrir toutes les dettes. [...] On émet le vœu que toute acquisition à l'avenir se fera nominalement ». Par ailleurs, aucune interrogation n'apparaît au sujet des répercussions psychologiques, sur les salésiens, de ce statut de sécularisation. « Il s'agissait, disait-on, d'une sécularisation uniquement au for externe ». C'était vite dit, et certains salésiens, par la suite, s'en inquiétèrent. Arrivé à Rome, le 7 septembre au matin, le P. Cartier fit diligence pour être reçu par le Cardinal Parocchi, protecteur de la congrégation salésienne, puis par le Cardinal Gotti, Préfet de la Congrégation des Évêques et Réguliers, afin d'en obtenir les rescrits de sécularisation. Le 11 septembre, il repartait pour Turin, les ayant obtenus pour tous les prêtres salésiens des deux provinces auxquels ils furent ensuite distribués. Revenu à Paris, le P. Bologne sollicita une nouvelle entrevue auprès du Cardinal Richard. En raison du changement de décision intervenu à Turin, il fallait lui demander de bien vouloir accueillir, dans son diocèse, les salésiens qui optaient pour la sécularisation. Avant même de recevoir le P. Bologne, le Cardinal écrivit à Don Rua son désaccord sur le choix de la sécularisation: ¹⁵

« Archevêché de Paris

Paris 6 septembre 1901

Monsieur le Supérieur,

Je recevrai volontiers Don Bologne pour m'entretenir avec lui de vos oeuvres. Mais dès aujourd'hui, je crois devoir vous signaler le danger que vous pouvez rencontrer en ne sollicitant pas l'autorisation pour votre congrégation avant le 1er octobre.

¹⁴ Notes d'archives ASC S 31, Francia - Sud, sur la réunion des directeurs français à Valsalice - Turin.

¹⁵ ASC S 31 Francia - Nord: lettre du Cardinal Richard à Don Rua du 6 septembre 1901.

Il est douteux que l'on accepte la sécularisation des Religieux. En supposant qu'on l'accepte, il est, je crois, à peu près certain que l'on appliquera un Décret de 1804,¹⁶ d'après lequel, les prêtres ayant fait partie d'une congrégation dissoute, doivent se retirer dans leurs diocèses d'origine; et par conséquent, on ne leur permettra pas de se mettre sous ma juridiction, s'ils ne sont pas nés dans le diocèse de Paris.

Je crois donc, Monsieur le Supérieur, que vous devez vous en tenir à la résolution prise de demander l'autorisation et d'avoir toutes vos pièces prêtes pour déposer votre demande avant le 1er octobre.

Veillez, Monsieur et vénéré Supérieur, agréer l'assurance de mon dévouement en N.S.

Cardinal Richard
Arch Par ».

L'invitation pressante de l'Archêveque de Paris créait, pour le P. Bologne, un délicat problème de conscience. Il avait à peine trois semaines pour le résoudre et de sa décision allait dépendre tout l'avenir de la province de Paris! Fallait-il se conformer à la décision prise à Turin avec une certaine précipitation? N'était-il pas au contraire plus raisonnable de s'en tenir à la première décision et à l'avis du Cardinal-Archevêque de Paris? D'un naturel optimiste, sûr de son bon droit, et se souvenant aussi de l'assurance que Don Bosco lui avait donnée à Marseille en 1880 dans une situation identique,¹⁷ le P. Bologne opta finalement pour la demande en autorisation. Il déposa son dossier au ministère de l'Intérieur et des Cultes, le 3 octobre 1901. Il y fut enregistré sous le numéro 729.¹⁸ Sa demande était établie pour douze établissements dont dix situés en France (sur ces dix établissements, l'un deux, celui de Bar-le-Duc, n'était qu'en projet) et deux en Algérie, à Oran et Oran-Eckmühl. La province méridionale maintint son choix de la sécularisation.¹⁹

¹⁶ Décret impérial du 3 messidor de l'an XII, ordonnant la dissolution de plusieurs agrégations ou associations religieuses. Articles 2: Les ecclésiastiques composant les dites agrégations ou associations se retireront sous le plus bref délai dans leurs diocèses, pour y vivre conformément aux lois et sous la juridiction de l'Ordinaire.

¹⁷ En 1880, à la suite des décrets de mars, plusieurs maisons religieuses furent fermées à Marseille. Le P. Bologne s'attendait également à l'expulsion, mais Don Bosco l'avait rassuré en lui disant qu'il avait vu en songe la Madone les prendre sous sa protection. La maison de Marseille ne fut pas inquiétée.

¹⁸ ASC S. 31, Francia - Sud. Attestation de dépôt de dossier, signé Ch. Dumay, Directeur général des Cultes. Une autre attestation, en date du 11 octobre 1901 et enregistrée sous le n° 524 bis, concernait la demande en autorisation déposée pour les soeurs Salésiennes d'Oran, [même référence]. Ce dossier des salésiens qui fut transmis par la suite au Sénat demeure actuellement introuvable.

¹⁹ Etait-il vraiment raisonnable de faire ce choix? Oui, dit-on, puisque l'avenir a donné raison à ceux qui l'ont fait. Il me paraît peu convenable de justifier ainsi une décision par

La demande une fois déposée, la machine administrative se mit aussitôt en marche, et dès le 26 octobre 1901, le préfet de Saint-Brieuc recevait du Ministère de l'Intérieur et des Cultes l'ordre de procéder d'urgence à une enquête sur les salésiens de Don Bosco à Dinan, de « provoquer l'avis du Conseil municipal de Dinan » et d'accompagner la délibération de cette assemblée d'un rapport très circonstancié sur l'origine, le rôle de l'établissement précité, sur les agissements de ses membres et sur les oeuvres qui y sont poursuivies et le caractère d'utilité qu'elles peuvent présenter ».²⁰

Le préfet agit sans retard en demandant un rapport au sous-préfet de Dinan et son avis à la municipalité de la ville. Le maire, M. Jouanin, mit la question des salésiens à l'ordre du jour de la séance du jeudi 16 novembre 1901. Souhaitant ménager la chèvre et le chou, il proposait au vote des conseillers une motion qui équivalait au refus de se prononcer: « Considérant que le gouvernement est en meilleure posture que qu'il soit pour se faire une opinion raisonnée sur l'utilité ou l'inutilité de l'oeuvre de Dom Bosco, le Conseil lui laisse le soin d'apprécier l'intérêt qu'il peut y avoir à

des arguments de type pragmatiste. Outre les difficultés signalées, la sécularisation imposait d'associer des laïcs à la survie de ces oeuvres, mais avait-on le droit de faire prendre à des pères de famille de tels risques (incarcération, pénalités financières), alors que les salésiens eux-mêmes, financièrement, pourraient toujours s'en sortir et qu'une peine de prison eût été pour eux plutôt un honneur? Le P. Virion, devenu provincial des provinces françaises en octobre 1906, était d'ailleurs tellement conscient de ces risques qu'il crut de son devoir d'en faire un rapport aux supérieurs de Turin:

« Aux très Révérends membres du Chapitre Supérieur. Relation relative aux maisons salésiennes en France.

Malgré l'apparence légale qu'on a cherché à donner aux maisons qui existent actuellement en France, la condition de ces maisons est très dangereuse, parce que, en réalité, elles sont en opposition aux lois sur les Congrégations et le danger augmente toujours avec le développement qu'au fur et à mesure prennent les maisons, ce qui ne peut manquer d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur elles.

Il s'agit non seulement des Salésiens et de leurs oeuvres actuelles; une condamnation aurait pour conséquence la perte des immeubles et un grave danger pour les propriétaires. Qu'ils soient pris individuellement ou comme membres d'une société, ils sont par la loi considérés comme complices et peuvent être condamnés à une forte amende et à la prison.

Selon la loi et l'interprétation donnée par les circulaires ministérielles, la présence d'un seul membre d'une congrégation dans une maison qui auparavant appartenait à cette congrégation crée une présomption légale de reconstitution de la congrégation contre laquelle les accusés doivent fournir la preuve du contraire. Preuve impossible à donner.

[...] L'Inspecteur croit qu'il est de son devoir d'attirer l'attention des T.R. membres du Chapitre Supérieur sur le danger que présente l'actuelle condition des maisons françaises, ne voulant pas lui-même, assumer la responsabilité de telles conditions qui peuvent être cause de ruine pour les oeuvres de Don Bosco en France ».

ASC S. 31, Francia - Sud. Traduit de l'italien. Rapport malheureusement non daté mais probablement de 1906 ou 1907. La démission de Combes en janvier 1905 et les graves problèmes sociaux que connut son successeur, Georges Clemenceau, éloignèrent heureusement le danger.

²⁰ ADSB. Série V 4088. Circulaire de la direction générale des Cultes, signée Dumay.

accueillir ou à rejeter la requête qui lui est adressée par les Salésiens ». C'était de bonne guerre!

Cette attitude souleva toutefois des protestations parmi les conseillers favorables aux salésiens. L'ancien maire, M. Jacquemin, gravement malade, mais qui avait tenu, malgré tout, à être présent à la séance, prit la parole pour refuser cet échappatoire: « Si nous ne donnons pas notre avis, c'est exactement comme si nous refusions aux Salésiens un avis favorable ». Après une discussion animée, on passa au vote par appel nominal. Par onze voix contre dix, l'ordre du jour du maire était repoussé. Il fallut donc voter ensuite pour ou contre l'avis favorable. Le Conseil donna finalement l'avis favorable aux salésiens par douze voix pour, sept voix contre et deux abstentions.²¹ Ce vote favorable, acquis dans des conditions difficiles, pouvait leur sembler de bon augure pour l'avenir.

De son côté, le sous-préfet de Dinan rédigea sans tarder une relation de douze pages sur les salésiens de l'Oratoire et l'adressa au préfet de Saint-Brieuc. Ce rapport²² ne mériterait guère qu'on s'y attarde. Toutefois, une brève présentation s'impose en raison de l'utilisation qui en fut faite. Le sous-préfet commentait tout d'abord le vote du Conseil municipal et soulignait le manque de liberté de certains conseillers — en raison, disait-il, de la pression exercée de longue date par les salésiens, de l'influence indiscutable produite par l'intervention du député et ancien maire, M. Jacquemin et du risque pour certains conseillers de perdre des clients. Le sous-préfet examinait ensuite l'oeuvre salésienne et son fonctionnement. Son opinion était déjà bien arrêtée: « Il ne serait possible de découvrir [les ressources occultes] de l'établissement que par la liquidation résultant de la dissolution de la congrégation ». Et, sans faire de détails, il ajoutait: « D'après la réclame des Salésiens, leur oeuvre est le sauvetage désintéressé de l'enfance abandonnée [...] Mais en réalité, c'est l'exploitation en règle de la crédulité religieuse et de la charité publique. C'est l'organisation sous le couvert hypocrite de la bienfaisance et de la religion, d'une industrie et d'un commerce facile grâce à la gratuité de la main-d'oeuvre échappant à l'impôt et à la réglementation.

[...] Je note en passant que les autres congrégations ne professent, dans le fond, à l'égard des Salésiens que des sentiments peu sympathiques et empreints de jalousie, à cause des aptitudes privilégiées de ces rivaux à drainer vers eux la charité publique et à capter la bienveillance des riches bigotes âgées ou faibles d'esprit [...] Je viens de montrer que les Salésiens sont des tartufes de la philanthropie, exploitant la religion et transformant l'autel en comptoir. Ce sont des spéculateurs du temple que déjà le Christ chassait.

²¹ Voir Documents annexes III, p. 179, le compte-rendu de cette séance du conseil municipal. Procès-verbal de cette réunion également consulté aux archives municipales de Dinan.

²² ADSB, Série V 4088. Texte en documents annexes IV, p. 185.

Les Salésiens sont de mauvais français. Si par politique, la congrégation de Dinan est maintenant composée de religieux de nationalité française, l'ordre, dont la maison-mère est à Turin, n'en est pas moins italien par sa constitution, par son esprit, par sa direction et par la grande majorité de ses membres. Je résume brièvement mon avis sur l'établissement des Salésiens à Dinan: c'est un parasite inutile, malfaisant même, importé de l'étranger, il faut l'extirper ».

Et le sous-préfet joignait évidemment à son rapport les articles du rédacteur en chef de *L'Union Libérale*.

Plutôt que de s'arrêter à la critique du texte lui-même, il est plus significatif d'examiner les documents qui l'accompagnaient. Laissons de côté la première partie du rapport où, commentant le document numéro 1, le sous-préfet ne cachait pas le peu d'estime qu'il portait à l'égard des membres du Conseil municipal de Dinan. Cela sera d'ailleurs souligné au Sénat. Notons toutefois, dans la description du foncier de l'Oratoire, l'imprécision concernant l'implantation des immeubles occupés par les salésiens: pas une seule référence au plan cadastral, même lorsqu'il s'agit des indications relevées sur le registre du receveur de Dinan!

Le second document était constitué par un imprimé sur les conditions d'admission à l'Oratoire et le quatrième par une lettre concernant un jeune lorrain, élève de Mordreuc, qui, étant citoyen allemand du fait de l'annexion, demandait une validation de signature pour obtenir, selon la législation allemande en vigueur, une dispense de service militaire en tant que séminariste. Tous les autres documents, c'est-à-dire les pièces 3, 5, 6, 7, 8, 9, soit six pièces sur neuf, consistaient en articles de journaux auxquels le sous-préfet ajoutait encore la série des articles de J. Peigné, tout en protestant que ce n'était pas dans ses habitudes. C'est en vain qu'on chercherait dans ce dossier, à l'appui des diverses accusations, de véritables pièces à conviction, par exemple, une vérification des comptes par un expert désigné, ou un rapport du commissaire de police, de l'Inspecteur d'Académie ou de l'Inspecteur du Travail lorsqu'il est question de l'exploitation de l'enfance ou encore un rapport du comité d'hygiène lorsqu'il critique « la saleté de l'établissement ». Il fallait croire Monsieur le sous-préfet sur parole! Quant aux manoeuvres faites « pour ameuter l'opinion publique », le P. Pourvèer s'en expliqua dans son *Mémoire* de 1903.²³

Le préfet de Saint-Brieuc, par courrier en date du 28 novembre 1901, transmettait au ministre de l'Intérieur et des Cultes, l'ensemble du dossier comprenant: la demande d'autorisation établie par le P. Pourvèer, l'avis du conseil municipal de Dinan, ainsi que le rapport du sous-préfet de Dinan accompagné des articles de *L'Union Libérale*.

²³ *Mémoire ... Orphelinat ... Dinan*, 1903.

« Intéressant rapport, précise-t-il, [...] tout à fait défavorable à l'agrégation des Salésiens qui fonctionne à Dinan au détriment des oeuvres locales de bienfaisance et n'est guère sympathique à la population.

En ce qui me concerne, estimant que les griefs articulés par M. le sous-préfet de Dinan contre cette agrégation d'origine étrangère sont des plus justifiés, j'adopte entièrement les conclusions de mon collaborateur et je vous serais reconnaissant de vouloir bien en tenir le plus grand compte lorsque vous saisirez le Parlement de la demande d'autorisation dont il s'agit ».²⁴

On le voit donc, au plan de l'administration locale, l'affaire était plutôt mal engagée pour les salésiens.

Les élections législatives d'avril-mai 1902 virent la victoire du Bloc des gauches (alliance républicaine démocratique, parti radical et radical socialiste, parti socialiste). La campagne électorale fut on ne peut plus passionnée: « La violence du discours électoral de 1902, son ton pathétique, sa dénonciation véhémement de l'adversaire disent la force des passions auxquelles les candidats font appel, mais aussi leur confusion. Fort peu de programmes en effet et, quand il en est, voisins sur de nombreux points ».²⁵ L'anticléricalisme constituait le ciment du Bloc. La participation aux urnes fut très élevée (20,8% d'abstentions). Le résultat fut très serré: « Le Bloc l'emporte de 300.000 voix seulement sur 11 millions d'électeurs au premier tour et d'une centaine de sièges après le second tour. Les radicaux en gagnent une trentaine ».²⁶ Waldeck-Rousseau, malade, donna sa démission dès le 3 juin 1902. Le président Loubet, sur le conseil de Waldeck-Rousseau, appela Emile Combes à former le nouveau gouvernement.²⁷

Ce dernier allait appliquer sans tarder, et de la manière la plus draconienne, les clauses du titre III de la loi sur les associations. « Dès l'été

²⁴ On ne peut que déplorer l'absence de sens critique du préfet lui-même, incapable de discerner les faiblesses du dossier de son subalterne.

²⁵ Madeleine Rebérioux, o.c., p. 57.

²⁶ Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. II (1880-1930), Paris, 1986, p. 102.

²⁷ « Cet homme de soixante-sept ans est né, comme Jaurès, dans le Tarn, dans une famille d'artisans pauvres. Médecin et républicain sous l'Empire, marié à une jeune fille de bonne bourgeoisie charentaise, il a fait une carrière politique provinciale à Pons, la ville natale de sa femme: conseiller municipal en 1869, maire en 1874, conseiller général en 1879, sénateur en 1885: un cursus typique. Signe particulier: il doit à un oncle curé d'avoir pu faire de solides études secondaires et supérieures avant de quitter le séminaire sans avoir jamais reçu les ordres ». Madeleine Rebérioux, o.c., p. 63.

Il se laissa guider, dans son programme de gouvernement par ce qu'on a pu appeler son « anticléricalisme maniaque », (M. Ozouf, *L'École, l'Église et la République*, Paris, 1963, p. 197). A noter également que E. Combes avait dans sa circonscription de Pons, la maison salésienne de Saint-Genis de Saintonge.

1902, il fait fermer 3000 écoles non autorisées des congrégations autorisées [...]. En mars et en juin 1903, les demandes d'autorisation des congrégations d'hommes et de femmes [...] sont rejetées en bloc par la Chambre, à la demande de Combes. Celui-ci épargne seulement cinq congrégations masculines hospitalières, missionnaires et contemplatives: les pères blancs, les missions africaines de Lyon, les cisterciens (Lérins), les trappistes, les frères de Saint-Jean-de-Dieu, dont les demandes présentées en Sénat ne vinrent pas en discussion ».²⁸ Dans ce dernier groupe, il y avait également une sixième congrégation dont la demande eut le « privilège » d'être présentée aux Sénateurs: il s'agissait de la congrégation des salésiens de Don Bosco. Emile Combes s'en était sérieusement occupé. Dès le 2 décembre 1902, il avait présenté le « projet de loi relatif à la demande en autorisation formée par la congrégation des Salésiens de Dom Bosco », en l'accompagnant d'un « *Exposé des motifs* » qu'il avait personnellement rédigé.²⁹ Cet exposé comportait de graves accusations à l'encontre des salésiens, ce qui permettait à son auteur de conclure à un rejet de cette demande.

Au Sénat, en juillet 1903, cette présentation des salésiens par M. Combes fut qualifiée par de Lamarzelle, l'un de leurs défenseurs, de « tissus de faussetés »;³⁰ récemment, il a été défini comme « un rapport sordide ».³¹ Il serait ici hors de propos de commenter l'ensemble de ce rapport, mais il n'est pas sans intérêt de faire un rapprochement avec les documents en provenance de Dinan, à savoir les articles de Jean Peigné et le rapport du sous-préfet Piette.

Emile Combes esquissait tout d'abord une présentation très approximative de Don Bosco, évoquant surtout son voyage à Paris en 1883, et insistant sur le « Don Bosco, faiseur de miracles », sur le thaumaturge.³² Puis il entraît

²⁸ G. Cholvy et Y.M. Hilaire, o.c., p. 103-104.

²⁹ F. Desramaut, cahiers salésiens n° 1, Lyon, 1975, p. 37.

Le même auteur, o.c., étudie de très près le silence des historiens sur la présentation des salésiens devant le Sénat. « Les exposés généraux d'histoire de l'Eglise au début du vingtième siècle sont ou muets ou très laconiques sur cette question ». Aux références qu'il cite, on peut ajouter l'étude de Madeleine Reberieux, o.c., p. 66, qui les peint en trois mots: « On dénonce la fructueuse industrie des salésiens ».

³⁰ de Lamarzelle, J.O., 4 juillet 1903, p. 1245:

« Messieurs, j'ai honte vraiment de voir en tête de cet exposé des motifs sinon la signature du moins le nom de celui qui, devant l'étranger, représente mon pays. De semblables tissus de faussetés, je me sers d'expressions parlementaires, s'ils ne devraient pas être revêtus de la signature d'un Président du Conseil, devraient encore moins porter le contre-seing du Président de la République ».

³¹ F. Desramaut, o.c., p. 27: le « rapport de 1902, qui était sordide ».

³² Nous nous trouvons là devant une sorte d'effet boomerang du voyage de Don Bosco, à Paris, en 1883. On a dit et répété que ce voyage fut « triomphal ». La seule étude faite à ce jour sur ce voyage est celle de A. Auffray, *Un saint traversa la France*, Lyon, 1937. Il serait intéressant d'en mieux connaître les échos tant favorables que défavorables qu'en

immédiatement dans le vif du sujet. Mais comparons sa prose et ses sources dinannaises :

Exposé des motifs d'Emile Combes :

« Lorsqu'on examine les listes de personnel, on s'aperçoit que partout l'élément étranger (italien, belge, espagnol, allemand et Suisse) se mêle à l'élément français dans des proportions considérables [...] Au point de vue religieux, la France n'est qu'une province de l'ordre italien, administrée par un délégué sous l'impulsion et la direction exclusive du Supérieur général et du conseil d'administration de Turin ».

« Lorsque la loi du 1er juillet 1901 fut promulguée, les Salésiens se sentirent d'autant plus menacés qu'ils n'étaient pas sans connaître les plaintes nombreuses que leur existence avait suscitées et sans savoir que même au sein du clergé et des autres corporations religieuses, ils avaient éveillé une véritable hostilité ».

« Leur oeuvre n'a rien de commun avec la charité, elle n'est en réalité qu'une exploitation de l'enfance et de la crédulité publique ».

« Ils hésitèrent longuement sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Tous les directeurs furent mandés à Turin

Documents dinnannais :

« L'oeuvre salésienne est de composition et d'esprit italien. La "società di S. Francesco di Sales" est administrée par un comité supérieur de religieux italiens, opérant à Turin. Les religieux français appartenant à la congrégation sont en très petit nombre ».

J. Peigné, *L'Union Libérale*,
25/11/1900.

« Je note en passant que [les autres congrégations] ne professent dans le fond à l'égard des Salésiens que des sentiments peu sympathiques et emprunts de jalousie à cause des aptitudes privilégiées de ces rivaux à drainer vers eux la charité publique et à capter la bienveillance des riches bigotes âgées ou faibles d'esprit.

Ceci est cependant moins blâmable que l'exploitation de l'enfance à laquelle se livrent les Salésiens ».

Rapport du sous-préfet de Dinan.

« A la fin du septembre dernier, quand le conseil de l'ordre fut appelé à décider de l'attitude à prendre

donna la presse parisienne en particulier. Or cette presse était lue, à cette époque, dans le monde entier. A titre d'exemple, la renommée de Don Bosco, fut portée au Brésil par cette presse parisienne. Lettre Lasagna-Barberis, 7 août 1883, ASC B 717 :

« Da ben 26 giorni sono a Rio Janeiro. Se vedessi che entusiasmo per Don Bosco e pei Salesiani! Qui circolano molti giornali Parigini, e ben puoi immaginarti l'impressione che avrà fatto sul loro animo il racconto delle cose strepitose che ha fatto il nostro venerando D. Bosco ».

La présentation, parfois dithyrambique, de Don Bosco, dans la presse parisienne, comme un puissant thaumaturge irrita certainement les milieux positivistes de la capitale. Dans une société marquée de plus en plus par les philosophies rationalistes, ce prêtre italien dérangeait car il cherchait à maintenir, grâce à son charisme, un espace d'irrationalité impossible à tolérer.

et l'on y discuta en conseil général de la congrégation, le plan de campagne à adopter ».

« La gratuité est tellement exceptionnelle qu'elle n'existe pas ».

« L'enfant est surmené, on exige de lui, et cela dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables, une surproduction ».

« L'enfant [...] ne coûte presque rien puisque sa pension est payée par des tiers; il ne fait donc que rapporter. Grâce à la gratuité de la main-d'oeuvre, la quantité du travail produit en raison de la spécialisation à outrance, les avantages fiscaux qu'ils tirent de leur caractère d'association charitable, il est facile de comprendre les plaintes qu'élèvent partout où fonctionne un de ces établissements les industriels et les commerçants qui ne peuvent soutenir une telle concurrence ».

« Tour à tour imprimeurs, éditeurs [...] marchands de vins, de liqueurs, de produits pharmaceutiques, leur action économique est néfaste ».

par les Maisons de France vis à vis de la loi du 1er juillet, tous les directeurs des succursales se rendirent à Turin. Le directeur de Dinan se conforma à cet exemple ».

Rapport du sous-préfet de Dinan.

« La plus grande partie des pensionnaires de l'Oratoire ne sont pas là à titre gratuit ».

J. Peigné, *L'Union Libérale*,
6/12/1900.

« Les règles de la propreté et de la salubrité y sont si peu observées qu'à plusieurs reprises, le conseil d'hygiène et le commissaire de police ont eu à intervenir ».

Rapport du sous-préfet de Dinan.

« Le travail des enfants pauvres est, pour la congrégation riche, une source de bénéfices déloyaux et illégaux. D'autre part, les moines italiens se livrent ouvertement à des opérations commerciales illicites puisqu'ils échappent aux impôts que paye le commerçant français ».

J. Peigné, *L'Union Libérale*,
3/1/1901.

« Ainsi, messieurs les Salésiens, pauvres et charitables, non seulement vous ne recevez pas gratuitement les enfants pauvres, mais vous tirez encore des travaux que vous leur imposez un bénéfice personnel.

[...] Le commerce local, déjà peu florissant [...] est incapable de résister à la... "pauvreté" des cases salésiennes ».

J. Peigné, *L'Union Libérale*,
2/12/1900.

« L'oeuvre salésienne ne s'occupe pas seulement d'imprimerie, de librairie, les bons pères sont aussi marchands de vin, marchands de liqueurs, marchands de spécialités pharmaceutiques ».

J. Peigné, *L'Union Libérale*,
2/12/1900.

« Quel caractère pouvaient invoquer ces religieux internationaux ».

« Ce sont des internationalistes ».

J. Peigné, *L'Union Libérale*,
7/11/1900.

« Ces exemples prouvent que les Salésiens sont des internationalistes ».
Rapport du sous-préfet de Dinan.

Ce parallèle démontre suffisamment à quelles sources Emile Combes a puisé pour rédiger son « *Exposé des motifs* » : le vocabulaire utilisé, parfois même l'ordre des mots, sont identiques. Le 13 février 1903, un ami de l'Oratoire, Louis Chupin, écrivait au P. Pourvèr : « J'ai suivi dans *L'Union Libérale* de Dinan, la série d'articles dirigés contre les Salésiens. J'ai été surpris, en lisant le rapport officiel [celui d'E. Combes] d'y retrouver l'énumération des mêmes griefs, je dirais presque le même style. Dans la soirée, j'en ai causé avec un ami qui m'a affirmé que l'odieuse campagne menée jadis contre les Salésiens de Dinan avait sans doute un but, celui de les discréditer d'abord près de l'opinion publique, plus tard près du gouvernement, et obtenir ainsi le refus d'autorisation ».³³

Les salésiens ne tardèrent pas à réagir à cet « *Exposé des motifs* » du Président Combes. Dès le 23 décembre 1902, le P. Bologne fit paraître un imprimé de vingt-deux pages dans lequel, sous forme d'une lettre ouverte au Président du Conseil, signée de plusieurs membres de l'Institut, de prêtres et d'anciens élèves, il répondait sur un ton très serein, aux accusations du Président Combes. Ce texte était intitulé : « *Erreurs et inexactitudes de l'Exposé des motifs pour le refus de l'autorisation des Salésiens* ».³⁴ Le P. Bologne avait divisé en trente-quatre articles l'*Exposé* de Combes. Il répondit, d'une manière généralement bien appropriée, à chacune de ces trente-quatre « *erreurs ou inexactitudes* ». Il avait ajouté en annexe de nombreux témoignages. L'une des accusations qui avait le plus déconcerté les salésiens, ce fut celle d'exploiter l'enfance et de s'enrichir aux dépens de leurs orphelins. A cela le P. Bologne répondait : « Venez visiter nos cellules au milieu des dortoirs de nos orphelins, venez contrôler notre emploi du temps vingt-quatre heures sur vingt-quatre au service des jeunes, venez vérifier le 15 ou le 30 du mois la comptabilité de l'économat ».³⁵

A Dinan, où l'origine de ces griefs ne faisait aucun doute, le P. Pourvèr prépara une réplique plus percutante que celle de son inspecteur. Elle parut en février ou mars 1903, sous forme d'un imprimé de huit pages, intitulé « *Mémoire spécial sur l'Orphelinat Salésien de Dinan* ».³⁶ Il y accusait nom-

³³ *Mémoire spécial sur l'Orphelinat salésien de Dinan*, 1903, p. 5.

³⁴ Collection le *Petit Mémorial*, supplément au *Bulletin salésien*, janvier 1903, AMPP.

³⁵ *Ibidem*, condensé de l'article n° 9.

³⁶ ASC 389, Dinan. Documents annexes V, p. 192.

mément Jean Peigné d'avoir été, par ses articles, à la source de ces accusations portées contre les salésiens. Il s'en prenait directement à leur point faible: « Aucune enquête loyale n'a été faite dans la maison sur les points signalés par « *l'Exposé des motifs* ». Les défenseurs des salésiens au Sénat, les 3 et 4 juillet 1903, revinrent à plusieurs reprises, comme nous le verrons plus loin, sur cette absence de toute enquête sérieuse dans les maisons salésiennes, ce qui, devant un tribunal digne de ce nom, aurait normalement abouti à un non-lieu. Mais, face à ces « tissus de faussetés » portés devant le Sénat, c'était à l'accusé d'apporter les preuves de son innocence; et quand il les apporta, au moins sur certains des points les plus graves de l'accusation, on n'en tint guère compte.

Le P. Pourvèer avait été, lui aussi, profondément choqué par l'accusation d'exploiter l'enfance: « Les salésiens, disait-il, en se vouant au service des orphelins et des enfants pauvres pour les soulager dans leur misère et les mettre à même de gagner honnêtement leur vie, étaient loin de penser qu'on les aurait accusés d'exploiter l'enfance ». Sa défense s'appuyait sur de nombreux témoignages (voir documents annexes V) dont les originaux furent déposés auprès de la sous-commission du Sénat, spécialement chargée de l'étude du dossier des salésiens. Le clergé local, malgré les risques qu'il encourait dans une Église concordataire de plus en plus sévèrement surveillée et sanctionnée, n'hésita pas à se déclarer solidaire des salésiens, en premier lieu l'évêque, Mgr Fallières, mais aussi le Supérieur des Cordeliers, l'abbé Le Fer de la Motte, ce qui était méritoire de sa part. Quant à l'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur, il donnait aux salésiens un « satisfecit » sans réserves, douze ans après les avoir accueillis sur sa paroisse: « J'ose me faire un mérite d'avoir préparé votre venue à Dinan et de vous avoir reçus à bras ouverts. J'affirme en toute conscience que vous avez la sympathie, le respect, la reconnaissance, l'admiration de tout le clergé dinannais et de tous les ecclésiastiques qui vous ont vus vous dévouer à votre tâche de moralisation, d'éducation, pour donner à la famille et au pays des ouvriers intelligents, de bons citoyens et de bons français... ».³⁷ Apparaissaient aussi les témoignages des commerçants de Dinan (celui du cordonnier Mervin était significatif), des dames patronnesses, du docteur de la maison sur les conditions d'hygiène et de salubrité dans l'établissement. Des anciens élèves déposaient également en faveur de leurs anciens maîtres: ³⁸ « Le temps passé à l'orphelinat de Dinan comptera parmi le plus heureux de leur vie et ils ne craignent pas de dire bien fort le dévouement et la sollicitude dont ils ont été l'objet; les bons soins qu'ils ont reçus tant en santé qu'en maladie; ils n'ont jamais connu le surmenage à l'orphelinat, ni jamais pensé que leurs maîtres retirassent un gain de leurs travaux ». La longue lettre

³⁷ Ibidem, p. 204.

³⁸ Ibidem, p. 198.

de Louis Chupin, à elle seule, apportait un démenti flagrant à l'écheveau de calomnies portées contre les salésiens.

« La sympathie que j'éprouve pour votre oeuvre admirable m'a poussé à vous écrire [...] pour vous engager à réduire à néant ces accusations mensongères que l'on porte contre vous, d'être des exploiters de la crédulité publique et de l'enfance et de créer un péril pour le commerce et l'industrie privée [...] car, en somme, tout le monde connaît vos principaux bienfaiteurs; et je crois qu'en général, ils ne sont pas regardés comme des imbéciles à qui l'on fait prendre des vessies pour des lanternes [...] On dit que vous exploitez l'enfance!!! Mais tout le monde voit chaque semaine, la longue et joyeuse théorie de vos enfants; et si l'on entend des remarques sur leur passage, ce n'est que pour constater leur tenue correcte et leurs visages épanouis d'enfants gais et bien portants. Le contraste est même saisissant entre ces enfants vifs, exhubérants de belle humeur et de santé et les apprentis que l'on voit sortir à midi, chaque jour, de la plupart des ateliers dinannais. Et pourtant les enfants que vous prenez chez vous y arrivent dans un état de santé des plus précaires [...] En somme la population dinannaise vous est très sympathique et a trouvé odieuse la campagne menée contre vous par un journal qui, à cette époque, voguait à pleines voiles vers le radicalisme, espérant sans doute y faire fortune et que maintenant *le Réveil* traite de clérical et de jésuitique. Je doute que des enquêteurs sérieux puissent tenir compte des dires d'un journaliste aussi versatile ».³⁹

Enfin le témoignage très circonstancié de Me Jarnouen de Villartay, ancien avoué près le Tribunal civil de Dinan, pouvait difficilement être mis en doute. L'ensemble du document établi par le P. Pourvèer présentait donc une défense établie sur des témoignages précis, circonstanciés, émanant de personnes dignes de foi. Nous verrons que cette solide argumentation obligea les adversaires des salésiens à modifier leur tactique: il ne leur était plus possible de se contenter seulement d'accusations non justifiées et uniquement fondées sur des articles de journaux, il leur fallait désormais recourir à leurs véritables motivations.

³⁹ Ibidem, p. 200-202.

REJETÉS PAR LE SÉNAT ET CONTRAINTS À L'EXIL

Il était prévu qu'une commission de sénateurs examinerait les dossiers des six congrégations, portés par le gouvernement devant le Sénat. Rappelons-les: ceux des pères blancs, des missions africaines de Lyon, des Trappistes, des Cisterciens de l'Immaculée Conception de Lérins, des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu et en dernier lieu celui « des salésiens dits de Dom Bosco ». Cette commission, composée le 29 janvier 1903, comprenait dix-huit membres, à savoir deux commissaires pour chacun des neuf bureaux du Sénat. Elle se réunit dès le lendemain 30 janvier. A cette première réunion, Clemenceau, sénateur du Var qui venait de faire sa réapparition l'année précédente dans la vie politique, fut élu président. Saint-Germain, sénateur d'Oran, en fut le secrétaire.

Le gouvernement Combes avait, dès décembre 1902, émis un avis favorable à la demande en autorisation des cinq premières congrégations, et, ainsi que nous l'avons vu, l'avait refusé aux salésiens. Les défenseurs des salésiens auraient voulu un examen général de l'ensemble des congrégations, espérant ainsi les faire bénéficier de l'avis favorable accordé aux cinq autres congrégations. Le commissaire du premier Bureau, Guillier, au nom de son bureau, réclama « un examen très approfondi de chacune des demandes soumises au Parlement. Pour lui, les demandes des congrégations doivent être examinées une à une; il s'est trouvé d'accord en cela avec M. Waldeck-Rousseau qui a pris la parole pour soutenir la même thèse ».¹ Dans ce langage parlementaire feutré, cela signifiait que, dès ce mois de janvier 1903, Waldeck-Rousseau portait, a priori, un avis très réservé à l'égard de la demande des salésiens, ce qui ne nous étonne guère après avoir pris connaissance de la lettre de son chef de cabinet du 14 septembre 1899.

La commission se divisa alors en six sous-commissions, pour étudier, chacune, le dossier d'une congrégation. La première sous-commission fut chargée d'examiner le projet de loi relatif aux salésiens. Elle était composée de MM. Saint-Germain, Aucoin et Bérenger, les deux premiers, partisans du rejet de

¹ Archives du Sénat - Paris. Registre des procès-verbaux de la commission « Clemenceau » (janvier-juin 1903). Registre n° 1, séance du 30 janvier 1903. Toutes les références aux travaux de cette commission sont extraites de ce registre n° 1, excepté le procès verbal de la séance du 22 juin 1903, contenu dans le registre n° 2.

la demande d'autorisation et le dernier, M. Bérenger, favorable à cette demande. A la séance plénière du 17 mars 1903, Clemenceau fit part à la commission de la demande, faite par le P. Bologne, d'avoir accès au dossier, demande à laquelle il avait répondu par un refus provisoire. Intervention de R. Bérenger qui fit remarquer qu'un criminel avait toujours le droit d'avoir communication de son dossier, à l'exception des documents confidentiels. Clemenceau proposa « de réserver sa décision jusqu'après l'avis du gouvernement ». Ce même jour, « Dom Chautard, supérieur de l'abbaye de Citeaux, procureur général des cisterciens » fut entendu par la commission. Quelque temps auparavant, dans une entrevue personnelle avec Clemenceau, il avait obtenu pour lui-même et pour les représentants des cinq autres congrégations, cette « faveur » d'être entendus par la commission sénatoriale.² A la séance du 2 avril 1903, le Président Combes et le Garde des Sceaux furent présents. A la fin de la séance, Combes déclarait qu'il permettait aux salésiens de prendre connaissance sur place du dossier les concernant. Le mardi 26 mai 1903,³ « le P. Dom (Joseph)

² On trouve le récit de cette entrevue dans la brochure suivante: Dom Chautard, *Les Cisterciens Trappiste, l'âme cistercienne*. Abbaye de Sept-Fonds par Dompierre - Sur - Besbre, (Allier), 1931. Tiré à part du volume DRAC, *La vivante actualité des Ordres religieux*, 2ème Série. Il s'agit d'une conférence faite par Dom Chautard, abbé de la Trappe de Sept-Fonds, le 28 janvier 1931, salle de la Société de géographie à Paris, dans le cadre des conférences DRAC. Dans cette conférence, Dom Chautard prétendait avoir sauvé l'Ordre des Cisterciens, grâce à son intervention personnelle auprès de Clemenceau, ce sur quoi il se faisait bien illusion. Il fut effectivement reçu par le sénateur, en février 1903: « Clemenceau, dit-il, venait d'être nommé président de la commission du Sénat qui devait nous juger. Je me présentai devant lui avec un *Mémoire* exposant mes arguments et lui exprimai le désir d'être entendu par la commission sénatoriale ». [o.c., p. 7]. Nous l'avons vu, Clemenceau fut élu, le 30 janvier 1903, président de cette commission sénatoriale. C'est donc après cette date qu'eut lieu leur rencontre. Or trois raisons font apparaître cette entrevue comme inutile: 1° la décision du Président Combes, concernant les six congrégations présentées devant le Sénat, était prise dès décembre 1902. L'avis du Président du Conseil était favorable pour les cinq premières dont les « Cisterciens réformés dits Trappistes » et défavorable pour les salésiens. 2° Les représentants des quatre autres congrégations, ayant obtenu l'avis favorable de Combes, n'eurent pas d'entrevue personnelle avec Clemenceau, néanmoins elles bénéficièrent de la même approbation tacite du Sénat. 3° Clemenceau qui avait fait depuis peu sa rentrée politique au Sénat, tenait à donner une autre image de lui, une image moins agressive (cf J.B. Duroselle *Clemenceau* p. 475: « Il voulait apparaître comme l'un des sages de la République »). Il n'avait donc aucun intérêt à durcir les propositions d'Emile Combes. Dans la commission elle-même, les membres les plus anticléricaux se rangèrent par solidarité, à l'avis de Combes. En fait, la commission se contenta d'entériner les requêtes du président du Conseil. Même s'il a pu convaincre Clemenceau de la beauté de l'idéal contemplatif, Dom Chautard s'était trompé de porte, car l'homme politique de qui dépendait une heureuse issue des débats au Sénat était, à cette date, non pas Clemenceau, mais, comme nous le verrons plus loin, le républicain modéré Waldeck-Rousseau. Par conséquent toute comparaison entre l'habileté de Dom Chautard et le manque de clairvoyance du P. Bologne ne s'appuie que sur une légende créée par Dom Chautard lui-même, après que « le Tigre » fut devenu « le Père La Victoire ».

³ Registre n° 1 commission Sénat.

Bologne, supérieur des salésiens de Don Bosco, avec MM. l'abbé Pourvèer, directeur de l'orphelinat de Dinan, l'archiprêtre Daniel, curé doyen de Dinan, et son frère [sic] l'abbé Bologne, directeur de l'orphelinat de Lille », étaient entendus par la commission. La première question porta sur la nationalité des deux Bologne, ils n'eurent pas de difficultés à prouver qu'ils étaient bien français, comme nés à l'étranger de père français. Le P. Bologne intervient alors pour déclarer qu'ils considéraient « le mémoire imprimé et adressé par eux à MM. les membres de la commission comme une réponse suffisante aux allégations produites contre leur congrégation. Toutefois ils se feront un devoir de répondre aux questions qu'on voudra bien leur poser ». « M. de Cuverville, en protestant à nouveau contre les renseignements fournis sur la maison des salésiens à Dinan qu'il connaît pour les avoir visités, demande au supérieur de Dinan de vouloir bien réfuter les allégations formulées contre cet établissement.

M. l'abbé Pourvèer, directeur de l'orphelinat de Dinan, raconte qu'il s'est fait salésien pour se consacrer au bien des enfants mais que dès son arrivée à Dinan, il y a trois ans,⁴ une campagne fut menée contre l'orphelinat par un journal local. En réponse aux accusations de ce journal, l'abbé Pourvèer affirme qu'il n'y a pas un seul italien dans la maison de Dinan, qu'en second lieu, pour ce qui est de la concurrence faite aux ouvriers et commerçants de la ville, elle ne peut pas exister. En effet le nombre moyen des enfants à Dinan est de 100 environ, or sur ce nombre 70 étudient et 30 travaillent aux ateliers de tailleurs, cordonniers, menuisiers. Ces apprentis, agés de 13 à 18 ans, après un séjour de 5 à 6 ans à l'orphelinat sont sélectionnés, les uns, plus capables pour être envoyés à la maison de Paris, les autres, pour être rendus à leurs parents et enfin une infime minorité reste à Dinan.⁵ Il affirme qu'il n'a jamais été fait à l'extérieur pour 1000 francs de travaux par an. A Dinan, l'oeuvre comprend aussi un juvénat ou école pour les enfants qui n'ont pas les moyens d'entrer au séminaire et se préparent à la prêtrise; les enfants sont envoyées à ce juvénat par des prêtres qui les ont remarqués au catéchisme.

Quant au 3ème grief allégué, divergence avec le clergé séculier, tous les témoignages reçus par les salésiens établissent que ceux-ci vivent en très bonne intelligence avec le clergé ». Le chanoine Daniel intervenait alors pour confirmer que les salésiens avaient pleinement réalisé les espérances qu'on avait placées dans leur venue, qu'ils étaient bien vus du clergé et qu'ils ne faisaient pas concurrence aux ouvriers, puis, dit encore le procès-verbal, il « déclare qu'il a été ému des griefs formulés contre l'orphelinat de Dinan et affirme à nouveau que ces renseignements fournis sans enquête, sont absolument faux ».

⁴ Il faut comprendre: « dès sa nomination comme directeur à Dinan il y a trois ans... ».

⁵ Le P. Pourvèer avait bien compris que ce n'était pas tellement la concurrence commerciale de l'oeuvre qui était redoutée, mais plutôt la formation d'artisans qualifiés.

Sur ce dernier témoignage s'arrête, dans le procès-verbal de cette réunion, ce qui concerne la maison de Dinan. Cette séance du 26 mai 1903 avait duré une heure, de 13 heures à 14 heures. La séance suivante du 27 mai 1903 fut à nouveau consacrée aux salésiens. Devant l'absence d'enquête officielle sur la question de l'hygiène et de la salubrité, la commission décida, par une mise aux voix, « de demander au gouvernement communication des rapports de l'Inspecteur du Travail et du commissaire de police qui auraient été obligés d'intervenir » à Dinan. Au Sénat, les défenseurs des salésiens ne manquèrent pas de signaler à nouveau l'absence d'enquêtes récentes à ce sujet. Le P. Bologne fut entendu une seconde fois, le mercredi 3 juin 1903.⁶ Il fut interrogé plus spécialement sur les publications des salésiens et sur leurs liens avec Turin, ainsi que sur les activités de la maison d'Oran. « Le Père Bologne s'étant retiré, M. le Président met au voix la demande en autorisation formée par les salésiens de Don Bosco, qui est refusée par 10 voix contre 4. M. Saint-Germain nommé rapporteur accepte ces fonctions ». La commission avait consacré trois séances aux salésiens, soit au total cinq heures vingt minutes de réunion, auxquelles il faut ajouter une séance de cinquante minutes, le lundi 22 juin, pour l'approbation du rapport Saint-Germain par 10 voix contre 3. Ce « Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la demande en autorisation formée par la congrégation des salésiens de Dom Bosco par M. Saint-Germain (Oran), sénateur », rapport daté du 22 juin 1903,⁷ était une orchestration des accusations de M. Combes dans son « *Exposé des motifs* » du 2 décembre 1902. Il nuançait toutefois celles qui, en commission, étaient apparues difficilement soutenables: on reconnaissait par exemple que « les établissements de la congrégation [étaient] bien tenus en certains endroits, à Paris par exemple », tout en continuant à affirmer sans preuve, et uniquement sur la foi du rapport du sous-préfet de Dinan, qu'ils « sont déplorablement ailleurs [...] à Dinan, nous disent M. Le Préfet des Côtes-du-Nord et avec lui le Conseil d'hygiène et le commissaire de police de cette ville... ». On reconnaissait aussi que les salésiens de Don Bosco, avaient ouvert « des ateliers où sous l'habile direction de contre-maîtres éprouvés, ils enseignent un métier aux jeunes gens qu'on leur confie. Oui, ils arrivent à faire de ces jeunes gens d'excellents ouvriers », alors que M. Combes avait écrit: « L'enfant est spécialisé à tel point qu'une fois sorti il ne connaît en réalité aucun métier ». Ainsi lorsqu'elle avait pris la peine de vérifier les griefs de Combes, la commission reconnaissait qu'ils n'étaient pas toujours bien fondés, ce qui apparaît pour le moins surprenant de la part d'un Président du Conseil. Après avoir passé en revue chacune des maisons en insistant sur leur patrimoine immobilier, Saint-Germain présentait ensuite les avis des conseils muni-

⁶ Registre n° 1 commission sénatoriale.

⁷ Document « n° 192 - Sénat - Année 1903 session ordinaire, annexe au procès verbal de la séance du 22 juin 1903 ».

cipaux, avec une interprétation toute personnelle: « Les conseils municipaux consultés n'ont pas été plus d'accord que les préfets. Six ont donné un avis favorable, deux se sont prononcés contre [dont celui de Bar-le-Duc où la fondation n'était qu'en projet] et deux n'ont pas exprimé d'opinion ». Au total, sur dix conseils municipaux consultés (en ne tenant pas compte de Bar-le-Duc), un seul celui de Lille, avait donné un avis défavorable! Le rapporteur reprenait ensuite les griefs déjà bien connus:

1) « Cette oeuvre est apparue comme une entreprise commerciale et industrielle [...] Partout, et là-dessus aucune contestation sérieuse ne saurait s'élever, la congrégation tire profit des travaux de ses pupilles ou de ses orphelins [...] N'est-il pas étonnant dès lors que le gouvernement, que beaucoup d'excellents esprits, parmi les moins hostiles aux congréganistes en général [ce n'était plus « le clergé et les autres congrégations religieuses » n.d.l.r.] se soient rencontrés pour rendre aux salésiens de Dom Bosco, leur physionomie véritable de moines dont les appétits, dont les instincts commerciaux s'abritent et se développent sous le manteau de la religion et du désintéressement charitable ».

2) « La congrégation des Salésiens est une congrégation étrangère et à ce titre, elle ne doit pas exciter à un haut degré notre intérêt ».

Le Président Combes avait affirmé que l'action politique de la congrégation salésienne était néfaste. « C'est peut-être celle dont la combativité persistante nous a été le plus signalée ». Sur ce grief, Saint-Germain va s'en donner à coeur joie, il est vrai que les arguments ne lui manquaient pas! Sur les vingt-cinq pages de son rapport, six pages présentèrent cette action politique des salésiens à partir d'un numéro des « *Lectures catholiques* », d'un pamphlet signé « un ami des salésiens » et un article du *Bulletin salésien*. Or le P. Bologne et les salésiens de la province de Paris n'étaient pour rien dans la publication de ces trois imprimés. Pour le premier, il s'agissait de ce numéro des « *Lectures catholiques* » dont il a déjà été question, publié à Marseille en septembre 1899, sous la plume de Fortuné Jauffret. On a vu plus haut (pure coïncidence ou plutôt conséquence?) qu'en ce même mois, Waldeck-Rousseau avait eu l'intention de préparer une mesure de dissolution à l'égard des salésiens. Ce numéro des *Lectures catholiques* était on ne peut plus déplorable à tout point de vue et condamnable; il était contraire à la tradition salésienne dans le domaine politique. Le P. Bologne et ses défenseurs au Sénat cherchèrent en vain à se désolidariser de cet écrit.

Saint-Germain commenta ensuite une brochure qui avait pour titre « *Les salésiens de Don Bosco au Sénat. Réponse au rapport de M. Combes*, par un ami des salésiens ».⁸ Le ton particulièrement agressif de cette brochure était

⁸ *Les Salésiens de Don Bosco au Sénat. Réponse au rapport de M. Combes par un ami des Salésiens*. Nice - Imprimerie de la Société Industrielle 1, place d'Armes. Brochure datée du 20 décembre 1902. Son auteur, le P. Cartier, avait utilisé un pseudonyme: « Louis Des Villars ».

bien maladroit. Il n'était guère difficile d'en déceler l'origine: publiée à Nice, par l'Imprimerie de la Société industrielle, 1 place d'Armes, c'est-à-dire à l'adresse de l'ancienne maison salésienne, elle n'avait évidemment d'autre auteur que l'un de ces salésiens sécularisés, en l'occurrence le P. Cartier. En traitant Combes de « Tartuffe », de « rédacteur au dessein perfide », de « défroqué », en rédigeant une péroraison cicéronienne où il le comparait à Néron, le P. Cartier ne rendait certainement pas service à ses confrères de la province de Paris. Puisque, juridiquement, il n'existait plus en tant que salésien, il eût mieux valu qu'il gardât le silence.⁹ Le troisième texte enfin, auquel faisait allusion Saint-Germain, était un article du *Bulletin salésien*, d'octobre 1901, où l'on parlait déjà de « l'oeuvre de Don Bosco mortellement frappée en France » mais, qui, un jour, « s'y relèvera pour devenir plus prospère que jamais ». Il n'était guère non plus très habile de délivrer ainsi un acte de décès, alors que l'un des patients, la province méridionale, entrait seulement en état de léthargie et l'autre, la province du Nord, passait à cette date sous contrôle médical! Nous verrons par la suite les graves conséquences de ces imprimés.

Le débat eut lieu au Sénat les 3 et 4 juillet 1903. La défense des salésiens fut admirablement présentée par MM. Bérenger, de Lamarzelle et l'amiral de Cuverville. « René Bérenger (1830-1915) était un homme politique de 73 ans, juriste de formation, qui avait été mêlé à la vie publique lyonnaise [...] Le 15 décembre 1875, il avait été élu sénateur inamovible »;¹⁰ c'était un honnête républicain, qui eut cependant le tort de se ranger du côté des dreyfusards. Il intervint au Sénat dans la séance du 3 juillet 1903. Dans sa longue plaidoirie, il présenta d'abord Don Bosco et son oeuvre en Italie et dans le monde, puis les salésiens en France, spécialement leur situation depuis la promulgation de la loi sur les associations. Il reprenait ensuite, pour la développer, toute l'argumentation du P. Bologne dans sa réponse au Président Combes, la confirmant par de nouveaux témoignages très éloquents. Se souvenant qu'en commission, deux maisons avaient été le point de mire des adversaires, il s'attacha à démontrer le peu de consistance des griefs formulés à l'égard des salésiens. La question d'hygiène et de salubrité à Dinan retint son attention. On lui avait enfin communiqué les pièces officielles à ce sujet. Il s'agissait d'un document de 1897, de la commission d'hygiène relatant l'épidémie provoquée cette année-là par la contamination d'un puits: « Je lis, Messieurs, dans une pièce, qu'à la date du 11 octobre 1897, la commission d'hygiène informée que toutes les réparations qu'elle avait réclamées avaient été faites allait se transporter sur les

⁹ A la même époque, le P. Perrot, inspecteur de la province méridionale, rédigeait aussi sa défense, sous forme d'une brochure intitulée: *Les Salésiens de Don Bosco et M. Combes. La vérité*, Marseille, janvier 1903; cette brochure était signée Pierre Perrot, prêtre, supérieur de l'Oratoire Saint-Léon. Le ton en était ferme mais jamais agressif.

¹⁰ F. Desramaut, *Cahiers salésiens* n° 1, Lyon, octobre 1979, p. 43, cf. notice en *Dictionnaire de biographie française*, t. V, colonnes 1497-1498.

lieux pour juger s'il était possible que la communauté réintégrât l'école. Depuis, plus rien et les salésiens sont dans cette école depuis 1897; je dois donc supposer que cette visite lui a été favorable ».¹¹ Il analysa également les admissions gratuites dans les maisons salésiennes spécialement à Dinan, l'objection de la concurrence, et le dossier des fameux articles contre le gouvernement en raison desquels les salésiens étaient considérés comme des « Moines ligueurs ».

Le Président Combes, prenant la parole à son tour, s'était sans doute rendu compte qu'il pouvait difficilement s'appuyer sur l'ensemble des accusations portées par lui dans son « *Exposé des motifs* », et qui, au fond, n'avaient été pour lui que des prétextes.¹² En se situant au Sénat sur un autre registre, il allait dévoiler ses véritables motivations. Déjà dans son *Exposé des motifs*, il avait laissé paraître la philosophie, ou plutôt la « théologie » qui était sous-jacente à sa volonté de voir disparaître les salésiens :

« Quel caractère, disait-il, pouvaient invoquer ces religieux internationaux et comment admettre des ordinations faites pour un but autre que le service des paroisses et surtout pour une fin aussi complètement étrangère à la mission sacerdotale, que la création d'écoles professionnelles? ». Ainsi, selon sa logique gallicane, M. Combes ne pouvait admettre que des religieux en France puissent être « catholiques » (« internationaux », selon son expression) et selon sa logique sulpicienne, les termes d'éducation et de pastorale ne pouvaient cohabiter. Ce dernier point faisait apparaître toute une problématique sur le ministère sacerdotal qui, aujourd'hui encore, demeure un sujet de réflexion. Dans son discours au Sénat, le 3 juillet 1903, Emile Combes commença par écarter la polémique sur les griefs qu'il avait formulés à l'encontre des salésiens dans son « *Exposé des motifs* ». Il ne s'agissait sans doute là que de « motifs d'ordre pratique »; il laissait au rapporteur Saint-Germain cette besogne de second ordre : « Je laisserai à M. le rapporteur le soin de répondre aux faits de tout genre qui ont été énoncés tout à l'heure par M. Bérenger; je ne pourrais suivre dans ces détails l'honorable préopinant ». L'esquive était adroite. « Ma tâche consiste surtout à indiquer les motifs d'ordre général qui ne permettent pas au gouvernement de proposer l'autorisation de la congrégation qui fait l'objet de ce débat ». M. Combes ne tenait donc pas à discuter de « ces détails » en fonction desquels il avait dans un premier temps repoussé la demande en autorisation des salésiens, il allait désormais se situer à un niveau plutôt métaphysique :

« Nous ne sommes plus au temps où l'habit du moine éveillait l'idée d'une vertu supérieure au monde et commandait le respect de la foule

¹¹ J.O. Séance du Sénat du 3 juillet 1903, p. 1232.

¹² F. Desramaut, *Cahiers salésiens*, n° 1, Lyon, octobre 1979, p. 55-56 : « Il faut lire ce discours qui rend enfin quelque raison à la violente opposition des parlementaires français en général et de M. Combes en particulier, à l'autorisation demandée par les salésiens de remplir un rôle qui paraissait à d'autres des plus utiles à la société du vingtième siècle. Les motifs allégués jusque là pouvaient n'être que des prétextes, plus ou moins lamentables à l'usage d'un électorat borné ».

par une croyance instinctive à des aspirations élevées et désintéressées [...] Notre siècle passablement sceptique sur la formation spontanée de ces vocations religieuses, n'admet guère la spontanéité de ces vocations que lorsqu'elles se manifestent par des façons d'agir absolument étrangères aux vues de la société profane.

[...] Il sait faire la différence entre le Carmel qui ouvre ses portes aux désenchantées de la vie et la maison du Bon Pasteur, qui vit et prospère par la concurrence commerciale. S'il entend les devoirs de la vie autrement que la carmélite qui se réfugie dans un cloître pour y prier ou pleurer, s'il s'attriste des dispositions morales qui peuplent encore de nos jours tant de couvents, il ne méconnaît pas cependant ce qu'il peut y avoir de sincère et de pur dans l'idéal mystique qui attire les âmes aimantes et douces. Mais il cherche vainement un idéal mystique dans les établissements de Dom Bosco (Murmures ironiques à droite).

Un sénateur à droite: mais c'est de la haute poésie.

M. Le Provost de Launay: c'est un vieux reste de sermon (Rires à droite).

— Messieurs, c'est bien le moins quand on nous demande de consacrer par notre vote une institution religieuse, qu'on réalise le type du genre dans l'institution projetée. Une pareille réalisation est incompatible avec le mélange de religieux et de profane qui caractérise la congrégation des salésiens. Cette raison aurait suffi pour nous déterminer à repousser l'autorisation sollicitée. Mais elle n'est pas la seule: il est une autre raison de principe, et celle-là vise l'avenir qui nous a confirmés dans notre détermination.

Des institutions comme celle de Dom Bosco, loin de servir la cause du progrès et de la solidarité, ces deux grandes lois de la société démocratique, sont propres à y mettre obstacle et à l'arrêter dans sa marche ascendante. Elles se substituent à l'initiative de l'Etat dans un domaine où cette initiative est pour l'Etat, le plus impérieux des devoirs ».

Les établissements salésiens, en l'occurrence, ne se substituaient pas à l'initiative de l'Etat mais plutôt à sa carence. Par ailleurs, le discours de Combes posait le rapport du rôle de l'Etat et des droits de l'initiative privée, en présentant une conception totalitaire du rôle de l'Etat qu'un Clemenceau, par exemple, ne partageait pas.¹³ Emile Combes poursuivait:

« Messieurs, il paraît peut-être étrange que nous nous décidions dans des questions de cet ordre par des considérations abstraites. Mais je vous prie de considérer que l'abstraction n'existe qu'en apparence. Ce qui se discute, en réalité, dans l'une et l'autre Chambre, depuis l'ouverture des débats parlementaires sur les congrégations, c'est tout un avenir social.

¹³ J.B. Duroselle, *Clemenceau*, Paris, 1988, p. 167.

La formation d'une congrégation peut être un accident dans la vie d'un peuple [...] Mais il est des époques où une société ne peut que perdre à favoriser ce genre d'associations. Messieurs, nous sommes à une de ces époques. Présentement les congrégations religieuses sont de purs anachronismes ». Emile Combes achevait enfin son discours en revenant à ses premiers griefs: « Aussi, messieurs, s'il est sage, s'il est juste, s'il est politique de laisser ouvrir des retraites aux âmes éprises d'un idéal religieux ou fatiguées des orages de la vie, nous avons le devoir de nous montrer absolument réfractaires quand ces retraites se présentent à nous comme les établissements de Dom Bosco, sous les traits d'une congrégation qui tire sa raison d'être et ses ressources d'une véritable exploitation industrielle et commerciale ».¹⁴

Les débats reprurent le lendemain, 4 juillet. Ce fut au tour de M. de Lamarzelle de plaider le bon droit des salésiens. « Au contraire de René Bérenger, qui passait pour être sur le déclin, Gustave de Lamarzelle (Vannes, 1852-1929) faisait figure de leader de la droite catholique du Sénat ».¹⁵ Agé de 51 ans, professeur de droit international et d'économie politique, président des juristes catholiques, sénateur du Morbihan, c'était une personnalité de premier plan. Ne s'arrêtant pas au discours de Combes, la veille, il reprit, un à un, les griefs de l'« *Exposé des Motifs* »: ¹⁶ « Je crois, messieurs, être en mesure de pouvoir affirmer [...] que pas une de ces accusations n'a tenu devant l'enquête faite des deux côtés. Je dis des deux côtés, car nous allons voir que quelques unes des accusations de l'*Exposé des motifs* tombent devant le rapport de M. Saint-Germain ». Au sujet de l'accusation faite aux salésiens d'exploiter l'enfance, Gustave de Lamarzelle en montra la gravité:

« On accuse les Salésiens d'un véritable banditisme, du banditisme le plus odieux de tous, parce qu'il s'exerce sur l'enfance, c'est-à-dire sur des êtres incapables de se défendre, banditisme d'autant plus odieux encore qu'il se couvre de la charité.

[...] Eh bien, Monsieur le Président, quand on lance contre des hommes une accusation de cette gravité, il faut pouvoir la prouver, et je crois ne rien exagérer en disant qu'il faut pouvoir la prouver plutôt trois fois qu'une [...] J'ai dépouillé tout le dossier de la commission, pièce par pièce, et je n'ai vu dans les rapports des sous-préfets ni d'aucun fonctionnaire quelconque, l'accusation de surmenage portée contre les Salésiens. Elle n'est pas dans le dossier. Pour la soutenir vous n'avez pas une preuve, vous n'avez même pas le fantôme d'une preuve.

[...] Et où donc Monsieur le Président du Conseil, aviez-vous été chercher cette accusation si grave que les Salésiens après avoir usé les

¹⁴ J.O. Sénat - Séance du 3 juillet 1903, p. 1238-1240.

¹⁵ F. Desramaut, *Cahiers salésiens*, n° 1, Lyon, octobre 1979, p. 43-45.

¹⁶ J.O. Sénat - Séance du 4 juillet 1903, p. 1242-1249.

enfants, après avoir profité d'eux, les jetaient à la rue, incapables d'exercer aucun métier. Où avez-vous été chercher cela? ».

En ce qui concerne Dinan, « la maison salésienne qui a été certainement la plus attaquée », il démontra en particulier la partialité du sous-préfet de Dinan. « Dans le rapport de M. le sous-préfet de Dinan, il y a des injures, mais pas une preuve, encore une fois, pour démontrer que ces injures sont méritées ». L'ensemble de son discours reprit constamment cette interrogation. « Dans toutes les accusations que vous portez contre les Salésiens, où sont vos preuves »? Ce fut ensuite au tour du rapporteur Saint-Germain de prendre la parole.¹⁷ Il reprit l'ensemble des griefs déjà exposés dans son « Rapport... » en s'appuyant sur quelques nouveaux documents comme les imprimés publicitaires des maisons salésiennes. Dans son analyse des différents rapports des préfets et des conseils municipaux, retenant spécialement le rapports en provenance de Dinan entre autres, mais surtout d'Oran, il insista particulièrement sur la concurrence faite par les salésiens à l'industrie et au commerce local. Et pour leur porter l'estocade, Saint-Germain se servit à nouveau, en le citant abondamment, du numéro des « *Lectures catholiques* » de septembre 1899,¹⁸ et du *Bulletin Salésien* d'octobre 1901.

Sa conclusion était claire: « Moines marchands, moines trafiquants, moines étrangers, les salésiens doivent quitter notre pays et porter ailleurs leur exploitation. [...] Mais permettez-moi avant de descendre de cette tribune, d'espérer que le Sénat, qui est aujourd'hui appelé pour la première fois à juger une congrégation, ne faillira pas au devoir qui lui incombe de sauvegarder la société laïque contre les empiètements de la congrégation. Ce faisant, vous aurez une fois de plus, défendu les intérêts supérieurs du pays et rendu service à la République ». C'est donc finalement au nom « des intérêts supérieurs » de la République, au nom de la raison d'Etat, que le Sénat, transformé en Tribunal, devait condamner les salésiens.

Le dernier avocat des salésiens, fut l'amiral de Cuverville (1834-1912). Breton originaire des Côtes-du-Nord, sénateur du Finistère, il était alors âgé de soixante-neuf ans. Son intervention fut brève.¹⁹ Après avoir donné son témoignage personnel sur les visites qu'il avait faites dans les maisons salésiennes où il s'était rendu à l'improviste, il défendit spécialement la maison de Dinan. « Elle ne mérite aucune des critiques signalées dans le rapport ». Il voulut surtout répondre au discours de Combes la veille, en défendant la place des congrégations religieuses dans la nation, à partir d'exemples de

¹⁷ J.O. Sénat - Séance du 4 juillet 1903, p. 1249-1255.

¹⁸ F. Desramaut, o.c., p. 54: « La prose anti-maçonnique des salésiens de Marseille a bien pu être fatale aux salésiens de Paris ».

¹⁹ F. Desramaut, o.c., p. 45; - J.O. Sénat, Séance du 4 juillet 1903, p. 1255-1256. Cf. Dictionnaire de biographie française, t. IX, colonnes 1435-1436. L'amiral de Cuverville fut chef d'état-major général de la Marine en 1898-1899.

religieuses qu'il avait connues à Madagascar. Ne se faisant aucune illusion sur l'issue du scrutin, il rappela la devise de la ville de Paris: « Fluctuat nec mergitur », devise d'espérance qu'il proposait ainsi à toutes les congrégations frappées par la politique de Combes. La liste des orateurs inscrits étant épuisée, on procéda à la lecture de l'article unique du projet de loi qui aurait autorisé les salésiens.

Malgré toutes les appréhension, le rejet par le Sénat de leur demande en autorisation n'était pas acquis d'avance. Le résultat allait dépendre en grande partie du vote de l'ancien Président du Conseil, Waldeck-Rousseau, à cette époque plutôt en froid avec Emile Combes. Le 27 juin, dans un discours au Sénat, il l'avait attaqué sur sa politique anti-congréganiste. La majorité du Bloc des gauches semblait donc se fissurer. Pour les salésiens, c'était une lueur d'espoir. Combes a rapporté dans ses Mémoires (1902-1905) cette tension à l'intérieur du Bloc des gauches et comment il fut rassuré, le 3 juillet, à l'ouverture du débat au Sénat sur la demande en autorisation des salésiens: « Un autre motif que j'avais de croire à un retour des sentiments amicaux de Waldeck-Rousseau, c'est que la semaine suivante (après le discours du 27 juin 1903) à une séance du Sénat, j'eus l'occasion de constater chez lui à mon égard la cordialité d'autrefois. Comme je montais de l'hémicycle à mon pupitre de sénateur, Waldeck-Rousseau, devant qui j'avais passé, me suivit des yeux en souriant visiblement et, au moment où j'atteignais son fauteuil, me tendit les mains avec une sorte d'empressement. De tous les bancs du centre et de la droite, on paraissait se rendre attentif à cette rencontre, que des chuchotements commentèrent aussitôt dans un sens autre que celui de l'hostilité. Cette séance fut précisément celle où je défendis contre l'acrimonieux René Bérenger, le projet de loi rejetant la demande d'autorisation des salésiens de Don Bosco... »²⁰

La presse de l'époque suivait également avec attention les réactions de Waldeck-Rousseau dans ce débat. « *La Dépêche* », journal quotidien de la région du Nord, dans son édition du lundi 6 juillet, donnait le compte rendu suivant des débats du 4 juillet: « Dans la salle des conférences, M. Waldeck-Rousseau est très entouré.

[...] Parlera-t-il en faveur des salésiens de Don Bosco? Nul ne le sait encore. L'ex-premier passe, flegmatique, et ne communique pas ses pensées.

Dans un coin, MM. Combes et Clemenceau ont une conversation animée. La séance:

À une heure, M. Fallières, président, entre en séance. M. Waldeck-Rousseau descend au banc des ministres et va s'entretenir avec M. Saint-Germain, le rapporteur du projet sur les salésiens de Don Bosco. Il s'assied à côté de lui et étudie un document que M. Saint-Germain lui communique. M. Combes

²⁰ E. Combes, *Mon ministère - Mémoires, 1902-1905*, Paris 1957, p. 121.

arrive à cet instant et trouve M. Waldeck-Rousseau à sa place. L'ex-premier ministre se lève et se retire sans serrer la main à M. Combes ».

On ne s'étonnera pas de voir, en ce samedi 4 juillet, les gestes les plus ordinaires devenir source d'interrogations. Le journal rendait compte ensuite des débats et arrivait à la conclusion :

« Le Président met au voix la demande d'autorisation. Le vote a lieu au milieu d'une vive agitation. Les leaders de gauche passent dans les travées et invitent les hésitants à proscrire les religieux. Tout le monde fixe M. Waldeck-Rousseau afin de voir quel vote il va émettre. L'ancien Président du Conseil met dans l'urne un bulletin bleu, refus de l'autorisation. Quelques anticléricaux le remercient par geste.

Un coup de sonnette. Le Président se lève et proclame le résultat du scrutin, la demande d'autorisation des salésiens est repoussée par 158 voix contre 100 ». « Le Sénat n'a pas adopté » concluait le Journal Officiel.

La majorité absolue était de 130 voix. Il manqua donc 30 voix aux salésiens, pour voir leur demande d'autorisation votée. Les débats avaient duré sept heures au total.

Ce compte rendu du journal « La Dépêche » montre bien l'incertitude du résultat final. Il fait apparaître également le rôle essentiel joué par Waldeck-Rousseau dans la décision de rejet. Dans la conclusion de son discours au Sénat, Saint-Germain n'avait pas fait appel en vain aux « intérêts supérieurs de la République ». Il avait en particulier rappelé à l'ancien Président du Conseil l'action politique des salésiens, en se référant à deux reprises au libelle des « *Lectures Catholiques* », paru en septembre 1899. D'autre part, un vote favorable à l'égard des salésiens aurait risqué de compromettre l'unité du Bloc des gauches. Waldeck-Rousseau mit donc dans l'urne un bulletin bleu. La raison d'Etat l'avait emporté.

Emile Combes avait puisé dans son spiritualisme²¹ informé de gallicanisme, les mobiles de son refus. Le débat sur les salésiens au Sénat lui avait fourni une tribune idéale pour développer ses convictions sur le sens qu'il donnait au sacerdoce et sur la nocivité qu'il attribuait à la vie religieuse tant masculine que féminine.

Saint-Germain avait agi, semble-t-il, pour des raisons avant tout électoralistes. Il s'acharna à brandir le spectre de la concurrence déloyale alors qu'il cherchait en réalité à défendre l'emploi d'artisans inquiets. Il nous apparaît aujourd'hui comme le défenseur d'intérêts corporatistes.

On voit donc comment la raison d'Etat chez Waldeck-Rousseau, le spiritualisme de Combes et son gallicanisme impénitent, la défense d'intérêts corporatistes chez Saint-Germain, le tout mijotant dans un anticléricalisme exacerbé, et un nationalisme impitoyablement xénophobe, avaient constitué l'anti-

²¹ E. Combes, o.c., p. 32-35.

corps qui devait provoquer dans le Sénat français, un phénomène de rejet à l'égard des salésiens.

Parmi les témoignages de sympathie que reçut, les jours suivants, le P. Bologne, retenons-en deux, celui tout d'abord du sénateur de Lamarzelle, en réponse à une lettre de remerciement du provincial:

« Mon Révérend Père,
votre lettre m'a bien vivement touché et je ne mérite certainement pas tant de reconnaissance de votre part. Je suis sorti de cette séance profondément écoeuré.

Je sentais que les adversaires auxquels je m'adressais étaient convaincus que toutes les accusations dirigées contre vous ne reposaient sur rien; et que cependant ma parole ne portait pas, qu'ils étaient décidés malgré tout à vous supprimer.

Quelle indigne mauvaise foi!

Le rapporteur n'a eu qu'un argument à son service! Les deux articles de journaux. Mais ils n'auraient pas existé qu'on vous aurait condamnés quand même...

G. de Lamarzelle ».

L'autre marque de sympathie provenait de Marc Sangnier:

« Mon Révérend Père,

Je viens d'apprendre l'injuste sort dont vous souffrez et je tiens à vous dire combien nous sommes affligés et parce que nous avons appris à vous connaître et à vous aimer, et aussi parce que cet odieux anticléricalisme épuise et déshonore la France.

Plusieurs des jeunes hommes que vous avez élevés, comptent parmi nos camarades de lutte et ce ne sont ni les moins généreux, ni les moins intrépides. Nous nous sentons donc, nous aussi, atteints par l'ostracisme cruel qui vous frappe.

[...] Veuillez agréer...

Marc Sangnier ».²²

Le départ en exil

A Dinan, cette décision du Sénat n'avait pas pris le P. Pourvèer au dépourvu. Dès le mois de janvier 1903, il avait préparé une position de repli en cas d'expulsion, ce qui ne devait pas tarder. Après le vote du Sénat, le gouvernement Combes mit en effet très rapidement en place la procédure de fermeture des maisons salésiennes. Le 25 juillet 1903, soit trois semaines après le vote négatif du Sénat, le préfet des Côtes-du-Nord, recevait une dépêche du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, signée de la

²² Le *Petit Mémorial*, juillet 1903.

main même de Combes. On l'informait officiellement du rejet de la demande des salésiens. Il lui fallait adresser, d'urgence, un état des pensionnaires de la rue Beaumanoir, et préciser les possibilités financières de prise en charge des orphelins par le département ou les communes. Le jour même le préfet transmettait cette demande au sous-préfet de Dinan qui lui répondit le 31 juillet: « Conformément au désir que vous m'avez exprimé par votre dépêche du 25 juillet courant, j'ai demandé à l'établissement des salésiens de me fournir les renseignements demandés par la dépêche de Mr le Ministre de l'Intérieur, en date du 24.

J'ai l'honneur de vous donner ci-après copie de la réponse faite à ce sujet par le directeur: « Nos pensionnaires sont tous rentrés dans leur famille ou chez les personnes qui les avaient placés chez nous. Il y en a encore 12 à l'établissement, mais sous huit jours, ils seront partis. Il n'y a donc pas lieu de s'occuper d'eux ». Effectivement, une lettre du P. Bologne, adressée au P. Cartier de Nice et datée du 7 août 1903, nous apprend que: « Dinan va à Guernesey. Le dernier groupe part aujourd'hui ».²³

Par courrier en date du 21 août 1903, le Président adressa au préfet des Côtes-du-Nord une lettre destinée au directeur de l'Oratoire de Dinan: « Vous aurez, disait la missive présidentielle, à signifier ces lettres aux dits directeurs locaux par un commissaire de police, lequel dressera procès-verbal de cette notification, en impartissant aux congréganistes pour se retirer et fermer les établissements un délai que je vous laisse le soin de fixer, et qui, dans tous les cas, ne dépassera pas le 1er octobre 1903 ».

Le 7 septembre, le préfet adressait au Président Combes « le procès verbal du commissaire de police de Dinan, constatant la notification faite le 1er septembre courant, au directeur de l'établissement de Dom Bosco à Dinan [...] du rejet de la demande en autorisation, formée en exécution de la loi du 1er juillet 1901 pour l'ensemble de cette Congrégation.

Un délai expirant le 1er octobre prochain a été imparti pour la fermeture effective du dit établissement. J'ajoute que la notification dont il s'agit, n'a provoqué aucun incident ».²⁴

Au jour de la notification officielle, le 1er septembre 1903, l'Oratoire était déjà transféré depuis trois semaines à Guernesey, dans une propriété d'abord louée, puis ensuite achetée, et qui portait le nom poétique de « La Chaumière ». En trois voyages, sur le petit vapeur « Le Fawn », le P. Pourvèer, aidé par de nombreux amis de Dinan, avait réussi l'exploit de déménager l'ensemble du mobilier et du matériel de la rue Beaumanoir, y compris cloisons et planches de parquet! Les religieuses de la Présentation de Broons, qui, depuis décembre 1900, assuraient la cuisine et la lingerie, suivirent également en exil, le petit monde de l'Oratoire.

²³ Archives de la maison salésienne à Nice.

²⁴ Ensemble de ces correspondances en ADSB, dossier salésien, série V 4088.

Rejetés par le pays de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », les salésiens de Don Bosco allaient pouvoir écrire sur la terre de la « Magna carta », une nouvelle page de leur histoire qui couvrira vingt-trois années. Puis, en 1926, un ancien élève de l'Oratoire de Dinan, devenu directeur de « La Chaumière », le P. Festou, un guingampais, déménageait à nouveau élèves, mobilier et matériel sur le « New Fawn », en direction de Caen où allait s'établir la nouvelle maison, devenue aujourd'hui « l'Institut Lemonnier », lycée technique de mille cinq cents élèves.

A Dinan, le 9 juillet 1903, *L'Union Libérale*, dans un dernier article intitulé « La Casa » et signé J. Peigné, ne manquait pas évidemment de se réjouir de la décision du Sénat: « Je n'étonnerai personne, écrivait-il, en disant que ce résultat m'a procuré une vive satisfaction ». La suite de l'article condensait à nouveau les griefs qu'il avait, dès 1900, formulés contre les salésiens. Ce même 9 juillet, *L'Union Malouine et Dinannaise* informait également ses lecteurs du rejet de la demande en autorisation. René Pierre, le rédacteur en chef, mettait en évidence la référence faite dans les discours au Sénat aux témoignages de deux personnalités dinannaises, l'ancien député-maire Jacquemin, et le chanoine Daniel, témoignages dont il n'avait été tenu aucun compte. René Pierre ajoutait: « Il a été aussi question d'un personnage tristement connu celui-là; j'ai nommé le sous-préfet Piette, de mauvaise mémoire. M. de Lamarzelle a lu quelques pages de son rapport sur les salésiens [...] il va jusqu'à insulter les femmes et dit que l'oeuvre des salésiens de Dinan est soutenue "par de riches bigotes âgées ou faibles d'esprit". Cet ambitieux imbécile qui commit à Dinan toutes les lâchetés, ne sait faire qu'une chose: injurier [...] Plus loin, le sieur Piette, prétend que les conseillers municipaux de Dinan ne sont pas libres, que leur voeu en faveur des salésiens ne prouve rien. Il émaille même ses mensonges de citations latines, vague réminiscence, probablement, du temps où il était enfant de chœur au collège Stanislas ».

Monsieur le sous-préfet n'était plus à Dinan pour lire ces charmantes amabilités. Il avait reçu une promotion: le gouvernement l'avait nommé secrétaire général de la Préfecture de Lille.²⁵ Le même journal, dans un entrefilet paru le 3 septembre 1903 donnait l'information suivante:

« Les religieux salésiens ont reçu mardi 1er septembre leur arrêt d'expulsion. Combes la défroque leur accorde un délai d'un mois. On sait que les salésiens ont depuis longtemps déjà quitté Dinan; il n'y a plus qu'un gardien à la maison de la rue Beaumanoir. Que les victimes du « Bloc » veuillent bien trouver ici l'expression de notre respectueuse admiration ».

²⁵ De Lamarzelle, J.O. Sénat - Séance du 4 juillet 1903, p. 1247.

L'HÉRITAGE

Après ce faire-part de décès, on allait maintenant se pencher sur l'héritage. L'exécuteur testamentaire des salésiens se nommait Me Savy, avoué près le Tribunal civil de Marseille. Il avait été nommé liquidateur de la congrégation dissoute des salésiens, par jugement du Tribunal civil de Marseille en date du 4 avril 1902. Il s'était déjà intéressé au patrimoine des salésiens de la province méridionale, il allait maintenant se charger de la liquidation des biens des salésiens de la province de Paris¹ Le 3 octobre 1903, il fit dresser par le juge de paix du canton de Dinan, l'inventaire des objets mobiliers qui avaient pu rester à l'Oratoire.

A Paris, la SATR, présidée par le comte de Franqueville, s'était mise en liquidation après le vote de refus du Sénat, et avait nommé l'un de ses membres, M. de Courson, liquidateur à l'amiable. Ce dernier avait ajourné, le 7 mai 1904, Maître Savy, devant le Tribunal Civil de Marseille « à l'effet de voir donner acte à la société [LA SATR] de ce qu'elle était en possession des biens immeubles indiqués dans l'ajournement et dire qu'il n'y avait pas lieu de les comprendre dans la liquidation des biens des salésiens ».² Autrement dit, il s'agissait de faire confirmer par le Tribunal civil de Marseille que la maison de Dinan, entre autres, appartenait bien à la SATR et non aux salésiens. Le 15 mars 1905, le Tribunal civil de Marseille rendit son verdict, établi à partir de vingt-huit attendus (parmi lesquels le jugement du procès Larère à Dinan, du 5 juillet 1905).

¹ Il serait intéressant de retrouver les archives de Me Savy, si archives il y eut, et de retracer l'ensemble de ses interventions dans les nombreux procès qu'il intenta aux salésiens français, au nom du gouvernement. Les archives notariales sont également une source très féconde pour la recherche de données concernant son activité.

Me Savy, avoué à Marseille, fut nommé, le 4 avril 1902, par le tribunal civil de Marseille, « administrateur séquestre et liquidateur des biens de la congrégation dite "des Pères Salésiens de Dom Bosco" situés et détenus dans l'arrondissement de Marseille, ainsi que de ceux détenus en France dans tous ses divers établissements avec les pouvoirs que lui confèrent la loi et le décret précités et notamment de faire inventaire et de faire apposer les scellés s'il y a lieu ». Archives de la congrégation de la Divine Providence de Créhen, extraits des minutes du Greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Dinan, 11 mars 1908. Adjudication sur baisse de mise à prix: Savy c/ Salésiens au profit de Briand. Cahier des charges

² Ibidem.

Le Tribunal déclarait « de Courson recevable en la forme dans sa revendication en ce qui concerne les immeubles de Nice, Dinan et Pleudihen et statuant au fond sur la demande de la Société de la rue du Retrait, représentée tant par de Franqueville que par de Courson, dit que la Société demanderesse n'est qu'une personne interposée au profit de la Congrégation non autorisée des salésiens.

En conséquence la déclare mal fondée dans sa revendication et l'en déboute.

Ordonne le délaissement par tout occupant des immeubles revendiqués et du mobilier qui les garnit.

Condamne la Société de la rue du Retrait aux dépens... ».

M. de Courson fit appel de ce jugement. La première chambre civile de la Cour d'appel d'Aix rendit son jugement le 25 janvier 1906. Elle confirmait le jugement du Tribunal civil de Marseille (faisant toutefois une exception pour la propriété de Saint-Denis reconnue comme appartenant à Mademoiselle Messonnier). La Société des terrains de la rue du Retrait n'avait donc pas réussi à se dissocier de la congrégation salésienne, ce qui signifiait, pour les salésiens, la spoliation de tous leurs biens.

L'abbé Martin se tenait au courant de l'évolution de ces procès. Le 8 octobre 1905, d'une écriture que l'âge commençait à rendre tremblante, il adressait cette lettre à Turin (sans doute au rédacteur du *Bulletin salésien*):

« Lanrelas, lundi 9 octobre 1905

Bien cher confrère,

Je suis fort inquiet au sujet de la propriété Beaumanoir, sise à Dinan, que je vous avais donnée et dont vous m'avez fait commuer la donation en acte de vente, ne prévoyant pas plus que moi alors ce qui devait arriver.

La maison se détériore, personne n'y mettant la main pour l'entretenir. Pourrai-je quand l'État voudra s'en emparer, si vous ne pouvez soutenir vos droits, faire valoir le droit de propriété que vous m'avez enlevé, ce, je l'ignore; mais je crains bien de ne le pouvoir.

Veillez me dire ce que vous pensez à ce sujet et ce que votre congrégation pense faire au besoin. J'ai écrit plusieurs fois à ce sujet et on ne me répond pas, ce qui m'étonne.

Je donnerai cette année ce que le Rév. Père Dom Rua, m'a demandé pour la béatification de Dom Bosco. Mais on ne fait [pas] tout ce que l'on veut, même et surtout en France.

Bien à vous en N.S.

J. Martin, recteur de Lanrelas, Côtes-du-Nord ».³

Cependant, la santé de l'abbé Martin déclinait, et le 9 novembre 1906 après une brève maladie, il s'éteignait dans son presbytère de Lanrelas. Le testament

³ C'est la dernière lettre de l'abbé Martin, retrouvée en ASC.

qu'il avait laissé datait du 10 février 1882, c'est-à-dire quelques semaines après sa visite à Don Bosco à Lyon.⁴ Par ce testament, il instituait comme légataire universel l'abbé Michel Rua, prêtre salésien. Mis au courant de cette disposition de l'abbé Martin, Don Rua délégua à Dinan le coadjuteur Bartolomeo Villa,⁵ lequel était ordinairement chargé des affaires en contentieux. Il s'arrêta à Paris vers la mi-novembre et comme il ne connaissait pas le français, le P. Bologna lui adjoignit comme interprète, le P. Jules Delpont, ancien professeur à l'Oratoire. Tous deux demeurèrent à Dinan du 16 au 21 novembre 1906. Après avoir consulté leur avoué Me Eon, M. l'abbé Cotrel, et Me Chevallier, notaire à Lanrelas, ils se rendirent compte qu'il était pratiquement impossible d'accepter la succession. L'abbé Cotrel leur avait dit que le passif de la succession risquait d'être plus élevé que l'actif: « de nouvelles dettes se découvraient tous les jours, tellement que la famille qui, d'abord avait eu la pensée d'attaquer ce testament, y avait renoncé après avoir vu la situation ». De plus, le procureur de la République à Dinan, ayant eu connaissance du testament avait l'intention de s'en servir, contre les salésiens, dans la procédure en cours à Marseille au sujet du droit de propriété de l'abbé Martin sur la maison de la rue Beaumanoir. Informé de la situation par B. Villa, Don Rua jugea préférable de renoncer à cette succession: « Suivant acte passé au greffe du Tribunal civil de Dinan, le dix-neuf décembre mil neuf cent six, l'abbé Michel Rua, prêtre salésien demeurant à Turin a déclaré renoncer purement et simplement au legs universel que lui avait fait Monsieur l'abbé Jean-Marie Martin, ainsi qu'à la succession de ce dernier, pour la dite renonciation produire son plein et entier effet ».⁷

Le 16 mars 1907, le Tribunal de Marseille, rendait finalement un jugement favorable à l'abbé Martin ou plutôt à ses héritiers: « Le Tribunal de Marseille, statuant en matière sommaire et en premier ressort, a déclaré annuler l'acte d'apport fait par Monsieur Jean-Marie Martin à la Société anonyme des terrains de la rue du Retrait considérée comme personne interposée vis à vis de la congrégation des Pères salésiens de Dom Bosco, non autorisée; a accueilli

⁴ Sans doute avait-il conservé ce testament dans ses papiers et n'avait-il pas songé à en rédiger un autre par la suite.

⁵ Le coadjuteur Bartolomeo Villa, né le 5 mai 1866. Première profession le 20/9/1894, décédé à Turin le 11/11/1946. Avant de devenir salésien, il fut d'abord maçon, jardinier, puis pâtissier. Il fut nommé responsable de la Procure de l'Oratoire à Turin puis de la Procure générale. A partir de 1905, ses supérieurs lui confièrent des missions importantes et délicates en Italie ainsi qu'à l'étranger (ASC. Notice nécrologique).

⁶ AMPP, Dinan. Delpont - Festou, 22 mai [1933]: « La teneur du testament [...] décidait le procureur à demander en appel l'annulation de la sentence favorable à M. Martin ». Il s'agissait plutôt d'intervenir dans le procès en cours à Marseille. « D'après les renseignements de M. Cotrel, il y avait plus de passif que d'actif ».

⁷ Archives de la congrégation de la Divine Providence, Créhen, extrait des minutes du greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Dinan, 20 mai 1908. Adjudication sur surenchère au profit de M. Le Fer de la Motte. Cahier des charges.

la demande en revendication formée par les héritiers de M. Martin, en ce qui concerne les immeubles présentement à vendre (parcelles cadastrales n° 39-50-51), l'a déclarée bien fondée avec toutes les conséquences de droit. A condamné M. Savy ès qualité aux dépens ».

Ce jugement devenait définitif le 30 décembre 1907.⁸ Les frais de procédure à régler par la famille Martin s'élevait à huit mille francs! Les nombreux héritiers, frères et soeurs, neveux et nièces, de l'abbé Martin devenaient ainsi propriétaires de l'ancien domaine du Cercle catholique des ouvriers à Dinan! Le 23 avril 1908, une première adjudication eut lieu. Le premier lot, comprenant les parcelles 39, 50, 51, constituait le lot principal. Il fut mis à prix vingt-mille francs! Me Lecoq, avoué à Dinan, accepta de prendre l'immeuble pour cette mise à prix au nom de M. Henri Pollock-Gore (membre, rappelons-le, du comité du Cercle catholique, sa femme étant présidente du comité des dames patronnesses). Voulait-il l'acheter, en accord avec les salésiens, dans l'intention de remettre ensuite l'immeuble à leur disposition, dans l'espoir de temps meilleurs? On peut se poser la question. L'affaire cependant ne s'arrêta pas là, car le 1er mai, Emile Larère, le voisin avec lequel les salésiens étaient entrés en procès, déclarait au greffe du Tribunal « surenchérir du sixième le prix d'adjudication », soit pour la somme vingt-trois mille trois cent trente-quatre francs, ce qui provoqua une nouvelle adjudication fixée au 20 mai 1908. Au cours de cette séance d'adjudication, plusieurs enchères furent portées. La dernière enchère fit monter le prix de la propriété à trente-sept mille francs. Elle était venue de Me Lecoq, lequel déclara ensuite qu'il avait fait cette acquisition au nom de M. Le Fer de la Motte, Supérieur de l'école libre des Cordeliers. Ainsi professeurs et élèves des Cordeliers, qui, à cette même époque, mais pour d'autres raisons, venaient d'être, eux aussi, expulsés de leur collège, allaient pouvoir trouver refuge à l'Oratoire des salésiens; la maison⁹ à vrai dire, était dans un état délabré, après avoir servi de caserne pour des appelés accomplissant des périodes militaires.

La propriété voisine de Ker-Lizy¹⁰ (plan cadastral n° 40 et 41) qui avait été achetée en décembre 1892, pour le prix de vingt-huit mille francs, fut acquise le 17 octobre 1907, par deux soeurs, Marie Victorine Daumer et Jeanne Julie Daumer, pour le prix de cinq mille francs à la suite d'un jugement d'adjudication rendu par le Tribunal civil de Dinan! La vente du terrain

⁸ Ibidem. Pour le montant des frais de procédure, cf. lettre V. de Gaudemont, Turin, mai 1907. ASC - S. 31 - Francia - Sud.

⁹ Archives de la congrégation de la Divine Providence, Créhen - Ibidem. Enchère et surenchères sur cette propriété du 28, rue Beaumanoir resteront sans doute toujours un mystère.

¹⁰ Ibidem: acte de vente Cauret - Société « Espérance », 19 octobre 1939, étude Me Tacheau, Saint-Brieuc, origine de propriété. Aujourd'hui Ker-Lizy est devenu « Le Houx », au numéro 35 de la rue Beaumanoir.

acheté par le P. Ricardi, en juin 1893 (plan cadastral n° 46), pour le prix de deux mille cinq cents francs, illustre parfaitement les conditions invraisemblables dans lesquelles se firent bien souvent ces ventes de biens séquestrés. Une première adjudication avait eu lieu le 16 octobre 1907, les trois bougies traditionnelles ayant successivement brûlé et s'étant éteintes « sans qu'aucune enchère n'ait été faite », il fallut obtenir du Tribunal civil de Marseille une délibération autorisant une vente sur baisse de prix. La nouvelle mise à prix, décidée par ce Tribunal, le 24 janvier 1908, fut de cinquante francs, auxquels il fallait ajouter les frais de procédure, d'un total de quatre-cent-quarante-trois francs quatre-vingt-huit centimes, sans compter évidemment les frais d'actes notariés! Le 11 mars 1908, nouvelle-adjudication: Jean Briand, horticulteur, fit mettre une enchère de cinquante francs, ce fut la seule. Il devint ainsi propriétaire de ce terrain pour la somme de cent francs à laquelle s'ajoutait les frais déjà mentionnés.¹¹

Il y avait aussi dans « l'héritage », les deux propriétés de Mademoiselle de Gaudemont (plan cadastral n° 42, 43, 44, 45), qu'elle avait vendues aux salésiens en 1894, moyennant le versement d'un capital de trois mille francs et une rente viagère annuelle de mille huit cents francs. Ils continuèrent à honorer leurs engagements en lui versant régulièrement cette rente, alors qu'ils n'y étaient plus tenus après 1903.¹² En mai 1907, Victoria de Gaudemont rappelant dans une lettre à Turin, l'échéance de mai pour le versement de la rente, se réjouissait de l'heureuse issue du procès de la famille Martin auprès du Tribunal civil de Marseille, et s'inquiétait des lenteurs de procédure concernant sa propriété: « Peut-être finirai-je aussi par obtenir quelque chose à Marseille, mais mon avoué ne marche pas bien, me dit celui de Dinan, et je ne sais que faire ». Finalement, elle aussi, eut gain de cause, et le 5 juillet 1907, le Tribunal de Marseille prononça la résolution de la vente faite aux salésiens, en novembre 1894, pour défaut de paiement de la rente par la SATR et par Me Savy, en tant que liquidateur de la congrégation dissoute des salésiens. Elle redevenait donc propriétaire de ses deux maisons avec jardins.¹³

Quel avait été, pour le gouvernement, le résultat financier de cette spoliation? Le Président Combes avait affirmé au Sénat: « Je constate que la congrégation des Salésiens possède, en immeubles seulement, une fortune de 3.691.000 fr. [...] Ainsi Messieurs, la liquidation n'aura pas beaucoup de peine à aider les parents ou les bienfaiteurs que leur état de fortune empêcherait de subvenir complètement par eux-mêmes aux besoins des enfants ».¹⁴

¹¹ Ibidem: Savy c/ salésiens au profit de Briand.

¹² ASC S 31 Francia - Sud. Lettre V. de Gaudemont - Turin.

¹³ Archives étude Me Alain Besnard et Me Philippe Gautreau - Dinan. Vente Vadet - Carfantan, 16 septembre 1943, origine de la propriété, aujourd'hui appelée Ker an Eole.

¹⁴ J.O. Séance du 3 juillet 1903, p. 1238.

A Dinan, l'ensemble de l'immobilier dont jouissaient les salésiens pouvait, en 1903, s'estimer approximativement à deux cents mille francs. Le produit de la vente de l'édifice principal, vendu à l'abbé Le Fer de la Motte trente-sept mille francs, revint à la famille Martin, déduction faite des huit mille francs de procédure. Les deux propriétés de Mademoiselle de Gaudemont lui furent restituées. Il restait donc au gouvernement les cinq mille francs du prix de vente de Ker Lizzy et les cent francs du terrain vendu à Jean Briand! On peut donc parler à Dinan d'une opération très peu rentable pour le gouvernement.

Après 1903, seuls quelques rares salésiens de la province de Paris étaient restés en France. Les autres se dispersèrent dans de nombreux pays de l'ancien et du nouveau monde. A la fin de la première guerre mondiale, ils refusèrent, comme la plupart des religieux rentrés en 1914, de s'exiler à nouveau. En 1926, la province de Paris fut reconstituée. En 1931, un ancien élève de Dinan, le P. Festou, en devenait le provincial. Il n'avait pas oublié « son Oratoire », aussi reprit-il contact avec l'acquéreur du principal édifice en 1908, devenu depuis lors Monseigneur Le Fer de la Motte, évêque de Nantes. Il fut reçu par l'ancien Supérieur des Cordeliers, en novembre 1932.¹⁵ L'évêque reconnut que Maître Eon, l'avoué des salésiens, avait fait remarquer, à haute voix, aux acquéreurs éventuels présents à l'adjudication que la maison de la rue Beaumanoir, anciennement aux salésiens, était un bien d'Eglise et que l'acheteur tombait sous le coup de l'excommunication.¹⁶ Croyait-il pouvoir justifier son acquisition par la situation dramatique dans laquelle se trouvait alors le collègue des Cordeliers? Mais pour lui, désormais, il n'était plus concerné par cette affaire puisqu'il venait d'en faire l'apport à la Société civile des Cordeliers. Le P. Festou, devait donc se retourner contre cette société et le collège des Cordeliers. Le Supérieur du collège était alors le chanoine Meinster, avec lequel le provincial des salésiens prit rendez-vous. Le Supérieur fit remarquer que les salésiens n'avaient, depuis 1908, jamais revendiqué la propriété de la rue Beaumanoir. Le P. Festou répliqua qu'en 1921, sur mandat du P. Bessière, provincial de l'époque, l'abbé Dhuit avait « réclamé, par trois fois dans la même journée, près de Mgr Le Fer de la Motte. La réclamation eut lieu à l'asile de Léhon, le 8 mars 1921, la réponse fut: Jamais ».¹⁷ Dans le rapport, à usage interne, qu'il fit ensuite, le P. Festou précisait que le litige était non pas avec l'Evêché de Saint-Brieuc, avec qui « on aurait pu s'entendre », mais bien avec Mgr Le Fer de la Motte et la Société civile des Cordeliers, ce que l'évêque, Mgr Serrand, avait confirmé par lettre. « Je déclare donc, disait le P. Festou, en conclusion de ce rapport, que ni Mgr Le Fer de la Motte, ni

¹⁵ AMPP - Dinan: [Festou], historique du contentieux salésiens-Cordeliers, notes non signées, non datées, mais de toute évidence rédigées par le P. Festou, en 1933.

¹⁶ Ibidem.

¹⁷ Ibidem.

la Société civile des Cordeliers n'ont eu le droit d'acheter la propriété des salésiens, sans entente avec ceux-ci; qu'ils ont bénéficié du malheur de ceux-ci en se rendant acquéreurs, pour une somme infime, de biens de valeur qu'ils ont laissé détériorer par leur incurie: que les salésiens, en conscience, peuvent réclamer la possession d'un bien dont ils ont été dépossédés par la violence; ou au moins, ils sont en droit de réclamer un juste dédommagement en rapport avec le prix de la propriété ».¹⁸

Dans une lettre au P. Festou en date du 29 avril 1933, l'évêque de Nantes se justifiait: « Lorsque j'ai acheté l'immeuble de la rue Beaumanoir à Dinan, j'ai agi en parfaite conformité avec toutes les lois divines et humaines. Je vous le montrerai à l'évidence, en vous parlant des circonstances de cet achat de 1908, lorsque j'aurai l'honneur et le plaisir de vous revoir ».¹⁹

A cette même époque, la Société des Cordeliers à Dinan, était toujours, et cela depuis 1906, en conflit avec l'Etat et la municipalité au sujet de la propriété du collège. Un décret, en date du 23 janvier 1933, avait attribué cette propriété à la ville de Dinan. La municipalité voulait construire son école supérieure de jeunes filles et avait, en plus du prêt de l'Etat, besoin d'un million de francs. Elle demandait donc ce million de francs à la Société civile pour le rachat du collège des Cordeliers. Elle estimait à quatre cent mille francs la valeur de « l'immeuble des salésiens ». Les religieuses de la Divine Providence de Créhen, avaient, de leur côté, une villa contigüe à cette école supérieure de jeunes filles, et de valeur identique à celle des salésiens; elles cherchaient à loger leur « Ecole de rééducation » sur Dinan même. Il y eut donc, en mai 1933, un échange triangulaire: la municipalité de Dinan, recevait la villa Pax, plus une somme de six-cent mille francs de la part du collège des Cordeliers; les religieuses de Créhen, abandonnaient leur villa, en échange de « l'immeuble des salésiens »²⁰ et le collège des Cordeliers se retrouvait enfin propriétaire de ses murs!

Les salésiens ne pouvaient que se réjouir de cette heureuse solution, mais le P. Festou ne tenait pas quand même à en faire les frais. En juin, un accord intervint avec Mgr Serrand: on demanderait à Me Eon, avoué à Dinan, un ami des salésiens, de bien vouloir arbitrer le litige, entre eux et la Société civile des Cordeliers.²¹

Maître Eon fit connaître sa solution en juillet 1933: il rappelait brièvement l'origine de la propriété, et concluait:

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ AMPP, Dinan. Lettre de Mgr Le Fer de la Motte - P. Festou, 29 avril 1933.

²⁰ Aujourd'hui dans ces bâtiments, propriété de la congrégation de la Divine Providence, Créhen, l'Institut médico-pédagogique « Les Vallées », réalise une oeuvre éminemment sociale.

²¹ AMPP, Dinan. Contentieux salésiens-Cordeliers. Lettre de Mgr Serrand - P. Festou, du 7 juin 1933. Acceptation de l'arbitrage de Me Eon par Mgr Serrand.

« En droit, le Révérend Père Don Rua, ayant renoncé au legs, il ne lui est rien dû.

En fait, si l'immeuble avait été acheté par des étrangers, jamais la congrégation des salésiens, qui pouvait comme tout le monde mettre des enchères par personne interposée, n'aurait revu un centime du bien qui leur avait été volé.

Comme base de l'arbitrage, il ne peut donc être pris que le prix d'achat de celui qui a fait une faute en ne faisant pas racheter la propriété par des catholiques de bonne volonté.²²

Conclusions:

Attendu que l'immeuble des salésiens a été acheté, le 20 mai 1908, pour la somme de trente sept mille francs,

Attendu que l'acquéreur a eu, en plus, à déboursier tous les frais de contrat,

Attendu qu'une petite partie des héritiers Martin ont restitué aux salésiens la part leur revenant,

Attendu que l'officier ministériel qui a fait la vente, a lui même restitué aux salésiens tous ses honoraires,

Attendu que si, en droit ni en fait, il ne serait rien dû, en équité et en justice, un établissement religieux qui se trouve lui-même dans une situation difficile ne doit pas profiter du malheur d'une autre congrégation,

Qu'il doit remettre la somme la plus importante possible mais en tenant compte de ses disponibilités.

²² Si l'on se souvient des dernières tractations entre Don Rua et l'abbé Martin (cf. chapitre II), l'appartenance de cette maison aux salésiens ne faisait aucun doute, Mgr Fallières ayant accepté les conditions du Supérieur général des salésiens, sur l'apport sans conditions à la SATR. Mais cela, les supérieurs successifs des Cordeliers ont pu l'ignorer. On peut toutefois regretter que Don Rua, au moment où il signa sa renonciation à l'héritage Martin, n'ait pas écrit à l'évêque de Saint-Brieuc, pour préciser dans quelles conditions, il avait signé cette renonciation. Il semble que ce fut une renonciation sans aucune réserve, ce qui évidemment permettait au Supérieur des Cordeliers d'en faire l'acquisition. Mgr Le Fer de la Motte, selon le chanoine Meinster, s'appuya d'ailleurs sur cette renonciation: « Lorsque les salésiens par un acte authentique, affirmait l'évêque de Nantes, refusèrent le legs Martin, ce qui était de leur part une mauvaise manoeuvre et une erreur, ils ne firent aucune réserve auprès de l'Evêque ou du curé pour sauvegarder leur droit de propriété en conscience (droit qui existait, assurément, par le fait du don que M. Martin, autorisé nous le présumons par l'Evêque, leur avait fait). Ils ne firent pas savoir qu'ils maintenaient leurs droits, même contre le diocèse, leur donateur.

Eux défailant, le bien retombait donc, en conscience non pas aux héritiers Martin, mais au propriétaire premier, c'est-à-dire à l'Eglise de St-Brieuc ». Lettre du chanoine Meinster à Mgr Serrand, du 3 juin 1933 (AESB Cordeliers). « J'ai exposé cela au P. Festou que je viens de voir, poursuivait le Supérieur des Cordeliers, mais ne l'ai assurément pas convaincu ». Le P. Festou, rappelait en effet l'annonce publique faite par Maître Eon, avant la vente, en 1908, ce qui évidemment laissait subsister un doute. A cette date le provincial, le P. Virion, résidant à Marseille, ne s'était sans doute guère soucié de cette affaire de Dinan. Quant au rappel fait, en 1921, à Mgr Le Fer de la Motte par le P. Dhuit au nom du provincial, il était difficile de s'y référer puisqu'il était demeuré oral.

Par ces motifs:

disons, comme arbitre, que Monseigneur Serrand, évêque de Saint-Brieuc, devra faire remettre au Révérend Père Festou, provincial des salésiens, la somme de trente mille francs (30.000) dans le délai de deux ans, à partir de ce jour. Disons que ladite somme produira intérêt de 5% à partir de ce jour.

Dinan le 13 juillet 1933 ».

Cette transaction fut acceptée de part et d'autre. Le collège des Cordeliers versa vingt-mille francs à l'évêque, lequel compléta la somme due aux salésiens et leur adressa, le 6 octobre 1933, un chèque de trente-mille francs.²³ Ce n'était sans doute qu'un dédommagement peu en rapport avec la valeur de l'immeuble.²⁴ Les salésiens avaient du moins la satisfaction d'avoir contribué, d'une manière non négligeable au sauvetage du collège des Cordeliers. Et surtout, la porte de l'évêché leur restait ouverte. Trois mois plus tard, Mgr Serrand, sans doute par compensation, leur permettait de revenir dans son diocèse. Le 5 janvier 1934, il donnait en effet l'autorisation aux salésiens « d'ouvrir une maison de leur Ordre au château de Coat-an-doc'h (Plouagat) ». L'année suivante, le P. Pastol, ancien élève de l'Oratoire de Jésus-Ouvrier, venait fonder un Institut Missionnaire pour l'accueil de jeunes vocations.²⁵ Le 8 janvier 1937, il autorisait à nouveau les salésiens « à ouvrir une maison de leur Ordre à la Guerche en Saint-Hélen »,

²³ AMMP, Dinan. Lettre Mgr Serrand - P. Festou, 6 octobre 1933: « Je vous adresse ci joint un chèque de trente mille francs, montant de la somme qui devait vous être versée pour votre maison de Dinan, à la suite de l'arbitrage de Maître Eon. Les Cordeliers ont versé les deux tiers et l'évêché l'autre tiers... ».

²⁴ L'estimation de cette propriété, faite en 1933, varie du simple au double. Dans la séance du Conseil municipal du 29 avril, le maire de Dinan, Michel Geistdoerfer, déclarait: « Nous accepterions en outre comme paiement l'immeuble des Salésiens, situé rue Beaumanoir et estimé par les experts à 400.000 francs ». (*Ouest-Journal*, début mai 1933). Le journal du maire *Dinan-Républicain*, dans son édition du 18 mai 1933, informait que l'affaire des Cordeliers avait été définitivement réglée dans la séance du Conseil municipal du samedi 13 mai 1933: « La Société civile achète à la ville de Dinan la propriété des Cordeliers pour un million ».

Le paiement se fera partie en argent, partie en nature, de la façon suivante: une somme de 600.000 francs, payable avant la fin de l'année 1933; la propriété « Pax », voisine du collège de jeunes filles, estimée à 200.000 francs; la propriété de « la douve » dite « douve Gagon » (...) estimée à 200.000 francs ».

Ces dispositions laissent supposer que la propriété des salésiens fut estimée à 200.000 francs, ce que le chanoine Meinster confirmait d'ailleurs au P. Festou: « Je lui ai dit (au P. Festou): ce n'est pas 500.000 francs, le prix pour lequel nous cédon « Les Salésiens », c'est 200.000 francs au maximum, et c'est tout ce qu'ils valent. Et j'ai expliqué en détail ce chiffre. » (AESB, lettre du chanoine Meinster à Mgr Serrand, 3 juin 1933).

²⁵ ASC 38, Coat-an-doc'h. Autorisation accordée par Mgr Serrand d'ouvrir une maison à Lanrodec, Coat-an-doc'h, le 5 janvier 1934. Aujourd'hui collège et lycée d'enseignement général et lycée agricole, l'ensemble accueillant environ six cents élèves.

tout près de Dinan, où le noviciat fut transféré en 1939.²⁶ Ces deux fondations allaient être symboles de renaissance.

Les salésiens qui, dans cette sinueuse et profonde vallée de la Rance, ont travaillé pendant douze années au service de jeunes sans avenir, firent mieux que d'inscrire dans la pierre le style du Valdocco. Dans une région où, à cette époque, les conditions de vie étaient rudes et le niveau de vie bien modeste, Don Bosco et sa méthode d'éducation restèrent, pour eux, leur référence permanente. A distance d'un siècle, on ne peut oublier qu'ils furent à l'origine d'un authentique courant de vie salésienne dont la province de Paris bénéficie encore, alors que s'estompent dans les mémoires les derniers souvenirs.

²⁶ ASC 38, La Guerche. Autorisation accordée par Mgr Serrand, d'ouvrir une maison à la Guerche en Saint-Hélen, le 8 janvier 1937. Aujourd'hui centre d'enseignement rural, qui, sous la responsabilité salésienne, est intégré dans l'Enseignement catholique.

DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXES I

Correspondances de 1887 - Archives évêché de Saint-Brieuc. (Côtes-du-Nord)

Enquête de Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc, sur l'opportunité d'ouvrir un orphelinat salésien à Dinan (1887):

- 1 — Réponse de l'abbé Daniel, curé de la paroisse Saint-Sauveur. (21 avril 1887).
- 2 — Réponse, non datée, de l'abbé Martin, vicaire à la paroisse Saint-Sauveur.
- 3 — Réponse de l'abbé Gautier, curé de la paroisse Saint-Malo (10 juin 1887).
- 4 — Réponse de J. Larère, Président du Cercle catholique des ouvriers (14 juin 1887).
- 5 — Lettre de Mgr Bouché, aux deux curés de Dinan, les informant de sa décision (14 juin 1887, minute non signée).

1. Lettre du chanoine Daniel à Mgr Bouché

PAROISSE SAINT-SAUVEUR
de DINAN

DINAN le 21 avril 1887

DIOCESE
de Saint-Brieuc & Tréguier

Monseigneur,

L'heure me semble venue de la solution définitive d'une grave affaire déjà engagée auprès de votre grandeur, et dont Elle voulut bien entretenir monsieur le curé de St Malo et moi au commencement d'Octobre dernier, à St Jacut: il s'agit de l'établissement des Salésiens à Dinan.

L'oeuvre fondée par Dom Bosco à Turin et propagée avec un merveilleux succès, a pour but de recueillir, d'élever dans la religion et le travail les jeunes garçons orphelins ou abandonnés: cette oeuvre répond à une des nécessités sociales les plus urgentes. Pour mon compte, je me suis souvent demandé comment arracher au vice et à la misère tant de pauvres enfants qui errent dans les rues de nos villes, en proie à de précoces habitudes de blasphème et d'immoralité. Les petites filles ont des orphelinats qui leur ouvrent leur porte; dans nos pays, rien d'analogue pour les garçons. Cette question me préoccupait tellement, qu'il y a dix ans déjà, je fus sur le point d'utiliser pour une oeuvre de ce genre la bonne volonté d'une âme charitable, qui n'alla pas, malheureusement, jusqu'au bout de ses pieuses intentions.

C'est sous l'empire de ces préoccupations que des catholiques de ce pays songent depuis plusieurs années à une fondation de Salésiens. Toutefois, avant d'engager les premières négociations, ils soumièrent leur pensée à Monseigneur David, qui l'encouragea. Ensuite votre Grandeur, lors de sa première visite à Dinan, fit bon accueil à ce projet, en recevant, dans le salon du presbytère, les promoteurs du projet.

L'immeuble est tout prêt. L'oeuvre utiliserait les bâtiments du cercle catholique, qui se réserverait quelques pièces pour ses réunions; et le terrain assez considérable qui entoure les bâtiments recevrait les annexes nécessaires à l'orphelinat.

Les Pères Salésiens, après plusieurs délais, sont prêts à venir, sur la fin de la présente année ou les premiers mois de l'autre. Deux d'entr'eux feraient une visite préalable à Votre Grandeur et à Dinan, mais seulement après autorisation de l'Evêque Diocésain.

Dans les établissements Salésiens, il y a trois prêtres au plus. Evidemment une des conditions essentielles qu'ils devraient souscrire, serait l'engagement de ne sortir de leur maison pour aucun ministère et de n'ouvrir leur oratoire à aucun office. Votre Grandeur ne manquerait pas de préciser dans ce sens leurs pouvoirs. Leur oeuvre, d'ailleurs, ne chargerait en aucune façon le diocèse ni ne gênerait le personnel.

J'ai l'honneur de soumettre ce rapport à l'appréciation de Votre Grandeur, en la priant d'agréer l'hommage de ma plus respectueuse et filiale obéissance.

J. Daniel, curé

2. **Lettre de l'abbé Martin à Mgr Bouché. - Non datée.**

Monseigneur,

La lettre que vient de m'écrire Monsieur l'abbé Dubourg m'a causé la plus profonde surprise. Car il s'agit d'une affaire qui a été aussi longuement préparée, et aussi loyalement et régulièrement conduite que possible.

Voici, Monseigneur, en deux mots; puisque Votre Grandeur désire, d'après la lettre qui m'a été adressée, avoir de nouveaux renseignements à ce sujet, comment les choses se sont passées.

Sur le désir exprimé par votre prédécesseur, feu Monseigneur David, et avec ses encouragements écrits que j'ai moi-même communiqués à Votre Grandeur, je m'étais adressé aux Salésiens pour fonder un orphelinat de garçons à Dinan. Les Salésiens acceptaient en principe; mais il fallait naturellement, outre le consentement de Mgr David et des Salésiens, celui des deux curés de la ville. Deux délégués de Dom Bosco vinrent donc exprès de Turin à Dinan pour conférer là dessus avec Messieurs les deux curés qui s'entendirent si bien avec les représentants de Dom Bosco que l'un et l'autre trinquèrent à leur prompt arrivée à Dinan, chez mon cousin, le Docteur Martin.

A votre première visite à Dinan, si Votre Grandeur se le rappelle, le comité avait délégué plusieurs de ses membres pour saluer Votre Grandeur et L'entretenir de cette oeuvre, et Votre Grandeur les engagea très formellement à persévérer dans leur dessein et les félicita.

Un peu plus tard, Monsieur le Curé de St Sauveur de Dinan, d'accord avec Mr l'abbé Marval au sujet de l'oeuvre, est allé exprès voir les Salésiens à Turin, en se rendant à Rome, pour presser leur arrivée à Dinan.

Je ne sais si Votre Grandeur se le rappelle; mais il est certain qu'Elle m'a dit à moi-même qu'Elle ne voyait aucune opposition à faire à la fondation de cette oeuvre et qu'Elle s'en rapportait absolument sur ce point au jugement des curés de la ville.

Or, c'est après cela, Monseigneur, que des aumônes ont été demandées et obtenues en faveur de l'oeuvre, et que bien d'autres ont été promises.

Voilà, Monseigneur, comment les choses se sont passées: comment la fondation de l'oeuvre en question a été bien et dûment décidée; comme tout s'est fait régulièrement avec l'agrément de Votre Grandeur, avec les plus vifs encouragements de Feu Mgr David, votre illustre et digne Prédécesseur, qui, comme Votre Grandeur a pu s'en convaincre, m'a fait prendre des engagements personnels envers une des pensionnaires de la Communauté de Quintin; et enfin avec le consentement des deux curés de la ville, dont l'un, mon propre curé, a fait son possible pour hâter l'arrivée des Salésiens, qui ont enfin accepté et promis de venir à Dinan vers la fin de 87 ou au commencement de 88 au plus tard, comme Monsieur le Curé de St Sauveur a cru devoir l'annoncer lui même à son retour de Turin aux Dames patronnesses dans la chapelle du cercle.

Je suis convaincu que les pères Salésiens pourront être très utiles au Diocèse: Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont ardemment désirés par tous les catholiques dans l'intérêt de la classe ouvrière. Tout le monde à Dinan et bien au delà ne cesse de demander depuis plus de deux ans quand viendront les Salésiens, et pourquoi ils se font tant attendre.

Vous pouvez voir, Monseigneur, que je n'ai rien fait de moi-même, et que dans cette affaire je n'ai agi qu'avec lenteur, précaution et prudence, comme Mgr David l'a reconnu dans les lettres dont Votre Grandeur a pu prendre connaissance.

Si j'ai rappelé à Votre Grandeur qu'il me serait difficile, sinon impossible, d'accepter un rectorat avant l'installation des Pères, ce n'est pas seulement à cause des aumônes qui m'ont été personnellement promises pour l'oeuvre et qui pourraient être compromises par un départ anticipé, mais surtout à cause des obligations de justice que Feu Mgr David m'a en quelque sorte forcé de contracter envers l'une des pensionnaires des religieuses de Quintin et dont je ne serai déchargé que par l'arrivée des Pères.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très dévoué serviteur et fils en N.S.

J. Martin
vic[aire] à St Sauveur de Dinan

3. Lettre de l'abbé Gautier à Mgr Bouché

DIOCESE
de Saint-Brieuc et Tréguier

10 juin 1887

PAROISSE SAINT-MALO
A Dinan

Monseigneur,

Vous voulez bien me demander mon avis sur la question salésienne. Je vais le faire le plus brièvement possible avec toute ma conscience et en dehors de toute considération personnelle.

Je veux donc parler comme si je n'étais plus à Dinan et comme si je devais en partir demain.

C'est mercredi soir seulement que j'ai pu voir Messieurs Chupin et Martin, docteur.

Mr le docteur Martin a fait les frais de la communication que le Comité du cercle Catholique lui avait confiée ainsi que Mr Chupin.

Par cette communication j'ai appris 1° qu'en bâtissant l'important édifice occupé par le cercle Catholique, Mr le Dr Martin avait en vue de faire arriver tôt ou tard à Dinan une congrégation à laquelle il put offrir un immeuble de valeur et lui confier la direction du cercle et autres oeuvres.

2° Que le comité du cercle Catholique est à même d'offrir aujourd'hui aux Salésiens, avec l'immeuble dont la valeur est estimée 70 000 F, une somme de 130 000 F. Total: 200 000 F.

3° Que les Salésiens, en devenant propriétaires de l'immeuble et de la somme de 130 000 F, s'engageraient à diriger le Cercle Catholique et à fonder un orphelinat de garçons dirigés soit vers l'industrie, soit vers l'étude qui prépare les vocations ecclésiastiques.

4° Que les Salésiens, en principe, n'exercent aucun ministère en dehors de leur personnel, mais se prêtent volontiers à celui que leur demande le Clergé paroissial.

5° Que les Pères Salésiens ne quêtent jamais et se contentent des ressources que leur envoie la Providence et la générosité des bons catholiques favorisés de la fortune.

6° Que ces bons Pères sont à Paris, depuis le commencement de la semaine et attendent du comité un mot pour prendre la route de Dinan.

J'ai écouté cette communication très attentivement et presque silencieusement. Cependant il m'a fallu parler, et tout d'abord après avoir remercié ces messieurs de leurs communications, je leur manifeste mon étonnement du silence absolu gardé vis-à-vis de moi et par le Comité du Cercle Catholique et par le Curé de St Sauveur.

De deux choses l'une, leur ai-je dit, : le Curé de St Malo est quelque chose ou n'est rien dans le Cercle Catholique et la question salésienne. S'il est quelque chose, pourquoi un silence aussi obstiné, malgré les nombreuses occasions que nous avons eues de nous voir depuis un an passé; et, s'il n'est rien pourquoi, à la dernière heure, quand tout est prêt lorsque les Salésiens ont quitté Turin

et sont aux portes de Dinan, lui demander une adhésion regardée comme nécessaire?

J'avoue, Monseigneur, que ces Messieurs ne pouvaient pas expliquer l'attitude de Mr le Curé de St Sauveur qui lui-même sera bien embarrassé pour la faire accepter mais je dois à la vérité de dire à Votre Grandeur qu'ils n'ont pas pu expliquer le silence du Comité. C'est pourquoi, quand ces Messieurs m'ont pressé de leur donner une parole qui leur permit de dire aux Salésiens de venir immédiatement à Dinan ou de n'y pas venir, je m'y suis refusé, donnant pour unique raison, qu'il ne m'appartenait pas d'ouvrir, de moi-même, aux Pères Salésiens les portes du diocèse de St Brieuc.

Ces Messieurs, m'ont fait l'aveu, Monseigneur, que vous ignoriez, pour le moment, la présence des Salésiens à Paris. Ils ont donc compris que mon devoir était de ne rien dire avant d'en avoir référé à Votre Grandeur.

Voici le moment, Monseigneur, de vous dire tout ce que je pense. Votre haute appréciation pèsera tout, jugera tout et décidera tout.

1° Je trouve étrange que le Comité du Cercle Catholique se permette de disposer de l'immeuble consacré à l'oeuvre du Cercle Catholique, sans produire un [titre de] propriétaire légalement établi.

Tout le monde sait le don de main à la main fait par Mr l'abbé Le Rouilié[?], mort sur la paroisse St Malo. Ce don était de 10 000 F et un peu au détriment de sa famille. Or c'est ce don qui permit l'achat de l'emplacement de l'immeuble. Personne, à Dinan, n'ignore les quêtes constamment faites, sur le terrain des deux paroisses, pour concourir à la construction du bâtiment. Les nombreux et généreux donateurs des deux paroisses se sont-ils réunis pour remettre, en bonne et due forme, au Comité du Cercle Catholique, un titre quelconque de propriétaire? Je l'ignore.

2° Je m'étonne que Mr le Dr Martin, en acceptant la direction des travaux, ait eu la pensée arrêtée dès le commencement, d'affecter un jour à une oeuvre qui doit durer, un établissement destiné à une oeuvre qui devait vivre et qui, de l'aveu de ces Messieurs, va très mal depuis longtemps!

3° J'ai lieu de douter que Mr le Dr Martin ait parlé de ses intentions ultérieures à Messieurs les Curés de Dinan. J'ignore ce qui a pu être dit à Mr Daniel, mais je puis affirmer que Mr Marval a souvent déclaré qu'il ne consentirait jamais à un établissement congréganiste à Dinan, pour l'intérêt de la ville. Mes vicaires ont entendu maintes fois, comme moi, cette déclaration. Mr Marval avait-il tort? Je ne crois pas — surtout quand il s'est agi d'une congrégation dont le but et les moyens aboutiront visiblement à créer, sur diverses branches de l'industrie, une concurrence redoutable, le jour où elle sera développée, à une ville dont les divers corps d'état végètent depuis longtemps.

L'intérêt religieux des deux paroisses inspirait aussi les sentiments de Mr Marval — Peut-être, à certains moments s'est-il laissé surprendre par des habiletés dont on prenait soin de lui voiler la portée. Ces habiletés me sont connues, Monseigneur, aussi, tout en acceptant que les Pères Salésiens n'en aient pas le moindre soupçon et y soient complètement étrangers, je les regarde, comme ayant une grande part, dans la faveur accordée à l'établissement des Salésiens.

Il n'est pas de semaine où je ne constate des actes d'hostilité dirigés, par ceux qui sont mes frères dans le sacerdoce contre la paroisse St Malo. Les auteurs

de ces actes comptent, et le laissent voir, sur l'oeuvre des Salésiens pour nous rendre la vie plus difficile encore. S'ils réussissent déjà, que sera-ce, dans l'avenir, le jour où, tournant toutes les générosités vers les Salésiens, ils réussiront à tarir toutes celles sur lesquelles la paroisse St Malo a besoin de compter pour vivre.

Vous n'ignorez pas, Monseigneur, l'inégalité terrible des deux paroisses, l'inégalité de la fortune et celle du nombre: d'un côté la fortune et des hommes actifs, remuant, s'imposant, de l'autre, presque rien comme ressources et pas d'hommes pour agir, un ou deux exceptés.

On a déjà trouvé 130 000 F en espèces prêts à livrer. Cette somme passera vite dans l'installation première, il faudra pourvoir à la pension des maîtres et des enfants. Les zéloteurs sont arrêtés pour quêter à la place des pères dont le principe est de ne compter que sur la Providence et ici, comme partout, le nouveau est toujours beau et l'auréole de la paternité religieuse fascinera comme elle le fait toujours.

Chaque année, Monseigneur, il se fait des quêtes à Dinan et il s'y donne des concerts pour soutenir des oeuvres dignes d'intérêt sans doute, mais qui laissent la paroisse de St Malo surtout, dans le dénuement — que sera-ce quand cette nouvelle oeuvre sera le grand centre des faveurs?

Déjà notre église est bien vide, et on fait tout ce qu'on peut, pour la rendre encore plus déserte, que deviendra-t-elle quand le personnel Salésien ajoutera ses ressources à l'Eglise voisine? J'ai peur, Monseigneur, et je crois mes craintes fondées.

Excusez-moi de m'être laissé entraîner au cours des sentiments que je viens d'exprimer. Tous les jours mes vicaires m'expriment les mêmes craintes, car eux aussi, voient ce que je vois et savent ce que je sais et ils en souffrent comme moi.

Avant de rien dire aux mandataires du Comité, j'attendrai que Votre Grandeur m'ait tracé ma ligne de conduite.

Daignez agréer, Monseigneur, les sentiments de profond respect de Votre fils soumis en N. S. J. C.

Gautier
Curé de St Malo

4. **Lettre de M. J. Larère à Mgr Bouché**

Monseigneur,

Les négociations entamées par le Cercle Catholique des ouvriers de Dinan avec les Pères Salésiens pour l'établissement d'un orphelinat de garçons à Dinan, sur le désir de Mgr David et de MM. les Curés de la ville, et du consentement de Votre Grandeur, ont enfin abouti.

Cet heureux dénouement a été annoncé à MM. les Curés depuis quelque temps, et ils ont dû envoyer leurs rapports à Votre Grandeur.

Le Comité s'est assuré les ressources suffisantes, et de leur côté les Pères Salésiens ont fait connaître qu'ils pourraient fonder l'Établissement dès la fin de cette année. Mais avant de prendre un engagement définitif, ils veulent s'assurer de la réalité de nos promesses, et de la haute approbation de Votre Grandeur.

Le Révérend père Dom Albera, supérieur de la maison de Marseille et inspecteur des maisons de France, se propose de visiter Dinan cette année au cours de son inspection, et de se présenter devant Votre Grandeur pour lui donner les explications qu'elle jugera nécessaire. Nous ne savons pas exactement le moment de son arrivée mais il est actuellement à Lille, et pourrait venir dès la fin de la semaine. Aussitôt que nous saurons le jour de son arrivée, nous demanderons à Votre Grandeur une audience pour le Révérend père Albera accompagné d'un ou de plusieurs des membres de notre Comité pour lequel j'ai l'honneur de demander la bénédiction paternelle de Votre Grandeur, ainsi que pour votre fils soumis

Au nom et par délégation du Comité

DINAN 14 juin 1887.

Jn Larère
président

5. Réponse de Mgr Bouché aux deux curés de Dinan (minute non signée)

EVECHE

de

Saint-Brieuc & Tréguier

St Brieuc, le 14 juin 1887

Messieurs et Chers Collaborateurs

Je viens d'examiner, avec toute l'attention qu'ils méritaient, vos deux rapports relatifs au projet d'un établissement de salésiens à Dinan.

Je me plais à rendre hommage aux intentions charitables qui ont inspiré ce beau projet. Considérant toutefois qu'il aboutirait, s'il se réalisait, « à la fondation par les Révérends Pères d'un orphelinat de garçons dirigés soit vers l'industrie, soit vers l'étude qui prépare les vocations ecclésiastiques », & qu'il est par là même de nature: 1^o à nuire à l'esprit paroissial, aux oeuvres paroissiales & à l'industrie locale; 2^o à porter préjudice aux oeuvres diocésaines et tout particulièrement à l'Institution des Cordeliers dans la ville de Dinan; j'ai le devoir de m'opposer à ce qu'il soit mis à exécution & de me prononcer dans le sens de son rejet immédiat & définitif.

Vous savez, Messieurs & chers collaborateurs, que pour des raisons analogues, j'ai dû, il n'y a pas longtemps, opposer pareille fin de non-recevoir à une congrégation religieuse, dont Mademoiselle De Bélizal, de très regrettée mémoire, avait sollicité avec toute sorte d'instance, l'introduction, à St Brieuc.

Je suis heureux d'apprendre, bien que ce soit à la dernière heure, que le Cercle Catholique de Dinan possède, outre l'important immeuble qui lui sert

de lieu de réunions, une somme de cent trente mille francs. Ne serait-ce pas faire acte de véritable patriotisme que d'offrir cette somme à notre chère maison si éprouvée des Cordeliers, qui continue à rendre d'inappréciables services au diocèse, notamment à la ville & à l'arrondissement de Dinan? Je vous invite, Messieurs & chers collaborateurs, à faire donner, en ce qui dépendra de vous, cette direction aux libéralités restant disponibles par suite de l'abandon du projet salésien. Elles permettront aux Cordeliers « *d'élever gratuitement dans la religion, bon nombre de jeunes garçons orphelins ou abandonnés qui ne seront plus réduits à errer dans les rues de la ville et à contracter des habitudes précoces de blasphème et d'immoralité* ».

Dans le cas où ma réponse paraîtrait tardive à quelques-uns, messieurs les membres du comité du Cercle Catholique voudront bien remarquer que l'un d'entre vous, mes chers collaborateurs, n'avait pas été mis par eux à même de me fournir son rapport avant les jours derniers & qu'il m'a été par conséquent impossible de prendre plus tôt une détermination en toute connaissance de cause.

Agréez, Messieurs & chers collaborateurs, mes sentiments bien affectueusement dévoués en N.S.J.C.

Messieurs les Curés de St Sauveur et de St Malo de Dinan.

ANNEXES II

Cinq articles parus dans « L'Union Libérale » de Dinan, intitulés:

LES « CASES SALESIENNES ».

L'Union Libérale - 25 novembre 1900.

1er article.

LES « CASES SALESIENNES ».

Mon excellent confrère de *L'Union Malouine et Dinannaise*, après avoir risqué une défense de l'Oeuvre Salésienne, garde aujourd'hui un religieux silence. La conversation n'était cependant pas sans intérêt. On l'interrompt; soit. Cela d'ailleurs ne m'empêchera point de dire ce que j'ai à dire sur le compte des disciples de Don Bosco [...]

L'oeuvre salésienne est, ai-je affirmé, de composition et d'esprit *italiens*; je suis aujourd'hui à même de démontrer de façon péremptoire l'exactitude de ce dernier point.

L'oeuvre de Don Bosco est connue et prospère aux quatre coins du globe sous le nom de « *Società di S. Francesco di Sales* ». Comme cette enseigne est bien française, n'est-ce pas? La « Società » en question a des « case » — c'est le nom italien — un peu partout, sur l'ancien continent et sur le nouveau. En Italie, pays d'origine, elles poussent comme des champignons. A Turin, je l'ai déjà écrit dix fois, se trouve la maison mère l'« Oratorio di S. Francesco di Sales di Torino ». D'autres oratoires se trouvent dans le Piémont, dans la Vénétie, en Sicile, dans la Campagne romaine etc. On en déniche en Espagne, à Barcelone, à Santander, à Siviglia, etc.; en Angleterre, à Londres; en Belgique, à Liège et à Tournai; en Palestine, à Bethléem, etc. Des cases existent encore en Patagonie, dans l'Uruguay, au Chili, au Pérou, en Bolivie, au Mexique, dans le Venezuela, etc. Il y a comme cela, réparties sur la surface du globe, des centaines de maisons salésiennes dépendant d'une seule et même direction, soumises aux mêmes règles et imprégnées du même esprit.

La « *Società di S. Francesco di Sales* » est administrée par un comité composé de religieux *italiens* opérant à Turin, rue Cottolengo n° 32. Ce comité supérieur se compose d'un grand recteur, d'un préfet, d'un directeur spirituel, d'un économiste, d'un conseiller scolastique, d'un conseiller professionnel, d'un conseiller tout court et d'un secrétaire. Ces religieux, je le répète, sont tous *italiens*; ce sont eux les grands maîtres de l'Oeuvre aujourd'hui tolérée en France.

L'Oeuvre salésienne, dans notre pays, compte à l'heure actuelle plusieurs maisons étiquetées sous différents noms. La maison de Nice s'appelle « Patronage St-Pierre »; la maison de Marseille, l'« Oratoire St-Léon »; la maison de St-Cyr, l'« Orphelinat St-Isidore »; la maison de Lille, l'« Orphelinat St-Gabriel »; la maison de Paris, l'« Oratoire St-Pierre St-Paul »; la maison de Montpellier, l'« Oratoire St-Antoine de Padoue »; la maison de *Dinan*, l'« Oratoire de Jésus-Ouvrier » etc. Toutes ces « case » sont dirigées par des *italiens*. Voulez-vous quelques noms de religieux salésiens? Voici au hasard: Bologna Angolo, Alladio Francesco, Aragno Giuseppe,

Guilano Gabriele, Patarelli Carlo, Marzo Felice, Rivetti Battista, Carrera Giovanni, Lotfi Battista. Quelques Français, ont été envoyés dans les maisons françaises pour sauver les apparences; mais — détail à noter — ces noms français choquent à ce point les oreilles des légumes de Turin qu'on les a « *italianisés* ». Pour se conformer aux traditions italiennes de la maison, Jules Delpont devient Delpont Giulio; Casimir Faure devient Faure Casimiro; Emile Cosson se nomme Cosson Emilio; Louis Raynal, Raynal Luigi, etc. Je dois ajouter que les religieux français appartenant à la congrégation salésienne sont en très petit nombre; ils disparaissent dans l'interminable liste des sujets de Victor, ceux-ci se chiffrant par plusieurs milliers.

* * *

L'oeuvre salésienne, — on ne saurait désormais le contester de bonne foi — est donc bien une oeuvre *italienne*, puisqu'elle est dirigée par des *italiens* et composée d'*italiens*. Ceci posé, il devient immédiatement intéressant de connaître le genre d'opérations réalisées, en France, par ces religieux étrangers. Les opérations salésiennes, toujours fructueuses, changent avec les maisons. Certaines « case » préparent aux fonctions ecclésiastiques; d'autres prennent le nom d'écoles professionnelles. Le but semble être toujours le même: augmenter et augmenter sans cesse, pour le compte de la congrégation, les bons coupons de rente et les acquisitions territoriales.

L'instruction fournie par les maisons salésiennes, — contre beaux écus sonnans bien entendu — est donnée suivant une méthode particulière et uniforme: la méthode *italienne* précisée et réglementée par les grands chefs de l'oratoire de Turin. La preuve? Rien de plus facile. Dans *toutes* les maisons salésiennes les livres employés sont les mêmes ainsi que les matières enseignées. *Ces livres et ces matières sont désignés chaque année par le chapitre supérieur de l'Oratoire de Turin*. Et quels sont ces livres? Des livres catholiques français? Non, des livres catholiques *italiens*. Il y a trois ans, les salésiens n'avaient pas encore les classiques français en langue française. On les a sans doute composés depuis. Quelle grammaire est mise à la disposition des élèves français confiés à leurs soins? La grammaire française? Non pas, une grammaire salésienne, c'est-à-dire une *grammaire italienne*. *Il y a trois ans également on procédait à une traduction en français de ce dernier ouvrage*. Quels bons français, en vérité, que ces gens là! Et comme nos compatriotes catholiques ont raison de les encourager et de les soutenir!

* * *

S'il y a une méthode salésienne, il y a aussi une doctrine salésienne et celle-ci vaut bien un moment d'attention. Il est deux grands faits que l'histoire salésienne met en lumière: *la Révolution française pour en combattre l'esprit, l'Inquisition pour en justifier les horreurs*. Ayant écrit les droits de l'homme, la Révolution française ne saurait trouver grâce devant ces pères italiens plus préoccupés de leur propre bien être que du bien être des autres. Et, sur l'ordre des chefs de Turin, les professeurs montrent à leurs jeunes élèves « le venin des principes de 89 ».

L'Inquisition, avec la série sanglante des crimes qu'elle organisa, réjouit ces charitables religieux, ces braves gens qui prétendent parler en ce monde au nom

d'un Christ souverainement bon, souverainement aimable. J'ai là, sous les yeux, un document singulièrement intéressant sur ce point. Ce document est un manuel à l'usage des institutions salésiennes. Je lis cette phrase: « *Bien expliquer la croisade des Albigeois, et en montrer la légitimité* ». La légitimité de la croisade des Albigeois, c'est la légitimité du crime. De Simon de Montfort le massacreur, les Salésiens font un héros. A Béziers, on égorge 60.000 personnes, catholiques et albigeois, par ordre du légat Arnaud, l'auteur du mot féroce: « Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens ». Les bons religieux de Turin trouvent cela charmant; ils tressent des couronnes pour ces bandits dont les noms, aujourd'hui, sont encore exécrés. A Carcassonne, on se livre aux mêmes atrocités, on tue au petit bonheur et on brûle le premier venu. Les moines italiens approuvent toujours et font l'apologie de ces ignobles boucheries. Les nobles coeurs!

Montrer la légitimité de la croisade des Albigeois, ne suffit pas. Corsons le menu, et le manuel conseiller ajoute: « *Justifier l'Inquisition et faire aussi un petit cours d'apologétique historique* ». Justifier l'Inquisition, glorifier Torquemada le monstre, faire l'apologie des cruautés qui ensanglantèrent l'Espagne, l'Amérique du Sud et la France elle-même, voilà la vilaine et malsaine besogne enseignée par les moines italiens à Turin! C'est pour la parfaire que ces mêmes moines font appel aux bourses *françaises*, organisant sur le territoire *français* la mendicité la plus insolente que l'on vit jamais, disputant par morceaux aux oeuvres de bienfaisance *françaises* les ressources dont elle vivent.

Dans un autre article, je montrerai l'Oeuvre Salésienne transformée en agence commerciale, « boycottant » les commerçants *français*, exploitant enfin, avec une audace inouïe, les sentiments charitables des catholiques trop crédules.

J. Peigné

L'Union Libérale - 2 décembre 1900.

2ème article.

LES « CASES SALESIENNES ».

L'Oeuvre salésienne — cette oeuvre grandit et prospère sous le couvert de la charité — est surtout une oeuvre commerciale. J'espère l'établir ici sans autre aide que des documents incontestables et — je pense du moins — incontestés.

Les « Cases salésiennes » plus spécialement chargées de l'Instruction primaire et secondaire utilisent certains ouvrages déterminés. Ces ouvrages sont choisis, je l'ai déjà affirmé, par les membres *dal capitolo superiore di Torino*, dont le grand directeur — *rettor maggiore* — répond au nom très français de Rua Michele. Pour l'achat de ces ouvrages, les pères Salésiens sont soumis à certaines règles très précises. En voici quelques-unes:

REGLE 1. - *Préférer toujours les auteurs et éditeurs catholiques à ceux qui ne le sont pas, et n'aller à ces derniers qu'en cas de nécessité absolue.*

C'est le « boycottage » de tous les auteurs et éditeurs ayant encore assez de fierté et d'indépendance de caractère pour exiger le respect de la liberté de penser.

Les Salésiens partagent ces opinions très libérales avec pas mal de congrégations françaises. Je passe sur ce point.

Les Salésiens ayant « boycotté » les librairies « neutres » — c'est l'expression qu'ils emploient — organisent auprès [sic] un « boycottage » des maisons catholiques françaises. Suit la preuve :

REGLE 2. - Parmi les ouvrages catholiques, *choisir d'abord ceux qui sont édités par nous et vendus dans nos librairies.*

C'est bien entendu. Chaque fois que tel ouvrage *catholique* sera édité par une maison *catholique* et par *l'Oeuvre Salésienne*, les élèves des pères italiens devront se fournir à *l'Oeuvre Salésienne*. Le conseil — ou mieux l'ordre — est très clairement rédigé. Le livre catholique si on ne peut faire autrement, mais, avant tout, le livre salésien, le livre *italien*. Ainsi donc les disciples de Don Bosco — ces religieux que l'on représente comme uniquement préoccupés du soulagement de l'enfance et vivant misérablement — les disciples de Don Bosco sont éditeurs et libraires. Ils éditent des ouvrages et les vendent. Cette double opération commerciale, lorsqu'elle est pratiquée en France par des Français, provoque l'application de l'impôt dit patente. Je me demande pourquoi l'Etat si strict pour des contribuables français, n'applique pas le même traitement à des religieux italiens industriels et commerçants ? Pourquoi donc deux poids et deux mesures ? Le négociant que le fisc poursuit pour non paiement de l'impôt est moins riche et plus digne d'intérêt que la congrégation de Turin. Il se plaint, et c'est son droit, de la rigueur dont il est victime et des privilèges accordés aux autres.

Les Salésiens éditeurs et libraires exercent leur métier en Italie et en France ; en Italie, à Turin et en France, à Nice et à Paris. A la librairie salésienne de Turin, on fournit les fables de Phèdre, la Vie des hommes Illustres (Cornelius Nepos), *l'Historia Ecclesiastica* (don Bosco), et un ouvrage intitulé « *Acta Martyrium* ». On y trouve encore la Guerre des Gaules (Cesar), les Elégies (Ovide), des ouvrages de saint-Gérôme [sic], de saint Cyprien, de Salluste, de Cicéron, de Virgile, de saint Jean Chrysostôme [sic], etc. A Nice, la « Casa Salesiana » étiquetée *Patronato di San-Pietro*, édite une Histoire sainte de don Bosco et une grammaire latine. A Paris, à l'« *Oratorio dei SS. Pietro et Paolo* », on donne le jour à un bouquin de vers sacrés.

* * *

L'Oeuvre salésienne ne s'occupe pas seulement d'imprimerie et de librairie. Les bons pères sont aussi marchands de vins, marchands de liqueurs, marchands de spécialités pharmaceutiques. J'ai là des prospectus fort intéressants ; celui-ci, par exemple, célébrant les merveilles du muscat de Carthage. Ecoutez le boniment :

M.

Le désir d'assurer un asile à la jeunesse pauvre de la Tunisie, d'une part, et la pénurie absolue de ressources de l'autre, nous ont engagés à nous charger de la vente d'une certaine quantité de Muscat de Carthage.

Suit l'apologie du muscat ; et le prospectus ajoute :

Les personnes qui voudraient bien nous faire des commandes, non seulement seraient sûres d'avoir un vin de choix et de première marque, mais de plus, auraient la consolation de contribuer à une oeuvre de grande charité, puisqu'il s'agit de venir en aide aux enfants pauvres et abandonnés.

Cette prose, très habilement tournée est due à la plume d'un disciple de don Bosco, don Josephidi, directeur de l'Orphelinat de La Marsa. Le prospectus est visé par le grand pontife Michele Rua, baptisé pour la circonstance « successeur de don Bosco ».

Auprès du muscat de Carthage, — muscat à 20 sous le litre — voici l'« *Angelus, liqueur salésienne, hygiénique, digestive et reconstituante* ». Le célèbre tableau de Millet orne la bouteille quelconque contenant ce breuvage et sert de marque de fabrique. L'Angelus se fabrique à Saint-Genis, chez les frères agricoles de la Colonie devenue salésienne. Pour tous renseignements ou commandes s'adresser « à toutes les maisons salésiennes, à l'Oratoire de Paris et à la succursale des oeuvres de Don Bosco installée également dans la capitale ». (Ne craignez rien, je ne fais pas payer la réclame).

Les Salésiens, fabricants de liqueurs, débitent aussi un antidiabétique végétal des plus énergiques. Cet antidiabétique, — produit incomparable s'il faut en croire le prospectus inséré au *Petit Memorial* — est à la disposition du client dans toutes les maisons salésiennes.

* * *

Ce commerce de vins, de libres, de liqueurs, etc., se fait ouvertement, puisqu'il utilise la voix toujours bruyante, sinon toujours écoutée, du prospectus. Il est une autre branche du commerce salésien qui se pratique dans l'ombre et est plutôt la spécialité des écoles *professionnelles*. Celles-ci fabriquent et, puisqu'elles fabriquent, ce n'est pas évidemment dans le seul but d'encombrer de tables de nuit et de souliers les greniers de la maison. Où vont ces produits fabriqués? Vers quels rivages ou vers quelles frontières les dirige-t-on? Ce point est intéressant à connaître. Je ne demanderai pas à don Ricardi de l'éclairer, persuadé que cette indiscretion recevrait fort mauvais accueil. Je prends le parti de l'éclairer moi-même; c'est plus sage. Je serai aidé, dans cette oeuvre *défensive* — et non pas *offensive* — par tous ceux qui, ici bas, préfèrent le bras qui produit à la main qui quémande.

J. Peigné.

L'Union Libérale - 9 décembre 1900.

3ème article.

LES « CASES SALESIENNES ». **Un mot à un « Ami lecteur »**

L'Indépendance bretonne, — jusqu'ici tout aussi muette que *l'Union Malouine* — esquisse une défense de l'oeuvre *italienne* de don Bosco. Cette défense (??) est présentée par « un ami lecteur ». Quel est cet ami? Mystère. L'avocat salésien ne se démasque pas; il s'abrite derrière son carré de papier, comme honteux du travail qu'il accomplit. A ce Monsieur qui se cache je ferai observer que je signe,

moi, les attaques que je formule, en prenant toute la responsabilité. Que « l'ami lecteur » agisse de même et nous discuterons.

En attendant, je maintiens mes affirmations; elles sont basées sur des documents incontestables, sur des documents *sortant des typographies salésiennes*. La « violente campagne » de *l'Union Libérale* n'est d'ailleurs pas terminée. Il me reste à parler des ateliers salésiens et du préjudice considérable causé au commerce français par les moines italiens. Ceux-ci ne perdront rien pour attendre.

J. Peigné.

L'Union Libérale - 16 décembre 1900.

4ème article.

LES « CASES SALESIENNES ».

Parlant aujourd'hui des « écoles professionnelles salésiennes », je m'occuperai plus spécialement de la « case » de Dinan. Dans le Bottin salésien, la maison de la rue Beaumanoir est étiquetée comme suit: *Casa di Dinan. Oratorio di Gesù Operaio* (1890): en français: *Case de Dinan. Oratoire de Jésus Ouvrier*.

Les Salésiens de l'Oratoire Dinannais ou mieux — pour parler la langue de ces bons moines — *de l'Oratorio di Dinan* sont, chacun sait cela, très pauvres et très charitables. Votre pauvreté bons pères? Elle est de celle qui ne provoque pas la pitié; c'est une pauvreté *opulente*. Elle vous permet de posséder, après dix ans d'efforts plutôt faciles, une des plus belles propriétés de la région, une des mieux situées, une des plus riches. Quand vous êtes arrivés à Dinan, Messieurs les disciples de don Bosco, vous avez rêvé d'établir ici un établissement analogue au Collège libre des Cordeliers; et, pour réaliser ce rêve vous avez construit des bâtiments nouveaux, aménagé les anciens. Votre pauvreté vous a permis de faire tout cela et vous voudriez encore que l'on s'apitoye sur les rigueurs de votre existence monastique? Pauvres, vous? Allons donc! Vous êtes des propriétaires et vous avez des rentes de l'Etat; voilà la vérité. Un auteur écrivit un jour sur les moyens de se faire dix mille livres de rente en élevant des lapins. Plus ingénieux encore, les pères italiens font une fortune considérable en recueillant, nourrissant, habillant et instruisant des enfants qui n'ont pas le sou. Compliments Messieurs!

* * *

La charité salésienne s'exerce d'une façon toute particulière. Les pères de l'Oratoire de Jésus-Ouvrier, — à les entendre — recueillent chez eux, *gratuitement*, les enfants abandonnés et leur procurent, *gratuitement*, le moyen de gagner honorablement leur vie. Tenant à ne rien avancer que je ne puisse établir de façon indiscutable, je ne dirai pas que les Salésiens ne recueillent pas dans leur maison, et à *titre gratuit*, certains enfants pauvres. Ce que je puis affirmer, c'est que la plus grande partie des pensionnaires de l'Oratoire ne sont pas là à *titre gratuit*.

Il y a quelques années, un enfant pauvre, — très pauvre, celui-là — sollicita son admission à l'Oratoire de Jésus-Ouvrier. Le petit malheureux était sans un sou; on le refusa. Il fallut, pour attendrir le coeur de ces trésors de bonté, le billet de cent francs d'une dame charitable. Autre exemple: Un de nos compatriotes ayant deux fils chez les pères salésiens, versait une somme annuelle de 600 fr. Voilà en quoi consiste la *gratuité salésienne!*

* * *

Ceci dit, j'arrive à l'Oeuvre de don Bosco transformée en industrie privée. A l'Oratoire de Jésus-Ouvrier sont installés des ateliers de menuiserie, de cordonnerie, etc. Que fait-on des produits fabriqués? Je l'ignorais il y a quinze jours. Aujourd'hui *je sais que ces produits sont vendus*. J'ai là, sous les yeux, une note de fournitures livrées à un dinannais. *Cette note est signée de l'économiste de la maison et atteint près de 300 francs*, 300 francs que les pères salésiens enlèvent, *sans en avoir le droit*, aux commerçants de la localité. Veut-on quelques prix des produits salésiens? La paire de pantouffles coûte 8 fr.; la paire de souliers, 15,16 ou 18 fr., selon la grandeur; une réparation de bottines, 4 ou 5 fr. Et, de cette façon, on fait, en douze mois, une facture respectable de 300 francs. Ainsi, messieurs les Salésiens pauvres et charitables, non seulement *vous ne recevez pas gratuitement les enfants pauvres, mais vous tirez encore des travaux que vous leur imposez un bénéfice personnel*. Voilà ce que vous faites.

Je signale ces détails à l'attention des représentants des pouvoirs publics, à l'attention des agents du fisc, demandant, au surplus, *comment une congrégation italienne peut échapper à l'impôt perçu sur tous les commerçants français*.

Le commerce local, déjà peu florissant et soumis à des charges de plus en plus lourdes, lutte avec peine contre les énormes capitaux des grands magasins; il est incapable de résister à la ... « *pauvreté* » des cases de don Bosco. Ceux qui, en France, ont pour mission de veiller à l'exécution des lois, doivent intervenir et le protéger contre la concurrence illégale et déloyale des moines étrangers. Qu'ils fassent leur devoir

(A suivre, s'il y a lieu)
J. Peigné.

L'Union Libérale - 3 janvier 1901.

5ème article.

LES « CASES SALESIENNES ».

Les pouvoirs publics, — je le constate sans m'étonner — persistent à dispenser des impôts les cases commerciales des bons moines de Turin. Messieurs du pouvoir, qui savent faire appliquer les lois quand il s'agit d'escamoter une pauvre bonne soeur institutrice, mettent ces mêmes lois dans les poches de leurs fracs lorsqu'une congrégation *italienne* est en cause. J'ai affirmé ici que les Salésiens de la rue Beaumanoir

étaient des industriels, que leur Oratoire était avant tout une fabrique; j'ai donné des preuves certaines, j'ai cité le fait d'un dinannais débiteur de la maison d'une somme de 300 francs pour fourniture de bottines et de pantouffles. J'ai parlé des Salésiens de Saint-Genis inventant, fabriquant et vendant une liqueur antidiabétique, de ces mêmes Salésiens de Saint-Genis débitant l'hygiénique, la reconstituante, la digestive Angelus. Cela ne suffit pas? Laissez faire; si jamais on établissait à la charge du premier citoyen français venu le demi-quart du quart des opérations pratiquées par les Salésiens, l'intervention du trésor ne se ferait pas attendre quarante huit heures. Devant les disciples de don Bosco, chapeau bas.

Cette inertie voulue de l'administration ne saurait cependant m'empêcher de livrer à la publicité la teneur de certains prospectus salésiens. Je trouve ces documents dans un petit calendrier « à l'usage des Coopérateurs Salésiens » et édité par l'oeuvre de don Bosco de la rue du Retrait, Paris. Je reçus lundi cet opuscule, à titre d'étrennes de nouveau siècle probablement. Que l'envoyeur soit remercié!

En tête de ce calendrier de l'an 1901, se trouve en cinquante lignes, l'apologie de l'Oeuvre, oeuvre *essentiellement gratuite* comme l'indique cet extrait:

Les personnes charitables qui voudraient bien fournir la literie et le vestiaire pour un orphelin pourraient le faire en donnant à l'Oeuvre une somme de cent francs.

La pension annuelle d'un enfant est de 300 fr, avec 8,000 francs on fonde un lit à perpétuité.

Ce tarif ne permet plus de douter, ne fût-ce qu'un instant, du caractère purement *gratuit* des oeuvres de don Bosco. Un lit à perpétuité pour 8,000 francs, c'est un cadeau à la portée de toutes les misères.

Voilà pour la première page du petit calendrier. A la 2ème page, comme pendant aux 31 jours du mois de janvier, figure la première réclame salésienne. Je cite *textuellement*:

IMPRIMERIE

Cet atelier, doté d'un matériel moderne très complet, se charge de toute espèce d'Imprimés, tels que:

Journaux, Revues périodiques, Circulaires - Brochures, Livres classiques ou liturgiques, Palmarès — Catalogue, Prospectus pour institutions, Billets d'adoration, d'invitation, Cartes d'adresse, de visite, de faire-part, Lettres mortuaires, etc., etc.

Nos imprimeurs exécutent rapidement des Programmes ordinaires et dans les genres les plus artistiques, pour soirées et concerts. Spécialité pour tous les imprimés concernant les Communautés religieuses, Maisons d'éducation, Paroisses, etc.: Registres, Carnets à souche, Affiches; toutes espèces de papier de commerce, tels que: Factures, Têtes de lettres, Enveloppes, etc.

Telle est la première réclame du petit calendrier. Voyons la seconde, relative à la *Reliure*. Je cite encore:

L'atelier exécute:

1° Les reliures de *Missels, Graduels, Bréviaires*, etc., en chagrin, maroquin du Levant, etc.:

2° Les reliures de bibliothèque en tous genres;

3° Des reliures et cartonnages ordinaires pour bibliothèques paroissiales;

4° Toutes espèces de brochures.

Il se charge également de la confection de *registres*, de *cartons à dessin* et de *bureaux, étuis, etc.*

Reliure *spéciale pour musique*, permettant aux volumes de *s'ouvrir très bien*.

Tranches dorées, rouge ou or, marbrées sous or, tranches de couleurs, tranches ciselées, etc., etc.

Les commandes sont toujours exécutées avec la plus scrupuleuse exactitude et le plus grand soin.

Ainsi donc, les dévoués et bons religieux salésiens, les protecteurs gratuits de l'enfance malheureuse sont imprimeurs et relieurs. Ces bons moines, qui organisent la concurrence en détournant de leur destination première les aumônes qu'ils reçoivent, payent-ils la patente d'imprimeur? Non. Payent-ils la patente de relieur? Pas davantage. Pourquoi cela? Parce que ces bons pères sont italiens...? ¹

Ce n'est pas tout. Le troisième mois de l'année est réservé aux *menuisiers-ébénistes*. Voici le boniment:

Notre atelier de menuiserie produit aussi bien la partie du bâtiment que le meuble d'appartement de toute forme et dimension. Il fait en outre une spécialité de

Mobilier scolaire

autels, stalles

Bancs de tous styles

pour ameublement d'églises

Les Patronages qui ne possèdent pas encore le *manège* de notre fabrication peuvent s'adresser à nous en toute confiance.

Les *échasses* fabriquées dans nos ateliers sont d'une solidité incomparable.

Nota. - *On accepte aussi les réparations.*

Imprimeurs, relieurs, menuisiers ébénistes, les disciples de don Bosco se consacrent également à la peinture. Ecoutez:

Il s'agit d'un atelier nouvellement installé, dont la direction est confiée à un artiste qui a fait ses preuves.

On y exécute:

Des tableaux religieux, toute espèce de portraits à l'huile et en miniature, Décors de théâtre, Tapisserie imitation des Gobelins, Restauration d'anciens tableaux, Spécialité de plans de décorations d'églises, Plans de maisons privées et de constructions en tous genres.

Nota. - *Toutes espèces de réparation.*

Les moines de Turin, imprimeurs, menuisiers et peintres, sont aussi tailleurs. Et quels *tailleurs* mes frères!

Le bon goût de la coupe, les soins apportés à la façon, la qualité supérieure des fournitures employées, nous font espérer pour nos jeunes apprentis tailleurs, qu'on s'empressera de leur confier des ordres qu'ils exécuteront avec le plus grand soin.

Nous attirons particulièrement sur cet atelier l'attention de Messieurs les *Ecclésiastiques*, qui sont assurés d'y trouver, grâce au concours d'un coupeur expérimenté attaché à l'Oeuvre, complète satisfaction et *l'occasion d'une oeuvre de Charité envers les orphelins*.

Cet atelier se recommande pour la confection (avec ou sans fourniture de drap) de *Soutanes, houppelandes, camails*.

Vêtements de tous genres pour hommes et enfants.

Nota. - *On se charge bien volontiers des réparations.*

Les tailleurs italiens ne payent pas la patente payée par les tailleurs français. Pourquoi cela? Ceux-ci sont-ils donc moins intéressants que ceux-là. Et les cordonniers français eux aussi payent une patente. Les cordonniers italiens de don Bosco, plus heureux, fabriquent et vendent sans être le moins du monde inquiétés par le fisc. La tartine de la cordonnerie est ainsi conçue:

Les Cordonniers (avec un grand C) de l'orphelinat peuvent fournir dans des conditions très avantageuses toute espèce de chaussures d'hommes, de dames ou d'enfants et en garantir l'élégance et la solidité.

Pour les maisons d'éducation, où les goûts sportifs sont généralement très répandus, les Cordonniers (toujours avec un grand C) ont la spécialité des gros talons,² dit *anglais*, employés dans le jeu de *foat-ball*. En raison de la fatigue que ceux-ci ont à supporter, on n'épargne ni le cuir le plus solide, ni la main d'oeuvre la plus soignée.

Nota. - *On se charge de toute espèce de réparation.*

L'apologie des talons, dit anglais, clôt la série des réclames en faveur des ateliers salésiens; ce qui ne saurait signifier cependant que le petit calendrier ne contient pas d'autres documents intéressants. Entre autres documents, je citerai le « topo » du pain de St-Antoine: une réclame en faveur des écoles salésiennes où les « fils de don Bosco », imprimeurs, cordonniers, tailleurs, etc., « cultivent encore les précieuses fleurs qui embaument déjà le parterre de l'Eglise »; un appel chaleureux aux « coopérateurs salésiens » voisinant avec une recommandation de l'anti-diabétique Voizel; un memento sur « les moyens de venir en aide à l'Oeuvre » couvoyant un charlatanesque boniment en faveur d'une boisson salésienne; un second appel en faveur des Bienfaiteurs de l'Oeuvre et, enfin, une présentation d'une Oeuvre nouvelle salésienne: *l'Oeuvre des Vocations Tardives* installée à Mordrec.

Je me résume. Les pères Italiens de don Bosco recueillent des aumônes et sollicitent les gens sous le prétexte de *secourir gratuitement les enfants pauvres*. Or ces enfants pauvres ne sont *acceptés* que contre *espèces sonnantes*. Bien plus, le travail de ces enfants pauvres est pour la Congrégation riche, *une source de bénéfices*, bénéfices déloyaux et illégaux. D'autre part les moines italiens *se livrent ouvertement à des opérations illicites* puisqu'ils échappent aux impôts que paye le commerçant français. L'administration n'ignore rien des conditions dans lesquelles fonctionnent et prospèrent les cases salésiennes. Pourquoi n'intervient-elle pas? Pourquoi ces agents ne font-ils pas respecter la loi? Que les catholiques persistent à soutenir de leur influence, de leur foi et de leurs deniers, l'association *italienne* de don Bosco, cela les regarde. Que cette association religieuse se transforme, au mépris des lois en association commerciale et industrielle, ceci regarde tous les contribuables, lesquels ont le droit de protester contre l'inaction des pouvoirs publics, contre l'injustifiable faiblesse — un autre mot conviendrait mieux — de l'administration.

Je n'ai point la fatuité de croire que mes causeries sur les « cases salésiennes » réveilleront les courages endormis. Ce n'est donc pas dans ce but que j'insiste sur la pauvreté (!) et la correction d'attitude des bons pères. Mais enfin l'opinion publique connaîtra mieux l'organisation de ces maisons étrangères, leur composition, leur esprit, la fin qu'elles poursuivent, et l'opinion publique jugera. En at-

tendant, je continuerai à dépouiller le dossier des « fils de don Bosco ». Je ne me suis pas, croyez-le, embarqué sans biscuit.

J. Peigné.

Je me permets de signaler à l'attention de mes confrères républicains le petit fait suivant dont ils pourraient vérifier l'exactitude: il paraît, — je dis il paraît lorsque je ne suis pas certain de ce que j'avance — que les pères salésiens de Dinan ont des voyageurs qui placent à St-Brieuc, Guingamp, Rennes, etc., les objets fabriqués à l'Oratoire de Jésus-Ouvrier. -J.P.

¹ L'enseignement technique ne trouva véritablement sa place en France qu'avec la loi Astier (25 juillet 1919). Jusque là, toute commercialisation d'une production en provenance d'une école professionnelle était considérée par les milieux professionnels comme une concurrence déloyale. L'attitude de Jean Peigné sur ce point est typique. Aujourd'hui ces mêmes milieux professionnels, par l'intermédiaire de la taxe d'apprentissage (loi du 13 juillet 1923), subventionnent l'enseignement technique. On mesure ainsi le chemin parcouru en ce domaine depuis le début du siècle! [n.d.l.r.].

² La publicité salésienne parlait non pas de « tallons » mais de « ballons »! [n.d.l.r.].

ANNEXES III

Demande de rapport adressée au Préfet de Saint-Brieuc par le Ministre de l'Intérieur et des Cultes

Compte-rendu de la délibération du Conseil municipal de Dinan du 16 novembre 1901, paru dans «L'Indépendant dinannais» du Jeudi 21 novembre 1901.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DES CULTES.

DIRECTION GENERALE
DES CULTES.

BUREAU.
N° 729

DEPARTEMENT
Des Côtes du Nord

DIOCESE
de St-Brieuc
OBJET:
Exécution de la loi
du 1er Juillet 1901.

Instruction des demandes.

Paris le 25 octobre 1901

MONSIEUR LE PREFET,

La congrégation des *salésiens de don Bosco* dont le siège est à *Paris, 29 rue du retrait* a formé une demande en vue d'obtenir l'autorisation prévue par les articles 13 et 18 de la loi du 1er juillet dernier.

Je crois devoir appeler votre attention sur la nécessité de procéder d'urgence à l'instruction de cette demande que je fais poursuivre en même temps dans les départements où sont situés les autres établissements de la congrégation.

Vous voudrez bien, en conséquence, provoquer l'avis du Conseil municipal de *Dinan* et m'adresser la délibération de cette assemblée avec un rapport très circonstancié sur l'origine et le rôle de l'établissement précité, sur les agissements de ses membres et sur les oeuvres qui y sont poursuivies et le caractère d'utilité qu'elles peuvent présenter. Le règlement d'administration publique du 16 août 1891 n'a prévu que l'avis du Conseil municipal à l'exclusion de toute enquête de *commodo vel incommodo*.

Ce rapport devra comprendre, en outre, tous les renseignements qu'il sera possible de vous procurer sur les membres de l'établissement et faire connaître notamment si quelques-uns ont, pour un motif quelconque, attiré sur eux l'attention publique.

Enfin, vous voudrez bien me fournir toutes les indications qui auront pu être recueillies, tant sur la question de propriété des biens consacrés à l'établissement de *Dinan* et sur leur valeur réelle, que sur l'importance et la nature des ressources destinées à assurer son fonctionnement et son entretien.

Votre rapport devra comprendre, en un mot, tous les renseignements de nature à éclairer *le Parlement*.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier produit par la congrégation à l'appui de sa demande.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre:

Le Conseiller d'Etat, Directeur général des Cultes,

Dumay.

* * *

Conseil municipal de Dinan.

LA QUESTION DES SALÉSIENS.

M. LE MAIRE. - Messieurs, j'ai reçu en date du 30 octobre une lettre de la Préfecture me demandant de prendre votre avis au sujet de la demande adressée au Gouvernement par les Salésiens.

Après avoir parlé de cette question avec quelques-uns de nos collègues qui, comme moi, ont eu cette impression qu'il valait mieux confier à ceux qui ont fait la loi le soin de l'appliquer, j'ai rédigé l'ordre du jour suivant que j'ai songé à vous proposer:

« Considérant que le Gouvernement est en meilleure posture que qui que ce soit pour se faire une opinion raisonnée sur l'utilité ou l'inutilité de l'oeuvre de Dom Bosco, le conseil lui laisse le soin d'apprécier l'intérêt qu'il peut y avoir à accueillir ou à rejeter la requête qui lui est présentée par les Salésiens ».

(Protestation dans le public et parmi les conseillers).

M. JACQUEMIN. - Messieurs, je ne me dissimule pas qu'étant donné l'état de ma santé, c'est un véritable effort que j'ai fait pour venir défendre ici une cause qui me paraît juste et affirmer mon opinion. Tout d'abord, laissez-moi vous dire que si nous laissons à ceux qui ont fait la loi le soin de l'appliquer, si nous ne donnons pas notre avis, c'est exactement comme si nous refusions aux Salésiens un avis favorable.

Si nous ne formulons pas cet avis favorable, ils n'ont pas les éléments nécessaires pour adresser leur demande. C'est un refus certain qui les attend.

Je vais alors essayer de vous démontrer que la plupart des reproches ou critiques qui ont été adressés aux Salésiens manquent par la base. Cette oeuvre est utile aux intérêts dinannais! D'abord, ils ne sont pas étrangers, et il y a une autre question importante à laquelle nous ne devons pas porter atteinte: la Liberté! (*Bravos*).

On a reproché aux Salésiens leur origine italienne. Cette oeuvre fut en effet fondée en Italie, à Turin, par Dom Bosco, en 1848. Les Pères Salésiens sont venus s'installer à Dinan en 1890, ayant à leur tête le Père Ricardi, né à Nice et par conséquent français.

Messieurs, regardez un peu d'autres congrégations: les *Petites Soeurs des Pauvres*, qui possèdent des maisons dans le monde entier, bien que leur ordre ait été fondé par Jeanne Jugan. Vous connaissez tous leur maison-mère à La Tour.

Les Soeurs de Saint-Vincent de Paul ont des maisons dans tous les pays étrangers. Partout, non seulement on tolère nos religieux et nos religieuses, mais ils sont accueillis avec enthousiasme par tous ceux, et ils sont nombreux, auxquels ils font le bien.

Que penseriez-vous de ceux qui les chasseraient? Vous renieriez ces peuples assez aveugles pour expulser des oeuvres aussi sublimes.

Les Pères Salésiens sont régis par les mêmes principes. Les Salésiens de France ont leur provincial à Paris; leur maison-mère est à Paris, et ils ne sont que fort indirectement en correspondance avec leur supérieur général à Turin.

On leur reproche d'avoir trouvé dans certain annuaire leurs noms suivis de désinences italiennes; mais, Messieurs, quand en Italie on parle d'une ville italienne, on lui donne le nom italien; tandis que nous, quand nous citons cette même ville, nous lui donnons la désinence française. Voyez Rome: en italien Roma; Turin: en italien Turino, etc.

Le supérieur actuel de Dinan qui a remplacé le Père Ricardi est le P. Pauvert. Il est né à Lanvollon. Il y a à Dinan 9 Pères Salésiens, ils sont tous Français, 5 sont Bretons.

J'aborderai ensuite, Messieurs, la question de concurrence au commerce dinannais: la maison de Dinan abrite environ 100 enfants pauvres auxquels n'avaient point songé à s'intéresser des personnes aisées.

Il y a au moins 60 de ces enfants qui sont là gratuitement. Les autres paient des pensions plus ou moins chères, mais il n'y en a pas 10 qui paient le prix régulier de 200 francs par an.

Beaucoup de ces enfants sont de Dinan même. La plupart sont employés à des travaux manuels, mais pour l'entretien de la Maison. Il n'est assurément pas vendu aux particuliers pour plus de 300 francs par an. Quand un apprenti connaît à peu près son métier, on le place; et on n'en conserve jamais plus de 18 qui travaillent alors pour l'entretien de la Maison.

Je trouve que ce n'est pas montrer une bien grande tolérance que de s'insurger contre cette si faible concurrence faite au commerce.

Mais Messieurs, les orphelins [sic], qui font aussi des travaux d'aiguille, repassage, etc? n'est-ce pas aussi une concurrence? Comment voulez-vous que fasse un orphelinat dans lequel on apprend un métier, s'il n'a pas l'écoulement de ses travaux?

D'ailleurs, puisqu'on lui a adressé ce reproche, la maison de Dinan a pris ses dispositions pour ne plus rien livrer, qui ferait croire à la concurrence.

Avez-vous considéré, en outre, l'existence de cette maison au point de vue des ressources qu'elle procure à notre ville? Ils ont acheté un terrain, ce sont des ouvriers de notre ville qui ont fait leurs travaux. Chaque jour il leur faut des vivres, des objets mobiliers, etc. Pour moi, je trouve que c'est toujours une

bonne chose pour un pays, quand des étrangers viennent s'y établir et y apporter leur argent.

Dans l'intérêt même de la ville, vous devez donner un avis favorable à la demande des Salésiens.

Une autre considération qui m'a amené ici, c'est de venir condamner cette loi inique, odieuse, contre les congrégations, contre la liberté; cette loi, Messieurs, déshonorera et perdra la France! (*Bravos*).

Il est temps qu'enfin on connaisse les vrais libéraux et que la distinction soit faite entre les partisans de la liberté et les Jacobins. Votre vote, j'en suis persuadé sera un vote libéral. (*Vifs applaudissements*).

M. EVEN. - La question ne me passionne pas. Pour une fois, je regrette de ne pas être de l'avis de mon ami M. Jacquemin. Je crois qu'on peut être libéral et catholique sans voir les congrégations d'un bon oeil. Il n'y a pas bien longtemps qu'il y avait à St-Brieuc un évêque qui empêcha les Salésiens de s'établir, et un autre qui expulsa les jésuites de son diocèse. J'estime que la discussion ne sera pas longue. Nous ne pensons pas de la même façon à l'égard des Salésiens, voilà tout. A Dinan, je vois une maison qui a une prospérité étonnante, ce qui prouve en passant sa bonne administration. D'où provient l'argent, cause de cette prospérité? Des ateliers. C'est une entreprise commerciale à laquelle je ne vois pas l'utilité de donner un caractère de philanthropie. Il n'y a pas besoin de moines pour diriger cette maison.

J'aimerais bien mieux voir les bonnes âmes donner leurs libéralités ailleurs: à l'hospice, au bureau de bienfaisance, etc., plutôt qu'à une institution qui a son origine et ses chefs à l'étranger.

S'il s'agissait des Frères Saint-Jean de Dieu ou des Soeurs de Saint-Vincent de Paul, je voterais des deux mains.

Et puis, Messieurs, il est une chose qui a encore été cause de mon peu de sympathie pour les Salésiens: c'est l'installation à leur porte du tronc de Saint-Antoine. Je ne crois pas qu'il soit permis de faire ainsi appel aux basses superstitions. On dirait que moyennant un salaire on obtient les faveurs de la religion. Quand on use de pareils moyens pour exploiter le public, on ne se réclame pas des doctrines de Jésus-Christ.

M. MARHEU. - Messieurs, je serai bref. M. Even est sorti de la question. Nous sommes ici pour appliquer les principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont ceux de la République. Ces trois mots sont écrits sur les façades de nos monuments; il faut qu'ils soient appliqués. Cette loi contre les congrégations a été fort bien qualifiée par M. Jacquemin de loi d'exception.

Elle sera cause de la ruine et du malheur de la nation; je ne veux pas abriter mon vote derrière une équivoque, comme l'ordre du jour qu'on propose de voter. Je demande même l'appel nominal. (*Bravos*).

Quant au tronc de St-Antoine dont nous a parlé M. Even, les libéralités sont libres d'aller où elles veulent, on doit et on peut donner à tout le monde.

M. JACQUEMIN. - On a fait aux Salésiens le reproche de n'avoir pas assez d'enfants de Dinan. Il y en a dix de la ville et ces dix y sont gratuitement. L'administration de la maison est d'ailleurs prête à examiner avec la plus grande bienveillance toutes les demandes qui lui seront faites par la Municipalité en faveur des enfants pauvres de la ville.

M. FOLIGNE. - J'ajouterai quelques mots: j'approuve entièrement M. Jacquemin. Depuis onze ans j'habite rue Beaumanoir auprès des Salésiens. Les enfants qu'ils hospitalisent sont propres, bien élevés, et ne me gênent nullement. Jamais je ne voterai contre eux.

M. LE MAIRE. - Messieurs, je vais mettre mon ordre du jour aux voix. M. Marheu dit que ce serait manquer de courage que de ne pas se prononcer. Non; d'ailleurs, notre vote, soyez-en persuadés n'influencera en rien la décision du ministre.

M. MARHEU. - C'est un manque de courage.

M. JACQUEMIN. - Je ne suis pas sûr que le ministre ne tiendra pas compte de notre décision.

M. MARHEU. - On a fait une loi; or, cette loi prévoit la consultation des Conseils municipaux. Le Gouvernement a voulu s'éclairer en demandant aux élus de chaque cité leur avis sur les congrégations de leurs villes. Ce serait alors une indigne comédie, si l'on était décidé à ne tenir aucun compte de leurs décisions.

Il serait possible que, comme le dit M. Le Maire, le tour soit joué, mais on nous demande notre avis, donnons-le; notre refus de nous prononcer serait un manque de courage.

M. LE MAIRE. - Je vous ai dit mon sentiment: on ne tiendra aucun compte de notre avis, mais je ne suis pas le confident du ministère.

M. MARHEU. - Nous aurons manifesté en faveur de la liberté. (*Bravos*).

M. TOSTIVINT. - Nous ne devons pas nous abstenir.

M. LE MAIRE. - Je vais mettre aux voix l'ordre du jour que je vous ai proposé.

M. MARHEU. - Je vous ferai remarquer, Messieurs, que ceux qui voteront pour l'ordre du jour voteront contre les Salésiens.

M. LE MAIRE. - C'est de l'intimidation!

M. MARHEU. - Je n'intimide personne et je ne me laisse intimider par personne.

M. BRISBARRE. - J'accepte l'ordre du jour de M. le Maire, mais je tiens à déclarer qu'en cas de non acceptation par le Conseil de l'ordre du jour, je conserve ma liberté d'action.

L'ordre du jour de M. le Maire, mis aux voix est repoussé.

Ont voté pour: MM. Jouanin, Lhermitte, Lemercier, Eude, Brisbarre, Bayle, Trévily, Geistdorfer, Rolland, Thomas.

On voté contre: MM. Jacquemin, Bamuelle, Even, Marheu, Corneille, Dr Olivier, Dr Barbé, Bouesnard, Dr Tostivint, Adam, Foligné.

M. BRISBARRE. - J'acceptais l'ordre du jour de M. le Maire, parce que j'étais de son avis au sujet de son peu d'influence sur la décision ministérielle. Mais je vais voter contre les Salésiens, non pas par parti-pris, mais parce qu'ils sont étrangers et font de la concurrence au commerce local;

M. ROLLAND. - Mes idées sont les mêmes que celles de M. Brisbarre.

Il est alors procédé au vote concernant l'autorisation des Salésiens. Vote nominal.

Votent pour: MM. Jacquemin, Eude, Bameulle, Marheu, Corneille, Adam, Dr Olivier, Dr Barbé, Lemercier, Tostivint, Foligné, Trévily.

Votent contre: MM. Even, Brisbarre, Thomas, Bouesnard, Rolland, Geistdorfer, Bayle.

Se sont abstenus: MM. Jouanin et Lhermitte.

Le vote accordant l'autorisation aux Salésiens est accueilli par les bravos du public.

Emile Thoreux.

LES SALÉSIENS A DINAN.

Nos lecteurs ont vu ci-dessus, au compte-rendu *in extenso* de la dernière séance du Conseil municipal, le vote favorable émis par le conseil à l'égard de la congrégation des Salésiens.

Nous l'en félicitons, et avec lui les religieux de la rue Beaumanoir, de cette victoire du libéralisme et du bon sens sur le sectarisme et le *Jacobinisme*, pour me servir de l'expression de M. Jacquemin. Et, puisque ce nom vient sous ma plume, j'en profite pour rendre hommage à l'honorable député qui, malgré son état de santé, s'est fait un devoir de venir apporter aux Salésiens l'appui de sa parole éloquente et courageuse.

En quelques mots vibrants, il a fait justice des accusations — plutôt faibles — répandues depuis quelque temps, et pour les besoins de la cause sans doute, contre les religieux de dom Bosco. Et les applaudissements répétés de la foule (oui, la foule!) qui se pressait à la séance lui ont prouvé qu'il avait bien traduit les sentiments de la population dinannaise; qu'il en soit félicité.

Si le silence des peuples est la leçon des rois, quelles réflexions ne dut pas se faire tel ou tel conseiller au glacial silence suivant ses paroles.

Du moins désormais, comme le disait un assistant à la sortie, on saura pour qui voter!

Un mot en terminant.

Dans son dernier numéro, *l'Union Libérale* reprend la bonne histoire d'une note de chaussures s'élevant à 293 fr. 60 (c'est précis) fournie par les PP. Salésiens à un de nos concitoyens. Ce que notre confrère ne dit pas, c'est qu'il y avait entre ce Dinannais et les Salésiens *échange de services*. Lui fournissait de la ... marchandise et leur donnait sa clientèle de chaussures. Et cela durait depuis plusieurs années. Un beau jour, les comptes furent arrêtés et réglés contradictoirement...

Si notre confrère le désire, nous lui dirons — ayant puisé nos renseignements à des sources aussi bonnes que les siennes — le nom et la qualité de ce commerçant dinannais. Pour son édification personnelle...

Et maintenant, laissons les PP. Salésiens continuer en paix leur oeuvre bienfaisante: trêve à ces polémiques où la passion et parfois l'intérêt ont fait dépasser la mesure, et que dans le calme de leur établissement hospitalier, ils puissent librement travailler à cette tâche généreuse qu'ils ont entreprise: donner aux orphelins et aux enfants du travailleur le moyen de gagner honorablement leur vie en travaillant.

L'Indépendant dinannais du Jeudi 21 novembre 1901.

ANNEXES IV

Rapport du Sous-Préfet de Dinan sur les salésiens de L'Oratoire de Jésus-Ouvrier et lettre du Préfet des Côtes-du-Nord au Ministre de l'Intérieur et des Cultes, accompagnant le rapport du Sous-Préfet de Dinan. Archives départementales de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) Série V, 4088.

PREFECTURE
des
COTES-DU-NORD

2ème Division

Direction Générale
du culte
Congrégation des Salésiens
demande d'autorisation
Arrondissement de Dinan

REPUBLIQUE FRANCAISE

—*—

Saint-Brieuc, le 28 novembre 1901

MINUTE

M le Ministre de l'Intérieur et du culte
PARIS.

J'ai l'honneur de vous adresser avec les pièces qui accompagnaient votre dépêche n° 729 du 25 octobre dernier et l'avis du Conseil municipal de Dinan, le dossier ci-joint relatif à la demande d'autorisation formée en vertu de la loi du 1er juillet 1901, pour l'établissement qu'elle possède en ladite ville, par la congrégation des Salésiens de don Bosco, dont le siège est à Paris, 29 rue du Retrait.

Pour vous renseigner à tous points de vue sur l'établissement dont il s'agit, je ne saurais mieux faire que de vous adresser copie de l'intéressant rapport que M. Le Sous-Préfet de Dinan m'a fourni à ce sujet.

Ainsi que vous le constaterez ce rapport est tout à fait défavorable à l'agrégation des Salésiens qui fonctionne à Dinan au détriment des oeuvres locales de bienfaisance et n'est guère sympathique à la population.

En ce qui me concerne estimant que les griefs articulés par M. Le Sous-Préfet de Dinan contre cette agrégation d'origine étrangère sont des plus justifiés, j'adopte entièrement les conclusions de mon collaborateur et je vous serais reconnaissant de vouloir bien en tenir le plus grand compte lorsque vous saisirez le Parlement de la demande d'autorisation dont il s'agit.

Le Préfet
G. F.(ourcy)

REPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS-PREFECTURE

de

DINAN

(Côtes du Nord)

2^e Division

congrégation des Salésiens

sur la demande d'autorisation.

Dinan, le 23 novembre 1901.

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Dinan à Monsieur le Préfet des Côtes-du-Nord.

Conformément à vos instructions du 28 octobre dernier, j'ai provoqué l'avis du Conseil municipal de Dinan au sujet de la demande d'autorisation formée par la Congrégation des Frères de Saint François de Sales de Turin, autrement dits Salésiens de Don Bosco pour son établissement sis à Dinan rue Beaumanoir.

Avant de consulter le conseil municipal j'avais demandé au Directeur de l'Établissement la liste de son personnel. Vous trouverez ce document ci-inclus avec les 2 pièces (statuts des Salésiens de Don Bosco et note sur les ressources de l'oratoire de Jésus-Ouvrier) qui étaient annexés à votre lettre précitée du 28 octobre.¹

J'y joins une expédition de la délibération du Conseil municipal de Dinan, en date du 16 novembre courant. (pièce n° 1)

Après avoir, par 11 voix contre 10, repoussé un ordre du jour présenté par le Maire, et aux termes duquel le conseil déclarait se désintéresser de la question, l'assemblée municipale a par 12 voix contre 7 et 2 abstentions, donné un avis favorable à la demande des Salésiens.

Pour apprécier convenablement ce vote, une mise au point des sentiments auxquels ont obéi ceux qui l'ont émis est nécessaire. Il faut tenir compte du défaut d'indépendance de la plupart des conseillers municipaux de Dinan résultant soit de leur propre caractère, soit de leur situation, soit de leurs intérêts, soit de leur famille, soit enfin de l'empreinte religieuse, si forte encore en ce pays breton. Il faut tenir compte aussi de la pression exercée de longue date par les Salésiens, directement ou indirectement, sur chacun des conseillers et de l'influence indiscutable produite par l'intervention de M. Jacquemin, député, ancien maire, qui a tenu à quitter la chambre où la maladie le cloue depuis quatre mois pour venir prononcer en faveur, ou mieux, au nom des Salésiens un long plaidoyer, je dirai presque un sermon. Etant données ces conditions, et les sept voix qui néanmoins se sont prononcées courageusement contre les salésiens, il est permis d'affirmer que, laissé entièrement libre, et se prononçant au scrutin secret, le Conseil municipal aurait refusé un avis favorable.

A l'appui de cette affirmation je tiens à citer la déclaration suivante que m'a faite tout récemment un Conseiller municipal et dont j'atteste l'exactitude.

« Je trouve très fâcheux le principe de la consultation des Conseillers municipaux. C'est placer ceux-ci en mauvaise posture, car ils ne sont pas libres la plupart

¹ Il s'agit très probablement de réexpédition de deux documents fournis à Paris par le P. Bologne pour la constitution du dossier de demande en autorisation. [n.d.l.r.].

du temps. Ainsi moi, j'ai une clientèle or je sais d'après certaines démarches dont j'ai été l'objet que si je me prononce contre les Salésiens, je serai lâché par une vingtaine de clients. En outre je suis en relation avec une autre congrégation qui m'en voudra si je vote contre les Salésiens ».

Et ce conseiller — réellement républicain — pourtant a émis un vote en faveur des Salésiens qui lui sont antipathiques, m'a-t-il également déclaré.

Ab uno disce omnes.

Et l'un des Conseillers, M. Marheu, vient invoquer en faveur des Salésiens le principe de Liberté!

Voici maintenant les renseignements que je puis fournir sur l'Etablissement des Salésiens, sur sa fondation, son fonctionnement, son utilité.

C'est au mois de Décembre 1900 [sic] qu'une agrégation des Salésiens, composée de deux ecclésiastiques Mrs Ricardi et Mialhe et d'un domestique, M. Nasi, se constitua à Dinan, 28 rue Beaumanoir, dans un immeuble avec jardin appartenant à M. Martin, Jean Marie, vicaire à l'église St Sauveur (actuellement desservant de Corseul) et affecté alors au Cercle catholique.

L'établissement des Salésiens dénommé « Oratoire de Jésus Ouvrier » et destiné à l'éducation et à l'instruction primaire et professionnelle des enfants abandonnés ne commença à fonctionner après déclaration à la Mairie qu'au mois de Juin 1901 avec 12 élèves au début.

Très rapidement l'établissement prospéra. Le cercle catholique disparut d'abord laissant place entièrement libre à l'Oratoire de Jésus Ouvrier dans l'immeuble de l'abbé Martin. Puis les Salésiens acquirent de vastes terrains, et construisirent sur la vallée de la Rance un second bâtiment immense consacré uniquement aux ateliers, le premier étant réservé au logement des maîtres et élèves.

Puis, une superbe propriété, bâtiment avec terres de culture, située à Mordreuc fut donnée par Mme Bazin de Jessey aux Salésiens. Ceux-ci installèrent un noviciat qui renfermait encore au mois de septembre 3 religieux et 6 élèves. Mais, au début d'octobre dernier, ce noviciat a été liquidé et il ne reste actuellement dans la propriété de Mordreuc qu'un gardien laïque chargé d'assurer l'exploitation agricole au profit de la Maison de Dinan moyennant un salaire mensuel de 50 francs.

Cette dernière abrite neuf religieux dont le Directeur s'appelle Yves Pourvèer et une centaine d'élèves.

Les immeubles précités figurent au rôle de la contribution foncière.

1° Au nom de la Société anonyme des terrains de la Rue du Retrait N° 29 à Paris. Président M. le comte de Franqueville, en ce qui concerne la propriété de Mordreuc en Pleudihen et le second immeuble de la Rue Beaumanoir à Dinan (article 15 du rôle).

2° Au nom de M. Jean Marie Martin précité pour le premier immeuble de la Rue Beaumanoir.

Le mobilier est déclaré appartenir à la Société anonyme des terrains de la Rue du Retrait.

Le montant des impositions est acquitté effectivement au nom de M. Pourvèer pour les immeubles de Dinan et au nom de M. Ricardi pour celui de Mordreuc.

Le second immeuble de la Rue Beaumanoir comprenant deux maisons contiguës et jardin, est loué à M. Louis Ricardi, prêtre, par la Société anonyme des terrains de la Rue du Retrait moyennant 2000 francs, charges 20 f et les impôts.

La propriété de Mordreuc (1 h 15 a) est louée par la même Société à M. Roy prêtre [lire « Coye »] moyennant 700 f et charges 100 f (bail sous seings privés, enregistré le 31 octobre 1901) pour 3-6-9 ans du 29 septembre 1901.

Ces renseignements me sont fournis par M. le Receveur de l'Enregistrement.

Il est évident que les baux en question sont fictifs et que la Société de la Rue du Retrait n'est qu'une personne interposée, les Salésiens étant les vrais propriétaires.

Voici, concernant la valeur des immeubles précités, les indications que j'ai relevées sur les registres de M. le Receveur de la réunion de Dinan.

Rôle foncier: (Société anonyme des terrains de la Rue du Retrait à Paris).

| | |
|---|------------|
| Pleudihen art. 10 propriétés bâties, revenu cadastral | 210.00 fr |
| d° non bâties | 149.35 fr |
| Dinan, même société. | |
| Article 15, propriétés bâties, revenu cadastral | 3750.00 fr |
| d° non bâties | 169.98 fr |
| Article 690 - Martin Jean Marie, vicaire à St-Sauveur | |
| propriétés bâties revenu cadastral | 1550.00 fr |
| d° non bâties | 43.43 fr |

Les ressources qui assurent le fonctionnement de l'oratoire de Jésus ouvrier, sont, d'après le Directeur, les suivantes:

Produits de la propriété de Mordreuc.

Pensions payées par les familles des élèves ou par des bienfaiteurs.

Dons et secours des familles des Salésiens.

Cotisation de personnes charitables s'intéressant à l'oeuvre.

A ces ressources avouées il en faut ajouter d'autres:

1° Les revenus de biens immobiliers et de valeurs immobilières que les Salésiens possèdent sous le nom de personnes interposées et qui leur proviennent de donations et de legs habilement provoqués. Il ne serait possible de les découvrir que par la liquidation résultant de la dissolution de la Congrégation. Ainsi, notamment le Directeur de l'oratoire se présente à la Recette des Finances deux fois par an, en général assez longtemps après les échéances, munis de titre de rente française 3% au porteur, dont il touche les coupons d'un montant total de 6000 fr.

2° Certains autres produits que j'aurais l'occasion d'énumérer plus loin et dont le total n'est pas quantité négligeable.

Quel est maintenant le but de l'oeuvre installée dans l'oratoire de Jésus-ouvrier?

Le voici, tel que le définissent les Statuts:

Recueillir des enfants pauvres, orphelins ou abandonnés, les préserver du vagabondage, leur donner l'instruction professionnelle, industrielle ou agricole, et primaire ou secondaire selon leurs aptitudes.

Les enfants sont recus de 10 à 13 ans.

L'enseignement professionnel s'applique à quatre métiers: il tend à former des tailleurs, des cordonniers, des menuisiers et des jardiniers.

Le prospectus ci-joint (pièce n° 2) indique les conditions d'admission.

D'après la réclame des Salésiens, leur oeuvre est le sauvetage désintéressé de l'enfance abandonnée, l'accomplissement du bien pour le bien gratuitement.

Mais, en réalité, c'est l'exploitation en règle de la crédulité religieuse et de la charité publique. C'est l'organisation, sous le couvert hypocrite de la bienfaisance

et de la religion, d'une industrie et d'un commerce faciles, grâce à la gratuité de la main d'oeuvre, et échappant à l'impôt et à la réglementation.

Le prix de la pension par élève est de 300 fr, M. Jacquemin l'a lui même déclaré, parlant au nom des Salésiens. Le Directeur il est vrai, peut diminuer cette somme et même la réduire à néant. Mais, d'abord il use peu de ce droit. Puis quand une personne charitable a fait admettre un enfant au rabais, les Pères savent vite se rattraper en la mettant à chaque instant à contribution. Et la personne charitable, liée par un sentiment de reconnaissance à la notion duquel elle est sans cesse rappelée, n'ose refuser. Puis il y a des petits profits: le trousseau, dont la propriété, au départ de l'enfant, revient à l'établissement, les douze francs de la literie non remboursables non plus. Puis, ce sont des quêtes, des concerts, des spectacles auxquels se presse la société « bien pensante », et le tronc de Saint-Antoine de Padoue, dont l'inauguration à Dinan est due aux Salésiens largement imités depuis, il est vrai, par les autres congrégations.

Je note en passant que celles-ci ne professent dans le fond à l'égard des Salésiens que des sentiments peu sympathiques et empreints de jalousie, à cause des aptitudes privilégiées de ces rivaux à drainer vers eux la charité publique, et à capter la bienveillance des riches bigotes âgées ou faibles d'esprit.

Ceci est moins blâmable cependant que l'exploitation de l'enfance à laquelle se livrent les Salésiens. Le travail des apprentis est pour leur établissement une source de revenus, en même temps qu'il constitue une concurrence préjudiciable au commerce local auquel une compensation n'est même pas donnée par l'acquisition des matières premières, que les Salésiens font venir du dehors.

A titre d'exemple, je cite une note de 293 fr pour fourniture de chaussures, acquittée par l'Econome, que j'ai vue.

Les Salésiens, d'ailleurs se rendent si bien compte de la légitimité du mécontentement causé dans les milieux commerçants de Dinan par cette concurrence, qu'ils n'essaient pas de nier, que pour enlever le vote du Conseil municipal ils ont, dans la séance du 16 courant, annoncé, toujours par la bouche de M. Jacquemin, que pour accorder satisfaction à tous les desiderata, ils réduiraient le nombre des chefs d'ateliers et en garderaient seulement la quantité nécessaire.

Je viens de montrer que les Salésiens, sont des tartufes de la philanthropie, exploitant l'enfance et de mauvais chrétiens exploitant la religion et transformant l'autel en comptoir. Ce sont les spéculateurs du temple que, déjà, le Christ chassait.

Ce sont en outre de mauvais citoyens, cherchant à tromper le fisc et à se jouer de la loi.

J'ai établi plus haut l'emploi qu'ils savent faire des personnes interposées pour dissimuler leur propriété.

Tout récemment, à la fin de septembre pour échapper aux conséquences de la loi du 1er juillet dernier, ils adressèrent à l'Evêque de Saint-Brieuc une demande de sécularisation, ainsi que nous l'apprit un journal de leurs amis, *l'Union Malouine et Dinannaise* (pièce n° 3). La fermeté des instructions ministérielles déjoua heureusement ce calcul.

Les Salésiens sont enfin de mauvais Français.

Si, par politique, l'agrégation de Dinan est maintenant composée de religieux de nationalité française, l'ordre dont la Maison mère est à Turin, n'en est pas

moins italien par sa constitution, par son esprit, par sa direction et par la grande majorité de ses membres.

A la fin de septembre dernier, quand le Conseil de l'ordre fut appelé à décider de l'attitude à prendre par les Maisons de France vis à vis de la loi du 1er juillet, tous les Directeurs des succursales se rendirent à Turin. Le Directeur de Dinan se conforma à cet exemple. Voilà donc un français qui, pour savoir s'il doit obéir ou non à la loi française, a besoin d'aller prendre le mot d'ordre à l'étranger, auprès d'étrangers!

L'établissement des Salésiens est donc soumis à l'influence italienne. Il a d'ailleurs, détail à noter, sa marque d'origine par la saleté. Les règles de la propreté et de la salubrité y sont si peu observées qu'à plusieurs reprises le Conseil d'Hygiène et le Commissaire de police ont dû intervenir.²

Si les Salésiens tout en étant en France, ont des liens étroits avec l'Italie, ils ne négligent pas, à l'occasion, de rester allemands.

Témoin le fait suivant:

Au début de 1900, par une lettre ci annexée (pièce n° 4) le Directeur de l'oratoire Saint-Charles à Mordreuc en Pleudihen, demanda à M. le Préfet des Côtes-du-Nord de viser un certificat destiné à exempter légalement et régulièrement de la révision à Metz, le n[omm]é Vechenanki élève novice dudit oratoire. Ainsi donc alors que tant de jeunes alsaciens et lorrains qui, eux, n'ont pas fait voeu de religion, et renoncé par là aux liens et aux intérêts humains, n'hésitent pas pour échapper à la conscription allemande, à prendre vis à vis de celle-ci la position d'insoumis et à devenir des émigrés sans foyer, l'apprenti salésien, conseillé par ses chefs, veut se mettre en règle avec le consulat, les autorités et la loi d'Allemagne, tient à rester un loyal et fidèle sujet allemand.

Ces exemples prouvent que les Salésiens dont nos bons nationalistes prennent la défense, sont des internationalistes.

J'en arrive enfin à ce que je considère comme le plus grave à la charge des Salésiens, aux procédés sans scrupules employés par eux pour tâcher d'agiter et d'égarer en leur faveur l'opinion publique.

Le 4 ou 5 octobre dernier parut dans « La Vérité française » une sensationnelle information datée de Pleudihen, du 3 octobre, relative à une prétendue expulsion, par ordre du Procureur de la République, des Salésiens de Dinan et Mordreuc et de leurs pensionnaires.³

² M. le sous-préfet eût été mieux inspiré en s'inquiétant des conditions déplorables de salubrité qui régnaient dans le collège public de Dinan, et en mettant tout en oeuvre pour y remédier. Le rapport de la Commission sanitaire de Dinan (présidée par son successeur Ottenheimer) en date des 15 et 17 décembre 1903, est accablant pour cet établissement: cas de fièvre typhoïde; porcherie « établie dans les conditions les plus fâcheuses, séparée par un seul mur du hangar de la cour des élèves du collège, elle est située sous les fenêtres des bâtiments nouveaux de l'école communale [...] De plus, elle voisine dangereusement le lavoir ». Une classe de sixième A « absolument inhabitable [...] Ces imperfections inhérentes à l'établissement existant du reste depuis fort longtemps... » ADSB I.Z. 70. Registre de la commission sanitaire de Dinan, 1903, p. 1 et 2. [n.d.l.r.].

³ Effectivement le P. Pourvèr et le P. Coye, directeur de Mordreuc, mirent leurs élèves provisoirement en congé (le 2 octobre, selon le sous-préfet) en raison de l'incertitude totale

J'ai découpé l'article que vous trouverez ci-joint (pièce n° 5). Celui-ci fut immédiatement reproduit avec fracas et en bonne place par toute la « bonne presse » de la région de Paris - *Indépendance bretonne, Gaulois, Croix...* Cette dernière feuille y ayant ajouté même un entrefilet supplémentaire (pièce n° 6).

Or, du premier au dernier mot de cette information, tout était entièrement et absolument faux. Le Procureur n'était intervenu en rien ni pour rien. D'ailleurs la date où l'on plaçait son intervention était antérieure à l'expiration du délai légal du 3 octobre.

Aussi, une fois le petit effet produit, ou supposé produit, les Salésiens ne purent-ils faire autrement que de démentir. Mais de quelle manière? Par une petite note toute courte, glissée dans les journaux locaux seulement, et à la date lointaine du 10 octobre, grâce à un retard voulu dans la communication et conçue en des termes denués de franchise.

Cette note (pièce n° 7) qualifie en effet l'information de la « Vérité » de « document plein d'inexactitudes ».

L'expression est insuffisante.

Un journal local *l'Indépendant Dinannais*, quoique clérical et dévoué aux Salésiens cependant se montra d'ailleurs plus franc et déclara (pièce n° 8) que l'histoire de *La Vérité* à été inventée de tous points.

Mais ce n'est pas tout.

Les Salésiens, qui se défendent après coup, tardivement et si mal, d'avoir été les rédacteurs ou les inspireurs de l'article de *La Vérité*, et d'avoir ainsi cherché à amener l'opinion publique n'ont pas reculé devant une seconde manoeuvre, celle là bien autrement grave et dont l'entière responsabilité retombe sur eux seuls, écrasante, du poids de tous les principes de moralité, d'honnêteté [sic] et d'humanité qu'ils ont violés.

Le 2 octobre, sans raison, puisque leur demande d'autorisation, par le seul fait de son dépôt était suspensive des effets de la loi du 1er juillet, par froid calcul de cabotins politiques, spontanément puisque la fable de l'intervention du Procureur était mise à néant, brutalement les Salésiens licencièrent leurs pensionnaires le 2 octobre et les renvoyèrent à leurs familles, à leurs protecteurs ou à la rue, pour ne les reprendre que huit jours plus tard.

Le fait est constaté par les organes officiels des Salésiens, *l'Union Malouine* du 3 octobre et *l'Indépendant Dinannais* du 6 octobre (pièce n° 9). Celui-ci invoque, il est vrai, l'obligation où se sont trouvés les Salésiens.

concernant l'avenir. Un élève de Mordreuc (Weibel) qui rentrait dans sa famille, rencontra, à Paris, un rédacteur du journal *La Vérité* à qui il raconta les raisons de son départ de Dinan, avec force détails purement imaginaires. Ce journaliste, tout heureux de cette aubaine, en rajouta encore. L'article fantaisiste parut le 4 octobre 1901 dans *La Vérité*, à la grande surprise des salésiens de Dinan. Il fut repris en France et à l'étranger par divers journaux. On découvrit quelques jours plus tard, l'élève qui était à l'origine de cette « sensationnelle information ». Dès le 5 octobre d'ailleurs, les élèves avaient été rappelés. Quant à « la seconde manoeuvre » dont parle le sous-préfet, il s'agissait uniquement de la mise en congé provisoire qui fut à l'origine de la fausse nouvelle. (ASC Francia-Nord, note manuscrite, non datée, non signée, intitulée « La vérité sur le départ de Mordreuc »). [n.d.l.r.].

Quelle obligation?

En réalité, ce coup de théâtre a été voulu, prémédité par les Salésiens pour forcer l'indifférence de l'opinion publique à leur égard.

Mais qu'ont-ils fait en la circonstance de leur affectueuse sollicitude pour leurs « Chers orphelins »?

Ils n'ont vu en ceux-ci que les jouets de leur manoeuvre, les accessoires de leur comédie.

Manoeuvre, comédie, ces termes que je répète qualifient même imparfaitement la conduite des Salésiens: ils ne renferment pas une expression de réprobation suffisante.

Je résume brièvement mon avis sur l'établissement des Salésiens de Dinan.

C'est un parasite inutile, malfaisant même, importé de l'étranger, il faut l'extirper.

Peut-être le départ des Salésiens provoquera-t-il, sous les efforts des meneurs cléricaux, quelque agitation, mais celle-ci sera sans profondeur et sans durée, parce que sans sincérité, car l'oratoire de Jésus ouvrier et ses habitants ne sont pas sympathiques à la population dinannaise.

Je n'ai pas l'habitude de faire état dans un travail administratif d'articles de journaux ayant un caractère de polémique. Cependant je crois devoir joindre à mon présent rapport, à titre documentaire, trois numéros de *L'Union Libérale*, en date des 25, 2 et 16 décembre 1900, qui sous la plume du rédacteur en chef de cet organe, contiennent une étude sur les Salésiens, très serrée, complète et sérieuse, basée sur des pièces authentiques, irréfutables, que j'ai vues.

Le Sous-Préfet,
M. Piette.

ANNEXES V

Mémoire spécial sur l'Orphelinat Salésien de Dinan.

L'Orphelinat de Dinan ayant été l'objet pendant plusieurs années d'attaques aussi injustes que malveillantes de la part d'un journal de la localité, le Rapport sur cette maison s'est senti, s'il ne s'est pas inspiré de la campagne de cette feuille. Ni les Salésiens, ni les nombreux amis et bienfaiteurs de la maison, n'ont jamais pu savoir à quels motifs a pu obéir cette feuille, pour attaquer d'une manière si déloyale et injuste, une Oeuvre qui a joui en tout temps, de la sympathie universelle des honnêtes gens de la ville. Le grand, pour ne pas dire l'unique grief, c'est l'origine étrangère de l'Oeuvre. Tout en sachant parfaitement qu'il n'y avait pas un seul étranger parmi les Salésiens de Dinan, M. Peigné n'en a pas moins persisté dans ses articles, à les souligner du titre d'Italiens.

La solution qui nous est créée par les circonstances, nous oblige à sortir de la réserve que nous nous étions imposée.

Nous reproduisons des attestations et des documents pour justifier nos affirmations. En toute loyauté les adversaires de l'Oeuvre, devraient en faire autant.

Enquête

Aucune enquête loyale n'a été faite dans la maison sur les points signalés par *l'Exposé des motifs*. Il nous semble que les renseignements auraient du [sic] être pris auprès des personnes qui sont à même de les donner.

Exploitation de l'Enfance

Les Salésiens en se vouant au service des orphelins et des enfants pauvres pour les soulager dans leurs misères et les mettre à même de gagner honnêtement leur vie étaient loin de penser qu'on les aurait accusés d'exploiter l'enfance.

Les lettres et attestations d'anciens élèves que l'on peut lire ci-après prouvent que l'Oeuvre leur a rendu de réels services.

Péril pour l'Industrie privée

L'orphelinat de Dinan n'a jamais eu d'autres ateliers que ceux de tailleurs, cordonniers et menuisiers. - Le nombre d'apprentis a toujours été restreint, il n'a jamais dépassé la cinquantaine. - L'entretien du personnel (chaussures et habits) et l'ameublement des locaux récemment construits ont absorbé jusqu'ici les productions des ateliers. - Nos registres peuvent faire la preuve qu'il n'a pas été fait dans l'établissement, pour 1.000 francs de travail, par an, pour le dehors. - Les divers chefs d'ateliers qui se sont succédés pourraient, au besoin, confirmer ces dires. - Lorsqu'il y a deux ans, un journal local entreprit de dénoncer au public la prétendue concurrence des Salésiens au commerce dinannais, il fit savoir qu'il avait sous les yeux une note pour fourniture de chaussures à l'un des ses concitoyens, s'élevant à la somme de 293 fr. 60. Ce concitoyen était le boucher de la maison qui jugeait bon de faire bénéficier l'établissement de ses commandes de chaussures, en retour des grosses sommes qu'il en recevait pour consommation de viande.

Concurrence

Le dit journal n'a pas eu à citer d'autres notes...! Aux témoignages précités nous ajouterons que les besoins de l'établissement, dépassant la production des ateliers, nous ont mis, maintes fois, dans la nécessité de nous adresser à des fabricants de la ville. - La plus grande partie de la menuiserie des bâtiments nouveaux

a été faite par des ouvriers de la ville. - Depuis plus de trois années, le personnel ecclésiastique de la maison a dû se faire habiller par un tailleur de la ville. - Un cordonnier de la ville a fait plusieurs douzaines de chaussures pour nos enfants.

Nous pouvons fournir la preuve de ces assertions. Et on appelle cela *Concurrence au commerce privé*, voire même *Exploitation de l'enfance*.

Exploitation de la crédulité publique

Un ami de la première heure, resté depuis bienfaiteur insigne d'une Oeuvre qu'il connaît dans ses détails, à cause des relations intimes qu'il a eues avec elle, proteste énergiquement contre cette accusation (*voir lettre de M. Chupin*), M. Chupin et d'autres bienfaiteurs eussent délaissé bien vite une oeuvre qui ne travaillait qu'à faire des dupes et ne lui eussent pas continué, douze années de suite, le secours de leurs aumônes. - S'il y a une maison où les bienfaiteurs soient tenus minutieusement au courant de ce qui s'y passe journellement, c'est bien celle de Dinan.

Plaintes nombreuses du Clergé

L'autorité diocésaine qui les avait appelés, a toujours traité avec bienveillance les Salésiens de Dinan et ceux-ci ont toujours eu à l'égard de cette même autorité, la déférence et le respect qui lui étaient dûs. - L'entente avec le clergé local a toujours existé. La réfutation péremptoire de l'injuste accusation portée contre les Salésiens à ce propos, se trouve dans le témoignage spontané, adressé au directeur de l'orphelinat par les supérieurs des maisons religieuses, les curés et les prêtres de la ville, quand ils apprirent par le rapport officiel le grief fait aux religieux salésiens « d'avoir éveillé une véritable hostilité au sein du clergé et des autres corporations religieuses ».

(*Voir la belle lettre de Mgr Fallières*).

Rivaux redoutables

La réelle sympathie et la cordiale entente qui unit les prêtres salésiens au clergé paroissial, n'eût pas existé si ces religieux avaient pris à tâche de se substituer à ce clergé, d'entraver son action, de faire périliter ses oeuvres. Les prêtres de Dinan n'ont jamais formulé pareil reproche contre les Salésiens.

(*Voir lettre de M. le Curé, du Supérieur des Cordeliers et du Supérieur des Frères de Saint-Jean-de-Dieu*).

Ouêtes incessantes

Il est de notoriété publique et nous pouvons faire la preuve que tous les enfants recueillis à l'Orphelinat de Dinan sont pauvres, la plus grande partie, des orphelins ou moralement abandonnés. L'établissement n'ayant ni subvention, ni rentes, doit nécessairement faire appel à la charité publique pour l'entretien de ces enfants.

Gratuité

Nous pouvons encore prouver que les deux tiers des enfants habitant actuellement l'Oratoire, y ont été admis à titre gratuit. La pension des autres ne dépasse pas 200 francs, et souvent elle n'atteint pas ce chiffre.

Surmenage Hygiène et Salubrité

Déplorable surproduction

Cette accusation est gratuite et formulée sans doute par quelqu'un qui n'a jamais franchi le seuil de l'établissement. Quiconque l'a visité trouve sa situation bien enviable au point de vue de son exposition, de l'hygiène et de la salubrité. Naguère encore on reprochait aux Salésiens d'avoir accaparé le plus bel emplacement de la

ville ...! Les vastes bâtiments qui y ont été construits ne laissent rien à désirer au point de vue hygiénique. Le rapport détaillé du médecin de la maison peut, du reste, édifier tout intéressé sur ce sujet. On peut également en référer aux Inspecteurs du travail et prendre leur avis.

(Voir la lettre de M. Haquin, docteur de la maison, depuis sa fondation).

Ces assertions, avec les pièces justificatives qui y sont jointes et les témoignages qui nous viennent spontanément d'un peu partout, rectifieront, nous l'espérons, les allégations de *l'Exposé des motifs* et éclaireront le jugement de ceux qui doivent décider du sort de la Congrégation des Salésiens de France.

Dinan, le 16 février.
Pourvèer,
Directeur de l'Orphelinat.

PIECES JUSTIFICATIVES

Tous les originaux et pièces authentiques ci-après ont été mis entre les mains de la Sous-Commission du Sénat.

Lettre de Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc.

EVECHE

de

St-Brieuc

et

Tréguier

Saint-Brieuc, le 16 février 1903

Mon Révérend Père.

En appelant à Dinan les fils de Dom Bosco, je savais que je faisais une oeuvre essentiellement populaire et humanitaire. Mes prêtres ne s'y sont pas trompés. Ils vous ont accueillis comme leurs auxiliaires les plus précieux et les plus dévoués auprès des enfants du peuple, les plus déshérités parmi les membres de leur famille paroissiale. Je suis heureux, à l'heure où le sort de votre famille religieuse est menacé en France, de vous rendre témoignage que, par votre zèle, votre dévouement, les fraternelles relations que vous n'avez cessé d'entretenir avec mes prêtres, vous avez pleinement répondu à leur attente et à la mienne.

J'ai la confiance que les Pouvoirs publics reconnaîtront les bienfaits que votre Institut répand sur les classes pauvres, et qu'ils s'honoreront en ne voulant pas priver de votre appui tant d'orphelins que vous abritez dans vos Maisons et à qui vous fournissez, avec un métier et un gagne-pain, les moyens d'être des citoyens honnêtes et utiles au pays.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Pierre-Marie

Au Révérend Père Pourvèer, Supérieur de l'Orphelinat Salésien, à Dinan.

Les Salésiens de Dinan et de Mordreuc, en Pleudhien, seraient accusés, paraît-il, d'avoir favorisé à deux jeunes gens de Metz, les moyens de faire des démarches pour se soustraire au service militaire en France. C'est tout à fait le contraire qu'il faut dire. Ces deux jeunes gens, originaires de Metz, avaient besoin d'un certificat constatant qu'ils faisaient des études en vue de la carrière ecclésiastique pour être exemptés de service en Allemagne. C'est ce certificat qui devait être visé par le consul Allemand que les Salésiens leur ont obtenu. L'un de ces jeunes gens est actuellement au grand séminaire d'Issy, l'autre est encore à Dinan. A ce sujet voir les lettres ci-après.

Attestation de M. le Curé de Séry, oncle d'un de ces deux jeunes gens, originaire de Metz.

Séry, le 17 février 1903.

Monsieur le Directeur,

Vous seriez accusé de favoriser l'incorporation des Alsaciens-Lorrains à l'Allemagne.

Comme vos accusateurs se basent sur cette allégation erronée pour vous refuser l'autorisation que vous sollicitez, je me fais un devoir de vous en informer afin que le cas échéant, vous puissiez la réfuter.

J'appartiens par mon origine, vous le savez, à la Lorraine annexée. Après nos premiers revers de l'année terrible, je me suis engagé volontairement dans un corps de l'armée d'Afrique pour défendre la patrie envahie.

En 1872, étant encore au régiment j'ai opté pour la nationalité française.

J'estime qu'à ces différents titres, je puis être cru quand j'affirme que vous êtes Français dans l'âme et que votre antipathie pour l'Allemagne est à la hauteur de la mienne.

Non, Monsieur le Directeur, je ne puis croire que l'erreur l'emporte sur la vérité et j'espère que vos accusateurs mieux informés, abandonneront ce grief qui ne tient pas debout et vous laisseront à notre chère France, que vous aimez, je l'atteste devant Dieu, comme tout bon Français.

Je prends une large part aux amertumes dont vous abreuvent à l'heure qu'il est des hommes dont le patriotisme ne vaut pas le vôtre.

Sans cela, chercheraient-ils à éloigner de la patrie ceux dont le dévouement est prêt à tous les sacrifices.

Comptez, Monsieur le Directeur, sur mes plus ferventes prières, promettez-moi les vôtres en retour. Nous en avons grand besoin, car chaque coup qui vous est porté retentit douloureusement dans nos coeurs.

Agrérez, cher Monsieur le Directeur, l'assurance de mon profond respect et de mon inaltérable dévouement en Notre-Seigneur.

Lacroix
Curé de Séry.

Attestation de M. le Curé de Saint-Julien-lez-Metz à la paroisse duquel ont appartenu deux jeunes gens de l'Oeuvre des vocations tardives.

Saint-Julien-lez-Metz, le 16 février 1903.

Bien Cher Monsieur le Directeur,

J'ai vu dans les derniers temps dans vos journaux français beaucoup de choses qui concernent les Salésiens.

D'abord, j'ai suivi avec intérêt le mouvement de la souscription en faveur de vos bonnes oeuvres. Comme on aime toujours en France de donner aux pauvres pour prêter à Dieu! Puis j'ai bien reconnu le noble désintéressement des bons Pères Salésiens, lorsqu'il ont prié les mains généreuses de se détourner d'eux-mêmes pour aller au secours des pauvres Bretons.

A propos, qu'est-ce à dire que cette accusation qu'on lance contre les Salésiens de vouloir favoriser l'incorporation des Alsaciens-Lorrains à l'Allemagne? Je n'ai pas trop compris cette accusation, mais comme Charles a passé chez vous pour faire dans votre établissement de vocations tardives les humanités, j'ai cherché à en pénétrer le sens.

Comme Charles espérait toujours revenir à Metz, et qu'il est encore de nationalité allemande, il a bien fallu lui régulariser ses papiers militaires.

On a été complaisant ici! Nous avons comme sous-préfet un homme charmant, le comte de Viller-Grignancourt qui a voulu se charger lui-même de m'indiquer la marche à suivre pour que l'on pût dispenser Charles de la révision. Les papiers durent nécessairement passer par l'ambassade allemande du Havre. Il y aurait là un malentendu.

Pensez si c'est pour des raisons politiques que Charles a été vous demander le pain de la science, si c'est pour des raisons politiques que je me suis mêlé de ses affaires militaires!

Le pauvre enfant voulait devenir prêtre et devait nécessairement chercher un établissement de vocations tardives, qui, les humanités une fois achevées, le rendit à son diocèse! Il n'a trouvé que votre établissement de Mordreuc, et maintenant c'est vous, les Salésiens, qui ennemis de la France, l'engagez à servir l'Allemagne?

Et moi, son curé, curé prussien, naturellement, puisque j'habite la Lorraine, j'aurais favorisé vos intentions anti-françaises! Non, c'est trop fort! Je croyais les Français intelligents et droits! Ils ne le sont pas tous certes.

Je suis indigné de constater tant de mauvaise volonté de la part de gens qui auraient tout à gagner de soutenir les bonnes oeuvres.

Je prie pour vous, quoique mes prières soient bien faibles, afin que Dieu vous bénisse dans vos peines et vous donne le courage nécessaire.

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam. La persécution a toujours été la preuve de la divinité de notre religion. Elle en sera le triomphe.

Au revoir, cher Monsieur le Directeur, bon courage et prions les uns pour les oeuvres.

Votre tout dévoué et affectueux

Alfred Sibille
Curé de Saint-Julien.

COMMERCANTS & INDUSTRIELS

Monsieur le Directeur,

Surpris d'apprendre que vous êtes encore attaqués par le Sénat, je vous prie de croire comme nous sommes désolés à la pensée du tort que le départ de votre maison va nous causer, ainsi qu'à ceux qui sont en rapport avec vous. Quant au travail qui existe chez les Salésiens, il est reconnu qu'il ne gêne en rien pour nous. Je vous répète: je ne puis que regretter votre départ.

Recevez mes civilités respectueuses.

Trevile, *négociant*.

Dinan

Monsieur le Directeur,

J'ai été étonné d'apprendre les attaques dirigées contre votre maison. Je puis certifier que jamais les Salésiens n'ont fait aucun tort au commerce de Dinan. Au contraire pour mon compte personnel, je n'ai eu qu'à me louer d'eux comme clients, et je puis affirmer qu'ils ne m'ont jamais vendu quoi que ce soit.

Je vous assure que ce serait pour moi, et pour beaucoup de commerçants, une grande perte s'ils s'en allaient.

Barbier, *boucher*.

J'apprends que la demande d'autorisation déposée par les Salésiens de Dinan, va être repoussée par le Sénat. On les accuse de faire du tort au commerce dinannais; et on suppose que les commerçants seront heureux du départ de ces religieux.

Je tiens à protester contre ces allégations, car pour mon compte personnel, ce sera une véritable perte, leur fournissant en moyenne 180 livres de pain par jour, soit une recette par mois de 600 à 700 fr.

Croyez bien que je désire actuellement que ces religieux restent à Dinan et je crois que les commerçants seront de mon avis.

Veuve Le Ribeuz, *boulangère*

Dinan

Dinan, le 14 février 1903.

Monsieur le Directeur,

En présence des attaques qui sont formées contre votre maison, je tiens à protester contre ces allégations. Jamais les commerçants de Dinan ne se sont plaints de la concurrence. Au contraire, c'était pour nous une source de revenu, et nous ressentirons durement la perte si le Sénat ne vous autorise pas. Pour moi, ce sera un déficit de plus de 2.000 fr par an. Aussi soyez assurés du regret que vous laisserez à Dinan, si jamais vous êtes obligés de partir, espérons que ce ne sera pas le commerce dinannais qui en souffrirait trop.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon dévouement.

A. Mervin, *cordonnier*

Dinan

LES DAMES PATRONNESSES

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs années, les attaques déloyales qu'on a dirigées contre vous, nous avaient, à bon droit, profondément affligées et fortement indignées. Aujourd'hui le mal se fait plus grave, et la calomnie qui cherche à déshonorer votre oeuvre ose, pour surprendre leur dévotion, la montrer aux représentants du pays sous l'aspect le plus lamentable et le plus mensonger.

Nous éprouvons le besoin de protester contre des allégations que nous savons fausses et de vous dire que notre probité se révolte, en voyant méconnus et travestis vos efforts incessants, vos peines, vos fatigues et votre désintéressement tout apostolique.

Les pauvres orphelins que vous secourez et dont presque une génération vous a déjà quittés, sont là pour dire avec quelle paternelle sollicitude les religieux salésiens ont protégé leur adolescence, et combien douces sont les mains qui dirigent leurs premiers pas dans la vie.

En effet, chez vous, c'est la liberté mitigée par un règlement facile où le repos, le travail manuel, les jeux et les études, heureusement alternés, entretiennent chez vos chers enfants la santé physique et développent leur intelligence.

Aussi, quels bons ouvriers, quels excellents Français, quels chrétiens honnêtes et convaincus sont ces jeunes gens quand vous les rendez à la société, Monsieur le Directeur.

Et que de fois, témoins attendris, nous les avons entendus vous exprimer leur reconnaissance lorsque, homme faits, ils reviennent à l'orphelinat, leur foyer à eux, sous la tunique du soldat ou sous la vareuse du marin.

C'est donc un sentiment de pure équité qui provoque la démarche que font aujourd'hui les dames patronnesses accompagnées de cent autres bienfaitrices de votre oeuvre, puisque, en connaissant bien l'organisation et le but, elles peuvent affirmer avec toute l'énergie dont elles sont capables, que les maisons de Dom Bosco sont éminemment charitables et désintéressées et qu'en les représentant tout autres, on veut tromper de la façon la plus éhontée la bonne foi de nos législateurs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre religieux dévouement et aussi l'assurance de notre constante admiration pour l'oeuvre salésienne.

Jeanne Behague; M. Robinot de St-Cyr; A. Gervaise; M. Jacob; R. Du Gourny; R.P. Robert; Bazin De Jessé; Ctesse de la Gervinais; M. De Brossard; A. Aubry; A. Le Veillié; V. De Gaudemont; Marie Gaultier, commerçante; Anne De Gratien; Maria Guenroc, commerçantes; Carpentier, commerçante; Mlle Labbé, commerçante; Melle Bronard, commerçante; Leforestier Joseph; Scordia, commerçante; Lucas; C. Touchet; Marie Haquin.

LES ANCIENS ELEVES

Les soussignés, anciens élèves de l'Oratoire Salésien de Dinan, ayant lu les accusations portées contre leurs anciens maîtres, se font un devoir de protester hautement contre ces accusations. Mieux que personne, ils peuvent être juges dans cette cause, puisque pendant plusieurs années, ils ont vécu dans l'intimité de ces religieux que l'on se plaît aujourd'hui à calomnier. Le temps passé à l'Orphelinat de Dinan comptera parmi le plus heureux de leur vie, et ils ne craignent pas de

dire bien fort le dévouement et la sollicitude dont ils ont été l'objet; les bons soins qu'ils ont reçus tant en santé qu'en maladie; ils n'ont jamais connu le surmenage à l'orphelinat, ni jamais pensé que leurs maîtres retirassent quelque gain de leurs travaux. Ils se rapellent au contraire, la douce patience avec laquelle ils ont été initiés au travail professionnel et la sollicitude avec laquelle ils ont été conduits jusqu'à la fin de leur apprentissage. Unis dans une même pensée de reconnaissance, ils saisissent l'occasion qui leur est donnée de la témoigner publiquement aux maîtres vénérés qui les ont élevés.

Ignacio Parceval, menuisier; Jules Leprêtre; Hyacinthe Burlot, cordonnier; Armand Marqued, cordonnier; Joseph Roche, tailleur; Gabriel Gléau, maitre-cordonnier; Adolphe Steff; Edouard Goupil, élève en pharmacie; Le Gallés Francis, tailleur à Jugon; Noël Intem, tailleur à Jugon.

HYGIENE ET SURMENAGE

Lettre de M. Haquin, docteur de la maison depuis sa fondation.

Dinan, le 13 février 1903.

Monsieur le Directeur,

Les journaux ont publié récemment le projet de loi de M. le Président du Conseil au sujet des demandes d'autorisation faites par les religieux salésiens de France.

J'ai lu avec étonnement, que dans leurs orphelinats les enfants sont surmenés, qu'ils sont soumis à des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables. Ces griefs, s'ils peuvent être formulés à l'égard d'autres établissements salésiens, ce que j'ignore, ne peuvent très certainement pas être adressés à votre maison de Dinan.

Je connais en effet l'Orphelinat de Dinan. Depuis sa fondation, j'en ai toujours été le médecin, et je puis affirmer que jamais je n'ai constaté chez l'un des enfants une maladie, un malaise quelconque qui fût imputable au surmenage.

D'autre part votre établissement est placé dans les conditions d'hygiène et de salubrité exceptionnellement favorables. Il occupe en dehors de la ville presque à la campagne, loin de toute agglomération malsaine, un coteau élevé; les locaux, et notamment les ateliers sont vastes. Les constructions sont entièrement neuves, percées de nombreuses et larges fenêtres. De grandes cours et des jardins sont à la disposition des enfants. L'établissement est alimenté d'eau de la ville; un système de canaux assure le tout à l'égout, et entraîne toutes les matières usées au fond de la vallée de la Rance, loin de toute habitation.

Je vous engage, Monsieur le Directeur, dans l'intérêt de la vérité, à relever ce qu'il y a d'inexact dans les allégations du projet de loi de M. le Président du Conseil en ce qui concerne la maison des Salésiens de Dinan tout au moins. Et si mon témoignage peut être utile à votre cause, je vous autoriserai très volontiers à faire de cette lettre l'usage que bon vous semblera.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.
Docteur Haquin.

A Monsieur le Directeur de l'Orphelinat de Dinan.

Lettre de M. Louis Chupin, bienfaiteur insigne et ami de la maison depuis sa fondation.

Saint-Brieuc, le 13 février 1903

Monsieur le Directeur,

A Saint-Brieuc où je suis arrivé hier, j'ai lu avec étonnement, le compte rendu de l'enquête officielle faite au sujet de votre Congrégation, pour la fameuse demande en autorisation. J'avais suivi, dans *l'Union Libérale* de Dinan, la série d'articles dirigés contre les Salésiens. J'ai été surpris, en lisant le rapport officiel, d'y retrouver l'énumération des mêmes griefs, je dirais, presque le même style. Dans la soirée, j'en ai causé chez un ami qui, m'a affirmé que l'odieuse campagne menée jadis contre les Salésiens de Dinan, avait sans doute un but, celui de les discréditer d'abord près de l'opinion publique, plus tard près du Gouvernement et obtenir ainsi le refus d'autorisation.

Je ne vous cacherais pas la véritable peine que m'a causée cette conversation à moi qui ai assisté à la fondation de votre oeuvre et qui ai été le témoin du bien que vous avez fait dans notre pays.

Aussi la sympathie que j'éprouve pour votre Oeuvre admirable, m'a poussé à vous écrire, sans attendre mon retour à Dinan, pour vous engager à réduire à néant ces accusations mensongères que l'on porte contre vous, d'être des exploiters de la crédulité publique et de l'enfance et de créer un péril pour le commerce et l'industrie privée. A votre place je ferais rédiger *sans aucun retard*, une protestation qui serait signée, soyez en sûr, non seulement par les catholiques convaincus et pratiquants, mais encore par tous les hommes de bonne foi.

Car en somme tout le monde connaît vos principaux bienfaiteurs; et je crois qu'en général ils ne sont pas regardés comme des imbéciles, à qui l'on fait prendre des vessies pour des lanternes, ni comme de bons pigeons à plumer. Vos bienfaiteurs sont d'abord de clergé séculier et puis quelques familles de commerçants notables et de gros propriétaires, qui ont assez de moyens pour faire des bonnes oeuvres, assez d'intelligence et de lumières pour les faire à bon escient, et assez de patriotisme pour ne s'intéresser qu'à des oeuvres vraiment charitables et patriotiques.

On dit que vous exploitez l'enfance!!! Mais tout le monde voit chaque semaine défiler dans nos rues, la longue et joyeuse théorie de vos enfants; et si l'on entend des remarques sur leur passage, ce n'est que pour constater leur tenue correcte et leurs visages épanouis d'enfants gais et bien portants. Le contraste est même saisissant entre ces enfants vifs, exubérants de belle humeur et de santé, et les apprentis que l'on voit sortir à midi, chaque jour, de la plupart des ateliers dinannais. Et pourtant les enfants que vous prenez chez vous, y arrivent la plupart du temps dans un état de santé des plus précaires, sortant presque toujours de familles misérables où la santé se ressent toujours de la pauvreté des parents, et souvent, hélas! de leurs vices. Si donc vous arrivez à les mettre en si peu de temps en si bon état, c'est que le travail manuel que vous leur donnez en dehors des heures d'étude n'est ni prolongé ni fatigant.

Quant à l'accusation qu'on fait contre vous, de faire argent de leur travail, c'est encore une fumisterie qu'il vous serait aisé de réfuter. Il vous est facile en effet de démontrer que vos tailleurs et vos cordonniers avec le peu de temps dont ils disposent pour le travail manuel et le peu d'habileté professionnelle qu'ont les dé-

butants ne suffisent pas à leur entretien et à celui de leurs camarades et du personnel ecclésiastique de la maison. La preuve en est que vous faites beaucoup travailler au dehors. Pour la confection des vêtements, M. Larcher et pour les chaussures, M. Giraud qui sont des patrons patentés de la ville, ne se plaignent pas, je pense, de votre concurrence, puisque vous êtes de leurs meilleurs clients. Voilà des faits que vous pouvez faire constater dans votre protestation et que tout le monde signera.

En somme, la population dinannaise vous est très sympathique et a trouvé odieuse la campagne menée contre vous par un journal qui, à cette époque voguait à pleines voiles vers le radicalisme, espérant sans doute y faire fortune, et que maintenant le *Réveil* traite de clérical et de jésuitique.

Je doute donc que des enquêteurs sérieux puissent tenir compte des dires d'un journaliste aussi versatile.

Qui avez-vous encore comme ennemi à Dinan? Cet avocat qu'on ne peut accuser d'être anti-clérical, puisque au contraire il est considéré comme un des chefs les plus militants du parti monarchiste dans le pays. Il est de notoriété publique que ses attaques contre vous n'ont été que le résultat d'une question d'intérêt. Ce n'est sans doute pas ce royaliste intransigeant qui trouvera pour vous nuire beaucoup de crédit auprès du gouvernement.

Hé bien! je ne vous connais pas à Dinan d'autre adversaire sérieux que ce journaliste sans principe, ce monarchiste mécontent, et votre voisin qui serait peut-être votre meilleur ami, sans le malheureux mur mitoyen, cause de tant de discussions.

Mettez donc en regard de leurs récriminations, les affirmations loyales et catégoriques de vos très nombreux amis, et je suis sûr que vous ébranlerez la sévérité de vos juges. Je vois bien que beaucoup disent la cause entendue d'avance. Pour eux vous êtes condamnés sans discussion... J'ai de la peine à le croire; si la politique a fait rendre souvent des jugements cruels, c'est que les politiciens qui les ont rendus, étaient fréquemment mal éclairés sur les causes qui leur étaient soumises. Appelez-moi optimiste, si vous voulez, mais je ne puis voir, comme beaucoup, la haine et le parti pris partout. Combien de fois ai-je vu de braves gens attaqués ne pas vouloir, par apathie ou timidité, se donner la peine de se défendre. Puis une fois condamnés, on les entend se lamenter et maudire leurs juges. Je vous engage, Monsieur le Directeur, à ne pas agir ainsi. Je suis persuadé que si, en regard des rapports malveillants qui sont présentés, et qui ont, il est vrai, l'avantage d'être officiels, on opposait toujours des rapports exacts et documentés, bien des congrégations éviteraient des malheurs qui les frappent. Maintenant est-il encore temps de faire ces démarches? Je me le demande avec inquiétude. Car d'après ce qu'on me disait hier soir, votre demande en autorisation va être discutée incessamment. C'est pour cela que j'ai tenu à vous écrire, sans attendre mon retour à Dinan... Bon courage!

J'ai eu d'excellentes nouvelles de M. Louis et de toute sa famille. Il m'a prié de vous faire ses amitiés.

Pensez donc, je vous prie, à dire à votre jardinier, de me mettre de côté deux ou trois greffes des fameuses prunes que nous trouvons si bonnes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Louis Chupin

P.-S. - Un pauvre diable du nom de Morel, habitant la rue du Petit-Fort, perclus de rhumatismes, veuf et père de dix enfants dont l'aîné fait son service militaire est venu l'autre jour pour me prier d'intercéder auprès de vous pour que vous preniez comme apprenti un de ses fils âgé de treize ans. Il se dit incapable de le nourrir pendant les deux ou trois années d'apprentissage qu'on lui demande. J'ai été navré d'être obligé de lui répondre que non seulement vous ne preniez plus de nouveaux apprentis, mais que sur le point d'être chassé de chez vous, vous alliez être obligés de rejeter sur le pavé où vous les avez pris les 60 ou 80 apprentis que vous nourrissez et instruisez actuellement.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES & CLERGE

Lettre du Supérieur de l'Ecole des Cordeliers.

Ecole des Cordeliers, Dinan, le 14 février, 1903.

Mon Révérend Père,

J'ai appris avec peine qu'un avis défavorable à votre autorisation avait été donné par la commission. On mentionne dans les différents griefs, celui-ci que, même au sein du clergé et des autres corporations religieuses vous aviez éveillé une véritable hostilité.

Nous formons à l'Ecole des Cordeliers la portion la plus nombreuse du clergé séculier de Dinan, et nous connaissons intimement le clergé de la région. Je puis vous assurer que nous et nos confrères avons la plus sincère estime pour votre congrégation, et que jamais par conséquent, nous n'avons pu avoir d'hostilité pour vous, bienfaiteur des enfants de notre région.

Daignez agréer, mon Révérend Père, l'hommage de mes sentiments respectueux.

E. Le Fer De La Motte,

Supérieur de l'Ecole des Cordeliers de Dinan.

*Au Révérend Père Pourvèer, Supérieur des Salésiens de Dinan.
Lehon (Côtes-du-Nord), 14 février 1903.*

Mon Révérend et bien cher Père,

C'est avec un véritable étonnement, mêlé d'une profonde tristesse, que j'ai lu dans le *rapport officiel* présenté au Sénat au sujet de l'autorisation de votre Congrégation, cette pensée de « l'hostilité du clergé séculier » contre vous.

Je proteste de toute l'énergie et de toute la sincérité de mon âme, *que c'est le contraire qui est vrai*. Je sais combien vous et vos religieux êtes estimés et aimés de mes confrères du pays de Dinan.

Pour moi, je vous confirme à nouveau toutes mes plus fraternelles et cordiales sympathies, et je suis heureux de vous remercier encore une fois des services nombreux que vos pères et vos enfants me rendent à l'église pour le chant et la musique, et de la bonne grâce que vous mettez toujours dans mon ministère paroissial, toutes les fois que je fais appel à votre charité.

J'ose espérer que le Sénat ne se laissera pas entraîner contre vous par de fausses et absurdes calomnies et qu'il vous accordera la si juste et si légitime autorisation que vous sollicitez.

Veillez agréer, mon Révérend et cher Père, nos bien dévoués et affectueux sentiments.

M. Fouéré-Macé,
Chanoine honoraire.

le 14 février 1903
J.M.J.

Mon Révérend Père,

Ce n'est pas sans étonnement que j'ai lu dans le *rapport* concernant l'autorisation que vous avez demandée, entre autres griefs, celui d'être en mésintelligence avec les autres communautés religieuses. Je ne sais ce qu'il en est de vos autres maisons; mais en ce qui nous concerne, cette accusation est sans fondement. Nous avons, en effet, eu toujours avec vous les rapports de la plus parfaite concorde, que, comme Français et Bretons et religieux, nous espérons conserver pour l'intérêt des orphelins et des petits malheureux qui implorent, tous les jours, les secours de votre charité.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Extrait d'une lettre de M. Le Provost, vicaire général.

EVECHE
de St-Brieuc
et Tréguier

*Saint-Brieuc,
le 3 décembre 1902*

Mon Révérend Père,

... J'ai été heureux de pouvoir dire, dans mon mot de recommandation d'hier, combien j'avais été édifié, il y a huit jours, de l'excellente tenue de vos chers élèves.

Agréer, avec ce souvenir qu'il m'est agréable d'évoquer, mon Révérend Père, l'expression de mon religieux et dévoué respect.

Le Provost.

Lettre de M. l'Archiprêtre Daniel, Curé Doyen de Dinan.

PAROISSE Saint-Sauveur
de Dinan
DIOCESE

Dinan, le 18 février 1903

de St-Brieuc

et Tréguier

Monsieur et Cher Directeur,

Je viens de relire le rapport qui conclut au refus d'autorisation de votre congrégation salésienne. Parmi les motifs allégués, il en est un, N° 8, qui m'étonne singulièrement: partout où est venue s'installer l'oeuvre salésienne, elle se serait heurtée à l'hostilité du clergé paroissial.

Ce n'est pas à Dinan, à coup sûr, que le clergé vous fut hostile. Votre maison Dinannaise s'est ouverte en 1890, sur ma paroisse même, dont j'étais déjà le pasteur depuis de longues années. Votre oeuvre répondait à l'une de mes préoccupations. Mon coeur était ému sur le sort de tant d'enfants moralement abandonnés, épaves précoces de l'existence, irrémédiablement voués à la paresse, à l'immoralité, aux pires choses.

Je connaissais votre oeuvre admirable: aussi bien avais-je visité en France plusieurs de vos établissements. J'ose me faire un mérite d'avoir préparé votre venue à Dinan, et de vous avoir reçus à bras ouverts. Enfin j'affirme, en toute conscience, que vous avez la sympathie, le respect, la reconnaissance, l'admiration de tout le clergé Dinannais et de tous les ecclésiastiques qui vous ont vus vous dévouer à votre tâche de moralisation, d'éducation, pour donner à la famille et au pays des ouvriers intelligents, de bons citoyens et de bons Français.

Je vous rends aussi le témoignage que vous n'avez jamais dragué à votre profit exclusif les ressources des oeuvres de charité dans notre ville.

Laissez-moi vous dire une fois de plus toute mon estime, ma gratitude personnelle, avec l'expression de mes plus dévoués sentiments.

J. Daniel,

Chanoine honoraire, Curé Doyen

Achoprêtre de Saint-Sauveur de Dinan.

Lettre de M. Jarnouen de Villartay, ancien avoué près le Tribunal Civil de Dinan.

Je soussigné, Jarnouen de Villartay, ancien avoué près le tribunal civil de première instance à Dinan, demeurant et domicilié actuellement en la commune de Paramé (Ille-et-Vilaine), atteste pour rendre hommage à la vérité que: ayant habité Dinan depuis 1880 jusqu'en 1898, année dans laquelle j'ai cédé ma charge d'avoué, très souvent j'ai vu et visité pendant neuf ans l'Orphelinat des Salésiens, situé non loin de l'appartement que j'occupais.

J'ATTESTE 1°: Que j'ai vu le digne et respectable Directeur pour l'installation de sa maison. J'ai eu entre les mains son extrait de naissance et j'affirme qu'il était Français et non étranger. Tout le clergé de Dinan et notamment les curés des deux paroisses s'empressèrent d'aider de leurs conseils et de leurs aumônes le nouveau Directeur, pour l'achat du modeste mobilier nécessaire aux enfants qui arrivaient à l'Orphelinat. C'était en 1890.

J'ATTESTE 2°: Que j'ai visité très souvent cet établissement à des heures différentes de la journée, et chaque fois j'ai constaté une extrême propreté dans toute la maison.

J'ATTESTE 3°: Que dès la deuxième année de la fondation, j'ai visité l'infirmierie, portant moi-même avec mes enfants quelques douceurs ou friandises aux malades, et

j'ai toujours remarqué la bonne tenue et les soins intelligents qui étaient donnés par les infirmiers.

J'ATTESTE 4^o: Que je me suis rendu souvent dans les ateliers pour voir travailler les apprentis et que jamais je n'ai rencontré un enfant fatigué par le travail. Chaque apprenti paraissait très heureux et suivait les conseils qui étaient donnés avec bonté et bienveillance par le chef d'atelier. Je n'ai jamais remarqué le surmenage dont une presse malveillante s'est souvent plaint. Chaque semaine les ateliers sont soigneusement nettoyés.

J'ATTESTE 5^o: Que j'ai visité les cuisines, que les aliments étaient soigneusement préparés avec des viandes absolument saines.

J'ATTESTE 6^o: Que j'ai visité plusieurs fois les dortoirs, que les lits étaient suffisants et chaque dortoir bien aéré aussitôt lever.

J'ATTESTE 7^o: Avoir connu tout le personnel, maîtres aux études, surveillants des ateliers, professeurs pour les étudiants et que j'ai toujours admiré l'autorité et en même temps la douceur et la patience qu'ils avaient avec les enfants. Les maîtres et les patrons savaient se faire obéir et aimer sans jamais recourir aux punitions même les plus légères.

J'ATTESTE 8^o: Que pendant les neuf années que j'ai connu et visité les Salésiens, je n'ai jamais eu connaissance d'une seule plainte dirigée contre cette maison.

On a dit que les enfants des Salésiens n'apprenaient pas complètement un métier et qu'ainsi ils ne formaient pas de bons ouvriers, on me permettra de souligner l'inexactitude de cette assertion. J'ai vu et connu deux enfants quittant les ateliers de l'oratoire de Dinan, un tailleur et un cordonnier, tous les deux se sont installés à leur compte et ils savent gagner honorablement leur vie.

J'ai pu constater par moi-même la différence de l'emploi du temps dans les ateliers salésiens, avec les ateliers de la ville. Tandis que chez les premiers l'apprenti n'est jamais détourné de son travail manuel pour quelques motifs que ce soit, chez les autres, au contraire, il arrive trop souvent que malgré l'onéreuse indemnité réclamée aux parents de l'apprenti, son rôle est le plus souvent celui d'un domestique ou d'un portefaix.

Paramé, le 16 février 1903.

V. Jarnouen de Villartay.
Signature légalisée.

Dans une longue tirade de son journal à la date du 10 octobre 1901, M. Peigné accusait faussement les Salésiens de Dinan et de Mordreuc d'être les auteurs d'un article sensationnel paru dans la *Vérité Française*, le 4 du même mois. Il était question du départ forcé des enfants de ces deux maisons. Très surpris de ces fausses nouvelles, les Salésiens se sont empressés de les faire démentir le lendemain même par tous les moyens à leur portée. Ils sont allés personnellement exprimer leurs regrets à M. le Procureur de la République. Le 5 octobre *l'Ouest-Celaire*¹ publiait l'entrefilet suivant:

¹ Il s'agit sans doute de *l'Ouest-Eclair*. [n.d.l.r.].

Une rectification. - Les Salésiens de Pleudihen et de Dinan nous prient de faire savoir qu'ils sont *absolument* étrangers à la lettre publiée par la *Vérité* et reproduite par la *Croix*, à la date du 3 octobre, concernant le licenciement de leurs élèves.

Ce document est d'ailleurs plein d'inexactitudes.

Quelques jours après le Supérieur de Paris faisait paraître l'article suivant dans le *Petit Mémorial* qui est l'organe de nos oeuvres.

Fausse nouvelle sur nos maisons des Côtes-du-Nord. - Nous regrettons vivement que des journaux, sans prendre des renseignements sérieux, aient attribué à des ordres d'autorités judiciaires en le qualifiant d'expulsion, ce qui était une simple mesure d'ordre privé.

Cette mesure avait pour effet de donner quelques jours de congé, avant de commencer régulièrement l'année scolaire, aux élèves restés à la maison, et de retarder un peu la rentrée de ceux qui étaient déjà en vacances.

Il n'y avait pas là matière à broder une nouvelle à sensation.

En ce moment, la maison a repris son train ordinaire de vie; maître et élèves travaillent avec courage.

Malgré ce que l'on a pu dire, l'oeuvre des vocations tardives n'a pas cessé non plus, et l'on est bien résolu à continuer, même au prix des plus grands sacrifices, une oeuvre si importante. Elle se poursuit actuellement dans la maison même de Dinan.

Notre journaliste n'en a pas moins persisté à soutenir que c'était un truc voulu par les Salésiens afin de les rendre responsables de l'effet désagréable produit par la fausse nouvelle.

Nous avons demandé au rédacteur en chef de la *Vérité Française* une rétraction [sic] à ce sujet et nous nous faisons un devoir de la reproduire ci-après:

LA VERITE FRANCAISE

Le 16 février 1903,

Journal quotidien

Fondé le 15 mai 1898

2, rue de Fleurus, 2

PARIS (VI)

REDACTION

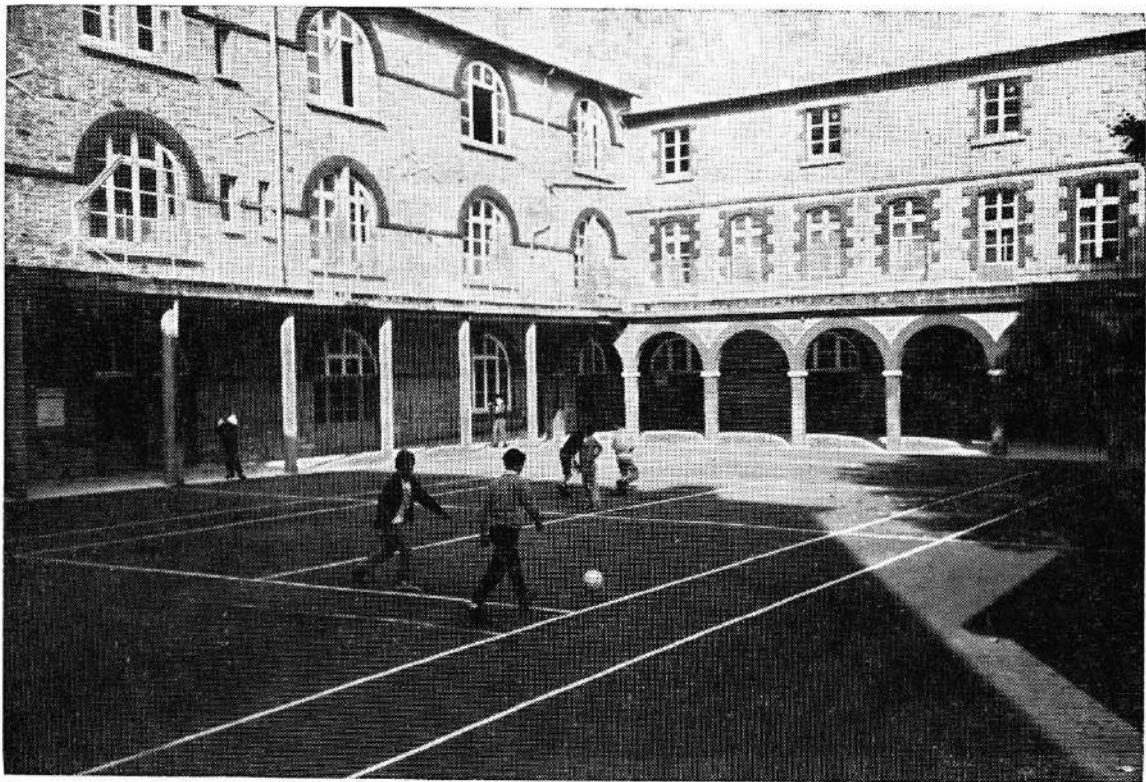
Monsieur le Directeur,

Pour rendre hommage à la vérité, j'affirme en conscience, que ni vous ni aucun des religieux vos collaborateurs n'êtes pour rien dans l'article sur l'Orphelinat de Dinan qui a paru dans la *Vérité Française* au mois d'Octobre 1901.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Auguste Roussel,

Rédacteur en chef de la *Vérité Française*.



1. *Bâtiment (A) construit par l'abbé Jean-Marie Martin (1877)*

2. *Bâtiment (B et C), construit par le P. Ricardi (1895)*



Extrait du plan cadastral de la Commune de Dinan, section C - Année 1843 (Les bâtiments B et C ont été surajoutés. Les chiffres entre parenthèses indiquent les numéros actuels de la rue Beaumanoir).

INDEX DES NOMS

N.B. *Dinan*, mot qui figure à presque toutes les pages, a été omis dans cet index.

- Adam: 180
Adoption, L', revue: 89.
Aix-en-Provence, France: 145.
Albera Paolo: 23, 25, 27, 29, 34, 35, 39, 41, 42, 45, 54, 57, 58, 59, 62, 88, 163.
Albigeois: 71, 167.
Algérie: 118.
Alladio Francesco: 165.
Allemagne: 108, 187, 193, 194.
Alliance, Triple: 108.
Aloïs: 89.
Amadei Angelo: 9, 13.
Amérique: 167.
Amielh Hubert: 82.
Amiens, France: 48, 79.
Amonique Eugène: 89.
André Victor: 88.
Angelus, liqueur: 108, 169, 172.
Angleterre: 84, 85, 165.
Aragno Giuseppe: 165.
Arnaud: 167.
Arnaud Martin: 89.
Arscott: 88.
Assomptionnistes, religieux: 112.
Astier, loi: 175.
Aubry A.: 13, 196.
Aucoin: 129.
Auffray Augustin: 13, 123.
Augan, France: 83.
Autriche: 108.
Auxiliatrice, Notre-Dame: 29, 30, 38, 43, 46, 57, 75, 77, 85, 103.
Avigliana: 86
- Babled Paul: 115, 116.
Bailleux Lucien: 71.
Bains, France: 86.
Balzano Eugène: 89.
Bameulle: 180.
Barbé: 180.
Barberis Giulio: 56, 80, 81, 124.
Barbier: 195.
Barcelone, Espagne: 57, 165.
- Bar-le-Duc, France: 118, 133.
Barruel, de, Camille: 19, 27, 29.
Battersea, Londres, Angleterre: 80.
Bayle: 180.
Bazin de Jessé: 96, 184, 196.
Bazouge, famille: 91.
Beaumanoir, rue: 7, 11, 17, 18, 19, 40, 54, 77, 94, 99, 100, 107, 142, 143, 145, 146, 147, 149, 150, 152, 170, 171, 180, 181, 183, 184.
Bedel: 72, 78.
Behague Jeanne: 196.
Belgique: 40, 67, 80, 82, 83, 85, 86, 87, 165.
Bélizal, de: 163.
Bérenger René: 103, 105, 129, 130, 134, 135, 137, 139.
Berlin, Allemagne: 107.
Bertello Giuseppe: 115.
Beslay Jules-Marie: 13, 56, 80, 88.
Besnard Alain: 95, 148.
Bessière Leone: 149.
Bethléem, Palestine: 165.
Béziers, France: 166.
Blain Michel: 88.
Blandel Joseph: 83, 88.
Boissoudy, de, Michel: 85.
Bolivie: 165.
Bologna Angolo: 131, 165.
Bologne Joseph: 12, 15, 34, 56, 66, 67, 68, 75, 89, 90, 102, 108, 109, 115, 116, 117, 118, 126, 130, 131, 132, 133, 134, 141, 142, 146, 183.
Bon Pasteur, maison: 136.
Bonnemain, France: 83.
Bordeaux: 48.
Boscher des Ardilletts: 11, 77, 78.
Bosco Giovanni, santo: 5, 6, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 56, 57, 59, 60, 61, 65, 68, 70, 73, 75, 76, 79, 80, 82, 83, 85, 88, 89,

- 91, 92, 96, 98, 105, 106, 107, 108, 111, 113, 118, 119, 123, 124, 129, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 153, 157, 158, 165, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 181, 182, 183, 192, 196.
- Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier: 22, 23, 24, 36, 37, 41, 42, 46, 49, 50, 55, 110, 157, 158, 160, 162, 163.
- Bouesnard: 180.
- Boulangier Ernest: 112.
- Bourgeaut: 94.
- Bourg Saint-Vincent, France: 86.
- Bourgin G.: 13, 114.
- Braido Pietro: 13, 62, 67, 70.
- Brésil: 124.
- Bretagne, France: 8, 15, 21, 23, 29, 30, 31, 49, 68, 80.
- Breuil Ferdinand: 89.
- Briand Jean: 95, 101, 144, 148, 149.
- Brindejoine Charles: 91.
- Brisbarre: 180.
- Bronard: 196.
- Broons, France: 11, 74, 82, 92, 93, 142.
- Brossard, de: 196.
- Bruno G.: 15.
- Bulletin Salesien*, revue, BSF: 9, 12, 15, 20, 61, 64, 66, 73, 74, 76, 79, 80, 81, 95, 108, 126, 133, 134, 138, 145.
- Burke: 114.
- Burlot Hyacinthe: 197.
- Cabrières, de, évêque de Montpellier: 6, 116.
- Cadiz, Espagne: 84.
- Caen, France: 84, 143.
- Caluire, France: 87.
- Campagne romaine: 165.
- Cannes, France: 12, 28.
- Carcassonne, France: 167.
- Carmel: 136.
- Carfantan: 95, 148.
- Carpentier: 196.
- Carrera Jean-Baptiste: 89, 166.
- Carthage, Tunisie: 108, 168, 169.
- Cartier Louis: 70, 91, 115, 116, 117, 133, 134, 142.
- Casablanca, Maroc: 84.
- Caulnes, France: 82.
- Cauret: 147.
- Cercle Catholique*: 7, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 28, 29, 31, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 53, 55, 58, 59, 60, 62, 63, 91, 96, 147, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 184.
- Ceria Eugenio: 9, 13, 67.
- César: 70, 168.
- Cesson, France: 84.
- Challonges, France: 28.
- Charente-Maritime (ex Inférieure), France: 48, 83, 86, 104, 108.
- Châteaux-d'Aix, France: 84.
- Châteaubourg, France: 85.
- Chaumiere*, La, propriété: 142, 143.
- Chaunu Pierre: 71.
- Chautard, Dom: 130.
- Chevallier: 146.
- Chili: 105, 165.
- Cholvy Gérard: 6, 13, 122, 123.
- Chupin, famille: 57, 59, 74, 76, 90, 91, 92, 126, 128, 160, 191, 198, 199.
- Cicéron: 70, 168.
- Cisterciens*, Lérins: 12, 123, 129.
- Cisterciens*, Trappistes: 11, 123, 129, 130.
- Citeaux: 11, 130.
- Clemenceau Georges: 11, 13, 65, 114, 119, 129, 130, 136.
- Coat-an-doc'h, Lanrodec, Côtes-du-Nord, France: 83, 152.
- Collomb Louis: 88.
- Combes Émile: 6, 11, 12, 13, 66, 105, 111, 114, 115, 119, 122, 123, 124, 126, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 148.
- Concepción: 105.
- Coopérateurs Saésiens: 172.
- Corbe*, maison: 94.
- Corbon A.: 35.
- Cordeliers*, collège des, Dinan: 11, 13, 41, 90, 101, 102, 110, 111, 127, 147, 149, 150, 151, 152, 163, 164, 170, 191, 200.
- Cordou, Espagne: 84.
- Corneille: 180.
- Cornelius Nepos: 70, 168.
- Cornillé, France: 85.
- Sorvaisier Leon: 64, 82.
- Cosson Emile: 60, 61, 76, 88, 166.
- Côtes-d'Or, France: 11, 40.
- Côtes-du-Nord, France: 9, 11, 18, 19, 20, 22, 60, 82, 83, 84, 85, 86, 93, 95, 132, 138, 141, 142, 145, 157, 176, 182, 183, 187, 200, 204.
- Cotrel Louis-Marie: 11, 74, 77, 80, 81, 93, 146.
- Cottolengo, rue (via): 54, 59, 165.
- Courson, de: 101, 144, 145.

- Coutances, France: 84.
 Coye Raphaël: 88, 185, 187.
Crédit Lyonnais: 105.
 Créhen, France: 11, 18, 95, 101, 144, 146, 147, 150.
 Crespel Henri: 89.
Croix, La, journal: 112, 188, 204.
 Cron Henri: 83, 89.
 Cuneo, Italie: 57.
 Cuverville, de: 131, 134, 138.
- Damoclès: 22.
 Daniel Jacques, Pierre: 11, 17, 29, 30, 36, 48, 50, 57, 58, 61, 63, 75, 76, 77, 127, 131, 143, 157, 158, 161, 201.
 Darblay Pierre: 85.
 Daumer Jeanne et Victorine: 147.
 Dauvier Victor: 85, 89.
 David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier: 19, 20, 21, 22, 36, 158, 159, 162.
 De Agostini: 15.
 Delaporte: 77.
 Delpont Jules: 88, 146, 166.
 Delumeau Jean: 75.
Depêche, La, journal: 139, 140.
 Desramaut Francis: 5, 13, 15, 65, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 75, 89, 92, 105, 115, 123, 134, 135, 137, 138.
 Dhuit Julien: 149, 151.
 Dijon, France: 40.
Dinan-Republicain, journal: 12, 152.
Dinannais, Le, journal: 17.
 Dobet François: 13, 41.
 Dol, Bretagne, France: 80.
 Domfront, France: 89.
 Dompierre-sur-Besbre (Allier), France: 130.
 Dormans, Marne, France: 84.
 D.R.A.C.: 130.
 Dreyfus Alfred: 72, 112.
 Drôme, France: 27.
 Dubourg, abbé: 158.
 Dumay Ch.: 118, 119, 177.
 Dumas Eugène: 86.
 Dupanloup Félix, évêque: 70.
 Durando Celestino: 20, 22, 27, 28, 31, 33, 47, 51, 52, 53, 54, 62, 64.
 Duroselle J.B.: 13, 114, 130, 136.
 Dusseron J.: 91.
- Espagne: 71, 74, 167.
Espérance, société: 147, 165.
 Espiney Charles: 13, 15, 24, 26.
 Eude: 180.
 Eudistes: 60.
 Europe: 5.
 Even: 179, 180.
 Exposé des Motifs: 12, 123, 124, 126, 127, 132, 135, 137, 190, 192.
- Fabre Gaston: 115.
 Fallières Pierre-Marie, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier: 11, 17, 36, 48, 49, 50, 52, 55, 79, 80, 101, 102, 103, 127, 151, 190, 192.
 Fallières, sénateur: 139.
 Barnborough, Grande-Bretagne: 84.
 Faure Casimir: 166.
Fawn, Le, petit vapeur: 142.
 Ferron A., de: 91.
 Ferry Jules: 22.
 Festou Louis: 11, 75, 84, 87, 89, 143, 146, 149, 150, 151, 152.
 Féty Jean-Marie: 83.
 Fèvre Jean-Baptiste: 40.
 Finistère: 30, 92, 138.
 Fleurus, rue: 204.
 Folligné: 180.
 Folligny, France: 80.
 Fouéré-Macé: 201.
 Pourcy G., préfet: 182.
- France: 5, 6, 8, 13, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 30, 34, 54, 56, 57, 58, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 98, 99, 101, 105, 107, 108, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 124, 125, 134, 135, 141, 144, 145, 147, 148, 149, 163, 166, 167, 168, 171, 175, 178, 179, 187, 188, 192, 193, 194, 197, 202.
Franciscains, religieux: 42.
 Franqueville, de: 53, 144, 145, 184.
 Fribourg, Suisse: 86.
- Gagon*, douve, Dinan: 152.
 Gallais Joseph: 87.
 Gand, Belgique: 85.
 Garelli Barthélemy: 76.
 Gastaldi, archevêque de Turin: 42.
 Gaudemont, de, Victoria: 95, 147, 148, 149, 196.
Gaulois, Le, journal: 188.
 Gaultier Marie: 196.
 Gaume Jean-Joseph: 70.
- Echo, choeur: 79.
Écoles Chrétiennes, Frères des: 5, 6.
 Eon: 146, 149, 150, 151, 152.
 Ermance, soeur: 93.

- Gauthier Auguste: 85.
 Gauthier Elie: 13, 101.
 Gautier Pierre-Marie: 18, 36, 40, 41, 86, 157, 160, 162.
 Gautreau, Me: 95, 148.
 Gauvin: 78.
 Geistdoerfer Michel: 152, 180.
 Génicot Nestor: 89.
 Genyès Amance: 60.
 Gervaise A.: 61, 196.
 Gervinai, de la, comtesse: 186.
 Gevigney, France: 28, 31, 34, 40, 54.
 Gicquel Arsène: 84.
 Giel, France: 87.
 Gimbert Pierre: 85, 87.
 Giraud: 199.
 Gironde, France: 86.
 Gland-sur-Nyon, Suisse: 85.
 Gléau Gabriel: 197.
 Gobelins: 173.
 Gotti, cardinal: 117.
 Goupil Edouard: 197.
 Gourny, du: 196.
 Gradignan, France: 86.
 Grand-Bigard, Belgique: 85, 86.
 Granville, France: 80.
 Gratien, de, Anne: 196.
 Grignan, France: 27.
 Guenroc Maria: 196.
 Guernesey, île anglo-normande: 13, 56, 60, 83, 84, 85, 86, 88, 142.
 Guilano Gabriele: 166.
 Guillier, sénateur: 129.
 Guiol, chanoine: 15.
 Guingamp: 13, 41, 73, 80, 82, 84, 91, 92, 175.
 Guyader: 95.
 Guyane: 72.

 Haïti: 86.
 Haquin, docteur: 104, 192, 197.
 Haquin Marie: 196.
 Havre: 194.
 Hechtel, Belgique: 40, 86, 87.
 Héraut: 108.
 Hilaire Yves-Marie: 13, 122, 123.

 Ille-et-Vilaine, France: 83, 84, 85, 86, 87, 101, 202.
 Immaculée Conception, fête: 75.
Indépendance Bretonne, journal: 169, 188.
Indépendant Dinannais, L', journal: 12, 181, 188.

Inquisition: 71, 166, 167.
 Institut Médico-Pédagogique (I.M.P.) « Les Vallées »: 150.
 Intem Noël: 197.
 Issy, grand séminaire: 193.
 Italie: 57, 74, 82, 84, 86, 106, 107, 108, 146, 165, 168, 178, 187.
 Ivrea, Italie: 86.

 Jacobinisme: 181.
 Jacob: 196.
 Jacobins: 179.
 Jacquemin, député: 120, 143, 177, 179, 180, 181, 183, 186.
 Japon: 84.
 Jarnouën de Villartay: 91, 128, 202, 203.
 Jauffray Fortuné: 112, 133.
 Jaurès: 122.
 Jésus Christ: 20, 57, 120, 167, 179, 186.
Jésus-Ouvrier: 7, 11, 56, 64, 79, 81, 102, 105, 152, 165, 170, 171, 175, 182, 183, 184, 185.
 Jobert: 34.
 Josephidi: 169.
 Jouan Joseph: 85, 89.
 Jouanin, maire de Dinan: 119, 180.
 Jourdan Auguste: 89.
 Journal Officiel: 103, 114, 140.
 Jugan Jeanne: 178.
 Jugon, France: 83, 197.
 Julienne, famille: 76, 80, 82, 91.

Ker An Eole, propriété: 148.
Ker Lizzy: 78, 93, 94, 95, 147, 149.

 Labbé: 196.
 Lacroix, abbé: 193.
 Lafontaine Pierre: 78.
 La Guerche en Saint-Hélen, France: 84, 152, 153.
 La Jarrie, France: 83.
 La Manouba, Tunisie: 56.
 La Marsa, Tunisie: 108, 169.
 Lamarzelle, de, Gustave: 103, 123, 134, 137, 141, 143.
 Lamballe, France: 36.
 La Landec, France: 44, 62.
 La Navarre, La Crau, France: 15, 27, 28, 53, 56, 86, 87.
 Langlois Claude: 5.
 Langouet Jean: 84.
 Lannion, France: 82.
 Lanrelas, France: 16, 145, 146.

- Lanrodec, France: 83, 152.
 Lanvallon, France: 83, 85, 178.
 Larché Eugène: 89.
 Larcher: 199.
 Larère, famille: 11, 78, 91, 96, 97, 98, 99,
 100, 101, 117, 144, 147, 157, 162, 163.
 Lasagna Luigi, évêque: 124.
 La Tour du Pin: 18.
 La Tour, France: 178.
 Laugier Joseph: 89.
 Launay: 136.
 Lausanne, Suisse: 67.
 Le Bardin, abbé: 77.
 Le Boursicot Jean: 89.
 Le Carrères Yves: 5, 6, 8, 82.
 Lecoché: 91.
 Lecoq: 147.
Lectures Catholiques, revue: 15, 112, 133,
 138, 140.
 Le Fer de la Motte, évêque de Nantes: 18,
 101, 111, 127, 146, 147, 149, 150, 151,
 200.
 Le Forestier Joseph: 196.
 Le Gallès Francis: 197.
 Le Hénaff Pierre: 86.
 Léhon, France: 74, 91, 149, 200.
 Le Houx: 147.
 Lemercier: 180.
 Le Mintier de la Motte: 91.
Lemonnier, institut, Caen, France: 143.
 Lemoyne Giovanni Battista: 9, 13.
 Léon XIII: 20, 46.
 Le Plongeron, France: 30.
 Leprêtre Jules: 197.
 Le Provost de Launay, sénateur.
 Le Provost, vicaire général: 136, 201.
 Le Quiou, France: 86.
 Le Ribeuz: 195.
 Le Rouilié: 161.
 Leroy, abbé: 77.
 Le Sage A.: 91.
 Les Ponts-de-Cé, France: 85.
 Levay François: 86.
 Le Veillé A.: 196.
 Lhermitte: 180.
 Liège: 40, 56, 67, 83, 85, 165.
 Lille, France: 27, 28, 33, 56, 65, 87, 133,
 143, 163, 165.
 Littré: 15.
 Liziard Auguste: 64, 89, 90.
 Lofti Battista: 166.
 Loire, département, France: 30, 112.
 Loiret, France: 30.
 Lombriasco, Italie: 86.
 Londres, Grande-Bretagne: 80, 84, 165.
 Lorgeril, De: 91.
 Lorraine, France: 193, 194.
 Lot-et-Garonne, France
 Loubet Emile: 11, 122.
 Louis Joseph: 83, 89, 199.
 Lourdes, France: 30.
 Lucas: 196.
 Lucas Auguste: 85.
 Ludovic, capucin: 20.
 Lyon, France: 11, 13, 20, 22, 56, 115, 123,
 129, 134, 135, 137, 146.
 Mackau, baron de: 114.
 Madagascar: 139.
 Magna Carta: 143.
 Maine-et-Loire, France: 85.
 Malines, Belgique: 85.
 Malroy, France: 30.
 Marans, France: 86.
 Marez, France: 84, 85, 87.
 Marguerite, maman: 92.
 Marheu: 179, 180, 184.
Maristes, religieux: 49.
 Marne, France: 60.
 Marne, Haute, France: 30.
 Maroc: 84.
 Marqued Armand: 197.
 Marseille, France: 5, 15, 20, 22, 27, 28, 29,
 31, 34, 52, 53, 56, 57, 59, 60, 65, 66, 67,
 68, 69, 70, 72, 86, 88, 91, 96, 101, 112,
 118, 133, 134, 144, 145, 146, 148, 151,
 163, 165.
 Martin François: 7, 18, 28, 29, 30, 33, 36,
 40, 44, 45, 49, 50, 62, 91, 158, 160, 161.
 Martin Jean-Marie: 7, 11, 16, 17, 18, 19,
 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31,
 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 44, 45,
 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 62,
 63, 68, 71, 87, 91, 94, 96, 99, 104, 106,
 145, 146, 147, 148, 149, 151, 157, 158,
 159, 184, 185.
 Martin Victor: 71.
 Marval, abbé: 40, 159, 161.
 Marzo Felice: 166.
 Mayans, France: 86.
 Mayeur J.M.: 13, 22.
 Meinster, chanoine: 149, 151, 152.
 Meissonier, Melle: 145.
 Melle-lès-Tournai, Belgique: 83, 84.
 Mémoire Spécial sur l'Orphelinat Salésien de

- Dinan: 12, 65, 91, 92, 106, 109, 110, 121, 126.
 Menou Jean: 85, 103.
 Mervin A.: 127, 195.
 Mettrie, de la: 91.
 Metz, France: 187, 193, 194.
 Mexique: 83, 165.
 Mézin, France: 48.
 Miahle Louis: 57, 89, 184.
 Michel, avocat: 70.
 Millet: 169.
Missions Africaines de Lyon: 11, 123, 129.
 Modeste, soeur: 93.
 Moitel Pierre: 11, 75, 78, 81, 89, 95, 96, 103.
 Montilla, Espagne: 84.
 Montpellier, France: 56, 82, 86, 87, 115, 116, 165.
 Morbihan, France: 83, 86, 137.
 Mordreuc, près de Dinan, France: 13, 54, 56, 57, 74, 82, 85, 88, 96, 103, 106, 121, 174, 184, 185, 187, 188, 193, 194, 203.
 Morel, de: 200.
 Morges, Suisse: 85, 86.
 Morlaix, France: 92.
 Mun, de, Albert: 18.
- Nantes, France: 30, 101, 112, 149, 150, 151.
 Napoléon: 5.
 Nasi Luigi: 56, 57, 88, 184.
 Nazareth: 85.
 Néron: 134.
 Neufchâteau, France: 86.
 New Fawn: 143.
 Nice, France: 5, 13, 15, 28, 53, 56, 65, 67, 68, 70, 73, 85, 87, 89, 91, 92, 96, 105, 115, 133, 134, 142, 145, 165, 168, 178.
 Nizas, France: 108.
 Noirmoutiers: 88.
 Nota Annibale: 92.
 Notre-Dame de toutes Grâces, patronage: 60.
- Olivier: 43, 53, 54.
 Olivier, docteur à Dinan: 180.
 Oran et Oran Eckmühl: 57, 84, 86, 118, 129, 132, 138.
 Orléans, France: 30.
 Orne, France: 89.
 Orny J.M.: 91.
 Ottenheimer: 187.
Ouest-Eclair, journal: 203.
Ouest-Journal, journal: 152.
- Ovide: 70, 168.
 Ozouf M.: 13, 122.
- Palestine: 165.
 Pamparato, Italie: 57.
Panama, scandale de: 112.
 Pansard Louis: 85.
 Paramé, France: 202, 203.
 Parceval Ignacio: 197.
 Paris, France: 9, 11, 12, 13, 17, 18, 20, 22, 23, 28, 29, 33, 35, 40, 41, 43, 48, 52, 53, 56, 60, 65, 70, 71, 73, 75, 80, 82, 83, 84, 85, 87, 92, 102, 109, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 122, 123, 129, 131, 132, 133, 134, 136, 139, 144, 146, 149, 153, 160, 161, 165, 168, 169, 172, 176, 178, 182, 183, 184, 185, 188, 204.
 Parocchi, cardinal: 42, 46, 117.
 Pas de Calais, France: 60.
 Pastol René: 64, 73, 81, 82, 83, 87, 152.
 Patagonie: 165.
 Patarelli Carlo: 166.
 Pauvert: 178.
 Peigné Jean: 17, 69, 70, 72, 102, 106, 107, 109, 110, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 143, 167, 169, 170, 171, 175, 190, 203.
Pèlerin, Le, revue: 112.
 Pencolet Charles: 64, 82.
Pères Blancs, religieux: 11.
 Pérou: 165.
 Perrot Pierre: 105, 115, 134.
 Pétion-Ville, Haïti: 86.
 Petit Eugène: 83.
Petit Mémorial: 12, 66, 108, 126, 169, 204.
Petites Soeurs des Pauvres, religieuses: 77, 178.
 Phèdre: 70, 168.
 Piémont, Italie: 56, 165.
 Pierrard P.: 18.
 Pierre René: 143.
 Piette, sous-préfet: 123, 143, 189.
 Pincepoche Julien: 86.
 Piriou Julien: 84.
 Pisani, abbé: 53.
 Place, cardinal: 60.
 Planchat, Paris: 60.
 Plédran, France: 85.
 Plénée-Jugon, France: 86.
 Plenel, abbé: 76.
 Plerguer, France: 87.
 Pleudihen, France: 145, 184, 185, 187, 193, 204.
 Plouagat, France: 152.

- Plouasne, France: 62.
 Ploubalay, France: 60.
 Plouër, France: 82.
 Plounévez-Moëdec, France: 86.
 Plourivo, France: 86.
 Plumieux, France: 83.
 Pollock-Gore: 61, 91, 147.
 Pons, France: 48, 122.
 Port-au-Prince, Haïti: 86.
 Portsmouth, Grande Bretagne: 84.
 Pouillé, Les Ponts-de-Cé, France: 85.
 Poulat Emile: 8, 13.
 Pourvèer Yves-Marie: 11, 12, 60, 65, 75, 83, 88, 89, 90, 92, 93, 102, 104, 105, 106, 109, 112, 116, 121, 126, 127, 128, 131, 141, 142, 184, 187, 192, 200.
 Poussier: 106, 107.
Présentation, congrégation de la: 11, 74, 92, 93, 142.
 Presles, France: 40.
 Prieuré de Bison, Châtillon-sur-Marne, France: 60, 85.
 Prince Constance: 79.
 Prost A.: 13, 35.
 Provence, France: 22, 81, 82.
Providence, congrégation de la Divine: 11, 18, 95, 101, 144, 146, 147, 150.
 Pyrénées, Hautes, France: 30.
Quillet, encyclopédie: 74.
 Quimex, France: 40.
 Quintin, France: 159.
 Raffin René: 88.
 Rance, rivière: 16, 57, 74, 81, 96, 184, 197.
 Raynal Louis: 166.
 Rebérioux Madeleine: 13, 113, 122, 123.
 Reboul Charles: 88.
 Régnier Emmanuel: 83, 89.
 Reimbeau Jules: 19, 20, 21, 56.
 Remond R.: 13.
 Renault Jean: 85, 88.
 Rennes, France: 16, 60, 80, 82, 84, 85, 87, 112, 175.
 Renouard, vicaire général, Amiens: 79.
 Resta Giuseppe: 88.
 Retrait, rue du, et SATR, Paris: 9, 11, 43, 53, 54, 77, 79, 94, 97, 98, 99, 100, 14', 146, 172, 176, 182, 184, 185.
Reveil, Le, journal: 128, 199.
 Ricardi Louis: 11, 54, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 68, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 148, 169, 178, 184.
 Richard, cardinal archevêque de Paris: 6, 116, 117, 118.
 Rimbeau, abbé: 20.
 Rio de Janeiro: 124.
 Rivetti Battista: 166.
 Roanne, France: 85.
 Robert R.P.: 196.
 Robinot de Saint-Cyr: 196.
 Rochard Ange: 86.
 Roche Hippolyte: 89.
 Roche Joseph: 197.
 Roche Louis-Marie: 86.
 Rolland: 180.
 Romans, France: 91.
 Rome, Italie: 8, 9, 11, 13, 19, 20, 22, 23, 34, 39, 42, 45, 48, 55, 81, 82, 101, 116, 117, 159, 178.
 Ronchail Henri: 88.
 Ronchail Joseph: 53, 54, 56.
 Rossignol, « colonie agricole »: 53.
 Rosso Jean-Baptiste: 88.
 Rostrenen (Côtes-du-nord), France: 22.
 Roussel Auguste: 204.
 Roussin Louis: 80, 81.
 Rua Michele: 15, 19, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 40, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 74, 76, 77, 80, 81, 89, 90, 95, 96, 102, 104, 105, 108, 115, 116, 117, 145, 146, 151, 167, 169.
 Rueil, France: 40, 54, 68, 75, 82.
 Ruitz, France: 60.
 Saint Alphonse de Liguori: 6.
 Saint-Antoine de Padoue: 165.
 Saint-Antoine, tronc de: 106, 179, 186.
 Saint-Briac, France: 84.
 Saint-Brieuc: 9, 11, 17, 20, 35, 36, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 59, 50, 51, 53, 55, 58, 77, 80, 83, 85, 89, 91, 92, 101, 103, 111, 119, 120, 121, 147, 149, 151, 152, 157, 160, 161, 163, 175, 176, 182, 186, 192, 198, 201.
 Saint-Carné, France: 16.
 Saint-Cyprien: 70, 168.
 Saint-Cyr, France: 27, 28, 53, 165.
 Saint-Denis, France: 54, 145.
 Saint-Dizier, France: 30.
 Saint François de Sales: 54, 59, 75, 124, 165, 183.
 Saint-Gabriel: 28, 56, 165.

- Saint-Genis de Saintonge, France: 56, 57, 88, 104, 108, 122, 169, 172.
 Saint-Germain, sénateur: 11, 103, 104, 129, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 140.
 Saint-Honorat, île: 12.
 Saint-Isidore: 165.
 Saint-Jacques, fête: 75.
 Saint-Jacut, France: 157.
 Saint-Jean-Berchmans, orphelinat, Liège, Belgique: 67.
 Saint Jean Bosco: voir Bosco Giovanni, santo.
 Saint Jean Chrysostome: 70, 168.
Saint Jean-de-Dieu, Frères Hospitaliers de: 12, 74, 80, 90, 123, 129, 179, 191.
 Saint Jérôme: 70, 168.
 Saint-Joseph, paroisse, Marseille, France: 15.
 Saint-Julien Les Metz, France: 194.
 Saint-Léon, oratoire, Marseille, France: 15, 31, 34, 56, 57, 67, 88, 134, 165.
 Saint Louis de Gonzague: 64, 75, 92.
 Saint Louis, porte: 79.
 Saint Louis, roi de France: 76.
 Saint-Malo, paroisse, Dinan: 16, 36, 46, 90, 106, 110, 157, 160, 161, 162, 164.
 Saint-Martin, collège: 60.
 Saint Philippe Neri: 5.
 Saint-Pierre, patronage, Nice, France: 53, 56, 105, 165, 168.
 Saint-Pierre-des-Canons, Aurons, France: 68, 81, 82, 83, 85, 88.
 Saint Pierre-Saint Paul, oratoire, Paris: 28, 40, 53, 67, 70, 165, 168.
 Saint-Sauveur, paroisse, Dinan, France: 16, 17, 30, 32, 33, 36, 40, 41, 44, 47, 48, 50, 51, 74, 75, 90, 111, 127, 157, 159, 160, 161, 164, 184, 185, 201, 202.
 Saint-Servan, France: 101.
 Saint-Siège: 115, 116.
 Saint-Thomas, théologie de: 101.
 Saint-Thudec, France: 30.
 Saint-Vincent de Paul: 5, 15, 61, 178, 179.
 Sainte-Anne, patronage: 56, 85, 87.
 Sainte-Marguerite: 56, 57, 88.
 Salluste: 70, 168.
 Salon-de-Provence, France: 68.
Salut, Le, journal: 106.
 San Benigno, Italia: 13, 56.
 Sangnier Marc: 6, 141.
 Santander, Espagne: 84, 165.
 Santier Eugène: 64, 81, 82.
 Saône, Haute, France: 31, 54.
 Saulgé, l'Hôpital, France: 85.
 Savy: 95, 101, 144, 147, 148.
 Scordia: 91, 196.
 Sées, France: 23.
Semaine Religieuse de Saint-Brieuc, périodique: 12, 36, 58, 77, 103.
 Sept-Fonds, abbaye: 130.
 Serrand, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier: 149, 150, 151, 152, 153.
 Séry, France: 193.
 Sevin Joseph Edouard: 82.
 Sévigné: 31.
 Séville, Espagne: 84.
 Sibille Alfred, abbé: 194.
 Sicile: 165.
Sillon: 6.
 Simeoni, cardinal: 42.
 Simon de Monfort: 71, 167.
 Sion, Suisse: 86.
 Siviglia, Espagne: 165.
 Soligny-la-Trappe, France: 30.
 Somme, France: 48.
Stanislas, collègue: 143.
 Steff Adolphe: 197.
 Stella Pietro: 13.
 Stéphane J.: 17.
 Strasbourg, France: 67.
 Suisse: 67, 85, 86, 124.
 Tacheau: 147.
 Tanguy Jean: 84.
 Tarn, département: 122.
 Tartuffe: 134.
 Teillay, France: 84.
 Testas Guy et Jean: 71.
 Thébault Ferdinand: 87.
 Thomas: 180.
 Thoreux Emile: 180.
 Thouault: 91.
 Timon-David: 5.
 Torino, Italie: voir Turin.
 Torquemada: 71, 167.
 Tostivint: 180.
 Touchet C.: 196.
 Toulouse, France: 113.
 Tournai, Belgique: 85, 165.
 Tournevache Ange: 79.
 Tréguier, France: 23, 48, 49, 85.
 Trevile: 195.
 Trévily: 180.
 Tunisie: 56, 86, 108, 168.
 Turin, Italie: 9, 12, 13, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 40, 42, 44, 45, 46, 48, 49, 50,

- 51, 52, 54, 56, 59, 63, 65, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 80, 89, 90, 91, 92, 96, 104, 105, 106, 107, 108, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 124, 125, 132, 145, 146, 147, 148, 157, 158, 159, 160, 165, 166, 167, 168, 171, 173, 178, 183, 186, 187.
- Union Libérale, L'*, journal: 12, 55, 69, 70, 71, 72, 102, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 121, 124, 125, 126, 143, 165, 169, 170, 171, 181, 189, 198.
- Unione Malouine et Dinannaise, L'*, journal: 12, 44, 65, 66, 73, 76, 79, 91, 107, 110, 143, 165, 169, 186, 188.
- Uruguay: 165.
- Vadet: 95, 148.
- Valdocco, Turin, Italie: 73, 92, 153.
- Valence, France: 57.
- Valette J.: 13, 92
- Vallières E., des: 54.
- Valsalice, Turin, Italie: 27, 60, 64, 83, 115, 117.
- Vannes, France: 83, 137.
- Var, département: 129.
- Vechenanki: 187.
- Vénétie, Italie: 165.
- Venezuela: 165.
- Vérité Française, La*, journal: 187, 188, 203, 204.
- Versailles, France: 85:
- Verviers: Belgique: 60, 85.
- Vieux-Marché, France: 85.
- Viguiier Antonini: 89.
- Villa Bartolomeo: 146.
- Villars Louis des, pseudonyme du P. Cartier: 133.
- Viller-Grignancourt, comte: 194.
- Villerabel, de la, abbé: 77.
- Vieux-Port: 57.
- Virgile: 70, 168.
- Virion Paul: 67, 119, 151.
- Voizel: 174.
- Wahl J.: 13, 92.
- Waldeck-Rousseau: 109, 112, 113, 117, 122, 129, 130, 133, 139, 140.
- Warny Antoine: 88.
- Weibel: 188.
- Willemot: 34, 54.
- Wilson: 112.
- Wirth Morand: 13, 15.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----|
| <i>Préface</i> de Gérard Cholvy | 5 |
| <i>Avant-propos</i> | 7 |
| <i>Abréviations</i> | 9 |
| <i>Sources</i> | 11 |
| <i>Bibliographie</i> | 13 |
| <i>Introduction</i> | 15 |
| <i>Chapitre I: Une fondation qui se fit attendre</i> | 17 |
| <i>Chapitre II: Face à des options pastorales différentes</i> | 36 |
| <i>Chapitre III: L'oratoire de Jésus-Ouvrier: de la cohabitation à l'éducation en milieu protégé</i> | 56 |
| 1 - L'installation, 56. 2 - Les premières activités: Le patronage et le Cercle, 60; a - le patronage, 60. b - le Cercle, 62. 3 - L'internat, 63. L'enseignement professionnel, 64. Les études classiques, 68. | |
| <i>Chapitre IV: Ambiance et espérances</i> | 73 |
| 1 - La fête, 75. 2 - Les visiteurs de marque, 79. 3 - Les vocations, 81. 4 - Le personnel de l'Oratoire, 87. 5 - Les relations de la Communauté, 90. 6 - Coopérateurs et coopératrices, 91. | |
| <i>Chapitre V: Une croissance rapide, source de difficultés</i> | 94 |
| 1 - Acquisitions et constructions, 94. 2 - Les difficultés: un étrange procès, 96. 3 - Litige avec l'évêque, 101. 4 - De graves ennuis de santé, 103. 5 - Les difficultés financières, 104. 6 - Une campagne de presse agressive, 106. | |
| <i>Chapitre VI: La loi de 1901 sur les associations et la demande en autorisation</i> | 112 |
| <i>Chapitre VII: Rejetés par le sénat et contraints à l'exil</i> | 129 |
| <i>Chapitre VIII: L'héritage</i> | 144 |

Documents annexes

| | |
|---|-----|
| I - Correspondances de 1887 - Archives évêché de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) | 157 |
| II - Cinq articles parus dans <i>L'union Libérale</i> de Dinan, intitulés: « Les cases salésiennes » | 165 |
| III - Demande de rapport adressée au Préfet de Saint-Brieuc par le Ministre de l'Intérieur et des Cultes. - Compte-rendu de la délibération du Conseil municipal de Dinan du 16 novembre 1901, paru dans <i>L'Indépendant dinannais</i> du jeudi 21 novembre 1901 | 176 |
| IV - Rapport du Sous-Préfet de Dinan sur les salésiens de l'Oratoire de Jésus-Ouvrier et lettre du Préfet des Côtes-du-Nord au Ministre de l'Intérieur et des Cultes, accompagnant le rapport du Sous-Préfet de Dinan. Archives départementales de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) Serie V, 4088 | 182 |
| V - Mémoire spécial sur l'Orphelinat Salésien de Dinan | 190 |
| Index des noms | 205 |
| Table des matières | 216 |

ISBN 88-213-0190-7